3 1761 04009 7172

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/lescoloniesfrana06henr

LES

COLONIES FRANÇAISES

VI

COLONIES D'AFRIQUE

LES

COLONIES FRANÇAISES

NOTICES ILLUSTRÉES

Publiées

PAR ORDRE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

SOUS LA DIRECTION DE M. LOUIS HENRIQUE
Commissaire spécial de l'Exposition coloniale.

VI

COLONIES D'AFRIQUE

GABON ET CONGO FRANÇAIS
CÔTE DE GUINÉE. — OBOCK.

PARIS
MAISON QUANTIN
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION
7, rue Saint-Benoît, 7

Tous droits réservés.

JV
1826
H5
t.6

Cette publication, conçue sur un plan absolument nouveau, est, avant tout, un ouvrage de vulgarisation, qui a pour but de faire connaître au public nos possessions d'outre-mer sous l'aspect le plus réel, le plus vivant et le plus attrayant tout à la fois.

Ce n'est ni une simple description géographique, ni un précis historique écourté, ni une banale énumération de noms et de produits, ni un recueil de chiffres, tableaux et enseignements statistiques, encore moins un plaidoyer en faveur de tel ou tel système de politique coloniale : c'est une œuvre sincère, impartiale.

C'est la description fidèle des pays lointains, mal connus et mal jugés souvent, qui forment notre domaine extérieur, la peinture exacte des habitants qui peuplent ces petites Frances disséminées à travers les Océans, une sorte d'inventaire de notre richesse coloniale.

C'est pour le colon, le commerçant, le voyageur, une source de documents précieux sur le climat, l'alimentation, l'hygiène, les prix des denrées, le taux des salaires, les genres de culture et leur production, les voies et moyens de transport, le coût des voyages : en un mot, sur tout ce qui constitue la vie économique et sociale dans chacune de nos colonies; nous signalons même ce chapitre des notices comme particulièrement nouveau.

L'ouvrage devait comprendre cinq parties. Par suite des développements qui ont été donnés au volume traitant des Colonies d'Afrique, au cours de la publication, le tome V a été dédoublé et l'ouvrage sera divisé en six volumes, subdivisés eux-mêmes en quatre fascicules, savoir :

I. — **Colonies et protectorats de l'océan Indien.** — La Réunion. — Mayotte, les Comores, Nossi-Bé, Diego-

Suarez, Sainte-Marie de Madagascar. — L'Inde française. — Suivis d'une notice sur Madagascar.

II. — **Colonies d'Amérique.** — La Martinique. — La Guadeloupe. — Saint-Pierre et Miquelon. — La Guyane.

III. — **Colonies et protectorats d'Indo-Chine.** — Cochinchine. — Cambodge. — Annam. — Tonkin.

IV. — **Colonies et protectorats de l'océan Pacifique.** — La Nouvelle-Calédonie. — Tahiti, les Iles-sous-le-Vent. — Wallis, Futuna, Kerguelen. — Suivis d'une notice sur les Nouvelles-Hébrides.

V. — **Colonies d'Afrique.** — Le Sénégal et les Rivières du Sud. — Le Soudan français.

VI. — **Colonies d'Afrique.** — Le Gabon-Congo. — La Côte de Guinée. — Obock. — Suivis d'une notice sur Cheik-Saïd.

M Louis Henrique, commissaire spécial de l'Exposition coloniale, a été officiellement chargé par M. le Sous-Secrétaire d'État des Colonies d'élaborer le plan de l'ouvrage et d'en diriger la publication. Il a eu pour collaborateurs :

MM. Charvein.
Clos.
Deloncle (J.-L.).
Duluc (Jean.).
Ebrard St-Ange.
de Fonvielle.
François.

MM. Baron Michel.
Moriceau.
Pellegrin.
Raoul.
Révoil.
Tréfeu.
Vérignon.

Toutes les illustrations ont été dessinées d'après nature spécialement pour cet ouvrage ; une ou plusieurs cartes dressées par M. Paul Pelet, d'après les documents les plus récents et les plus complets, accompagnent chaque monographie.

Gabon et Congo Français

Le fleuve Rhamboé.

GABON ET CONGO FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

La traite des nègres dans le golfe de Guinée. — Chargement d'un négrier. — Le droit de visite. — La division navale française des côtes occidentales d'Afrique. — Nécessité d'un point de ravitaillement. — Origines du mot Gabon. — Occupation du Gabon. — Fondation de Libreville. — Voyages de MM. Serval et Griffon du Bellay. — Voyage de M. Aymès. — MM. Marche et de Compiègne. — M. Savorgnan de Brazza. — Projet d'exploration de l'Afrique centrale. — Premier départ de M. de Brazza. — Explorations de l'Ogôoué, de l'Alima et de quelques affluents du Congo. — Deuxième voyage de M. de Brazza. — Fondation de Franceville. — Traité avec le roi Makoko. — Fondation de Brazzaville et de Diélé. — Exploration du Niari-Kiliou. — Occupation de Loango. — Troisième voyage de M. de Brazza. — Occupation de la rive gauche du Congo. — Le sergent Malamine à Léo-

poldville. — Acte général de la conférence de Berlin. — Droit de préemption de la France sur l'État libre du Congo. — M. de Brazza, commissaire général du Congo français.— Conventions avec l'État libre, l'Allemagne et le Portugal. — Missions diverses. — Réunion du Congo français et du Gabon.

La traite des nègres dans le golfe de Guinée. — Dans le courant du mois d'avril 1822, l'amiral Robert Mengs, commandant la division navale britannique chargée de réprimer la traite des noirs, envoyait en reconnaissance dans la rivière de Bonny, qu'on lui avait signalée comme étant le marché principal du commerce des esclaves, une escadrille de chaloupes et de canots armés en guerre.

Le renseignement qui lui avait été donné était exact, car l'officier chargé de diriger les embarcations aperçut bientôt en effet, à la hauteur de Bonny, six bâtiments négriers qui allaient mettre à la voile. Un combat s'engagea et, au bout de peu de temps, les six navires tombèrent au pouvoir des matelots anglais.

Ces bâtiments étaient : deux goélettes espagnoles de la Havane, l'*Yeyanam* (306 tonneaux), ayant 380 esclaves à son bord, la *Viéna* (180 tonneaux), ayant 325 esclaves; — et quatre bricks français : la *Petite-Betzy*, de Nantes (184 tonneaux), avec 218 esclaves, l'*Ursule*, de Saint-Pierre de la Martinique (100 tonneaux), avec 347 esclaves, le *Théodore*, de la Rochelle (180 tonneaux), dont les nègres n'avaient pas encore été embarqués, et le *Vigilant*, de Nantes (240 tonneaux), avec 397 esclaves; ce dernier bâtiment, le seul dont nous allons parler, était monté par trente hommes d'équipages et armé de quatre pièces de 12.

Chargement d'un négrier. — Le plan que l'on voit à la page 5, et qui a été relevé à Nantes, lorsque le *Vigilant* fut ramené dans cette ville, indique de quelle façon barbare les capitaines négriers traitaient à bord les malheureux qui leur avaient été vendus.

Dans l'entrepont de ce brick, on trouva 397 esclaves

(dont 120 femmes), tous entassés les uns sur les autres, presque privés d'air et de jour.

On les avait divisés en deux chambres, selon les sexes, et disposés dans chaque chambre d'une manière à peu près uniforme.

Une première rangée était couchée sur le dos et, au-dessus d'elle, sur une plate-forme assez étroite, une seconde rangée, couchée de même.

Sur l'autre flanc du navire, même disposition; puis, entre ceux qui étaient ainsi couchés et qui portaient au

cou, aux pieds et aux mains, de lourdes chaînes, il s'en trouvait d'autres également enchaînés, assis les uns derrière les autres ou assis de face, les jambes entrelacées. On entassait ainsi, tant hommes que femmes, environ 346 individus.

Quant aux 51 autres, plus mal partagés, on les obligeait à se tenir accroupis dans les rares intervalles qui pouvaient exister entre les rangées assises ou couchées[1].

Lorsqu'on pénétra dans ces deux chambres, on délivra

1. Les dimensions de chacune des chambres rendaient le supplice de ces malheureux plus atroce encore. Celle des hommes était longue de 11^{m},44, large de 7 mètres, haute de 1^{m},44, et la plate-forme, qui coupait cette hauteur en deux parties à peu près égales, n'avait que 1^{m},62 de largeur. Celle des femmes avait une longueur de 4^{m},35; elle était large de 6 mètres, haute de 1^{m},44 également, et sa plate-forme de côté mesurait un peu moins de 1^{m}, 50.

aussitôt les esclaves de leurs chaînes, puis on s'aperçut qu'une cinquantaine d'entre eux étaient déjà assez malades; il en périt un certain nombre quelques jours plus tard.

On a peine à croire aujourd'hui à de telles infamies. Pourtant, au siècle dernier, cet abominable trafic était une chose admise et réglementée, puisque les puissances coloniales de l'Europe accordaient à des compagnies le privilège de la traite des nègres. On se demande, en outre, combien de ces malheureux, transportés dans de telles conditions, arrivaient vivants à destination ou dans quel état on devait les trouver.

Ramenés à Nantes avec leurs navires, que le gouvernement confisqua, les capitaines du *Vigilant* et de la *Petite-Betzy* furent condamnés à la prison par le tribunal correctionnel de cette ville, pour infraction à la loi du 15 août 1818 prohibant la traite des noirs.

On sait maintenant, d'après ce récit, quel était alors le principal commerce de la côte de Guinée. L'or, l'ivoire, les plumes d'autruche et les autres objets d'échange ne venaient qu'en second lieu, le trafic des esclaves étant de beaucoup le plus lucratif et par suite le plus recherché.

Il était tout naturel qu'en présence d'un tel état de choses, les puissances européennes prissent des mesures énergiques.

Le droit de visite. — A la suite des négociations engagées entre les cabinets de Paris et de Londres et terminées par des traités signés en 1831 et en 1833, les vaisseaux de guerre anglais furent autorisés à visiter, dans un rayon déterminé, les navires de commerce battant pavillon français; de leur côté, les bâtiments de notre flotte obtenaient le même droit vis-à-vis de la marine marchande britannique.

Tout d'abord, la situation parut être la même pour les deux nations, dont les droits et les devoirs étaient réci-

proques; mais, dans la pratique, il en fut autrement et, au bout de peu d'années, la France dut reconnaître qu'elle se trouvait dans des conditions désavantageuses et nuisibles à son commerce.

En effet, le droit de visite, exercé sur des navires marchands par les représentants d'une puissance étrangère, était une véritable calamité pour les armateurs. Les officiers et les matelots, sous prétexte d'accomplir leur devoir avec rigidité, exigeaient qu'on leur montrât toutes les parties du navire, ne négligeant rien pour bouleverser la plupart des marchandises qui composaient la cargaison et dont une partie était ainsi détériorée.

Or, comme l'Angleterre, pour faire la police de la côte, entretenait un nombre assez considérable de bâtiments de guerre et que la France n'en avait que fort peu; comme, d'autre part, la flotte de commerce britannique était beaucoup plus nombreuse que notre marine marchande, il en résultait que presque tous nos navires étaient visités, parfois même à plusieurs reprises, ce qui augmentait le dommage, tandis qu'un petit nombre seulement de navires anglais étaient soumis à l'inspection de notre marine de guerre.

Ce n'était pas tout; les Anglais avaient proposé et obtenu que les esclaves capturés fussent conduits, pour y être libérés, dans les établissements européens les plus proches. La proposition avait paru d'abord toute naturelle, mais il se trouva que les établissements les plus proches étaient ceux de Sierra-Leone qui appartenaient aux Anglais et que la France contribuait ainsi à peupler. C'est de cette manière que fut fondée la capitale actuelle de cette colonie, celle de Freetown, dont nous avons repris le nom dix ans plus tard, lorsque nous avons créé au moyen d'esclaves libérés, provenant de navires capturés, le village de Libreville sur la rive droite du Gabon.

La division navale française des côtes occidentales d'Afrique. — Le cabinet français, ne voulant pas, pour plu-

sieurs raisons, dénoncer les traités de 1831 et de 1833, résolut d'augmenter les forces navales qui se trouvaient sur la côte occidentale d'Afrique, et la division française fut portée à 26 navires, placés sous les ordres du contre-amiral Montagnès de la Roque. Le rôle de cette division était de battre constamment la mer et de fouiller tour à tour les baies et les cours d'eau. En général, ses bâtiments étaient de petite dimension; presque tous étaient des goélettes et des bricks, d'un tirant d'eau assez faible, à cause de la surveillance qu'ils devaient exercer dans les rivières et, par suite, d'une capacité tellement restreinte que leurs approvisionnements en vivres étaient promptement épuisés.

Nécessité d'un point de ravitaillement. — Depuis Gorée, jusqu'au fond du golfe de Guinée, c'est-à-dire sur un parcours de 800 lieues, il n'existait aucun établissement français où les navires de la division pussent aller se ravitailler ou procéder à leurs réparations les plus urgentes.

C'est pour remédier à ce grave inconvénient que le contre-amiral de la Roque se mit à chercher sur la côte un point de refuge où l'on pût créer un dépôt et s'installer d'une façon durable. Justement un des officiers de la division, le lieutenant Bouët-Villaumez, avait, l'année précédente, reconnu au sud du golfe de Biafra un large estuaire aux eaux sûres et profondes, qui était en même temps l'un des principaux centres du commerce des esclaves.

Origine du mot *Gabon*.— Cet estuaire était celui du Gabon. Ce nom qui, en français, ne signifie rien, dérive du mot portugais *Gabao*, lequel veut dire caban. Les marins portugais, à qui revient sans conteste l'honneur d'avoir découvert la partie de la côte occidentale d'Afrique, située au sud des bouches du Niger, avaient trouvé que, par sa forme, l'estuaire rappelait ce vêtement [1].

1. Cette appellation remonte à la fin du xve siècle et les cartes de Juan de la Crosse, qui datent de cette époque, en font foi.

Les premiers missionnaires arrivèrent dans la contrée vers 1521. Ils se succédèrent régulièrement pendant les siècles qui suivirent et, il y a environ 150 ou 160 ans, il existait sur la côte de Loango, un vaste établissement de jésuites qui possédait plus de 32.000 esclaves. Plusieurs de ces missionnaires ont écrit des relations fort intéressantes, entre autres Odondo Lopez (1591), Angelo de Gattina et Carlide Placenza (1672), Cavazzi (1687) et Zucchelli (1698); un autre, un Français qui vécut dans la baie de Loango vers le milieu du XVIIIe siècle, l'abbé Propart, a

Pirogue de traitant.

également laissé une relation qui mérite d'être signalée. Ce n'est cependant que beaucoup plus tard que les explorations commencèrent, et on verra plus loin quels ont été les résultats de celles qui furent tentées par des Français.

Occupation du Gabon. — M. Bouët-Willaumez, chargé par l'amiral de la Roque d'entamer des négociations avec les indigènes, sut se faire bien venir des principaux chefs du pays qui lui firent un accueil favorable. Le 9 février 1839, il signait avec le roi Denis un traité par lequel celui-ci nous autorisait à nous établir sur la rive gauche de l'estuaire du Gabon; en échange de cette cession de territoire, le gouvernement francais assurait à son nouvel allié cer-

taines prérogatives auxquelles ce petit roi nègre attachait la plus grande importance [1].

Le 18 mars 1841, le capitaine Bouët-Willaumez obtenait d'un autre chef, le roi Louis, la concession de la rive droite de l'estuaire et, le 18 juin de l'année suivante, une petite expédition, commandée par le capitaine de corvette de Montléon, vint procéder à l'installation du nouvel établissement français. Cette expédition se composait de deux bâtiments de guerre : le *Zèbre* (commandant de Montléon), l'*Églantine* (lieutenant de vaisseau Jance), et d'un navire marchand chargé de matériel. Quant à la future garnison, elle comprenait une compagnie d'infanterie, sous les ordres du capitaine Guillemain.

Le premier soin du commandant de cette garnison fut de faire construire un blockhaus (aujourd'hui disparu), à l'ombre duquel s'établirent quelques cases indigènes et une mission catholique [2].

1. La pension et la croix de la Légion d'honneur qu'on accorda au roi Denis ne le satisfirent qu'à moitié. Il fallut, pour le rendre tout à fait heureux, lui promettre, non seulement que le canon tirerait lorsque sa grande pirogue accosterait un de nos navires de guerre, mais encore qu'il serait placé à la droite de l'amiral au banquet annuel où les officiers de la division célébraient la fête du chef de l'État. On devait, en outre, lui construire une case neuve, dont l'aménagement intérieur rappellerait celui des croiseurs français qu'il avait si souvent visités et admirés. Mais ce qui mit le comble à sa joie, ce fut un envoi du gouvernement français comprenant un habit brodé, un chapeau de général, un costume Louis XIV semblable à ceux que portent les personnages des comédies de Molière, et une canne de tambour-major. Intelligent d'ailleurs et parlant à peu près, par suite de ses relations avec les négriers des différents pays d'Europe, plusieurs langues étrangères, le roi Denis nous rendit de véritables services et nous concilia l'esprit des populations du voisinage. Il protégea tout particulièrement la mission catholique, à laquelle il confia l'éducation de plusieurs de ses enfants, et le Saint-Siège l'en récompensa par l'envoi d'une décoration. Denis, qui était néanmoins resté fétichiste et un peu, selon l'occasion, marchand d'esclaves, est mort en 1876, dans un âge fort avancé.

2. Pour rendre plus complète la francisation de la colonie nais-

Plus tard, aux mois d'avril et de juillet 1844, de nouvelles négociations nous assurèrent la souveraineté de toutes les terres, îles et presqu'îles baignées par les affluents du Gabon.

Fondation de Libreville. — Quelques années après, en 1849, un navire de guerre français amenait un chargement de noirs enlevés au brick de commerce l'*Elizia*. Rendus à la liberté, ces noirs contribuèrent à la fondation de Libreville, à l'endroit dit *le Plateau*, où s'élevaient déjà les magasins de l'État.

Explorations de Paul du Chaillu, 1850-1865. — En 1850, Paul du Chaillu ouvre la série des explorations par un voyage dans le bassin de la rivière Mouny dont il reconnaît les affluents sud. Traversant la Sierra de Cristal qui donne naissance au Mouny, il atteint un des affluents de l'Ogôoué et y entre en relations avec les Mfans ou Pahouins jusqu'alors inconnus.

En 1856, il fait un court voyage au sud de la baie du Gabon, chez les Chékianis et pénètre jusqu'au village de Ngola.

En 1858, il débarque à l'entrée de la lagune du Fernan-Vaz, la parcourt pendant quelques mois et remonte la Rhamboé et son affluent l'Ovenga. A Olenda, il pénètre dans le bassin du Ngounié qu'il atteint chez les Apinjis. Il descend jusqu'aux chutes Nagodji cette rivière, qui, au dire des indigènes, porte ses eaux à un grand fleuve appelé Ogabaï. C'était la première fois que le nom de ce fleuve était mentionné et le nom d'*Ogôoué*, qui n'existe pas dans le pays, lui est resté.

sante, on s'empressa de débaptiser les points géographiques les plus remarquables et, suivant une mode qui ne tient pas assez compte de l'instabilité des choses humaines, on remplaça les dénominations indigènes par les noms des principaux membres de la famille d'Orléans, dont le chef était alors sur le trône de France. Mais ce choix ne fut guère ratifié par l'usage; au bout de quelques mois, il n'en était plus question et les cartes coloniales de cette époque en rappellent seules le souvenir.

En 1865, du Chaillu, fort de l'expérience acquise dans ses précédents voyages, entreprend de traverser l'Afrique. Son point de départ est le même qu'en 1858. Accompagné de quelques indigènes du Fernan-Vaz, de la tribu des Camas, il se porte directement par les villages d'Obindji et d'Olenda, dont les chefs lui sont connus, vers le N'gounié qu'il traverse chez les Apono, à Mouendi. Coupant les affluents de droite, sur les bords desquels habitent les Aschango, il arrive à Mouao-Combo, chez les Njavi, situé sur un plateau élevé d'où il aperçut la rivière Liboumbo que les indigènes lui indiquent comme un affluent d'un grand fleuve qu'ils appellent Lebagui. Encore quelques jours, et il allait atteindre l'Ogôoué, un peu au-dessous de la station actuelle de Franceville, quand la maladresse d'un de ses noirs, qui tue un indigène en nettoyant son fusil, le contraint à s'enfuir vers la côte, poursuivi par les Njavi.

En 1862, le contre-amiral Didelot, qui commandait alors nos établissements de la côte occidentale d'Afrique, ayant jugé nécessaire d'étendre le territoire soumis à la domination française, acquit des chefs du cap Lopez tout le delta situé entre la pointe Pungara, sur la rive gauche du Gabon, et les bouches du fleuve l'Ogôoué.

Explorations de MM. Braouzec, Serval Griffon du Bellay et Genoyer. — Mais, comme ce fleuve nous était encore complètement inconnu, il confia le soin de l'explorer à des officiers fort distingués. L'enseigne de vaisseau Braouzec reconnut cette année-là la rivière Komo.

Le lieutenant de vaisseau Serval et le docteur Griffon du Bellay poussèrent jusqu'au lac Zonangué et furent obligés de regagner le cap Lopez sans avoir réussi à atteindre Lambaréné; ils purent toutefois, en reprenant le chemin de la côte, visiter les différents bras du fleuve et déterminer une route à peu près praticable aux petits navires.

Quelques mois après, ces voyageurs purent remonter la Rhamboé et pénétrèrent dans une contrée couverte d'une

végétation magnifique. Mais le docteur Griffon du Bellay fut arrêté par la fièvre et M. Serval, continuant son chemin vers l'Ogôoué, suivit pendant une centaine de kilomètres des sentiers difficiles, au bord desquels des huttes, assez solidement établies, indiquaient une circulation habituelle. Enfin, après trois jours de marche, cet officier atteignait l'Ogôoué un peu au-dessus de Lambaréné, à la hauteur du village d'Ouango [1]. Le lieutenant de vaisseau Genoyer, qui à la même époque, remontait une autre rivière de la baie du Gabon, la Bokoé, parvint au même point de l'Ogôoué. En 1864-1865, cet officier compléta sa reconnaissance de toutes les rivières qui débouchent dans la baie du Gabon, en relevant le cours de la Bokoé et celui du Komo.

Voyage de M. Aymès. — En 1867, un autre lieutenant de vaisseau, M. Aymès, qui avait succédé à M. Serval comme capitaine du stationnaire le *Pionnier*, remonta le premier, avec cette canonnière, le cours supérieur du bas Ogôoué et entra en relations avec les principaux chefs des environs de Lambaréné; mais il lui fut impossible de dépasser les îles Zoracotcho. Il revint donc à Libreville, après avoir signé toutefois un traité avec Rénoqué, roi des Inengas.

A la suite de la guerre contre l'Allemagne, la colonie reçut le contre-coup des événements de l'année terrible. Le vent était alors à l'économie et, pendant quelques semaines, il fut question d'évacuation. Avec le temps, on revint à d'autres idées; on comprit que les entreprises coloniales sont toujours longues et coûteuses et qu'elles demandent de la ténacité et de la patience.

MM. Marche et de Compiègne. — Les explorations du bassin de l'Ogôoué recommencèrent dans le courant de

1. Il suffit d'examiner la carte pour s'assurer que ce second voyage fut d'une importance réelle, car il indiquait le moyen de gagner assez rapidement une voie navigable qui, par son importance, offrait bien plus de facilités pour pénétrer dans l'intérieur du pays, et la route qu'explorèrent les deux officiers est, à peu de chose près, celle qui est suivie aujourd'hui.

l'année 1872, grâce à deux hardis voyageurs, MM. Marche et de Compiègne, dont le projet était d'utiliser le cours du fleuve pour gagner la région des grands lacs et rejoindre Livingstone, sur le sort duquel on commençait à avoir des inquiétudes.

Subventionnés par un naturaliste, M. Bouvier, qui leur avait ouvert un crédit suffisant à condition que les produits de leur chasse lui fussent réservés, nos deux compatriotes remontèrent le fleuve jusqu'à Lopé, pénétrèrent chez les Okandas, franchirent les chutes de Bôoué et parvinrent avec la plus grande difficulté jusqu'au confluent de la rivière Ivindo, où ils furent arrêtés par l'hostilité des Ossyébas.

Malgré tous leurs efforts, ils ne purent dépasser ce point, les attaques des Ossyébas les ayant obligés de revenir en toute hâte vers la côte. Ils regagnèrent Libreville vers le milieu du mois de mai 1874, et, de là, rentrèrent en Europe.

Le but de leur voyage n'avait pas été atteint, il est vrai, mais ils n'en avaient pas moins donné de précieux renseignements sur un pays inconnu ; ils étaient parvenus à un point où, avant eux, aucun Européen n'avait encore pénétré et avaient reconnu l'Ogôoué sur un parcours d'environ 460 kilomètres.

Toutefois ce n'était là qu'une exploration ; les indigènes n'en étaient devenus ni moins méfiants ni moins hostiles, et les difficultés du voyage devaient être les mêmes pour tous ceux qui voudraient suivre plus tard, dans la même contrée, la route tracée par MM. Marche et de Compiègne.

Expéditions étrangères, 1873-1874. — En 1873, une mission allemande de quatre personnes fut envoyée en Afrique. Trois d'entre elles prirent pour quartier général l'ancien poste de traite de Chinchouxo, situé un peu au nord de Landana.

C'est à elle que l'on doit la connaissance du bassin inférieur de la rivière Nyanga et celle du Kiliou jusqu'au

confluent de cette rivière avec la Libessé. Le quatrième membre de la mission, le docteur Lenz reprit en 1874 le voyage de l'espagnol Iradier dans la rivière Mouny; mais, tandis que celui-ci, après avoir remonté l'affluent appelé le Bocanambié et avoir atteint la ligne de faîte qui sépare le bassin de Mouny de celui de l'Ogôoué, était redescendu par le Ntemboni, le docteur Lenz remontait cette rivière jusqu'à une cascade, point terminus de la petite navigation et explorait les petits affluents du sud, le Yoba et le Noundé.

Après un court séjour au Gabon, le docteur Lenz remonta l'Ogôoué jusqu'à Lopé, où il séjourna pendant un an, et un peu plus tard il atteignait le Sébé.

En 1874, le contre-amiral Le Couriault du Quilio, commandant la division navale de l'Atlantique sud et gouverneur du Gabon, résolut de se rendre compte par lui-même de l'importance de l'Ogôoué, et le remonta jusqu'à son confluent avec le N'gounié.

M. Savorgnan de Brazza. — C'est alors que survint M. Pierre Savorgnan de Brazza. Par sa patience, sa ténacité, son habileté, il allait réussir là où tant d'autres avaient en partie échoué, et donner à sa patrie d'adoption un domaine colonial plus grand que la France elle-même.

Durant son séjour à l'École navale, en 1868, M. de Brazza avait été séduit par la lecture de la relation du voyage de M. Aymès dans le bas Ogôoué. Depuis longtemps, il ne rêvait qu'explorations et découvertes et le récit de M. Aymès ne fit qu'augmenter son désir.

Ce ne fut qu'en 1872, comme il venait d'atteindre sa vingtième année, qu'il put se faire attacher à l'état-major du contre-amiral Le Couriault de Quilio, qui partait avec la *Vénus* pour prendre le commandement de la division de l'Atlantique Sud. Certes, le temps que M. de Brazza passa dans ces parages fut utilement employé ; mais le service du bord l'empêchait de pousser au loin et il en était réduit aux excursions habituelles le long des rives de

l'estuaire. Un jour cependant, il réussit à obtenir une permission un peu longue et en profita pour remonter l'une des rivières du Gabon, le Komo. C'est le long de ce fleuve qu'eurent lieu ses premières relations avec les indigènes.

Pendant son séjour à Libreville, il fit la connaissance de MM. Marche et de Compiègne, au moment où ceux-ci, ayant terminé leur voyage, se disposaient à rentrer en France. Il obtint d'eux divers renseignements sur la région qu'ils venaient de parcourir et, dès lors, les détails d'un projet d'exploration commencèrent à se fixer dans son esprit.

Projet d'exploration de l'Ogôoué. — Le 23 juin 1874, M. de Brazza adressait au contre-amiral de Montaignac, ministre de la marine, une lettre où il exposait l'utilité d'un voyage aux sources de l'Ogôoué et dans les contrées avoisinantes. Il demandait en même temps qu'on voulût bien lui confier cette mission.

Au reçu de cette lettre, le ministre de la marine remit au Dépôt des cartes et plans le soin d'étudier le projet qu'elle contenait, et le rapport ayant été favorable, il accorda à M. de Brazza la mission que celui-ci sollicitait.

Les ressources dont le jeune officier allait disposer provenaient de sources diverses. Le département de la marine lui donnait de grandes facilités en lui fournissant les moyens de transport, les armes, les munitions, les instruments, le personnel indigène; de leur côté, les ministères de l'instruction publique, de l'agriculture et du commerce, et la société de Géographie lui accordaient différents subsides; enfin M. de Brazza disposait par lui-même de quelques ressources provenant de l'avance d'une année de sa solde et de sa fortune personnelle [1].

1. La composition de l'expédition en personnel et en matériel fut la suivante :

Personnel. — Un enseigne de vaisseau (M. de Brazza), un aide-médecin auxiliaire de la marine (M. Ballay), un naturaliste

Premier départ de M. de Brazza. — La mission de l'Ogôoué s'embarqua à Toulon le 1er septembre 1875; outre son chef, elle comprenait, comme Européens, le docteur Ballay, aide-médecin auxiliaire de la marine, M. Alfred Marche, naturaliste, dont il a été parlé plus haut, et un des marins de la *Vénus*, le quartier-maître Hamon.

A Lambaréné, M. de Brazza se procura facilement, à l'aide d'achats et de locations, les dix grandes pirogues nécessaires au transport de la mission et du matériel.

Le recrutement des pagayeurs présenta au contraire des difficultés assez grandes.

Quelques mois auparavant, le docteur Oscar Lenz avait

(M. Marche), un quartier-maître (M. Hamon), un chef laptot, douze laptots du Sénégal, deux Gabonais et deux Pahouins.

Matériel. — *Armes :* 14 chassepots d'artillerie, à cartouches métalliques; 4 fusils de tirailleurs sénégalais; revolvers. — *Instruments :* 2 sextants de poche; 2 horizons à glace, à huile et mercure; 1 cercle; 3 compas d'embarcation; 3 compas de poche; 3 baromètres anéroïdes; 4 thermomètres; 2 chronomètres. — *Armement :* 4 grappins avec faux-bras; 200 mètres de filin de petit diamètre; gaffes, marteaux, haches, scies, etc., etc. — *Campement :* 17 couvertures (couvertures d'équipage); 4 couvertures de laine (couvertures d'officier); 17 havre-sacs de soldat (construits avec soin); caisses aménagées pour l'arrimage facile des objets à transporter; 8 barils, toiles, etc., etc. — *Munitions :* 5 fusées de guerre dans une boîte étanche en plomb; 24 fusées de signaux, par paquets de 8, dans 3 boîtes étanches en plomb; 3,000 cartouches métalliques de chassepot, par paquet de 200, dans des boîtes étanches en plomb; 3,000 cartouches de revolver (boîtes étanches en plomb); 2,000 cartouches métalliques de chassepot pour exercer les laptots au tir avant le départ; 500 cartouches de revolver pour le même usage; 20 kilog. de poudre par fusil. — *Médicaments :* sulfate de quinine, alcool et poudre de quinquina, arséniate de soude, émétique, sulfate de morphine, laudanum, rhubarbe, pilules de fer, nitrate d'argent, glycérine, acide phénique, extrait de saturne, camphre, sinapismes, toile à cataplasmes, taffetas gommé, agaric, charpie, bandes, etc., etc. — *Vivres :* biscuit, riz, café, sucres, sardines, endaubage, eau-de-vie, vivres d'hôpital, chocolat. — *Marchandises diverses :* étoffes, sel (600 kilog.), poudre, quincaillerie, verroterie, etc..., environ 10 tonnes.

pénétré dans le bassin de l'Ogôoué, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

Oscar Lenz ayant, à son passage, prodigué aux noirs l'argent et les cadeaux, les Inengas et les Galois, auxquels M. de Brazza avait demandé une centaine de pagayeurs, refusèrent le prix qu'on leur offrait. M. Marche, en 1874, les avait payés 25 francs, le docteur Lenz, qui l'avait suivi un peu plus tard, leur en avait donné 50; c'est ce prix que réclamaient les indigènes et que M. de Brazza refusa de leur donner.

M. Marche partit alors pour Samquita avec les instructions suivantes : prendre dans ce village 40 Bakalais, qui formeraient l'armement des pirogues nécessaires pour aller jusqu'à Lopé, chez les Okandas ; une fois à Lopé, s'entendre avec les indigènes, qui enverraient alors à Lambaréné les pagayeurs nécessaires.

Les Galois et les Inengas, ayant eu connaissance de ces instructions, comprirent qu'il était préférable pour eux de gagner un peu moins que de ne rien gagner du tout et manifestèrent l'intention de fournir à M. de Brazza les pagayeurs qu'il demandait. Le prix convenu fut de 35 francs par homme et d'un cadeau pour chaque grand chef.

Exploration de l'Ogôoué. — A Samquita, le docteur Ballay, atteint de la fièvre, dut quitter ses compagnons; un peu plus tard, il put aller jusqu'à Lopé, mais sa santé étant toujours ébranlée, il lui fallut revenir au Gabon. Il s'y rétablit et, dans le courant du mois de juillet 1876, il rejoignit l'expédition chez les Okandas, avec du matériel de ravitaillement et le personnel qu'il avait recruté à Libreville.

Pendant ce temps, M. de Brazza, également abattu par la fièvre, remontait l'Ogôoué avec des pirogues armées par les Inengas et les Galois, rejoignait M. Marche chez les Okotas et arrivait à Lopé le 19 février 1876, après de nombreuses aventures ; la plus sérieuse fut le naufrage de sept de ses pirogues et la perte d'une partie de ses marchandises et instruments.

Le village de Lopé était l'endroit où MM. Marche et de Compiègne s'étaient arrêtés deux ans et demi plus tôt, et que M. Lenz ne pouvait lui-même dépasser, malgré dix-huit mois d'efforts incessants.

Depuis un certain nombre d'années déjà, l'invasion du peuple M'fan avait refoulé vers l'ouest les différentes tribus qui occupaient cette région. Au nord, les Boulous et les M'Pongoués avaient dû céder la place aux Pahouins; le long de l'Ogôoué, les Okotas, les Okandas, les Apinjis, également refoulés, avaient mis une barrière entre eux et les envahisseurs, en se réfugiant sur la rive gauche de ce fleuve et en laissant aux Ossyébas la possession de la rive droite.

Ceux-ci, naturellement, ne vivaient pas en bonne intelligence avec leurs voisins, et les uns et les autres profitaient des hasards de la navigation sur l'Ogôoué, seule voie de communication réellement fréquentée, pour se faire une petite guerre qui irritait l'un et l'autre parti. Les Ossyébas, placés entre les Okandas et les Adoumas, empêchaient les uns et les autres de trafiquer ensemble, en arrêtant les pirogues adoumas qui descendaient le fleuve, ou les embarcations okandas qui cherchaient à le remonter. De temps à autre, une de ces tribus enlevait à l'autre quelques individus, qui étaient aussitôt réduits en esclavage.

Dans ces conditions, M. de Brazza devait éprouver les plus grandes difficultés à pénétrer chez les Ossyébas. Les Okandas ne voulaient pas se risquer à l'accompagner et les Ossyébas, qui n'avaient pourtant aucun motif d'hostilité contre lui, ne voulaient pas non plus venir le chercher chez les Okandas.

Le jeune officier de marine prit alors le parti de suivre la voie de terre avec deux ou trois hommes seulement, pour bien montrer ses intentions pacifiques. Il s'arrêta d'abord chez un chef ossyéba, nommé Mamiaka, revint à Lopé, puis retourna à plusieurs reprises chez ce chef, de manière à lui faire voir qu'il n'avait rien à craindre de

ces allées et venues. Celui-ci, complètement rassuré, mena d'abord M. de Brazza aux chutes de Booué, puis, un peu plus tard, il lui offrit de le faire conduire par son neveu Zabouré jusqu'au pays des Sébés, encore inexploré. Après ce voyage, qui fut extrêmement pénible, — car il eut lieu à travers la forêt, — M. de Brazza revint à Lopé, où il ne resta que fort peu de temps. Il reprit le chemin du haut fleuve, franchit le pays des Ossyébas et pénétra enfin chez les Adoumas. Épuisé par la maladie, il y attendit MM. Marche et Ballay, qui remontaient le fleuve avec des hommes et des marchandises.

Lorsque ces derniers furent arrivés, M. de Brazza très gravement malade garda auprès de lui le docteur Ballay et confia à M. Marche le soin de pousser plus loin; celui-ci put parvenir jusqu'au confluent de la rivière Lékéti. M. de Brazza, une fois rétabli, redescendit alors jusqu'à Lopé pour y chercher un dernier convoi de ravitaillement, puis, au mois d'avril 1877, il revint s'établir à Doumé, où M. Marche, que l'état de sa santé rappelait en Europe, se sépara définitivement de ses compagnons.

M. de Brazza était très désireux de continuer à remonter l'Ogôoué; mais la mauvaise volonté des Adoumas le retint à Doumé jusqu'au commencement du mois de juillet.

Ceux-ci, en effet, ne pouvaient se résigner à voir toutes les marchandises de l'expédition quitter le pays et opposaient toutes sortes de mauvaises raisons aux demandes de M. de Brazza pour avoir des pagayeurs.

A la fin, ce dernier dut employer la ruse pour continuer son voyage. Il fit disposer en évidence un grand nombre de caisses vides ou ne contenant que des objets sans valeur, et soigneusement fermées, puis il en embarqua quelques autres, où se trouvaient les véritables marchandises, dans des pirogues que devaient monter MM. Ballay et Hamon. Quant à lui, ne voulant pas éveiller la méfiance des indigènes, il resta à Doumé avec la plus grande partie des laptots.

Quand les pagayeurs adoumas, qui avaient accompagné MM. Ballay et Hamon, rentrèrent dans le pays, M. de Brazza leur montra les caisses vides et leur annonça son départ; aucun d'eux ne voulut l'accompagner. Alors il prit le parti de s'en aller seul avec ses laptots, qui manœuvraient les pirogues comme ils pouvaient. Plus d'une fois les voyageurs chavirèrent; une boussole, le chronomètre et le sextant de l'expédition furent avariés, mais enfin l'on parvint à destination.

Bouët-Willaumez.

M. Ballay avait établi le nouveau quartier général à un confluent de l'Ogôoué, situé près des chutes Poubara, dans le pays des Ondoumbos. A cet endroit l'Ogôoué, venant du sud, changeait de nom; son affluent, dont le cours se dirigeait de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, était la rivière la Passa.

Il était inutile de pousser plus loin; la direction de ces cours d'eau, leur peu de profondeur à quelque distance en amont du confluent (ils sont franchissables à gué), montraient clairement que l'Ogôoué n'était pas, comme on l'avait cru jusqu'alors, une voie de pénétration dans l'intérieur.

Cependant les voyageurs estimèrent que leur tâche n'était point finie. Leur objectif fut alors de s'avancer vers l'est et de pénétrer dans l'immense région encore inconnue, qui les séparait du bassin du haut Nil et du lac Tanganika. Mais ce n'était plus une voie fluviale qu'on allait suivre désormais, c'était la route de terre et la question du transport des bagages à dos d'hommes devenait d'une importance capitale.

Pendant les premiers jours du voyage, l'expédition put

à peine réunir dix ou quinze hommes qui, moyennant un paiement exorbitant, consentirent à transporter les caisses à une courte distance.

Il fallut plusieurs jours pour conduire tout le bagage de la mission à quelques kilomètres du point de départ, sur les collines qui bordent la rive droite de la Passa et, malgré toute la surveillance qu'on avait pu exercer sur les indigènes, on constata un peu plus loin que plusieurs des caisses avaient été ouvertes et dévalisées.

M. de Brazza parvint cependant à se procurer d'autres porteurs à prix d'argent et se disposa à continuer sa route.

Exploration de l'Alima. — Du bassin de l'Ogôoué, il allait pénétrer dans le pays des Batékés qui lui avait été dépeint sous les couleurs les plus sombres. On lui avait dit que cette région, habitée par des hommes défiants et cruels, était un véritable désert, dénué de vivres et présentant par conséquent des difficultés sérieuses de ravitaillement.

En général, dans les contrées où la civilisation n'a pas encore pénétré, les peuples se partagent en oppresseurs et en opprimés, et l'apparition de voyageurs inconnus fait naître, chez les uns comme chez les autres, un sentiment de méfiance très prononcé : les premiers croient voir des rivaux, les autres de nouveaux oppresseurs.

Or les Batékés, dont M. de Brazza allait avoir à traverser le pays, avaient été, à plusieurs reprises, battus par des peuplades voisines, appartenant à la tribu des Bafourous, et l'arrivée des voyageurs blancs leur fit naturellement croire qu'ils allaient être en butte aux attaques d'un nouvel ennemi. Ils commencèrent par recevoir fort mal les voyageurs, mais la contenance ferme et résolue de M. de Brazza et de ses compagnons les arrêta. M. de Brazza, craignant néanmoins une attaque de nuit, crut devoir enterrer, en avant d'une espèce de retranchement qu'il avait fait

établir, une caisse de poudre à laquelle il eût été facile de mettre le feu. Cette opération, faite à la clarté de la lune, les précautions nécessitées par les circonstances, eurent un effet tout différent de celui sur lequel on avait compté. Les Batékés fort intrigués, s'imaginèrent que le voyageur blanc se livrait à quelque exorcisme, puis, l'un d'eux ayant prononcé le mot de « fétiche », tous se reculèrent avec crainte et aucun ne songea plus à entraver l'expédition dans sa marche.

Le voyage devenait cependant de plus en plus pénible; les caisses de réserve de vêtements, de linge et de chaussures que l'on croyait étanches, avaient été remplies d'eau, dès le début du voyage, et les objets qu'elles contenaient étaient absolument hors de service. Les membres de l'expédition, n'ayant plus de souliers, durent aller pieds nus et conserver, en les réparant de leur mieux, les loques qui leur servaient de vêtements.

Il leur fallut près de deux mois pour avancer de cinq jours de marche vers l'est; enfin, M. de Brazza rencontra la petite rivière N'Gambo; il suivit son cours et rencontra bientôt un cours d'eau plus important qu'on lui dit s'appeler l'Alima. Il pensa que cet Alima le conduirait vers quelque lac intérieur situé au sud du Ouadaï et, comme il lui offrait en outre l'avantage de lui permettre d'avancer plus rapidement, il résolut de le descendre.

Toutefois la situation donnait à réfléchir; l'état de santé des membres de la mission, partis depuis plus de deux ans, était loin d'être satisfaisant; en outre, les approvisionnements en marchandises et surtout en munitions commençaient à manquer. M. de Brazza ne se crut pas le droit d'engager ses compagnons dans de nouveaux dangers, sans avoir obtenu leur consentement; mais ceux-ci, avec une énergie et une abnégation qui font leur éloge, pensèrent, comme leur chef, qu'il fallait continuer la marche en avant.

Tous les trois se mirent en route et furent mieux ac-

cueillis par les Batékés qui s'étaient rassurés peu à peu. Bientôt les relations devinrent amicales et ces indigènes consentirent à donner aux voyageurs quelques renseignements sur les Bafourous, qui habitaient les rives du moyen et du bas Alima.

Dans les premiers villages bafourous qu'ils traversèrent, nos compatriotes s'aperçurent que les chefs leur étaient hostiles; cependant ils n'y firent d'abord pas grande attention. Ils purent se procurer huit pirogues, une certaine quantité de vivres et commencèrent à descendre le fleuve. Mais les chefs bafourous n'entendaient pas qu'on naviguât ainsi sur des eaux qu'ils prétendaient leur appartenir, et bientôt les indigènes, excités par eux de village en village, se montrèrent opposés au passage de la flottille. Le cri de guerre retentit, des pirogues chargées de noirs se mirent à la poursuite de celles de l'expédition et, sur plusieurs points, nos compatriotes furent accueillis à coups de fusil.

Une rencontre était inévitable et les voyageurs furent bientôt attaqués par une flottille de quarante pirogues armées en guerre. Mais, au bout de quelques minutes, la rapidité et la justesse du tir de nos fusils effrayèrent les indigènes, qui cherchèrent alors leur salut dans la fuite.

M. de Brazza pouvait assurément forcer le passage; mais il ignorait où il était, et surtout où il allait. Un inventaire des munitions lui démontra que celles-ci seraient épuisées bien avant qu'il fût parvenu au terme de sa route; il prit donc la résolution de continuer son exploration en remontant vers le nord.

Il apprit plus tard, par le récit des voyages de l'explorateur Stanley, qu'au point où il se trouvait alors, il n'était qu'à cinq jours de distance du Congo et que l'hostilité des indigènes du moyen Alima contre les blancs venait en partie de ce que Stanley avait dû, quelques mois auparavant, se frayer de vive force un passage au milieu de certaines tribus bafourous, riveraines du grand fleuve qu'il parcourait.

Pour se soustraire aux poursuites des noirs qui avaient voulu lui barrer la route, M. de Brazza dut reprendre la marche par terre. Heureusement les Batékés se montrèrent d'autant mieux disposés pour les voyageurs qu'ils avaient su que les Bafourous qui étaient, à eux, leurs ennemis, avaient pris la fuite devant ces blancs. Ce succès,

Poste de Lambaréné (sur l'Ogôoué).

si relatif qu'il fût, avait donné à M. de Brazza et à ses compagnons, aux yeux des noirs, une importance considérable.

Exploration de quelques autres affluents du Congo. — La mission suivit alors la direction du nord ; elle franchit la rivière Oba, traversa le Lebaï-N'gouko et, comme la difficulté de se procurer des vivres pour un nombre important de personnes devenait de plus en plus grande, M. de Brazza ne garda auprès de lui que dix porteurs et six hommes d'escorte; puis il chargea le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon de ramener les autres sur les bords de l'Ogôoué, où il devait les rejoindre un peu plus tard (19 juillet 1878).

Quant à lui, il gagna la Likona et parvint très difficile-

ment jusqu'à la Lébaï-Okoua. Mais la saison des pluies approchait et les marchandises tiraient à leur fin; lui-même, malade, exténué de fatigue, les jambes couvertes de plaies, ne pouvait avancer qu'à grand'peine. Il jugea donc que le moment était venu de retourner sur ses pas et, le 11 août 1878, trois ans jour pour jour après son départ de France, il reprit le chemin de l'Ogôoué.

Sur les bords de ce fleuve, il retrouva ses vaillants compagnons de route et voulut tenir aux hommes de son convoi les promesses qu'il leur avait faites. Il les congédia après gratification, en les invitant en même temps à l'accompagner jusqu'au Gabon; un grand nombre d'entre eux ne voulurent pas suivre ce sage conseil. Ils partirent de leur côté, mais ne tardèrent pas à être réduits en esclavage par les tribus qu'ils traversaient. Les autres suivirent M. de Brazza à Libreville où ils s'établirent. Ils y sont encore aujourd'hui et quelques-uns d'entre eux l'ont même accompagné plus tard au cours des nouveaux voyages qu'il fit dans l'intérieur.

Nous nous sommes arrêté à dessein sur les incidents les plus importants ou les plus intéressants de ce voyage, qui, par la suite, décida de l'établissement des Français dans la région. Ce voyage fut, en effet, le plus pénible et le plus difficile de tous. Lorsque M. de Brazza revint ensuite dans le pays, sa renommée s'était déjà étendue partout et, lorsqu'un peu plus tard il pénétra dans des contrées nouvelles, il y trouva des peuplades disposées, non seulement à le laisser passer, mais aussi à lui fournir les moyens de voyager moins péniblement, en lui procurant, autant qu'il en désirait, des pagayeurs, des porteurs ou des vivres.

Deuxième voyage de M. de Brazza. — A peine était-il de retour en France qu'il sollicita une nouvelle mission du gouvernement. Son projet était le suivant : « Dans sa partie inférieure, le Congo est barré par des rapides sur une longueur d'au moins 300 kilomètres et, pour arriver à un endroit de ce fleuve où la navigation est possible et facile,

il serait avantageux de suivre d'abord la route de l'Ogôoué dont les rapides sont tous, grâce à l'habileté des pagayeurs indigènes, franchissables en pirogues et ensuite celle de l'Alima dont le cours, jusqu'au Congo, n'offre pas un seul obstacle. Mais, pour arriver à ce but, il serait nécessaire de se concilier les peuplades indigènes riveraines de ces deux cours d'eau, qui sont déjà disposées favorablement, et de créer des bases d'opération pour notre action dans ces contrées, si heureusement placées à portée d'une de nos colonies. »

C'est sur ces données que fut décidée la seconde mission de M. de Brazza. Celui-ci partit avec une subvention du ministère des affaires étrangères et des laptots à la solde du ministère de la marine; durant cette mission, il devait en outre désigner au comité français de l'Association internationale africaine l'emplacement de deux stations scientifiques et hospitalières. Cette association, devenue ensuite l'État indépendant du Congo, avait, à cette époque, un programme purement scientifique et humanitaire. Un peu plus tard, un crédit de 100.000 francs et une subvention de la société de géographie de Paris permirent au docteur Ballay de rejoindre la côte occidentale avec un important approvisionnement de marchandises et d'objets de toute nature.

Les résultats obtenus par M. de Brazza au cours de cette nouvelle expédition furent considérables. L'un des plus importants fut l'abandon, par chaque tribu riveraine, de ses prétentions exclusives sur les diverses parties du fleuve et l'organisation d'un service de transport confié aux indigènes réputés les plus habiles dans la conduite des pirogues, les Adoumas et les Okandas.

Fondation de Franceville. — En juin 1880, fut fondée, à peu de distance du confluent de l'Ogôoué et de la Passa, la première station du comité français de l'Association internationale africaine, à laquelle on donna le nom de Franceville. Après avoir établi cette station, M. de Brazza

partit pour le Congo, accompagné du sergent Malamine, des tirailleurs sénégalais, de l'interprète batéké Ossia, et de quelques hommes d'escorte, dont la plupart avaient déjà fait partie du premier voyage de l'Alima.

Évitant cette fois le pays des Batékés, il suivit la rive sud de la rivière Passa, chez les Batchaï, et arriva chez Ngango, chef Achicouya, et, de là, chez Ngamfourou, chef Aboma, dont le village domine la rivière Léfini, affluent du Congo. C'est chez ce dernier qu'il entendit pour la première fois mentionner le nom de Makoko, chef puissant, dont l'influence religieuse s'étendait sur toute la contrée et qui donnait aux chefs une sorte d'investiture.

M. de Brazza continua sa route en suivant par terre la vallée marécageuse de la Léfini jusqu'au village de Ngampié, où il put s'embarquer sur un radeau. Il en descendit à Fafa, des chutes barrant la rivière à son entrée dans le Congo, et au bout de deux jours de marche, se trouva à l'extrémité d'un vaste plateau, en face de l'immense nappe d'eau du Congo, aperçu par lui pour la première fois.

Traité avec le roi Makoko. — Cependant les renseignements de plus en plus précis sur Makoko décidèrent M. de Brazza à revenir à Fafa, d'où il se dirigea vers la demeure de ce chef indigène.

Le roi lui fit le meilleur accueil et le garda auprès de lui pendant vingt-cinq jours, ne se lassant pas de s'entretenir avec lui du pays et des coutumes des blancs, ainsi que des projets de son hôte. Ces entretiens aboutirent à un traité aux termes duquel Makoko plaçait ses États sous le protectorat de la France, à laquelle il accordait en outre une concession de territoire à son choix sur les bords du Congo.

Fondation de Brazzaville. — Un peu plus tard, M. de Brazza réussit à se concilier l'amitié des chefs oubanghis, qui habitaient au nord de l'Alima, entre ce cours d'eau et la rivière l'Oubanghi qui leur a donné son nom. Grâce à l'appui que lui prêtait Makoko, il obtint leur concours

pour la création de deux nouvelles stations, l'une dans le haut Alima et l'autre sur le Congo même, à l'endroit appelé N'Tamo et situé sur le Stanley-Pool (lac Stanley). La prise de possession du second de ces territoires et la création de cette station eurent lieu le 1er octobre 1880[1].

N'Djolé.

Malgré le succès de ses négociations, M. de Brazza était préoccupé de la question de l'établissement d'une voie de communication jusqu'à la côte. Le bas Congo était impra-

1. Ce fut le président de la Société de géographie de Paris, M. Ferdinand de Lesseps, qui, au cours d'une assemblée de cette Société et dans un mouvement d'admiration pour l'énergie de notre compatriote, proposa le premier de donner à la nouvelle station le nom de Brazzaville et le fit adopter par acclamation.

ticable et l'Ogôoué long et assez difficile. C'est alors que M. de Brazza entendit parler d'une route plus commode qui gagnait à l'ouest la vallée du N'Douo, affluent du Niari. Mais ce nom de Niari ne lui apprenait rien et il y avait tout lieu de croire que ce cours d'eau n'était lui-même que l'affluent d'un autre cours d'eau qui se jetait dans la mer.

Fondation de Diélé; exploration du Niari-Kiliou. — Avant de résoudre ce problème, M. de Brazza dut descendre le Congo pour aller se ravitailler au Gabon. Il revint ensuite à Franceville, procéda à la création d'un poste sur le haut Alima et à l'organisation d'un service de porteurs entre ce poste et celui de la Passa; plus tard, en janvier 1882, il partit pour la vallée du Niari. Un mois après, il apprenait que cette rivière change de nom un peu plus loin et va se jeter dans l'océan Atlantique sous le nom de Kiliou. Il parvenait à gagner M'Boko, puis Landana après cinq ou six jours de route; enfin, le 17 avril 1882, il s'embarquait pour retourner au Gabon et, de là, revenir en France.

Grâce au récit de M. de Brazza, on sut bientôt à Paris que la véritable route pour gagner la partie du Congo où la navigation est possible, était celle du Niari-Kiliou. Stanley, qui était alors en Europe, l'ayant appris également, se hâta de retourner en Afrique et fonda une série de postes tout le long de ce fleuve [1].

M. Mizon, 1880-1883. — Pendant que M. de Brazza revenait sur la côte, M. Mizon, enseigne de vaisseau, envoyé par l'Association internationale africaine, était allé prendre le commandement de ces stations.

Il s'établissait d'abord à Franceville, puis traversant le pays des Batékés, il installait un second poste sur l'Alima, au village de Kinkouna et parcourait, pendant deux années, tout le pays avoisinant.

1. Ces postes prirent les noms de : Alexandreville, Grantville, Rudolfstadt, Frankville, Strauchville, Baudoinville, Stéphanieville et Philippeville.

En 1883, après le retour de M. de Brazza nommé commissaire du Gouvernement dans l'Ouest africain, les stations de l'Association internationale africaine furent remises au Gouvernement, et M. Mizon regagna la côte en suivant une route nouvelle.

Il se dirigea vers Mayoumba, puis explora la rivière Liboumbi. Il s'assura de l'exactitude de la position fixée par du Chaillu pour Monao Combo, et descendit, tantôt par terre tantôt par eau, le cours de la Louété, qu'il quitta à peu de distance de son embouchure dans le Kiliou.

Après avoir suivi parallèlement le Kiliou, il coupa successivement quelques-uns des affluents de droite, et par la vallée de la petite rivière Ngongo, atteignit la lagune Banya sur laquelle il navigua quelque temps et arriva à Couango, d'où il prit le paquebot pour l'Europe, en décembre 1883.

M. le docteur Ballay. — Durant le mois de juillet 1882, le docteur Ballay avait remonté l'Ogôoué, transportant une chaloupe à vapeur démontable qui était lancée sur la rivière Lékila dans le courant de l'année 1883.

Puis il entrait en communication avec les Bafourous qui avaient arrêté la première expédition, réussissait à descendre avec eux l'Alima pour la première fois et arrivait jusqu'au Congo en pirogue.

Il s'établit au village de Ngantchou, sur le Congo, et renoua des relations avec Makoko et les chefs de Brazzaville.

Il séjourna seul dans cette région jusqu'au mois de mai 1884, époque à laquelle il fit la rèmise du service à M. de Brazza, nommé précédemment commissaire du Gouvernement dans l'Ouest africain, puis il rentra lui-même en Europe.

Occupation de Loango. — Pendant ce temps, le gouververnement français faisait occuper Loango par la canonnière le *Sagittaire* que commandait alors le lieutenant de vaisseau Cordier, et, ayant saisi tout l'avantage qu'on pouvait retirer de la découverte de M. de Brazza, il s'em-

pressait de demander au Parlement, qui les accordait, les crédits nécessaires à une nouvelle expédition; il faisait ratifier également le traité passé avec Makoko.

Troisième voyage de M. de Brazza. — Cette ratification eut lieu le 30 novembre 1882. Le lendemain matin, le comité français de l'Association internationale africaine siégeant à Paris, faisait remise à l'État des deux stations de Franceville et de Brazzaville, ainsi que du poste de l'Alima. Enfin une loi de finances, du 10 janvier 1883, affectait à la nouvelle mission une somme de 1.275.000 francs ainsi répartis :

Ministère de l'instruction publique (frais généraux de la mission, vivres, personnel, création de ports et stations)....	980.000 fr.
Ministère des affaires étrangères (cadeaux et présents).....	65.000 »
Ministère de la marine (transports, matériel de transports, munitions).....	230.000 »
Total....	1.275.000 fr.

En outre, le ministère de la guerre était autorisé, le 21 février, à céder à la mission une quantité d'armes hors d'usage qui devaient servir de monnaie courante; de plus on armait à Cherbourg un petit bâtiment, l'*Olumo*, dont M. de Brazza recevait le commandement.

Enfin un décret, en date du 5 février 1883, conférait à M. de Brazza le titre de « Commissaire du gouvernement de la République française dans l'Ouest africain » et, pour que son grade dans la marine concordât à peu près avec ses nouvelles fonctions, un autre décret du 15 janvier précédent, lui donnait l'épaulette de lieutenant de vaisseau.

Plus tard, en 1884, une loi de finances (8 août 1883) accordait à la mission de nouvelles ressources qui étaient ainsi réparties :

Ministère de l'instruction publique	650.000 fr.
Ministère des affaires étrangères.....	30.000 »
Ministère de la marine et des colonies	100.000 »
Total.....	780.000 fr.

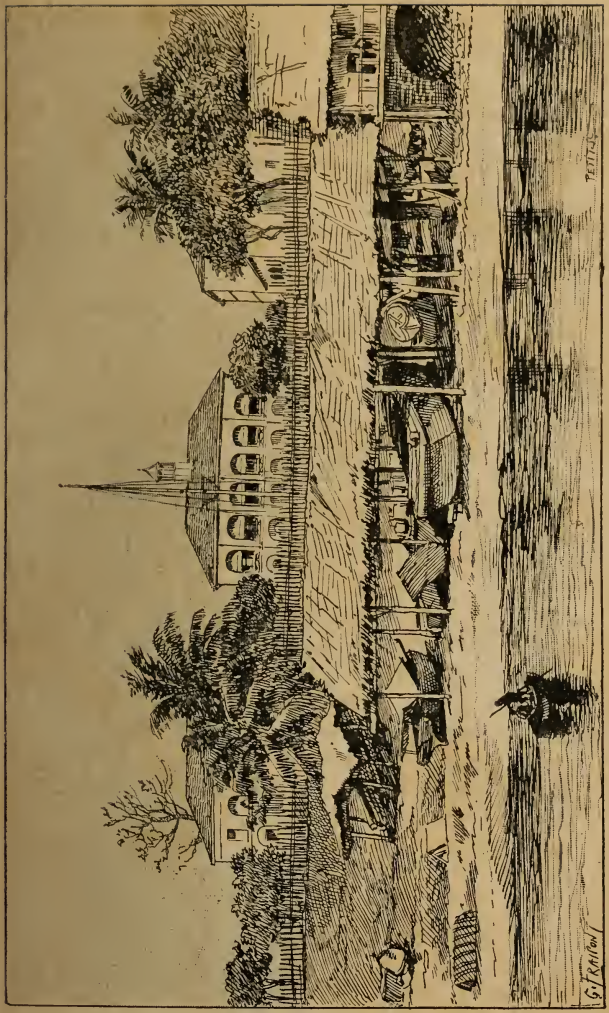

LIBREVILLE.

M. de Brazza quittait la France le 21 mars 1883 et, le 1er mai suivant, l'expédition, définitivement organisée, comprenait :

30 fonctionnaires civils, chefs de service, chefs ou sous-chefs de postes et stations;
30 militaires ou marins, ouvriers spéciaux;
25 tirailleurs algériens;
150 laptots sénégalais,
Et 150 noirs de la côte de Krou (côte de Guinée).

Quant au matériel, il comprenait 800.000 kilos d'objets de toute nature, mais principalement des marchandises et des armes réservées aux échanges et aux paiements.

Le premier soin de M. de Brazza fut de visiter l'Ogôoué; il chargea l'un de ses compagnons, M. Rigail de Lastours, d'organiser tout le long de ce fleuve un certain nombre de postes et de stations dont il avait, à son passage, déterminé l'emplacement. Il fit de même pour l'Alima et confia cette mission à M. le lieutenant Decazes. Puis, accompagné des autres membres de la mission, parmi lesquels se trouvaient MM. Ballay et de Chavannes, M. de Brazza se rendit chez Makoko.

Ce souverain, auquel on avait, quelques mois auparavant et non sans arrière-pensée, annoncé la mort de notre compatriote, manifesta la joie la plus grande en revoyant M. de Brazza. Celui-ci lui annonça la ratification du traité conclu en 1880 et le pria de donner aux chefs de ses tribus les ordres nécessaires. Makoko s'empressa de se rendre aux désirs du Commissaire du gouvernement français, fit appeler auprès de lui les principaux chefs des deux rives du Congo soumis à sa domination et leur ordonna d'obéir au grand chef blanc comme à lui-même.

Occupation de la rive gauche du Congo. — Le 1er octobre 1880, M. de Brazza avait laissé le sergent Malamine sur la rive sud du Stanley-Pool pour représenter le protectorat de la France sur les territoires relevant de Makoko. Établi à Kinchassa, sur la rive gauche du Congo,

Malamine acquit rapidement un réel prestige; non seulement il maintint nos droits, mais encore il vint en aide et donna protection à des missionnaires anglais qui, devançant l'expédition de Stanley, voulaient s'établir sur ce point. Pendant dix mois, Malamine arbora et fit respecter notre pavillon sur ce point, qui était la clef du Congo supérieur. M. de Brazza s'était ainsi, au nom de la République française, rendu maître des deux rives du Congo et, comme aucune convention internationale n'avait encore été échangée pour régir la navigation dans cet immense bassin, il devenait, par le fait même, également maître du fleuve.

De la sorte, la surprise du Niari-Kiliou, opérée par Stanley au préjudice de la France, n'avait plus de résultat, et les postes créés le long de ce cours d'eau ne lui servaient plus à rien. C'était ce que voulait M. de Brazza. Aussi, quelques mois plus tard, lorsque la conférence de Berlin fut sur le point de se réunir, il fallut donner à la France une compensation pour les territoires de la rive gauche de ce fleuve qui devenaient possessions de l'Association africaine internationale. On lui proposa alors — et elle accepta — tout le bassin du Niari jusqu'au Chiloango, avec remise des stations et des postes créés par l'Association. (Convention du 5 février 1885.)

Acte général de la Conférence de Berlin. — Le 26 février 1885, à la suite d'une conférence provoquée par l'Allemagne d'accord avec la France, fut signée la convention, connue sous le nom d'*Acte général de la Conférence de Berlin* et relative au Congo et au Niger. Les puissances signataires de cet acte furent l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suède et Norvège, et la Turquie[1].

1. Les plénipotentiaires des principales puissances d'Europe furent : pour l'*Allemagne*, le prince de Bismarck, le comte de

Cette conférence eut pour but de « régler les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, d'assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'océan Atlantique et de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique.»

L'acte général fut divisé en six parties distinctes qui sont :

I. Déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo (articles 1 à 8);

II. Déclaration concernant la traite des esclaves (art. 9);

III. Déclaration relative à la neutralité des territoires du bassin du Congo (art. 10 à 12);

IV. Acte de navigation du Congo (art. 13 à 25);

V. Acte de navigation du Niger (art. 26 à 35);

VI. Déclaration relative aux occupations ultérieures de territoires sur le continent africain (art. 36 à 38).

Dans la première partie de cet acte général, il a été convenu que le commerce de toutes les nations jouirait d'une complète liberté et que les marchandises importées resteraient affranchies des droits d'entrée et de transit, sauf la perception des taxes nécessaires qui pourraient être perçues en compensation de dépenses utiles pour le commerce. Il a été stipulé en même temps que cette règle serait applicable :

1° Dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents. Ce bassin est délimité par les crêtes des bassins contigus, à savoir : notamment les bassins du Niari, de l'Ogôoué, du Chari et du Nil, au nord ; par la ligne de faîte orientale des affluents du lac Tanganyka, à l'est ; par les crêtes du bassin du Zambèze et de la Logé au sud. Il embrasse, en conséquence, tous les territoires drainés par le Congo et ses affluents, y compris le lac Tanganyka et ses tributaires orientaux.

Hatsfeldt, les conseillers de légation Moritz-Busch et Henri de Küsserow; pour l'*Autriche,* le comte Széchény; pour l'*Espagne,* le comte de Benomar; pour la *France,* le baron de Courcel; pour l'*Angleterre,* sir Edward Malet; pour l'*Italie,* le comte de Launay; pour la *Russie,* le comte Kapnist; pour la *Turquie,* Méhémet-Saïd-Pacha.

2° Dans la zone maritime s'étendant sur l'océan Atlantique depuis le parallèle situé à 2°30′ de latitude sud jusqu'à l'embouchure de la Logé.

La limite septentrionale suivra le parallèle situé par 2°30′, depuis la côte jusqu'au point où il rencontre le bassin géographique du Congo, en évitant le bassin de l'Ogôoué, auquel ne s'appliquent pas les stipulations du présent acte.

La limite méridionale suivra le cours de la Logé jusqu'à la source de cette rivière et se dirigera de là vers l'est jusqu'à la jonction avec le bassin géographique du Congo.

3° Dans la zone se prolongeant à l'est du bassin du Congo, tel qu'il est délimité ci-dessus, jusqu'à l'océan Indien, depuis le 5e degré de latitude nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze au sud; de ce point, la ligne de démarcation suivra le Zambèze jusqu'à cinq milles en amont du confluent du Shiré et continuera par la ligne de faîte séparant les eaux qui coulent vers le lac Nyassa des eaux tributaires du Zambèze pour rejoindre enfin la ligne de partage des eaux du Zambèze et du Congo.

Bien entendu, en étendant à cette zone orientale le principe de la liberté commerciale, les puissances représentées à la conférence ne s'engageaient que pour elles-mêmes et ce principe ne pouvait s'appliquer aux territoires appartenant actuellement à quelque État indépendant et souverain qu'autant que celui-ci y donnerait son consentement.

Dans la deuxième partie, il a été convenu que, la traite des noirs étant interdite, le bassin conventionnel du Congo ne pouvait servir ni de marché ni de voie de transit pour le trafic des esclaves de quelque race que ce soit.

Il a été également stipulé (IIIe partie) que, dans le cas où une des puissances signataires de l'acte serait impliquée dans une guerre, les autres puissances cosignataires et celles qui y adhéreraient par la suite s'engageraient à prêter leurs bons offices pour que les territoires appartenant à cette puissance et compris dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale soient, du consentement commun de cette puissance et de l'autre ou des autres parties belligérantes, placées, pour la durée de la guerre, sous le régime de la neutralité et considérés comme appartenant à un État non belligérant.

En ce qui concerne la navigation (IVe partie), l'acte général porte que celle du Congo, sans exception d'aucuns des embranchements ni des issues de ce fleuve, est et demeure entièrement libre pour les navires marchands en charge ou sur lest de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que celui des voyageurs. Il ne pourra être perçu, comme taux ou comme droits, que ceux qui auront le caractère de rétribution pour services rendus à la navigation même.

Il a été, en outre, institué une commission internationale chargée d'assurer l'exécution des dispositions de l'acte de navigation. Cette Commission a notamment dans ces attributions :

1° La désignation des travaux propres à assurer la navigabilité du Congo selon les besoins du commerce international ;

2° La fixation du tarif de pilotage et celle du tarif général des droits à percevoir pour services rendus à la navigation ;

3° L'administration des revenus obtenus au moyen de ces tarifs.

Enfin, dans sa VIe et dernière partie, l'acte général a stipulé que « la puissance qui, dorénavant, prendrait possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui y assume un protectorat, accompagnerait l'acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires de l'acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y avait lieu, leurs réclamations [1] ».

M. de Brazza, commissaire général du Congo français. — Le 29 juin 1886, un décret déterminait le régime sous lequel étaient placés respectivement le Congo français et la colonie du Gabon; M. de Brazza était chargé de la direction générale, avec le titre de commissaire général du gouvernement de la République française, et le docteur Ballay était nommé lieutenant gouverneur du Gabon ayant sa résidence à Libreville.

Conventions avec l'État libre, l'Allemagne et le Portugal. — Un certain nombre de questions touchant la détermination des limites de la nouvelle possession française ont été réglées vers cette époque ou ultérieurement avec l'État libre, l'Allemagne et le Portugal.

D'après la convention passée avec cette dernière puissance, à la date du 12 mai 1886 et relative à la délimitation des territoires français et portugais situés tant au sud du Sénégal qu'au nord du fleuve le Congo,

1. La Ve partie de l'acte général de la conférence de Berlin est relative à la navigation sur le Niger; elle est contenue *in extenso* dans le fascicule qui traite du Soudan français.

notre frontière au sud du Niari-Kiliou est fixée ainsi qu'il suit [1] :

Art. 3 de la Convention. — Dans la région du Congo, la frontière des possessions portugaises et françaises suivra, conformément au tracé indiqué sur la carte n° 2, annexée à la présente convention, une ligne qui, partant de la pointe de Chamba, située au confluent de la Lœma ou Louisa-Loango et de la Lubinda, se tiendra, autant que possible et d'après les indications du terrain, à égale distance de ces deux rivières, et à partir de la source la plus septentrionale de la rivière Luali, suivra la ligne de faîte qui sépare les bassins de la Lœma ou Louisa-Loango et du Chiloango, jusqu'au 10° 30′ de longitude est de Paris puis se confondra avec ce méridien jusqu'à sa rencontre avec le Chiloango, qui sert en cet endroit de frontière entre les possessions portugaises et l'État libre du Congo.

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à n'élever à la pointe de Chamba aucune construction de nature à mettre obstacle à la navigation.

Dans l'estuaire compris entre la pointe de Chamba et la mer, le thalweg servira de ligne de démarcation politique aux possessions des hautes parties contractantes.

Art. 4. — Le Gouvernement de la République française reconnaît à Sa Majesté Très Fidèle le droit d'exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires qui séparent les possessions portugaises d'Angola et de Mozambique, sous réserve des droits précédemment acquis par d'autres puissances, et s'engage, pour sa part, à s'y abstenir de toute occupation.

Au nord, la délimitation de la frontière a été réglée comme suit par une convention passée le 24 décembre 1885 entre la France et l'Allemagne :

Le gouvernement de S. M. l'empereur d'Allemagne renonce, en faveur de la France, à tous les droits de souveraineté ou de protectorat sur tous les territoires qui ont été acquis au sud de la rivière Kampo par des sujets de l'empire allemand et qui ont été placés sous le protectorat de S. M. l'empereur d'Allemagne. Il s'engage à s'abstenir de toute action politique au sud d'une ligne suivant ladite

1. Voir, pour la partie de la Convention relative à la Guinée portugaise et aux Rivières du Sud, le fascicule traitant du Sénégal.

rivière depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 7° 40′ de longitude est de Paris (10° de longitude est de Greenwich) et, à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 12° 40′ de longitude est de Paris (15° de longitude est de Greenwich).

Le gouvernement de la République française renonce à tous les droits et à toutes les prétentions qu'il pourrait faire valoir sur des territoires situés au nord de la même ligne et il s'engage à s'abstenir de toute action politique au nord de cette ligne.

Enfin, dans un dernier article, il est dit qu'on ne devra pas porter atteinte, sur les eaux de la rivière Kampo, à la liberté du commerce et de la navigation des ressortissants de chacun des gouvernements signataires.

Avec l'État libre du Congo, il a été passé, à la date du 29 avril 1887, une autre convention confirmant à la France le droit de préemption, qui lui avait été précédemment accordé sur cet État, au cas où celui-ci voudrait réaliser ses territoires; cette convention fixe, en outre, d'une manière définitive la frontière entre l'État libre et le Congo français; voici le texte de cette dernière partie du protocole :

Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Oubanghi formera la frontière jusqu'à son intersection avec le 4e parallèle nord.

L'État indépendant du Congo s'engage, vis-à-vis du gouvernement de la République française, à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Oubanghi, au nord du 4e parallèle.

Le gouvernement de la République française s'engage de son côté à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Oubanghi, au nord du même parallèle, le thalweg formant, dans les deux cas, la séparation.

En aucun cas, la frontière septentrionale de l'État du Congo ne descendra au-dessous du 4e parallèle nord, limite qui lui est déjà reconnue par l'article 5 de la convention du 5 février 1885.

Enfin, sur le littoral, il reste à règler certaines questions relatives aux réclamations des Espagnols, qui, étant maîtres des îles Corisco et Elobey, prétendent avoir des

droits sur la côte elle-même, bien qu'ils n'y aient aucun établissement ni aucun comptoir.

Missions diverses. — Avant de terminer cet aperçu historique, il convient d'ajouter aux itinéraires déjà signalés, ceux qui ont été établis par les membres de diverses missions étrangères et françaises, par les agents de l'État belge, MM. Mékic, Harou, Hanssens, Grant, etc., et par le lieutenant de vaisseau italien Massari qui était entré dans la Likouala, tandis que le missionnaire Grenfell remontait l'Oubangui.

M. de Lastours, en 1883, avait exploré la rivière N'koni, afin de se rendre compte s'il n'y avait pas intérêt à abandonner l'Ogôoué à partir de l'embouchure de cette rivière, et à se servir d'elle pour pénétrer chez les Batékés et réduire le portage par terre entre le bassin de l'Ogôoué et celui de l'Alima à une quarantaine de kilomètres. Cette attente fut déçue : la rivière N'koni est encombrée de rapides et de chutes.

En 1885, M. de Lastours était à Madiville, faisant ses derniers préparatifs pour un voyage d'exploration dans le Nord, entre l'Ogôoué et la Bénoué, quand un accès de fièvre pernicieuse vint enlever à la mission ce précieux auxiliaire.

Mais ces préparatifs ne furent pas perdus ; l'expédition projetée fut confiée par M. de Brazza à son frère Jacques, auquel s'adjoignit l'un de ses camarades, M. A. Pecile.

Ils coupèrent la Sébé, la Liboumbi, affluent de l'Ivindo, puis franchissant la ligne de faîte qui sépare les bassins de l'Ogôoué et du Congo, ils se rapprochèrent du point auquel s'était arrêté M. Pierre de Brazza dans la reconnaissance qu'il avait poussée au bord de l'Alima en 1878. Après avoir reconnu les petites rivières qui se réunissent pour former la Likona et la Likouala, ils entrèrent dans le bassin de la rivière Yensé, dont les eaux se dirigent vers le Nord. Revenant sur leurs pas, après un court

séjour à Ikotou par 2° 30′ Nord, ils descendirent la Likouala.

A la suite des conventions passées avec l'État belge, le capitaine de frégate Rouvier, accompagné du docteur Ballay et du capitaine d'infanterie de marine Pleigneur, fut envoyé au Congo, afin de fixer, concurremment avec une commission d'officiers belges les limites des deux États, et de prendre possession des stations que l'État libre avait établies dans le Niari Kiliou. Relevant le cours du Congo, ces officiers arrivèrent à l'embouchure de l'Oubanghi et le remontèrent jusqu'à 1° 30′ environ, point atteint antérieurement par M. Dolisie. La commission de délimitation, sa tâche une fois terminée, revint en Europe par la voie de l'Alima et de l'Ogôoué.

La France se trouvait ainsi en possession d'une nouvelle colonie, qu'elle ne devait qu'à des moyens purement pacifiques, grâce aux efforts persévérants des énergiques et courageux explorateurs dont nous venons de retracer les travaux.

Malheureusement plusieurs d'entre eux, MM. de Lastours et Jacques de Brazza, entre autres, avaient payé de leur vie leur dévouement à la France et à la civilisation.

Parmi les noms des autres collaborateurs qui ont partagé leurs luttes et leurs fatigues, nous nous faisons un devoir de citer MM. de Chavannes, Dolisie, Decazes, Dutreuil de Rhins, etc.

Le capitaine Pleigneur revint au Congo en 1886 pour relever la topographie de la région comprise entre la côte de Loango et Brazzaville. Il avait déjà fait des travaux importants, lorsque, dans une reconnaissance sur le Kiliou, la pirogue qui le portait chavira dans un rapide. Il fut malheureusement impossible aux noirs qui l'accompagnaient de lui porter secours : il se noya sous leurs yeux.

M. Jacob, ingénieur, qui s'occupait du même travail, continua seul ces opérations pendant deux ans ; il reconnut

le fleuve et parcourut le pays situé entre le Niari et le Stanley-Pool, afin d'étudier la possibilité de la construction d'une voie ferrée.

Plus récemment, M. Crampel, qui pendant un an avait suivi M. de Brazza en qualité de secrétaire, résolut, après le départ de celui-ci pour l'Europe, d'entreprendre une expédition vers le Nord et de reprendre les projets de MM. de Lastours et Jacques de Brazza.

Parti de Madiville, il se dirigea vers l'est et, aux approches de la rivière Sébé, tourna brusquement au Nord. Il coupa à sa tête la rivière Dilo qui se jette dans l'Ogôoué, et en septembre 1888 arriva à Kandjama, au confluent de l'Ivindo et de la rivière Liboumbi, dont le haut cours avait été reconnu par Jacques de Brazza.

Il suivit ensuite la rive droite de l'Ivindo, habitée par les M'fans et reconnut les sources de cette rivière, puis, franchissant la ligne de partage des eaux entre l'Ogôoué et le Congo, il découvrit, en janvier 1889, une rivière appelée Djah, qui porte ses eaux au Congo. Après un séjour au village m'fan de Binvolo, il se dirigea vers l'ouest et atteignit le Komm, affluent du Ntem qu'il descendit sur un radeau. Au confluent de ces deux rivières, sa troupe fut assaillie par les M'fans. M. Crampel, blessé, ayant perdu plusieurs hommes de son escorte, dut abandonner la rivière et se diriger vers la côte qu'il atteignit au poste de Bata.

M. Fourneau partit du poste d'Ashouka sur l'Ogôoué, suivit la ligne de faîte qui sépare les bassins des petits fleuves côtiers de celui de l'Ivindo, et reconnut les sources du Ntem, dont il descendit la vallée pendant plusieurs jours. Il traversa cette rivière, continua alors sa route vers le Nord, et revint enfin à la côte en longeant la frontière franco-allemande.

Réunion du Congo français et du Gabon. — Comme on le verra plus loin, la colonie du Gabon et le territoire du Congo français qui, bien que réunis sous la

même autorité politique en 1886, étaient soumis à des régimes administratifs différents, ont été, par décret du 11 décembre 1888, réunis définitivement l'un à l'autre, sans distinction d'aucune sorte et placés sous la même administration.

Poste de Lékéti.

CHAPITRE II

Description géographique et ethnographique.

Description générale. — Les montagnes. — Le littoral. — Les cours d'eau. — Les rivières du nord. — Les rivières du Gabon. — L'Ogôoué. — Les rivières de la côte de Loango. — Le Kiliou. — Le bassin intérieur du Congo. — Esquisse géologique. — Faune et flore. — Races indigènes. — Mœurs et usages communs aux diverses peuplades. — Les M'pongoués. — Les Pahouins. — Les Chakés. — Les Batékés. — Les Bafourous ou Boubanghis. — Les M'bochis. — Les Loangos. — Résidences des diverses tribus indigènes. — Rapports des indigènes avec les traitants.

Description générale. — Les montagnes. — Le Congo français est traversé entièrement du nord au sud, et parallèlement à la côte, par un groupe de petites chaînes montagneuses qui établissent une ligne de démarcation bien définie entre la région maritime et la région de l'intérieur.

Cette chaîne porte le nom de Monts de Cristal et descend à peu près en droite ligne jusqu'au coude de l'Ogôoué. Sa hauteur est assez variable; les sommets les plus élevés ne dépassent pas 1,500 mètres et ceux qui dépassent ou atteignent 1,000 mètres sont en petit nombre [1].

Ainsi, les deux parties de la chaîne formant la vallée de la rivière Noyo, qui, avant d'aller rejoindre le Muny, coule du sud au nord, ont, celles de l'est, environ 1,450 à 1,500 mètres de haut, celles de l'ouest, plus proches de la mer, 900 mètres seulement. Vers les sources de la rivière Komo, la chaîne a encore 1,400 mètres; elle n'en a plus que 1,000 en arrivant à l'Ogôoué.

Tout en suivant une direction parallèle à la côte, elle envoie, vers l'ouest, de petits rameaux qui se terminent généralement par des pics assez élevés (Mont de Bata, 850 mètres; mont de la Mitre, 1,200 mètres) et forment sur le littoral des promontoires escarpés, d'aspect rougeâtre, dont le plus important est le cap Saint-Jean.

Au sud de l'Ogôoué, le plus haut sommet est l'Igoumbi-Andèle (1,060 mètres) qui domine le pays de Kama; enfin, la chaîne se confond avec les monts Devarenne (600 mètres) qui séparent le Niari-Kiliou du bas Congo.

Dès qu'en venant du littoral, on a dépassé cette longue artère montagneuse, on s'aperçoit que le sol s'élève progressivement vers l'est par une suite de gradins successifs, après lesquels apparaît une série non interrompue de plateaux sablonneux, qui forment le point culminant de la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ogôoué et du Gabon et le bassin du Congo intérieur.

En même temps qu'il s'élève de la sorte, ce terrain présente des caractères bien différents.

Au nord du Gabon, la côte est assez élevée et le sol, de la mer aux monts de Cristal, figure assez bien un plan incliné

1. Toutes les altitudes données sont approximatives, aucune observation précise n'ayant pu encore être faite.

de l'est à l'ouest. Après la chaîne de Cristal, commencent alors des gradins assez élevés et assez rapprochés les uns des autres, qui font place à leur tour à des plateaux de nature sablonneuse. Par suite de cette conformation du terrain, les cours d'eau se trouvent divisés, d'une façon générale, chacun en trois biefs distincts, dont deux seulement sont navigables : celui qui se trouve sur les hauts plateaux et celui qui coule dans la région maritime [1]. La partie intermédiaire qui traverse la zone des gradins, a son cours entièrement obstrué par des chutes ou par des rapides.

Dans toute cette région des rivières du nord, la bande maritime et la zone des terrasses sont couvertes d'une végétation magnifique.

Après le cap Esterias, le rivage devient bas, sablonneux, marécageux; il disparaît sous les mangliers, les palétuviers et les hautes herbes. Toute cette contrée, qui a son centre au Fernan-Vaz et s'étend du Gabon au Kiliou est assez malsaine.

La zone maritime, qui s'étend à quelques dizaines de kilomètres dans l'intérieur fait place, dès que le sol commence à s'élever (ou, si l'on est sur un fleuve, à hauteur des premiers rapides), à la zone de la forêt vierge, qui est entrecoupée ça et là de quelques clairières herbeuses. Vient ensuite (à 350 ou 400 mètres au-dessus du niveau de la mer) une troisième zone qui comprend principalement d'immenses prairies verdoyantes, la forêt y restant limitée aux rives des cours d'eau ou aux terrains directement irrigués par ceux-ci. Enfin, à 7 ou 800 mètres de hauteur, existe une dernière zone, celle des hauts plateaux situés entre le bassin du Congo et les bassins des fleuves secondaires (Ogôoué, Niari-Kiliou, etc.) Dans cette zone, qui suit assez exactement la ligne de partage des eaux, on aperçoit

1. Cette division n'est pas rigoureusement exacte ; les parties navigables sont généralement coupées aussi par des rapides.

de vastes et longues plaines sablonneuses, à la végétation clairsemée comme celle de la brousse du Cayor au Sénégal; de temps en temps, on distingue sur le sol une coupure qui s'élargit peu à peu, au fur et à mesure qu'elle disparaît à l'horizon : c'est une vallée, formée par une rivière qui a pris naissance sur le plateau et se dirige vers le Congo ou vers la mer.

Après cette quatrième zone, on pénètre dans le bassin du Congo intérieur où l'on retrouve, en sens inverse, en descendant vers le fleuve, des régions présentant tour à tour les différents caractères que nous venons d'indiquer.

Le Littoral. — De l'embouchure de la rivière Kampo jusqu'au cap Saint-Jean, la côte, assez élevée, est coupée par une multitude de cours d'eau et bordée par un nombre assez important de villages; elle forme la baie de Batah et reçoit la rivière Benito.

Après le cap Saint-Jean et au nord du cap Estérias, est une vaste baie qui renferme quatre îles, dont la plus importante s'appelle l'île Corisco; les trois autres sont l'île Banya, la grande et la petite Elobey. Cette dernière, qui ne mesure qu'un kilomètre carré, est en réalité la seule qui soit habitée par les Européens. Dans la baie de Corisco se jettent la rivière Mouny et la rivière Moundah.

C'est entre la pointe Pongara et la pointe Santa-Clara que se trouve l'estuaire du Gabon, qui a donné son nom à une partie de nos possessions et s'enfonce de 70 kilomètres dans les terres.

Il est divisé en deux parties par l'île Coniquet, et par l'île aux Perroquets. Ces deux parties, qu'on peut désigner sous les noms de *bassin extérieur* et *bassin intérieur*, ne sont pas également navigables. Malgré les bancs qui l'obstruent en certains endroits, le bassin extérieur est praticable pour les grands navires par des passes balisées avec soin; il a des fonds de 9 à 10 mètres. Le bassin intérieur ne convient qu'aux petits bâtiments calant au plus $3^{m},50$ à 4 mètres.

Au fond de l'estuaire coulent deux rivières, la Rhamboé et le Komo, qui forment entre elles une sorte de langue semblable au Bec d'Ambez, ce qui a fait souvent comparer l'estuaire du Gabon à celui de la Gironde, avec lequel le premier a, en effet, de nombreux points de ressemblance.

La Passa en aval de Franceville.

Après avoir dépassé le Gabon, on remarque, à l'est du cap Lopez, la baie de Nazareth qui reçoit deux des bras du delta de l'Ogôoué, le Nazareth et le Yumbé. En continuant de descendre le long de la côte, on aperçoit l'île Mandji au nord de laquelle se trouve le cap Lopez, et l'on atteint le Fernan-Vaz, une des bouches de l'Ogôoué.

De ce point à Sette-Kama, le rivage est bordé de lagunes[1].

1. Il est à remarquer que, du Fernan-Vaz au Niari-Kiliou, tous

Jusqu'à l'embouchure du Kiliou, les points à signaler sont principalement le cap Sainte-Catherine, le poste de Sette-Kama, la rivière Ndogoué, la pointe Pedras, la rivière Nyanga, la pointe du Nord, le poste de Mayumba, le cap Matuti, la pointe Banda, et Konkuati, succursale d'une factorerie hollandaise.

Enfin, du Kiliou à la frontière portugaise, indiquée par l'embouchure de la Luémé, la côte n'offre de remarquable que plusieurs centres de commerce ou de population, tels que Loango, Pointe-Noire et Massabi.

Les cours d'eau : les rivières du nord. — Nous ne citerons que pour mémoire la rivière Kampo dont le cours inférieur sert de délimitation entre le Congo français et le territoire allemand de Kameroun, sur lequel elle prend sa source. La rivière Benito, qu'on rencontre un peu plus au sud, est navigable, sur un parcours de 35 kilomètres, jusqu'à l'endroit appelé Yobé (les eaux fortes) au pied des premiers rapides; elle est formée de deux rivières, la Mumbé et le Volo; elle reçoit sur sa gauche la Lanya.

La rivière Muny n'est qu'une artère large et courte, à laquelle viennent se réunir, en forme d'éventail, le Kongué, l'Utungo, le Bonié, le Temboni et le Noyo; ces deux derniers cours d'eau ont seuls quelque importance. Enfin la rivière Moundah, qui n'est en réalité qu'un estuaire, reçoit quelques petits affluents, dont un seul, la Djomboé, mérite d'être signalé.

Les rivières du Gabon — Le Komo descend des monts de Cristal et s'élargit très rapidement, mais son cours inférieur est en partie obstrué par des îles appelées : la Ningué-Ningué (qui fixe la limite de la navigation pour les navires d'un moyen tonnage), la Sombié, la Ningué-Ouaté, la Ningué-Bouendé et la Sika. Le Komo reçoit à gauche la

les cours d'eau, dont la direction normale est de l'est à l'ouest, forment, au moment de se jeter dans la mer, un crochet dans la direction du nord-nord-ouest.

rivière Bokoué et, près de son embouchure, la Maga et le Yambi.

La Rhamboé prend également sa source dans les monts de Cristal ; son lit n'est pas très large, mais assez profond. N'étant pas une voie de pénétration, cette rivière est beaucoup moins fréquentée que l'autre.

L'Ogôoué. — C'est à 200 kilomètres environ au nord-ouest de Brazzaville, sur le plateau des Achicouyas, que l'Ogôoué prend sa source. Son cours supérieur est obstrué par des chutes très hautes et très rapprochées les unes des autres. La Passa, qui est le premier affluent important du fleuve, a également quelques chutes assez élevées dans la partie supérieure de son cours; mais elle est, à 15 kilomètres de son confluent, praticable aux pirogues et aux embarcations calant au plus 2 mètres à $2^{m},50$. Cette rivière dont les eaux sont claires et le courant rapide, a une largeur variant entre 70 et 100 mètres. Avec ses coudes nombreux, ses bords ombragés par une végétation splendide, ses ponts suspendus formés de lianes, cette rivière forme une des parties les plus pittoresques de toute la région.

A partir de l'endroit où il est rejoint par la Passa, l'Ogôoué serpente entre deux rangées de collines de hauteur variable et coupées elles-mêmes par de nombreux cours d'eau.

En descendant le cours du fleuve, — ce qu'on ne fait pas sans danger, à cause des rapides qu'il faut franchir jusqu'au poste de N'Djolé, — on rencontre successivement : à gauche, de petits ruisseaux sans importance, le Liboko qui descend des plateaux Ondoumbas ; la Libumdi ; la Lékélé ; la Léboka ; la Leyu et la Mumbu, — à droite, la Likabo, qui naît dans les marais, près du village de Nghia ; la rivière N'Koni, dont les rives sont très pittoresques ; enfin la rivière Sébé qui change plusieurs fois de direction avant de rejoindre l'Ogôoué.

On passe alors les chutes de Doumé et l'on arrive au

poste de Lastoursville (ancien Madiville), après lequel se trouvent les rapides de Boundji; on rencontre ensuite à gauche la Lolo et l'Ofoué, à droite la rivière Ivindo. Du village de Zabouré, situé avant la Lolo, jusqu'à N'Djolé, les rapides sont parfois distants de quelques kilomètres seulement, tandis qu'au delà de N'Djolé le cours du fleuve est absolument libre de tout obstacle.

Après la rivière Ivindo, on franchit les chutes de Booué, on dépasse Ashouka, Lopé, Obombi, Apinjis (tous placés sur la rive gauche), le mont Otombi, la rivière Okano qui se trouve sur la rive droite, et l'on arrive enfin au poste de N'Djolé, placé à peu près à l'endroit où l'Ogôoué, faisant un coude, tourne brusquement vers le sud-ouest.

De N'Djolé à la mer, le fleuve ne reçoit sur sa droite que des petites rivières; sur sa gauche, au contraire, il reçoit un cours d'eau fort important, le N'gounié; c'est au confluent de cette rivière avec l'Ogôoué qu'est située la Pointe Fétiche.

Un peu plus bas, se trouve le village de Lambaréné, non loin duquel les eaux du fleuve commencent à se déverser en plusieurs bras qui arrivent à former sur les deux rives des lacs d'étendues diverses. Le plus grand de ceux-ci est, à gauche, le Zonangué, que parsèment une multitude de petits îlots dont le groupe principal est celui des îles Sacrées. A droite, la rivière Adoumba fait communiquer le fleuve avec le lac Azingo, dont les eaux s'écoulent vers la mer par la rivière N'Goumba. Enfin, après le lac Anengué, commence le delta du fleuve, bas, sablonneux, couvert de palétuviers et surtout de hautes herbes où vivent de préférence les hippopotames et les oiseaux de la contrée.

L'Ogôoué appelé Ogobé par les Bakalais, Lebagni par les Adoumas, Otemboué par les Okandas, et Rhembo M'polo par les Inengas et les Galois [1], prend sa source à 450 mètres de haut; sur son parcours, ses différentes alti-

1. Tous ces mots veulent dire *rivière*.

tudes sont les suivantes : 300 mètres à Franceville, 260 à Doumé, 188 au confluent de l'Ivindo, et 70 mètres à N'Djolé.

La région des forêts commence à peu près à la mer, elle s'interrompt à la hauteur du mont Otombi et reprend vers Booué ; la zone des collines lui succède à partir de la rivière Sébé et fait place, à son tour, à la région des hauts plateaux, à peu de distance de Franceville.

Des affluents de l'Ogôoué, le N'gounié seul, qui a été traversé par du Chaillu, est connu en entier; les autres ne sont pas encore reconnus dans la totalité de leur parcours. Cependant, grâce à M. Jacques de Brazza qui en a traversé plusieurs en différents endroits, au cours de sa mission scientifique (1883-1886), on a des renseignements sur ces cours d'eau; d'après lui, l'Ivindo serait, sur la droite de l'Ogôoué, l'affluent le plus important.

Les rivières de la côte de Loango : le Kiliou[1]. — Entre le Fernan-Vaz et le Kiliou, les seules rivières qui méritent d'être signalées, sont le Rhembo qui traverse deux grands lacs et se jette dans la mer au Fernan-Vaz (on peut le remonter en pirogue pendant quatre jours), le N'dokou qui se jette à Sette-Kama, le Nyanga, dont le cours est assez considérable et qui reçoit la Namana, le N'Gongo qui passe à Konkuati, enfin le Mumbu qui arrose Chibotte; au sud du Kiliou, on ne remarque que la Massabi, formée de la réunion de la Luémé, appartenant à la France, et du Chisambo, appartenant au Portugal.

Le Kiliou, appelé Niari dans sa partie supérieure, a un développement d'environ 600 kilomètres. Il prend sa source à une centaine de kilomètres au nord-ouest du Congo, sur le plateau batéké. Après avoir suivi d'abord plusieurs directions différentes et reçu, à droite le Buenza, à gauche la Ludima, le Niari se dirige vers le nord-ouest jusqu'au village de Makabana, où il est rejoint, sur la droite,

1. Les indigènes prononcent Kouilou.

par son principal affluent, la Luisa, grossie elle-même des rivières Mandolo et Lali.

C'est à partir de Makabana que le Niari prend le nom de Kiliou. Tournant brusquement au sud-ouest, il descend droit vers la mer et ses eaux sont grossies jusqu'à l'embouchure par une multitude de petites rivières, parmi lesquelles on peut citer, à droite, la Lebulu, le Gokambo, le Paulu, la Libesse et, à gauche, la Luvako, le Pazi-Pazi et la Lubomé. L'entrée du fleuve est fermée par une barre mobile assez difficile à franchir; son cours est navigable environ pendant une soixantaine de kilomètres. Comme les rivières du nord, il est obstrué par des rapides assez nombreux.

Le bassin du Congo intérieur. — A l'endroit où le Congo commence à baigner le territoire français, la largeur du fleuve est d'environ 5 à 6 kilomètres et son cours est un peu avant le confluent de la rivière Léfini, parsemé d'îles innombrables [1]. Après avoir reçu l'Oubanghi, dont la rive droite appartient seule à la France, le Congo reçoit, à une centaine de kilomètres de là, ses deux autres affluents très rapprochés l'un de l'autre, la Sanga et la Likuala.

C'est à quelque distance du dernier de ces cours d'eau qu'il atteint sa plus grande largeur — 18 kilomètres à peu près; — en se rapprochant de l'Alima, autre affluent assez important, il commence à se rétrécir et, vers le confluent de la petite rivière N'Kèmi qui arrose le poste des Galois, il n'a plus que 9 à 10 kilomètres de large; un peu plus loin, avant la Léfini, cette largeur n'est plus que de 2 à 3 kilomètres.

En continuant à descendre vers le sud-ouest, il atteint le lac Stanley sur les bords duquel sont, à gauche, Léopold

1. Le territoire français baigné par le Congo même commence au confluent de l'Oubanghi qui se jette dans le grand fleuve à peu près en face du village de N'Gombi. Il ne sera ici question que des affluents qui longent nos possessions, comme l'Oubanghi, ou de ceux qui les parcourent.

ville, capitale de l'État libre et, à droite, Brazzaville, centre fort important du territoire français, également baigné par la petite rivière Djoué.

Au lac Stanley commencent les rapides qui obstruent le Congo inférieur sur un parcours d'environ 450 kilomètres et empêchent les communications directes entre la côte et l'intérieur du pays. De ce lac à Manyanga, limite de nos possessions, le fleuve ne reçoit que deux petits affluents, le N'Kengué et la Luvubi.

Parmi tous les cours d'eau que nous venons de citer, les plus importants sont l'Oubanghi, la Sanga, la Likuala et l'Alima.

L'Oubanghi est le principal affluent du Congo ; on estime son cours à 2500 kilomètres et son débit est de 8000 mètres cubes par seconde. On peut le remonter en bateau jusqu'aux rapides de Zongo, qui sont à 700 kilomètres de son confluent et ne peuvent être franchis en pirogue que pendant l'hivernage. On croit que l'Oubanghi est la continuation de la rivière l'Ouellé, reconnue en ces dernières années par un certain nombre de voyageurs et voisine du bassin du Nil. Pendant la saison sèche, l'Oubanghi inférieur, large de plus de 3 kilomètres, n'a guère qu'un mètre de proondeur et est obstrué par des bancs de sable; mais, pendant l'hivernage les eaux s'élèvent à plus de 5 mètres.

La Sanga ou Massangha est considérée comme étant un des plus importants affluents du Congo. On estime son cours à 1600 ou 1700 kilomètres, mais on ne sait encore jusqu'à quel point elle est navigable ni où elle prend sa source. On croit cependant qu'elle descend du nord en droite ligne vers le grand fleuve; son débit est d'environ 3000 mètres cubes par seconde.

La Likuala a été parcourue presque entièrement en 1884 et 1885 par la mission scientifique dirigée par Jacques de Brazza. Elle a, dit-on, une longueur de 650 à 700 kilomètres, dont plus de 300 sont navigables; le débit de cette rivière est de 1100 mètres cubes par seconde. Elle reçoit

divers affluents qui sont : à droite, le Lékoli et la Lébaï-Nghia, grossie elle-même de la Lébaï-Okona et de l'Obimbaya et, à gauche, l'Oba, dans laquelle se jette la Lébaï-N'gouco.

Sur 500 kilomètres de longueur, l'Alima, appelée par les indigènes Nbochi, en compte environ 350 de navigables. Elle descend du plateau des Achicouyas et est formée par la réunion de la rivière de Diélé et du Ngampo. Elle reçoit à droite le Lékété et la M'Pama. C'est une voie de pénétration jusqu'au Congo pour les voyageurs qui ont suivi la route de l'Ogôoué. Débit par seconde : environ 900 à 1000 mètres cubes.

Enfin, la Léfini et la N'Kémi, ont chacune un parcours total de 250 kilomètres. Toutes deux proviennent du plateau des Achicouyas.

Esquisse géologique. — En décembre 1882, M. Jacques Savorgnan de Brazza, docteur ès sciences naturelles et frère cadet de l'explorateur, était chargé par le ministère de l'instruction publique de diriger une mission scientifique ayant pour objet l'étude de l'histoire naturelle et de l'ethnographie des nouvelles possessions françaises du bassin du Congo.

La mission termina ses travaux en 1886 et revint à Paris rapportant de nombreuses collections zoologiques, botaniques et minéralogiques, qui font aujourd'hui partie de notre Muséum d'histoire naturelle, où elles forment une galerie spéciale [1].

En même temps M. Jacques de Brazza dressait, d'après ses notes, une carte géologique d'ensemble des régions qu'il avait parcourues ; cette carte, dont il existe seulement deux exemplaires, n'a pas encore été publiée. C'est d'après ce document, que nous indiquerons, d'une ma-

1. Le comte Jacques de Brazza-Savorgnan-Cergneu, est mort à la fin du mois de janvier 1888, des suites de fièvres contractées pendant sa mission au Congo.

nière succincte, quelle est la composition des diverses parties du territoire exploré du Congo français.

Le sol y est composé généralement de roches primitives, surtout de granit et de quartz. La région des hauts plateaux, depuis Kameroun jusqu'au Congo, est recouverte de sable quartzeux, provenant de la désagrégation des ro-

L'Alima en aval de Diélé.

ches occasionnée par la violence et la fréquence des pluies; mais, dans les vallées formées par les cours d'eau, ce sable fait place à un grès quartzeux de nature friable et de couleur blanchâtre; de sorte qu'au seul examen de la carte géologique, on pourrait à peu près reconstituer le parcours des rivières.

Le long du Congo, à droite et à gauche de la Léfini, de N'gantchou au poste des Galois, on a constaté l'existence d'un filon de quartzite veiné; un peu plus haut, toujours le long du fleuve, les confluents de l'Alima, de la Likuala, de la Sanga et de l'Oubanghi, sont presque exclusivement formés d'alluvions au milieu desquelles apparaissent (entre la Sanga et l'Oubanghi), deux bancs de limonite pisolithique. Un peu plus haut, sur la rive gauche de la Likuala, on a remarqué un important dépôt de sel gemme.

Dans le bassin de Kiliou, la Lali traverse tour à tour des bancs de granit, de calcaire gris, de grès quartzeux et longe sur sa gauche une vaste région cuprifère dont le centre principal porte le nom de M'boko-Songo [1]. De son côté, le Niari passe à travers un banc de phyllades ressemblant à ceux des terrains anciens, à travers un autre de calcaire gris, puis, à travers du granit, du quartzite veiné et des gîtes métallifères; enfin, de Ludima à la côte, on a constaté l'existence d'un vaste dépôt de grès quartzeux coupé en deux parties par des phyllades et du calcaire gris.

Tout le pays, entre le Niari et l'Ogôoué, comprend successivement, en descendant vers la mer, du schiste siliceux, de l'itabirite, du quartz, des micaschistes, du gneiss et des alluvions. En remontant le cours de l'Ogôoué, on trouve, à partir de Lambaréné, du granit qui remplace les alluvions du littoral, des phyllades, du gneiss, des micaschistes, des phyllades pour la seconde fois, du granit divisant un assez large dépôt de quartzite veiné, du calcaire gris et du grès quartzeux fin et compact.

Au Gabon, les rives de l'estuaire sont formées d'une bande de calcaire liasique, entourée elle-même d'une autre bande de limonite pisolithique. Enfin, du Gabon à la rivière Kampo, la succession des terrains est la même que celle

1. Les mines de cette contrée sont exploitées depuis un temps immémorial par les indigènes, et le cuivre se répand dans l'intérieur jusque dans le Haut-Congo sous forme de petits lingots.

de la région située entre le Kiliou et l'Ogôoué. Les terres d'alluvion y sont toutefois remplacées par des roches, tantôt rouges, tantôt jaunes, selon qu'elles contiennent de l'oxyde de fer ou des sulfures.

Comme on le voit, la craie, si abondante dans le Sahara, fait généralement défaut et c'est la potasse qui domine, rendant ce pays favorable à certaines cultures de l'Europe ou de l'Afrique du Nord, telles que la vigne, le mil, les légumineuses, le café, le cacao, l'indigo, les plantes alimentaires dites farineuses et la plupart des arbres fruitiers.

Faune. — Les animaux qu'on rencontre au Congo français sont si nombreux et si divers qu'il est impossible d'en donner une énumération complète. Nous mentionnerons donc seulement les principaux d'entre eux :

Carnassiers. — Il n'existe, au Congo, ni tigres, ni panthères, mais seulement des léopards, qu'on trouve rarement sur le littoral, mais qui sont communs dans la région des forêts.

On y trouve également le chat-tigre, le chat sauvage. En outre, il existe un animal signalé par du Chaillu et par certains traitants, qui passa longtemps pour un être imaginaire. D'après la description qui en a été faite, ce carnassier, armé de dents fort tranchantes, a la tête de la belette, le corps de la loutre et la queue du castor. M. Marche fut assez heureux pour en rapporter un spécimen, d'après lequel les naturalistes donnèrent à cet animal le nom de *potamogal velox.*

Pachydermes. — Les plus communs sont : l'éléphant, qu'on ne rencontre plus guère que de l'autre côté des monts de Cristal et qu'on devrait essayer de domestiquer et l'hippopotame.

Ruminants. — Les ruminants sont : l'antilope, qui appartient à différentes espèces, le bœuf sauvage, un mouton sans laine et une chèvre au poil ras.

Singes. — Les singes sont en quantités considérables — on pourrait dire en multitudes, — et quelques-uns servent à la nourriture des indigènes. Les individus de la grande taille sont le chimpanzé et le gorille, puis viennent les petites espèces dont les spécimens les plus connus sont le macaque et le ouistiti.

Rongeurs. — Les plus communs sont le rat ordinaire, le rat palmiste au pelage gris et noir qui mange les noix du palmier oléifère et celles du cocotier, le rat de roseau, le porc-épic et l'écureuil.

Édentés. — Les édentés sont représentés par le paresseux, qui

est fort rare, et le pangolin, qui vit parfois dans les habitations qu'il préserve des fourmis dont il se nourrit.

Oiseaux. — On remarque principalement le passereau, l'oiseau-mouche, le colibri, le merle métallique (*lamprocolius*), le cardinal, le guêpier jaune azur, le touraco, sorte de grimpeur de couleur bleu de ciel, le martin-pêcheur, la caille, la perdrix grise, la poule de Guinée, le pigeon, la tourterelle, la colombe, le coq et la poule de basse-cour, le canard, le perroquet gris; sur le littoral, la frégate, la bécassine, le marabout, l'ibis, la poule d'eau, la grue, le héron, le pélican, l'aigrette; enfin, parmi les oiseaux de proie, l'aigle, le vautour, l'effraie et le chat-huant.

Insectes. — Un volume ne suffirait pas si l'on voulait donner avec quelque détail la nomenclature des insectes qui vivent dans la région du Gabon-Congo. La liste seule en serait même beaucoup trop longue, et nous devons nous contenter de citer les individus les plus remarquables de cette classe. Ce sont : l'abeille, la guêpe, la fourmi, — principalement la fourmi rouge qu'on a de la peine à éviter, même dans les habitations, et la fourmi blanche ou termite, avec laquelle les noirs font, paraît-il, des repas succulents, le maringouin, la blatte ou cancrelat, la chique (*pulex penetrans*) [1], l'araignée, le scorpion, la scolopendre, le mille-pieds, l'ascaride et le ver de Guinée, également appelé filaire ou dragonneau.

Reptiles, crocodiles, sauriens et chéloniens. — Les principaux représentants de cette classe sont: le boa constrictor ou coluber, et le python, qui ne sont pas venimeux, le serpent noir, très commun et assez timide, mais fort dangereux, le serpent vert ou serpent des bananiers, qui se tient logé sur les feuilles de ce végétal ou s'enroule autour des arbustes; le céraste ou vipère cornue, qu'on trouve dans toute l'Afrique et qui est très commune en Algérie comme en Tunisie, et la vipère au museau uni.

Il existe également un serpent de mer nommé dans le pays *Ndyolébé,* et un serpent d'eau douce qui se tient sur les palétuviers, d'où il se lance sur le poisson.

Les crocodiles sont représentés par une espèce qu'on ne rencontre qu'assez loin dans l'intérieur. Comme sauriens, il n'y a guère que l'iguane et le caméléon qui méritent quelque attention. On sait que ce dernier est absolument inoffensif et n'a aucun autre moyen de défense que la faculté qu'il a de se dissimuler sur les arbres, en prenant progressivement la couleur de la feuille ou de la branche sur laquelle il se tient, se nourrissant, malgré son immobilité complète, avec des insectes qu'il attrape avec adresse au bout d'une

1. On pourra voir, à propos de la chique, le fascicule concernant la Guinée.

langue mince, longue et gluante. Parmi les chéloniens, nous ne citerons que la tortue, qui présente un grand nombre de variétés.

Batraciens. — Outre le crapaud et la grenouille, il existe, sous les racines des palétuviers, un batracien dont on n'a pas pu encore se procurer un seul spécimen, tant est grande sa rapidité à fuir et

Marchands de bois sur le Bas-Ogôoué.

à se cacher dans l'eau vaseuse où il est impossible d'aller le saisir; son aspect est celui d'une grande salamandre de couleur brune.

Cétacés, poissons. — Les cétacés que l'on rencontre le plus souvent sur la côte sont le cachalot et le marsouin; parfois même on y aperçoit une baleine qui s'y égare, provenant des mers australes. Il existe également un mammifère d'eau douce, devenu assez rare dans toutes les rivières de l'Atlantique, le lamantin, qui habite l'Ogôoué et ses affluents.

Les poissons qui méritent d'être plus particulièrement cités sont:

le requin, la raie, toujours de grande taille, l'espadon, le poisson-torpille, qui engourdit par une décharge électrique la main qui le saisit, le poisson-volant, le cyprin, le mulet, la dorade, le capitaine, l'anguille de mer et de rivière, la sole et enfin la sardine qui apparaît sur la côte par bancs très nombreux.

Crustacés, mollusques. — Le crabe, le bernard-l'ermite, la langouste, très abondante dans toute la baie de Corisco, la crevette, la pieuvre, la seiche, l'huître qui s'attache parfois aux palétuviers et un grand nombre de coquillages, sont les principales espèces de crustacés et de mollusques que l'on rencontre en ces régions [1].

Flore. — La flore du Congo n'est pas encore entièrement connue et l'on ignore encore l'usage d'un grand nombre de végétaux (plantes ou arbres), dont les spécimens ont été rapportés par Jacques de Brazza.

Comme une semblable énumération n'offrirait sans doute qu'un médiocre intérêt, nous ne nous sommes occupés que des espèces qu'on peut exploiter ou cultiver, et nous renvoyons le lecteur au chapitre IV de cette notice, où il trouvera toutes les indications qu'il pourra désirer.

Races indigènes. — Les diverses peuplades qui habitent le Congo français sont si nombreuses et parfois si différentes, sinon de mœurs, du moins de langage, que M. de Brazza a préféré les diviser, une fois pour toutes selon leur nature et leur caractère, en peuplades de la brousse (c'est-à-dire des contrées un peu boisées), et en peuplades des forêts (c'est-à-dire des contrées entièrement couvertes par la végétation).

Les dernières de ces peuplades sont en général belliqueuses, sauvages, méfiantes, cruelles, difficiles à apprivoiser et à plier; au contraire, les gens de la brousse sont

1. Le lecteur qui voudrait faire une étude spéciale de l'histoire naturelle du Congo, devra se reporter à une petite brochure-catalogue de M. L. Rivière, du Muséum d'histoire naturelle, où sont énumérées, dans le plus grand détail, les intéressantes collections zoologiques réunies par M. Jacques de Brazza au cours de sa mission dans l'Ouest-africain.

un peu mous, mais plus travailleurs et moins sanguinaires. Aussi leur concours est-il plus efficace que celui des gens de la forêt!

Il ne nous est pas possible néanmoins de nous contenter de cette distinction dans l'exposé rapide que nous voulons faire de ces peuplades; par contre, il ne nous est pas permis de nous étendre longuement sur toutes les petites tribus qui se rattachent, par leur origine ou par leur langage, à l'une des principales races indigènes de la contrée. Ces races principales sont :

Femme okota.

1° Au Gabon même, la race M'ponguée à laquelle appartiennent les Boulous ou Chekianis, les Orougous, les Inengas, les Galois et les Ivilis.

2° Au nord du Gabon principalement, et un peu au sud de l'estuaire, la race M'benga, dont proviennent les Koumbés, les Moussedjis et les Egaras.

3° Tout le long de la rive gauche de l'Ogòoué, sur une partie de sa rive droite, et s'étendant vers le nord en suivant un des affluents de ce fleuve, la rivière Tebé, la race Shaké, qui comprend d'abord les Bakalais et les Bangoués, puis les Okandas, Okotas, Adoumas et Obambas.

4° Le long du littoral, dans le bassin du N'Gounié et dans celui du Kiliou, un groupe hétérogène dont une partie appartient aux Kamas, une autre aux Bavilis, parents des Ivilis cités plus haut, une autre enfin à ceux qu'on appelle les Loangos, lesquels ne sont que la réunion des Bafiottes, des Bayakas, des Babouendés, des Siakas, des Balumbos, des Bakounis et des Mayumbés.

5° A l'est de chaîne de Cristal, du Komo à la rive gauche de l'Ogòoué entre Lopé et Doumé, la race des M'fans ou Pahouins, à laquelle appartiennent les Ossyébas et les Ondoumbas.

6° Dans toute la région des hauts plateaux, depuis le haut Niari

et la haute Lali jusqu'à l'Alima supérieur, la race batéké et ses deux dérivés, les Achicouyas, et les Balalis.

7° Tout le long du Congo, à partir de l'Alima moyen, jusqu'au cours inférieur de la Likuala et la plus grande partie du bassin de l'Oubanghi, la race des Bafourous, qui comprend aussi les Bou-Banghis (ou Oubanghis).

8° Enfin une race qui se tient sur le bas Alima, principalement sur la rive droite, celle des M'bochis[1].

De ces huit groupes principaux il en est trois qui, par leur nombre et leur influence, méritent d'être mentionnés tout spécialement; ce sont :

1° les Pahouins ; — 2° les Chakés ; — 3° les Batékés.

Les M'Pongoués : moeurs et usages communs aux diverses peuplades. — Il convient d'y ajouter la race M'Pongouée, des rives du Gabon, qui est depuis longtemps soumise à la domination française et qui fut jadis l'une des plus riches de la contrée [2].

Elle est en général assez belle ; les indigènes ont la peau d'une belle couleur bronzée, les extrémités un peu grêles, mais bien prises, le front haut, l'œil clair, la physionomie intelligente ; contrairement aux autres indigènes des peuplades qui se distinguent entre eux de cette façon, les M'pongoués ne portent pas de tatouages.

Cette race diminue de jour en jour et l'on ne compte plus guère que trois à quatre mille individus de sang pur; les autres tribus, Boulous, Inengas, Galois, Crougous, sont

1. On remarquera que les noms de la plupart des peuplades sont précédés d'un préfixe, qui est tantôt la syllabe *ba*, tantôt la lettre *o*, tantôt la lettre *a*, tantôt enfin la lettre *m*, suivie d'une apostrophe. Ces différents préfixes signifient ordinairement : *gens du pays de*. Ainsi, sur la haute Lali, les indigènes qui habitent la contrée portent le nom de *Balalis* — gens du pays de Lali. — On a alors les Batékés, les Bafourous, les Bakalais, les Bangoués, les Baviliis, les Adoumas, les Achicouyas, les Apinjis, les M'pongoués, les M'fans, les M'bengas, les M'Bochis, les Obambas, les Okotas, les Okandas, etc., etc.

2. Les M'pongoués étaient enrichis, avant notre établissement dans le pays, par le commerce des esclaves; ils servaient d'intermédiaires entre les négriers de la côte et les peuples de l'intérieur.

TALAGOUGA, sur l'Ogôouée.

de sang mêlé. Les maladies, provenant principalement de la scrofule, du miasme tellurique, de l'abus des liqueurs fortes et de l'avortement ont si bien éclairci les rangs de ce peuple, qu'il n'a pu lutter contre l'envahissement des M'Fans, venus, d'après ce qu'on croit, du nord-ouest du Gabon.

Chez les M'Pongoués comme dans les autres peuplades, l'homme libre ne travaille pas ou du moins travaille le moins possible; il chasse, pêche ou fait palabre.

Le palabre est une réunion des hommes libres de la tribu, seuls, ou avec des noirs d'une tribu voisine ; de longs et filandreux discours en font tous les frais; mais c'est là justement que subsiste le plaisir, tant est inné chez ces indigènes le besoin de parler — et de parler longuement; il en est d'ailleurs ainsi dans toute l'Afrique, depuis le Sénégal et la Guinée jusqu'à la côte orientale et jusqu'à la mer Rouge.

A la femme incombent les besognes les plus pénibles, les soins du ménage, les soins à donner aux animaux domestiques et aux plantations destinées à la subsistance.

Le nègre, comme l'Arabe, peut avoir plusieurs femmes, dont le nombre varie suivant sa fortune. Il a tout droit sur elles et en use largement.

L'indigène est naturellement méfiant et soupçonneux, ce qui le rend facilement cruel. Dans toute la région du Congo, depuis le bas Niger, et par conséquent sur tout le territoire français de l'Ouest africain, il est fétichiste. Les pratiques varient selon les peuplades ; de même les fétiches; il y en a des quantités; le nombre et la nature de ces fétiches varient suivant les tribus. Mais il y a entre les peuples quelques traits communs. Tel est, par exemple, l'usage du poison d'épreuve, donné dans certaines circonstances. Lorsqu'un roi est mort, lorsqu'un événement grave et malheureux est survenu, le féticheur de la tribu satisfait sa rancune personnelle en accusant de cette mort ou de ce malheur quelque indigène qui ne lui a point fait, à son idée, assez de cadeaux. Le malheureux doit alors avaler

le poison, qui le tuera, s'il est coupable, tandis que, s'il est innocent, le fétiche le protégera. Le poison ainsi administré est généralement un composé de strychnine, dont le patient réchappe rarement.

Les cases diffèrent peu les unes des autres; elles ont toujours, du Gabon au Congo, des traits communs assez nombreux ; on les construit avec un bambou ou un palmier qu'on rencontre dans la forêt.

Il n'y a pas d'autre ouverture que la porte, et la case est ordinairement divisée en deux parties : la première est la pièce commune, salon, salle à manger et cuisine; l'autre est celle où l'on couche, où l'on met les fétiches ainsi que les coffres qui contiennent la fortune de l'indigène. Le lit est en bois équarri recouvert de feuilles de palmier. Du côté de Libreville cependant, les noirs, depuis longtemps en contact avec les Européens, ont pris quelques habitudes de luxe et de confort, et il n'est pas rare de voir dans une case, un lit avec une paillasse, des chaises, une table et quelquefois même une armoire à glace, meuble d'un grand prix en ces régions.

L'indigène de l'intérieur est peu vêtu; il s'habille avec de l'étoffe, faite au moyen de fibres de *raphia,* ou avec l'écorce d'un figuier rendue souple par le macérage et le battage. Au fur et à mesure qu'il entre en contact avec les Européens, il s'habille avec nos étoffes. A la côte, et surtout à Libreville, les hommes commencent à porter des habits à l'européenne, tandis que les femmes s'habituent peu à peu à porter des robes, qui sont parfois en tissus de soie. La plupart de ces vêtements sont des défroques de nos magasins d'Europe.

Tous aiment passionément le tabac, et, sur le littoral, il n'y a que les gens trop misérables qui ne possèdent pas une pipe en terre comme celles que l'on vend en France cinq ou dix centimes.

La nourriture varie selon les contrées et selon les peuplades. Presque partout le fond de cette nourriture est,

d'abord le manioc et la banane, ensuite le maïs, le mil, l'igname et la patate douce. Il s'y ajoute parfois, principalement aux grandes fêtes, du gibier, de la chair de cabri, ou des poules; partout on fait usage de poisson fumé.

Rarement, les indigènes de ces contrées ont des armes; ceux qui sont riches achètent des fusils à pierre, d'autres se fabriquent une espèce de javelot qu'ils n'emploient qu'à la chasse et, exceptionnellement, à la guerre.

Sur la côte, au Gabon, dans les bassins de l'Ogôoué, du Kiliou et du Congo, les noirs se servent de pirogues. Ces pirogues sont faites au moyen de certaines essences d'arbres qu'on abat, qu'on dégrossit et qu'on creuse avec des instruments de fer très primitifs, ordinairement une hachette et une herminette; on flambe ensuite la surface que l'embarcation présente à l'eau, de façon qu'elle soit lisse, polie, glissante et imperméable.

Dans les rivières du nord, la pirogue est très petite; plus bas dans l'Ogôoué, elle est d'une plus grande taille et peut porter jusqu'à vingt et trente pagayeurs. Enfin, sur le Congo intérieur, principalement sur l'Oubanghi, les Bafourous ont des embarcations qui peuvent tenir jusqu'à 100 hommes; plus haut encore, les indigènes construisent des radeaux de guerre sur lesquels 120 et même 150 combattants peuvent prendre place.

Comme tous leurs congénères des autres régions de l'Afrique, les noirs du Congo sont d'un naturel gai et, dès que le soleil est couché, ils se livrent à des jeux et à des danses effrénées au son du tamtam ou de quelques instruments de musique n'ayant aucun caractère. Aux danses des hommes, fort peu pudiques déjà, succèdent les danses des femmes et des jeunes filles, d'une lubricité effrénée.

Passons maintenant rapidement aux traits généraux qui caractérisent chacune des races précédemment citées: les Pahouins, les Chakés et les Batékés.

Les Pahouins. — Les Pahouins se reconnaissent à leur haute taille et à leur tatouage qui se compose de cinq

raies tracées derrière le cou. Ils tressent leurs cheveux et leur barbe et, comme beaucoup de leurs voisins chakés, se liment les dents en forme de pointes acérées [1]. Ils sont violents et d'un naturel sauvage et belliqueux. Prompts à attaquer, ils redoutent également les agressions et leurs villages sont construits en conséquence: deux rangées de

Ile aux Perroquets, en amont d'Ashouka.

huttes placées sans interruption à côté les unes des autres et donnant l'aspect d'une large rue fermée à ses extrémi- par des portes massives, crénelées et armées de meurtrières. Les Pahouins n'ont d'autre industrie que de forger le fer.

Les Chakés. — Les Chakés (Bakalais, Bangoués, Apinjis, Okotas, Okandas, Obambas, etc...) sont d'une taille au-

1. Cette coutume est d'ailleurs commune à un grand nombre de peuplades de l'Afrique centrale.

dessus de la moyenne, mais bien découplés; ils ont, eux aussi, un tatouage spécial. Situés autrefois sur les deux rives de l'Ogôoué, ils ont été chassés d'une partie de la rive droite par une tribu pahouine, celle des Ossyébas. La plupart d'entre eux, les Bakalais, les Adoumas et les Okandas, sont des piroguiers excellents.

Les Adoumas sont également de bons tisserands.

Les Batékés. — Les Batékés sont de petite taille; d'une sobriété extrême, ils vivent de manioc et de millet; ils mangent aussi des fourmis blanches, des vers et des insectes; car la nourriture animale est très rare chez eux. Comme tous leurs congénères de l'Afrique centrale (il faut en excepter les quelques races du littoral qui vivent côte à côte avec les Européens), ils pratiquent le cannibalisme en temps de guerre et mangent les prisonniers ou les gens de leur tribu morts au combat.

Ce sont des travailleurs fort actifs qui se livrent principalement à l'agriculture, ne laissant aux femmes que les soins du ménage. Celles-ci, d'ailleurs, sont loin d'être traitées en esclaves et assistent parfois même aux conseils. Les Batékés vont également faire le commerce chez les peuples voisins; enfin ils s'engagent comme porteurs et sont d'excellents serviteurs de l'autorité française.

Les Bafourous ou Boubanghis. — Ces indigènes sont de grande taille, très forts et généralement très beaux. Ils sont également anthropophages et vêtus ordinairement de feuilles et de filaments croisés et joints ensemble. Ils se peignent le corps, qu'ils couvrent de tatouages en forme de bourrelets charnus, obtenus au moyen de tiges de bambous faisant séton. Ils sont très commerçants, hardis en affaires et avides de nouvelles qu'ils s'empressent de colporter dans les pays environnants. Les femmes portent aux jambes et au cou des ornements en cuivre massif qui forment parfois un poids total énorme. Leurs bateaux, nous l'avons dit plus haut, sont de très grande dimension; en raison du nombre considérable de pagayeurs — ils sont

parfois une centaine — un homme, placé à l'avant de l'embarcation, est chargé de battre du pied pour indiquer le rythme des pagayes : un autre agite une sonnette pour effrayer les hippopotames, qu'on rencontre en grande quantité dans les rivières.

Lorsqu'un chef meurt, on sacrifie plusieurs de ses femmes et de ses esclaves ; c'est la première épouse qui est chargée de désigner celles de ses compagnes qui suivront le mari dans le tombeau.

Certaines tribus de cette race vivent entièrement sur l'eau; leurs membres ne quittent jamais la tribu où ils sont nés et où ils mourront, et ce sont eux qui vont chercher chez les Batékés, dans le haut Alima, le manioc destiné à la nourriture d'une partie des peuplades riveraines du Congo.

Les M'bochis. — Disons également quelques mots des M'bochis : sauvages, méfiants, entêtés, très âpres au gain, ces indigènes nous ont été longtemps hostiles et, encore aujourd'hui, ils ne voient notre occupation que d'un fort mauvais œil. C'étaient, en effet, avant notre arrivée, de grands marchands d'esclaves, mais l'autorité française leur a imposé l'obligation de renoncer à ce trafic.

Ils sont particulièrement graves, jamais gais et ne dansent ni ne chantent comme les autres peuples de l'Afrique centrale et occidentale. Ils se badigeonnent le corps de diverses couleurs afin d'éloigner le mauvais sort et défendent l'entrée de leurs villages au moyen de retranchements gazonnés (fossés et parapets), que protègent des abatis d'arbres aux pointes empoisonnées.

Les Loangos. — Les naturels des contrées situées entre le N'gounié et le haut Kiliou (Bavilis, Kamas, Baloumbos) vivent aussi retirés que possible, les souvenirs de la traite leur ayant fort peu donné le désir de fréquenter les Européens. Ils n'ont d'ailleurs pas de besoins et se contentent, pour vivre, des produits du sol ou de ceux de la pêche. La seule industrie à laquelle ils se livrent est l'exportation

du sel qu'ils vendent ensuite à une autre tribu loango, les Bayakas.

Les Loangos, principalement les Bafiottes, sont de belle taille et d'un naturel orgueilleux et fier; ils se considèrent comme les plus civilisés de tous les noirs. Ils sont marins et font le cabotage des côtes; ils sont également porteurs et font le service des convois du Niari-Kiliou et de Brazzaville. Ils s'engagent volontiers pour aller en pays étranger et sont bons cuisiniers, et tailleurs assez habiles. Chez eux, la division du temps est quaternaire et non pas septénaire comme chez nous : le quatrième jour est le jour du marché [1]. Les femmes occupent une grande place dans la tribu; elles ont, comme les Batékés, voix aux conseils et ont même le droit de choisir leur époux. Cette race se développe beaucoup en nombre, à cause des soins que les mères ont pour leurs enfants, dont la mortalité est presque nulle.

Résidences de diverses tribus indigènes. — Maintenant que nous avons rapidement esquissé les principaux traits des tribus indigènes les plus importantes, voyons maintenant où réside chacune d'entre elles.

En descendant de la rivière Kampo jusqu'à la frontière portugaise, on rencontre : dans la baie de Batah, sur la rivière Benito, les M'bengas; dans la rivière Mouny, les Boulous; à l'ouest de l'estuaire Moundah, les Chékianis; autour du Gabon et dans le Bas-Komo, les M'Pongoués. Au sud du Gabon, à l'ouest de la Rhamboé, sont encore des Chékianis; dans le Bas-Ogôoué, on rencontre, sur la rive droite, les Galois; entre l'Ogôoué et le Kiliou, se trouvent les Kamas et les Bavilis sur la côte, puis les Baloumbos et les Bayakas à l'est des Bavilis. Dans tout le bassin du Kiliou sont les races loangos.

1. Cette division du temps n'est pas spéciale aux Loangos, mais est commune à toutes les peuplades du bassin du Congo, y compris les Batékés.

Le long de la chaîne de Cristal, en refaisant le même trajet du nord au sud, on rencontre depuis les sources de la rivière Mouny jusqu'à la rive droite du moyen Ogôoué, c'est à dire à la hauteur de Lambaréné, de N'Djolé, de Lopé, de Booué et de Zabouré, les Pahouins et les Ossyébas, qui s'étendent fort au loin dans le nord-est. De l'autre côté de l'Ogôoué, sur la rive gauche de ce fleuve, sont le Inengas et les Bakalais, qui rejoignent vers le Haut-N'gounié, la tribu des Bayakas.

En remontant l'Ogooué, on remarque, sur la rive gauche, à partir de Lambaréné : les Bakalais, les Okotas vers N'Djolé, les Apinjis près du mont Otombi, à Obombi, les Okandas à Lopé, Ashouka et Booué, les Adoumas à Boundji, les Ondoumbos, au confluent de la Passa et de la Lébagni; sur la rive droite, après les Ossyébas dont il a été question tout à l'heure, c'est-à-dire après Zabouré, se trouvent les Chébés, en face des Adoumas, et les Obambas, en face des Ondoumbos.

Les Batékés commencent au sud de Brazzaville, prennent toute la rive droite du Congo jusqu'au N'kémé, continuent sous le nom de Balalis et d'Achicouyas vers la région de l'Ogôoué et du Haut-Alima, puis, en cette contrée, ils reprennent leur appellation de Batékés et s'étendent au nord jusqu'aux sources de l'Oba et de la Lebaï-N'gouko.

Au nord des Chébés, sont les Bangoués et, à côté d'eux, au nord-est des Obambas, un nouveau groupe d'Okotas.

Les M'Bochis habitent le long du Congo dans la presqu'île formée par le N'kémé et le Bas-Alima.

Enfin les Bafourous s'étendent depuis le Moyen Alima et la rive gauche du Bas-Alima, jusqu'à l'Oubanghi, tout le long duquel ils s'étendent, prenant, à partir de la Likuala, le nom de Boubanghis.

Rapports des indigènes avec les traitants. — Nous dirons enfin quelques mots des rapports qui existent entre les commerçants de toute origine et les indigènes, principalement les Pahouins, qui habitent à l'est du Gabon.

En 1850, le général Faidherbe donnait à ce sujet des indications déjà précieuses :

Le capitaine de vaisseau Baudin, disait-il, a visité un village pahouin, celui d'Acuengo, dans le Komo et a été parfaitement accueilli par ce peuple, chez lequel les M'Pongoués s'efforcent d'entretenir de la défiance contre nous et à qui, par exemple, ils ont fait croire que nous mangions les nègres qu'achetaient les négriers et que notre vin était du sang de nègre, qui a subi une transformation. Ce commencement de relations françaises avec les Pahouins ne peut qu'engager ceux-ci à s'aboucher directement avec les troqueurs, ou du moins à forcer les traitants indigènes de la côte à rabattre un peu de leurs prétentions, par la crainte de nous voir attirer vers la mer un peuple qu'ils redoutent beaucoup et auquel ils se sentent incapables de résister.

A ceci, M. de Brazza ajoutait en 1886 :

Depuis vingt-trois ans les traitants et les populations voisines de la côte ont suivi la ligne de conduite que signalait si bien le général Faidherbe. Guidés par leurs intérêts commerciaux, ils représentaient les Pahouins comme des sauvages intraitables, féroces, pillards, cannibales, et bons tout au plus à être détruits par le fer et par le feu... Aussi les Pahouins n'ont-ils guère connu de notre civilisation que les fréquents châtiments qu'on leur infligeait en incendiant leurs villages! Actuellement, vingt-trois ans se sont écoulés depuis leur apparition, et notre influence dans les rivières navigables de l'estuaire du Gabon ne s'étend pas au delà de la portée de nos balles ou de nos obus, et ne dure que le temps du séjour des canonnières... Et maintenant, au lieu de pouvoir utiliser la vigueur de cette race, au lieu de pouvoir, grâce à son travail, mettre en valeur la fertilité exubérante du sol, éminemment propre à la culture du café, de la canne à sucre et du cacao, nous nous trouvons en présence de peuplades animées envers nous de sentiments invétérés de haine, d'hostilité et de représailles, qui rendent difficile un rapprochement cependant nécessaire pour la tranquillité et la prospérité de la contrée.

Ce n'est donc qu'en pénétrant progressivement au milieu des indigènes comme on le fait dans l'Ogôoué, dans l'Alima et dans le Kiliou, comme on commence à le faire dans le bassin du Congo qu'on arrivera à les rassurer et qu'on leur apprendra à mieux connaître les Européens; et alors, peu

à peu, les peuplades des autres contrées se trouveront, par la force des choses, obligées de suivre le mouvement.

Il faut s'attendre cependant à rencontrer certaines résistances; les premières seront celles des féticheurs, que l'installation des blancs ruinera en partie, sinon totalement; les autres, plus sérieuses, seront celles des traitants indigènes, qui ne pourront plus, à partir de ce moment, faire des bénéfices aussi scandaleux dans leurs marchés avec les noirs. Ce sont des résistances de cette nature que nous rencontrons, au Sénégal, à Saint-Louis particulièrement, où l'on verra toujours les traitants indigènes, qu'ils soient mulâtres, noirs ou maures, faire une opposition acharnée à tout ce qui aura pour conséquence de faciliter d'une manière quelconque nos communications avec les escales du fleuve ou avec l'intérieur du pays.

Cour et magasin général de Franceville.

CHAPITRE III

Administration

Situation politique. — Limites de la colonie. — Gouvernement et administration. — Conseil d'administration. — Direction de l'intérieur et services divers. — Station locale. — Troupes coloniales. — Travaux publics. — Cultes. — Personnel spécial aux bassins du Congo et de l'Ogôoué. — Personnel actif. — Personnel mobile. — Agent commercial. — Libreville. — Mission de Sainte-Marie. — Instruction des indigènes. — Le couvent du Plateau. — Les mariages au Gabon. — Les Américains de Baraka. — Le faubourg de Glass. — Avenir de Libreville. — Le fond de l'estuaire. — Les postes des rivières du Nord. — Les postes de la côte de Loango. — Les postes du Niari-Kiliou : l'écluse de N'gotou. — Brazzaville. — Les postes du Congo. — Les postes de l'Alima. — Les postes de l'Ogôoué. — Lastoursville. — De Lastoursville à Lambaréné. — Service des indigènes. — Formation des convois. — Organisation des convois. — Service de la poste. — Paiement des piroguiers et des porteurs. — Moyens de défense.

Situation politique. — En lisant, au chapitre premier, l'analyse des différents articles de l'acte général de la Conférence de Berlin, on a pu voir que le Congo français est dans une situation toute particulière.

Le territoire de la colonie se trouve, par ce fait, divisé en deux zones distinctes : l'une, qui comprend le bassin du Congo et celui du Niari-Kiliou, jouit de la liberté commerciale; l'autre, qui n'est point soumise à cette liberté, comprend le reste du territoire, c'est-à-dire les bassins de l'Ogôoué, du Gabon et des rivières septentrionales.

Limites de la colonie. — Au sud, les limites de la colonie suivent l'enclave portugaise de Landana; au sud-est et à l'ouest, elles longent l'État libre en remontant la rive droite du Congo, jusqu'à l'Oubanghi, puis la rive droite de cet affluent. L'Oubanghi et le Congo sont communs aux deux États, et les îles qu'ils renferment sont partagées par une ligne conventionnelle qui suit exactement le milieu de leur lit.

Au nord, la colonie est limitrophe de la colonie allemande de Kameroun, dont elle est séparée par une ligne conventionnelle partant du littoral et allant vers l'est jusqu'à 12° 40′ de longitude est du méridien de Paris (15° de longitude est du méridien de Greenwich [1]. Cette ligne tourne ensuite à angle droit et se dirige droit vers le nord, laissant entre elle et l'Oubanghi, une trouée d'environ 325 kilomètres de large, par où il serait facile, le jour où l'on pourrait le faire, de gagner les régions tropicales. D'ailleurs, pour bien affirmer nos droits sur ces contrées, et pour habituer en même temps les indigènes, qui les habitent, à l'autorité des Européens, les canonnières françaises du Congo ont déjà parcouru les rivières Sanga et Oubanghi; en outre, un poste, celui de Banghi, a été établi sur la rive droite du second de ces cours d'eau par 4° 15′ de latitude nord; de ce poste, nos agents européens ou noirs, ont étendu notre influence jusqu'aux limites du Baguirmi.

Le long du littoral, un seul point nous est contesté; ce sont les îles Elobey et l'île de Corisco, dans la baie de

1. Convention avec l'Allemagne en date du 24 décembre 1885.

ce nom. L'Espagne, en ces dernières années, avait élevé quelques prétentions sur la rive droite du cours inférieur de la rivière Mouny, quoiqu'elle ne possédât aucun établissement dans ce pays, où existent au contraire plusieurs factoreries françaises ; d'ailleurs les quelques traités passés par cette puissance avec les indigènes étaient ultérieurs aux nôtres, avec lesquels ils faisaient ainsi double emploi [1].

Le territoire du Gabon et du Congo français, où notre autorité est représentée par des postes et stations (à l'exception de celui de Banghi), comprend une superficie de 670.000 kilomètres carrés, sans tenir compte des régions où elle est garantie par les voyages fréquents de nos canonnières[2]. Quant à la population, elle n'a pu être évaluée encore que d'une manière fort incomplète ; mais, d'après les estimations les plus sérieuses, elle serait d'au moins 6 à 10 millions d'habitants et peut-être plus.

Gouvernement et administration. — Le Congo français est soumis à l'autorité supérieure d'un commissaire général, qui est chargé de représenter le gouvernement métropolitain. Ce fonctionnaire est investi de pouvoirs plus étendus que ceux des gouverneurs coloniaux.

Autrefois, lorsque nous n'occupions que le Gabon, le territoire français était placé sous les ordres directs du contre-amiral commandant en chef la division navale des Côtes occidentales d'Afrique ; en 1881, on réunit nos possessions de Guinée au Gabon et on en confia l'administration à un officier supérieur de la marine (ordinairement un capitaine de frégate), qui prit alors le titre de commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.

1. La Société de géographie commerciale de Paris a publié, dans le 7e fascicule de l'année 1887-1888 de son bulletin, un travail très complet, établissant les droits de la France en cette région d'une façon indiscutable.

2. La superficie de la France est de 528.572 kilomètres carrés.

En 1886, la Guinée fut disjointe du Gabon et réunie au Sénégal. Il n'y eut plus alors qu'un commandant particulier du Gabon, jusqu'au moment où M. de Brazza fut envoyé dans le pays avec le titre de commissaire de la République dans l'Ouest-Africain; en même temps un lieutenant-gouverneur, résidant à Libreville était spécialement chargé de l'administration du Gabon.

En 1886, la dénomination de commissaire de la République fut échangée contre celle de commissaire général du gouvernement dans le Congo français. Enfin, un décret, en date du 11 décembre 1888, a réuni définitivement sous la même autorité administrative le Congo français et le Gabon.

Conseil d'administration. — Ce même décret institue un conseil d'administration ainsi composé :

Le commissaire général, président ;
Le lieutenant-gouverneur, vice-président ;
Le commandant de la marine ;
Le directeur de l'intérieur ;
Le chef du service administratif ;
Le chef du service judiciaire,
Et deux habitants notables, désignés par le commissaire général.

Ce conseil peut se constituer en conseil de contentieux administratif.

D'après ce même décret, en cas de décès, d'absence de la colonie ou de tout autre empêchement, le commissaire général est remplacé par le lieutenant gouverneur et, à son défaut, par l'un des membres du conseil, dans l'ordre indiqué ci-dessus. Le commissaire général nomme le chef et les employés de son secrétariat, les chefs d'exploration, les chefs de stations et de postes, les agents de cultures, les employés des services auxiliaires et les ouvriers des services civils. Enfin, l'autorité du lieutenant-gouverneur, venant après celle du commissaire général, ne s'étend plus au Gabon seulement, mais à toute la colonie.

C'est à Libreville que sont établis les différents services du gouvernement : direction de l'intérieur, tribunal, services administratifs, magasins, trésorerie, administration pénitentiaire, service de santé, direction des douanes, service de la marine, commandement des troupes, travaux publics, vicariat apostolique.

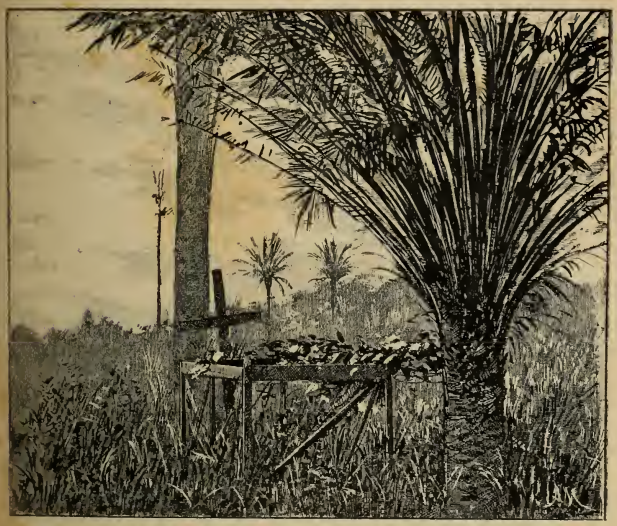

Tombe de M. de Lastours.

Direction de l'intérieur et services divers. — La *direction de l'intérieur,* outre ses attributions ordinaires, centralise une partie des rapports et des pièces de toute nature envoyés par les chefs de postes ou de stations. Elle comprend 1 directeur, 3 sous-chefs, 5 employés.

Le *tribunal de première instance,* établi à Libreville et ressortissant de la cour d'appel de Saint-Louis, est formé d'un juge-président, d'un lieutenant de juge, d'un greffier-

notaire et d'un interprète; en outre, il a été créé des justices de paix à compétence étendue à Lambaréné, Franceville, Brazzaville et Loango; les chefs de ces postes remplissent les fonctions de juge de paix.

Du *service administratif* dépendent tous les magasins : vivres, matériel, etc.; le personnel comprend 1 commissaire adjoint, chef de service, des officiers et agents du commissariat.

Le *trésorier-payeur*, fait également fonction de receveur de l'enregistrement et des domaines.

Le *service de santé* est dirigé par un médecin de 1re classe de la marine, auquel sont adjoints un autre médecin et deux pharmaciens du même corps. Il existe en outre à Libreville un ponton-hôpital, qui sert aux équipages des divers bâtiments de la station navale, aux fonctionnaires civils et aux commerçants.

La *direction des douanes* comporte, comme service sédentaire (à Libreville) : 1 contrôleur adjoint, directeur du service, 1 second contrôleur, 1 commis; comme service actif (le long de la côte ou sur les frontières), 6 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 3 préposés et 3 marins.

Administration pénitentiaire. — Cette administration est représentée par six surveillants militaires, chargés de la garde d'une centaine de forçats annamites ou chinois, qu'on emploie à des travaux de voirie autour de Libreville ou à des travaux d'assainissement.

Depuis quelques années, on cherche avec raison à disperser dans presque toutes les colonies la main-d'œuvre pénitentiaire, qui peut être utilisée pour la construction des routes, le défrichement, l'assainissement et d'autres travaux publics de toute nature; mais ce dispersement, réclamé depuis longtemps par l'opinion publique, ne peut se faire d'une façon brusque et ne doit s'effectuer que progressivement. On a créé déjà au Congo français, à Diégo-Suarez, à Obock, de petits pénitenciers de 100 à 200 transportés, qui commencent à rendre de réels services.

Un peu plus tard, au fur et à mesure que l'état des finances métropolitaines ou locales le permettront, il sera peut-être possible, après un examen sérieux des conditions d'hygiène et d'installation, d'en établir dans le Soudan français, au Sénégal et même en Guinée (pour les plus incorrigibles et les plus dangereux)[1].

Station locale. — La station locale est ainsi composée :

1 ponton-hôpital, l'*Alceste*; 1 aviso de 2e classe (2 canons), le *Héron;* 1 aviso de 3e classe (2 canons), le *Basilic*; 1 aviso transport (2 canons), le *Pourvoyeur*; 1 bateau-citerne, le *Komo;* et 5 chaloupes à vapeur, le *Pygmée,* le *Saphir,* le *Rubis,* le *Ballay* et la *Turquoise.*

Il y a en outre la flottille du Congo intérieur, qui comprend :

1 bateau-transport, l'*Alima*; 2 canonnières de 100 chevaux, le *Djoué* et l'*Oubanghi,* filant 9 nœuds; enfin 2 petits vapeurs, tout récemment envoyés de France, qui ont chacun 14 mètres de long, calent 0m,75, filent 13 à 14 nœuds et portent jusqu'à 7 tonnes de poids divers (voyageurs ou marchandises).

Troupes coloniales. — Les troupes, qui étaient autrefois fournies par la colonie du Sénégal, ont formé ensuite un corps spécial, dit des tirailleurs gabonais. Ce corps composé naguère de deux compagnies de soldats indigènes, commandées chacune par un capitaine et deux ou

1. Il existe aussi un projet de création de petits pénitenciers dans le Sahara algérien, en des points assez éloignés pour rendre les évasions presque impossibles (tels qu'Ouargla, El Goléa, ou plus loin encore s'il est possible). D'après les lignes principales du projet, tandis qu'une section des condamnés ferait des routes plantées d'arbres (comme l'est une partie de celle de Biskra à Tougourt), l'autre section creuserait des puits et créerait des oasis (d'une étendue variable suivant le débit du puits), où pourraient être plus tard envoyés des colons. Dès que ces oasis seraient prêtes à livrer à la colonisation, les pénitenciers seraient transportés un peu plus au sud et le chemin de fer pourrait venir relier progressivement tous les nouveaux centres de population. En renouvelant plusieurs fois cette même opération, on arriverait facilement, dit le projet, à faire le transsaharien.

trois lieutenants ou sous-lieutenants (dont un indigène), n'en comprend plus qu'une seule.

Cette troupe, qui tient garnison à Libreville, est destinée principalement à défendre le chef-lieu de la colonie et les établissements européens contre les ennemis du dehors ainsi qu'à les protéger aussi contre les tentatives de certaines tribus voisines. Heureusement, les rares incidents à signaler en ces contrées ne sont généralement que des querelles de village à village ou de tribu à tribu.

Il n'y a pas de troupes régulières dans l'intérieur. La défense de nos postes, de nos stations, des convois de ravitaillement, est confiée à des miliciens noirs secondés au besoin par des indigènes recrutés d'une manière spéciale dans les tribus qui nous sont le plus dévouées.

Travaux publics. — Les travaux publics sont dirigés par un ingénieur colonial, auquel sont adjoints deux conducteurs, deux piqueurs, un comptable et deux élèves géomètres; il y a, en outre, une huitaine d'ouvriers spéciaux ou de maîtres de chantiers.

Cultes. — Enfin, le culte est représenté par deux prélats des missions; l'un porte le titre d'évêque d'Archis, vicaire apostolique des Deux-Guinées; l'autre est le vicaire apostolique du Congo français. Ces prélats sont secondés par d'autres missionnaires, dont un est curé-desservant de l'église de Saint-Pierre de Libreville, et dont les autres gèrent des écoles établies au cap Estérias, à Bata, sur le côté nord du Gabon, à Donguila (dans le Komo), à Lambaréné, au Fernan-Vaz, à Lastoursville, à Mayumba, à Loango, à Linzolo, à Brazzaville et à Lironga.

Personnel spécial aux bassins du Congo et de l'Ogôoué. — Le personnel dont il vient d'être question et pour lequel il n'a pas été indiqué de résidence spéciale, est installé à Libreville; c'est le personnel sédentaire. Mais il en existe un autre, spécialement affecté aux bassins du Congo, de l'Ogôoué et aux bassins secondaires, et organisé à titre définitif par un décret du 27 février 1889.

Ce personnel comprend, en dehors des administrateurs coloniaux, résidents ou chefs de zone :

12 chefs de station (dont 6 de 1re classe);
12 chefs de poste (dont 6 de 1re classe);
1 secrétaire du commissaire général (qui l'accompagne dans ses voyages);
4 chefs d'exploration;
2 naturalistes spéciaux;
5 agents de culture;
Des ouvriers des diverses professions, en nombre variable;
Des agents auxiliaires de 1re et 2e classe, en nombre également variable.

Ce personnel spécial peut, comme on le voit, se diviser en personnel actif, comprenant les résidents, chefs de zone, chefs et employés des postes et des stations, et en personnel mobile.

Personnel actif. — Les zones administratives du Congo français (exception faite du Gabon) sont au nombre de quatre seulement : la zone du pays Batéké (résidence, Diélé); — la zone de l'Ogôoué (résidence, Lastoursville); — la zone du Kiliou (résidence, Ludima); — la zone du Congo intérieur (résidence, Brazzaville).

C'est de ces quatre résidences que dépendent les postes et stations établis dans la région du Kiliou, du moyen et haut Ogôoué et du Congo. Les autres postes, tels que ceux de la côte : Bata, Dombo (rivières du Nord), cap Lopez, Fernan-Vaz, Setté-Kama et Mayumba, dépendent directement de la direction de l'intérieur de la colonie.

Le rôle des stations et des postes est de maintenir la tranquillité dans le pays, d'assurer les communications et la sécurité de celles-ci, et de recruter enfin les porteurs ou piroguiers indigènes pour les transports.

On verra plus loin la nomenclature de ces différents centres; disons seulement, dès maintenant, qu'à la tête de chaque station ou de chaque poste est un chef, assisté de quelques employés européens, gardes-magasins ou autres.

Personnel mobile. — Le cadre mobile, excessivement restreint pour la grande région à laquelle il est affecté, comprend :

L'inspecteur des postes et stations;
Les chefs d'exploitation;
Les naturalistes;
Les ouvriers des diverses professions,
Et certains auxiliaires à attributions spéciales qui appartiennent à l'armée ou à la marine (tels sont l'instructeur militaire et le chef des convois).

L'*inspecteur des postes et stations* est chargé principalement du contrôle du personnel et de la vérification administrative; il examine si le service est régulièrement assuré, si les postes sont tenus selon les règlements spéciaux de la colonie, si les magasins sont suffisamment pourvus, si la comptabilité est en règle.

Les *chefs d'exploration* ont des attributions que leur nom indique; la carte du Congo français contient encore de nombreuses lacunes et le mot « inexploré » y est assez fréquent. Les chefs d'exploration ont donc à parcourir la contrée, à reconnaître celles des voies fluviales dont le cours est jusqu'à présent inconnu et à s'assurer du concours des indigènes de ces régions. Ce sont des chefs d'exploration qui ont reconnu une partie de l'Oubanghi et une partie de la Sanga. Ces agents sont chargés de donner des indications sur les peuplades avec lesquelles ils se sont mis en rapport et de signaler au commissaire général les ressources des contrées en produits naturels et en population, les routes les plus commodes et les plus fréquentées, enfin les points les plus propres à l'établissement d'un poste ou d'une station.

Les *naturalistes* peuvent accompagner les chefs d'exploration; leur dénomination définit suffisamment le caractère de leurs travaux.

Les *ouvriers d'art* sont chargés de différentes constructions, du montage et des réparations des canonnières du

Congo supérieur, et de divers travaux dans les postes et stations de l'intérieur du pays. En général, ils n'appartiennent pas à l'État.

Quant aux *auxiliaires à attributions spéciales*, leur nom indique généralement à quelle sorte de travail ils sont employés; on peut ranger dans cette catégorie l'instructeur militaire, le chef des convois de ravitaillement et les mécaniciens.

Agent commercial. — Le Congo français avait, en outre, à Paris, un représentant qui avait le titre d'agent commercial, et dont le rôle a été assez important au début, pour qu'il ne soit pas sans intérêt de donner quelques indications sur les services qu'il a rendus.

Au Congo, la valeur de l'argent est absolument inconnue et les paiements, quels qu'ils soient, se font avec des marchandises. C'est surtout dans l'intérieur, où les divers postes ou stations de la colonie doivent pouvoir payer les pirogniers et les porteurs des convois, qui le désirent, que les magasins doivent être toujours suffisamment pourvus.

L'indigène, qui a terminé son service, a le droit de se faire payer le bon qui lui a été remis, au moment de sa libération, à n'importe quel poste où il se présente.

Il en résulte que la consommation des marchandises d'Europe est importante et que les expéditions à destination de la colonie sont fréquentes et considérables.

Mais il ne suffit pas d'envoyer au Congo la quantité nécessaire de marchandises, il faut que ces marchandises soient appropriées aux goûts et aux besoins des indigènes.

Le grand défaut du commerçant français a toujours été de vouloir imposer son goût personnel aux étrangers. Lorsque ceux-ci sont civilisés, il n'y a encore que demi-mal et, pour certaines fournitures, tels que les vêtements confectionnés (ceux des femmes principalement) le Français est toujours sûr d'avoir une clientèle nombreuse. Mais il en est autrement quand il s'agit de peuplades sauvages; il faut alors apporter à celles-ci ce qu'elles aiment,

sinon les transactions commerciales sont nulles ou du moins peu s'en faut. Les Anglais, et surtout les Allemands, ont merveilleusement compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cet état de choses et ils vendent aux populations africaines ce qu'elles leur demandent, si laid et si mauvais que cela puisse être. C'est là la véritable cause de l'extension considérable et rapide prise par leur commerce depuis quelques années.

Pour lutter contre cette concurrence étrangère, au moins en ce qui concerne la fourniture du gouvernement local, il a été réuni des échantillons de tous les objets de pacotille et de toutes les étoffes qui se vendent le plus au Congo. Cette collection, envoyée à Paris, a permis à l'agent commercial de s'entendre avec différentes maisons industrielles qui se sont mises à fabriquer des marchandises de même nature; la verroterie, la coutellerie sont les mêmes, et la couleur, ainsi que le dessin des étoffes, sont exactement semblables à ceux de la collection.

De la sorte, toutes les marchandises qui sont maintenant envoyées au Congo pour le compte du gouvernement, sont exclusivement de provenance française; les étoffes viennent principalement de Bolbec, de Rouen, de Louviers, d'Épinal, de Remiremont, de Mazamet, les neptunes de cuivre, de Paris, etc., etc.

Ce système a eu, en outre, l'avantage de permettre aux maisons de commerce qui ont des comptoirs au Gabon de s'approvisionner peu à peu en France, au lieu d'aller faire leurs achats à l'étranger.

En résumé, le rôle de l'agent commercial a consisté non seulement à s'occuper de l'achat des produits nationaux et de leur expédition pour le compte de la colonie, mais aussi à provoquer en France la fabrication de la plupart des marchandises de traite. Cette fonction a été récemment supprimée.

Principaux centres : Libreville. — Le chef-lieu de la colonie porte le nom de Libreville; ce n'est à proprement

parler, ni une ville ni un village; c'est un gros bourg de 2,000 à 3,000 âmes au plus, dont les habitants sont disséminés sur une espace de 6 à 7 kilomètres, le long de l'estuaire. Le centre du bourg est la place du gouvernement, également appelée le *Plateau*.

Cette place est un vaste quadrilatère planté de man-

Un coin de village ondoumba.

guiers. Sur la face septentrionale sont situés l'hôtel du gouvernement et, un peu plus loin, mais sur le même plan, l'hôpital. Perpendiculairement à ces deux bâtiments et formant deux autres faces du quadrilatère se trouvent, d'un côté, le tribunal, les prisons et les magasins de réserve; de l'autre, la direction de l'intérieur et, derrière elle, le couvent des sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres.

Le terrain s'abaisse ensuite en pente douce et descend jusqu'à la plage, le long de laquelle sont les chantiers, les parcs à charbon, le petit port, la jetée où les canots peu-

vent aborder à l'abri de la houle du large et enfin quelques magasins appartenant à des factoreries.

Derrière l'hôtel du gouvernement s'élèvent, au milieu d'une végétation d'une richesse inouïe, les villas des fonctionnaires. A quelque distance, à côté du camp des tirailleurs, sont la poudrière, le cimetière et, tout autour des établissements européens, apparaissent les cases en bambou des indigènes.

Mission de Sainte-Marie. — Dans la direction de l'ouest vers l'embouchure de l'estuaire, à 1,600 ou 1,800 mètres du Plateau, on aperçoit la mission catholique des pères du Saint-Esprit, autour de laquelle s'étendent de vastes plantations de toute nature. Les cocotiers, les palmiers oléifères et beaucoup d'autres végétaux, alimentaires ou industriels y abondent. Ces plantations remplissent, en quelque sorte, l'office de jardin d'essai pour toute la contrée comprise entre le Niger et le Congo.

La mission de Sainte-Marie, — tel est son nom — est construite sur une petite hauteur dominant un peu le village de Louis; elle se compose d'un bâtiment principal en pierre, entouré d'une galerie circulaire et derrière lequel sont situés les dortoirs, les classes, les ateliers, les forges, les basses-cours, les parcs à bestiaux, les étables et les écuries. L'eau est fournie par une belle fontaine, de construction bretonne. L'église de la mission, également en pierre, est surmontée d'un clocher à jour et d'une grande croix en bois de santal.

Instruction des indigènes. — Cent cinquante à deux cents petits noirs des tribus voisines, choisis généralement avant l'âge de sept ans, afin qu'ils soient plus faciles à former, sont élevés à la mission ; une cinquantaine d'autres, pris parmi les moins bien doués sont exercés seulement à des métiers manuels. Quand l'apprentissage est terminé, ces derniers quittent la mission, emportant les outils de leur profession donnés en cadeau par les Pères et, en outre, s'ils sont agriculteurs, des plantes et des graines destinées à

propager dans leur pays les espèces les plus utiles et les plus productives. On fait de même pour les autres enfants de la mission, mais ces derniers reçoivent en plus une certaine instruction primaire qui consiste à leur apprendre à lire, à écrire et à compter. Tous, en sortant de la mission, parlent un peu le français. Depuis trois ans, les Pères du Saint-Esprit ont également une soixantaine d'autres pensionnaires, placés chez eux par le gouvernement local et provenant des villages de l'intérieur. M. de Brazza, s'inspirant des idées du général Faidherbe, a voulu amener peu à peu chacun des villages de l'intérieur à envoyer des enfants mâles, — autant que possible, des fils de chefs, — à la mission du Saint-Esprit.

Cette méthode a l'avantage non seulement d'être une garantie pour la sécurité du pays, les peuplades indigènes ayant ainsi quelques-uns de leurs enfants à la disposition des autorités françaises, mais aussi de préparer l'avenir. Devenus hommes, ces jeunes gens, qui auront vécu dans un centre civilisé, au milieu des Européens, rapporteront dans leurs tribus des idées nouvelles; ils diront ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont appris; ils passeront aux yeux de leurs compatriotes pour des personnages considérables, aideront pour la plupart au développement de l'influence française et seront tout disposés à laisser la civilisation pénétrer chez eux.

Autour de la mission, et malgré la résistance acharnée des féticheurs, la population M'pongouée est en grande partie catholique, et les indigènes, ne font aucune difficulté pour confier leurs enfants mâles aux religieux.

Le couvent du Plateau. — Mais ils résistent, quand on leur offre d'envoyer leurs filles au couvent des sœurs du Plateau. C'est que les filles ont une valeur; elles représentent un bon prix, non pour l'esclavage qui a disparu entièrement à proximité de nos établissements, mais pour le mariage.

Les sœurs en ont cependant quatre-vingt-deux, auxquelles elles enseignent à parler, à lire et à écrire; elles leur

apprennent aussi le blanchissage, la couture et tentent de leur donner des principes de religion et de morale; elles ne réussissent pas toujours dans cette dernière entreprise. Cependant les jeunes négresses élevées à la mission, une fois devenues, légitimement ou non, mères de famille, confient volontiers leurs petites filles aux sœurs qui ont guidé leurs premières années à elles-mêmes; et c'est ainsi que peu à peu, avec une patience et une persévérance qu'il faut louer, les religieuses arrivent à obtenir des résultats vraiment appréciables.

Les mariages au Gabon. — On a constaté que, depuis quelques années, au Plateau et surtout à Glass, les mariages entre noirs à la mairie de Libreville, allaient toujours en croissant. Les registres de l'état civil, confiés à un membre de l'administration locale, ne servent guère (sauf en ce qui concerne les décès) qu'aux indigènes, pour qui cette cérémonie est une occasion de réjouissance; les blancs en font rarement usage. D'ailleurs, les Européennes sont en nombre très restreint et presque toutes mariées; ce sont en général des femmes de fonctionnaires. Quant aux naissances, elles sont, pour les Européens, un cas absolument exceptionnel.

Les Américains de Baraka. — De l'autre côté de Libreville, à un endroit appelé Baraka, à 2,500 mètres environ du Plateau, est située la mission presbytérienne de la Société de Boston. Cette mission, très ancienne, a été fondée peu de temps après l'occupation française. Les Américains qui l'habitaient cherchèrent pendant quelques années à combattre notre influence pour nous supplanter en ces régions, et l'on trouve encore, aux États-Unis et en Allemagne, des cartes géographiques, où le chef-lieu de la colonie est, non pas Libreville, mais Baraka.

La mission, d'où l'on a une vue magnifique s'étendant de l'embouchure de l'estuaire à l'ouest jusqu'au fleuve Komo, vers l'est, comprend deux chalets en bambou, entourés de vérandas et servant d'habitation au pasteur et au tré-

sorier. Plus loin, est une petite église en bois et quelques maisons en paillotte, où sont établis l'ouvroir, la bibliothèque et les magasins. Une fontaine donne une eau claire et limpide, et un large sentier fait communiquer Baraka avec la route qui mène de Glass à Libreville.

En ces dernières années, le supérieur de Baraka continuait les errements de ses prédécesseurs. Les membres de la mission, hommes et femmes, agissant comme les pères du Saint-Esprit et les sœurs de l'Immaculée-Conception, instruisaient également un certain nombre d'enfants indigènes, garçons et filles. Mais ils ne leur apprenaient que la langue anglaise, se vantant eux-mêmes de ne point connaître un seul mot de français.

En présence de cet état de choses, le gouvernement local dut aviser et imposa à la mission, sous peine d'expulsion, l'enseignement de la langue française, à l'exclusion de toute autre.

Des missions protestantes françaises se sont installées depuis quelque temps dans le pays et y ont ouvert des écoles.

Le faubourg de Glass. — En bas de Baraka, le long de la plage, se trouve le faubourg de Glass, dépendance du Plateau, dont il n'est éloigné que de deux kilomètres et demi. Quoique les factoreries les plus importantes, celles des maisons Daumas, de Paris, Woerman, de Hambourg, Hatton et Cookson, de Liverpool, et quelques autres d'ordre secondaire (sept françaises, trois portugaises, trois anglaises), soient établies à Libreville, au pied du Plateau, la plupart des comptoirs sont installés à Glass, qui n'est ni un bourg, ni un village, mais un centre commercial, composé en majeure partie d'étrangers.

Sous l'influence des missionnaires de Baraka, la plupart de ces comptoirs, appartenant à des négociants protestants, allemands, anglais ou américains, s'étaient installés autrefois en cet endroit, de façon à se soustraire à l'autorité française et à former une ligne de démarcation bien nette entre nos établissements et les leurs. Aussi, pour éviter

toute contestation ultérieure et affirmer en même temps notre droit de souveraineté, l'un des commandants particuliers du Gabon avait, au début de notre occupation, signifié aux habitants de Glass que ce centre dépendait administrativement de Libreville et il y avait fait construire un poste de police, qui existe encore aujourd'hui.

Le long de la plage, entre Glass et Libreville, se trouvent également quelques factoreries dont le nombre et l'importance s'accroissent peu à peu et qui finiront par former le trait d'union entre le bourg même et le faubourg.

Dans la rade, en face de Libreville, stationne le ponton-hôpital (l'ancienne frégate à voiles l'*Alceste*), qui est malheureusement presque toujours plein. Auprès de l'*Alceste* sont aussi le bateau-citerne, qui va à chaque marée chercher de l'eau à Ningué-Ningué, et deux petites canonnières d'un très faible tirant d'eau, dont la mission est de parcourir les rivières du fond de l'estuaire, d'assurer le fonctionnement de la justice, la sécurité du commerce et de faire observer par les armes, si cela est nécessaire, les arrêtés de l'autorité locale, auxquels les Pahouins, peuplade particulièrement turbulente, obéissent difficilement.

Avenir de Libreville. — Malgré la faiblesse actuelle de ses transactions, il n'est pas douteux que Libreville ne soit destinée à être, dans un avenir plus ou moins éloigné, un grand centre commercial.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'estuaire du Gabon est l'une des rades les plus vastes de la côte d'Afrique depuis Dakar jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Il suffira de l'aménager de façon à pouvoir y abriter un nombre assez considérable de bâtiments de tout tonnage et à en permettre la navigation jusqu'à l'embouchure des rivières Rhamboé et Komo.

Le port de Libreville est l'entrepôt obligé de toutes les denrées du pays de la chaîne de Cristal et des produits de l'Ogôoué.

Le fond de l'estuaire. — Au fond de l'estuaire, l'endroit

le plus fréquenté par les traitants est l'île de *Ningué* (*Ningué-Ningué*), située au milieu du Komo, à 36 kilomètres environ de l'embouchure de cette rivière. Les autres points où ont lieu les échanges sont : *Donguila* sur la rive droite de l'estuaire; *Timbié*, dans le Komo; *Mambela*, *Assayé* et *Anoumbavéa*, sur la Maga, qui coule entre le Komo et la Rhamboé.

Les postes des rivières du nord. — Les divers postes établis au Congo français se groupent différemment selon la contrée où ils sont situés. Nous allons les examiner tour à tour :

Ceux qui ont été créés dans la région des rivières du Nord sont : le petit poste de *Kampo*, à l'embouchure de la rivière Kampo; le poste de *Batah*, qui commande la baie de Batah; celui de *Benito*, placé à l'endroit où le Benito se jette dans la mer ; enfin, un peu plus loin, après le cap Saint-Jean, le poste de *Dombo*, qui surveille les Elobey et empêche la contrebande que tentent de faire en ces parages quelques commerçants étangers, pour la plupart espagnols.

Le cap Lopez. — A la pointe septentrionale de l'île Mandji (au sud du Gabon), à l'endroit appelé le *Cap Lopez*, existent, à côté d'un poste, plusieurs bâtiments pouvant servir d'habitations et de magasins. Cet endroit, bien abrité contre la houle du large qui vient du sud-ouest, est très exposé aux vents des tornades qui soufflent du nord-est.

Les postes de la côte de Loango, — A l'entrée de la lagune de Fernan-Vaz est installé un poste de douane. Un peu plus au sud, on trouve les trois postes de *Setté-Kama*, de *Nyanga*, de *Mayumba*, et les comptoirs de *Konkuati*, de *Longobondo*, de *Diudié* et de *Chibotte*. De ces divers points, Setté-Kama, Nyanga, Konkuati et enfin Mayumba, où les Bavilis apportent de la gomme recueillie dans les forêts voisines, ont seuls quelque avenir commercial. Tous ces postes, ainsi que ceux du Kiliou, ont été créés de 1886 à 1889. Enfin, du Kiliou à la frontière portugaise, on ren-

contre : *Bas-Kiliou, Loango, Pointe-Noire* et *Massabi.*

Bas-Kiliou n'est autre chose que l'ancien Rudolfstadt de l'Association internationale; outre le résident français, on y trouve quelques traitants étrangers (2 Hollandais, 2 Portugais, 1 Américain et 1 Allemand).

Loango est appelé à un développement rapide et deviendra prochainement un des deux ou trois grands centres de la colonie. Jadis Loango avait, dit-on, 15,000 habitants; ce n'est plus aujourd'hui qu'un groupe de comptoirs, entouré d'une certaine quantité de huttes construites en raphia et en herbes sèches, et appelées des chimbèques. Loango n'est pas directement baigné par la mer; il est séparé de l'Océan par une lagune et une étroite bande de terre. Il est le point de départ de la route de Brazzaville et il faudra un jour, en raison du mouvement commercial qui se sera établi sur ce point, se préoccuper de l'aménagement de la lagune.

Pointe-Noire, à 30 kilomètres environ au sud de Loango, présente les mêmes dispositions topographiques; enfin, le poste et les factoreries de *Massabi* sont situés à la frontière même, sur la rive droite de la Loëma.

Les postes du Niari-Kiliou. — En remontant le Kiliou dans la direction de Brazzaville, le premier poste qu'on rencontre est celui de N'gotou, dont les bâtiments sont situés juste au-dessus d'une gorge étroite, où le lit du fleuve se resserre d'une telle façon qu'il n'a plus que 50 mètres de largeur. Les murailles basaltiques de cette gorge, qui ont valu à ce point le nom de *portes de N'gotou*, ont une hauteur de 30 à 32 mètres; mais, sur les deux rives, le terrain continue à s'élever pour atteindre à quelque distance du fleuve d'un côté 70 mètres et de l'autre 150.

Non loin de là, près d'un groupe de huttes indigènes, qui porte le nom de *Kakamoéka*, existent quelques factoreries et c'est à peu de distance de ce petit hameau que commencent les rapides qui rendent le fleuve impraticable à la navigation.

Les rapides du Kiliou occupent un espace de 77 kilomètres et présentent une dénivellation de 38 mètres [1].

La route de Brazzaville. — Le point limite de la navigation possible du Niari est *Buenza,* qui possède d'assez vastes magasins et des cases d'habitation pour les porteurs de passage [2]. Située dans une vallée fort peuplée et extrêmement fertile, cette station est destinée à devenir le point de départ de la route de Brazzaville.

Brazzaville. — Brazzaville est le premier point occupé par les Européens sur les bords du Congo.

Placée sur un mamelon, que deux petites rivières arrosent à plus de 600 mètres de distance et baignée elle-même au sud-est par le Congo, Brazzaville est devenue le centre d'une agglomération qui s'accroît de jour en jour. Les cases indigènes s'élèvent autour de la station, formant des groupes situés à une centaine de mètres les uns des autres.

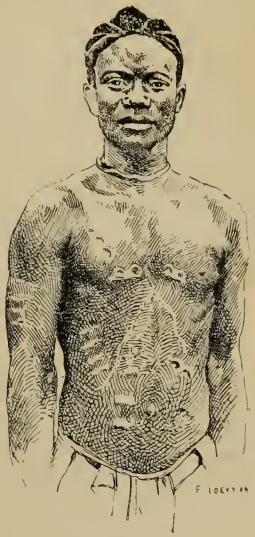

Femme ondoumba.

La station même a été placée sur le mamelon indiqué plus haut, à une trentaine de mètres au-dessus du fleuve. Le terrain s'abaisse en pente douce jusqu'à la berge, où a été construit un appontement d'environ 60 mètres de long.

En raison de l'importance que prend chaque jour Brazza-

1. Le plan et le nivellement de cette partie du Kiliou ont été faits très soigneusement par M. Jacob, ingénieur de la colonie.

2. C'est près de Buenza que se trouve la ville industrielle et commerciale de *Bunza-Makouta,* résidence d'un des rois des Bakongos.

ville, les magasins de la station sont vastes et abondamment pourvus de marchandises de traite. Autour de ces magasins s'élèvent les habitations, entourées chacune d'un joli jardin. Ce centre est évidemment destiné à s'accroître dans des proportions considérables, car il est le point de départ d'un réseau ininterrompu de plus de 12.000 kilomètres de voies navigables.

A l'heure actuelle, outre la station et la population indigène, on y compte deux factoreries, l'une française (maison Daumas), l'autre hollandaise.

Les postes du Congo. — En remontant le Congo vers l'Oubanghi, on passe devant *N'Gantchou,* échelle de M'béyé (ou M'bé), capitale du roi Makoko et où existait un poste, situé sur un promontoire rocheux assez élevé.

Au confluent du Congo et de la Sanga, on avait établi le poste de *Bonga* (ou Pombo), placé, non sans peine, au milieu du pays des M'bochis, les indigènes les plus sauvages de toute la contrée.

Dans la partie inférieure de l'Oubanghi, existait également le poste secondaire de *N'Kundja.* Les trois postes ont été supprimés et on en a créé trois autres, l'un à *Liranza,* au confluent de l'Oubanghi et du Congo, les autres plus haut sur l'Oubanghi, à *Mozzacha* et à *Banghi,* au-dessous des premiers rapides.

Les postes de l'Alima. — Si l'on remonte le cours de l'Alima vers les plateaux batékés, on rencontre successivement :

Lékéti, qui possède non seulement des habitations et des magasins, élevés sur la pente qui descend vers la rivière, mais aussi un atelier de construction et de montage; c'est là qu'ont été lancées les canonnières qui naviguent sur le Congo [1], et *Diélé,* dont les bâtiments, sont installés sur un plateau qui domine la rivière de 15 à 18 mètres.

Du bassin de l'Alima, on passe ensuite dans celui de

1. Ce poste a été récemment supprimé.

l'Ogôoué. Au sortir de Diélé, la route suit pendant quelque temps la direction de Lékila, traverse le village d'Ota, passe entre la source de la Lékila et celle de la rivière N'Koni, qu'elle franchit un peu plus loin entre Aku et N'Gaya; à partir de N'Gankoso, elle commence à monter jusqu'au point appelé l'Arbre-Sec (situé après le village de

Une rue à Libreville.

N'Gia); elle redescend ensuite assez rapidement jusqu'à la nouvelle station de Franceville. La longueur de cette route est de 183 kilomètres.

Les postes de l'Ogôoué. — *Franceville* était autrefois établie sur la rive gauche de la Passa, à 1550 mètres environ de la rivière, au sommet d'une colline d'une centaine de mètres de hauteur. Mais, depuis peu d'années, la station a été reportée sur un plateau de la rive droite qui domine la Passa d'une trentaine de mètres seulement. Cette nouvelle situation présente deux avantages : les porteurs

qui vont vers Diélé n'ont plus à traverser la rivière, et les établissements européens sont plus proches du village de N' Gimi. La station comprend : un bâtiment central; — un hangar pour les approvisionnements; — un autre pour les ouvriers; — enfin un long bâtiment où logent les laptots et les autres agents du poste. Cette station fournit un assez grand nombre de porteurs.

Lastoursville. — Un peu après le petit poste de *Doumé*, qu'on rencontre en descendant de Franceville vers le Fernan-Vaz, se trouve la station de *Lastoursville*, ainsi appelée du nom de son fondateur, Rigail de Lastours, qui y est mort en 1883. L'endroit où celui-ci s'était d'abord installé à son arrivée avait reçu le nom de *Madiville* (village de l'huile), qui indique quelle est la principale industrie de la région. Le nouveau poste, bâti sur un petit plateau voisin, à 20 mètres environ des hautes eaux, commande le fleuve en amont et en aval. A côté de lui, sur la berge, s'élève le village adouma de Néati-Mandji; à un kilomètre plus loin a été fondée une mission catholique. La salubrité de cette contrée est excellente. Les indigènes, d'une nature douce et serviable, font d'excellents pagayeurs. C'est à Lastoursville que vont se fournir les convois qui remontent à Franceville ou qui descendent vers N' Djolé; c'est là aussi que se construisent les pirogues.

De Lastoursville a lambaréné — Entre Lastoursville et N'Djolé, on trouve les postes *d'Ashouka* et *des Apinjis*. Ashouka est installé sur la rive même, entre deux villages okandas; il peut réunir 300 pagayeurs. Quant au poste des Apinjis, il a été construit à 80 mètres de hauteur, au milieu de trois villages fort importants, Yamba, Ouanga et Mindumba, dont le dernier est pahouin. C'est entre Ashouka et Obombi que s'élève le village de Lopé, dont il a été question lors des premières explorations de l'Ogôoué.

N'Djolé, qu'on rencontre ensuite, est situé dans l'île de Misanga, où se trouvent également les concessions

Hatton et Coockson, ainsi que la factorerie Wœermann. Dans une excellente position, à l'abri de tout coup de main et tenant en respect les Pahouins (dans le cas où ceux-ci seraient tentés de se soulever), ce poste, fort bien installé, est gardé par une quarantaine de tirailleurs indigènes. C'est à peu près à cet endroit que l'Ogôoué cesse d'être navigable, et les vapeurs calant moins de 90

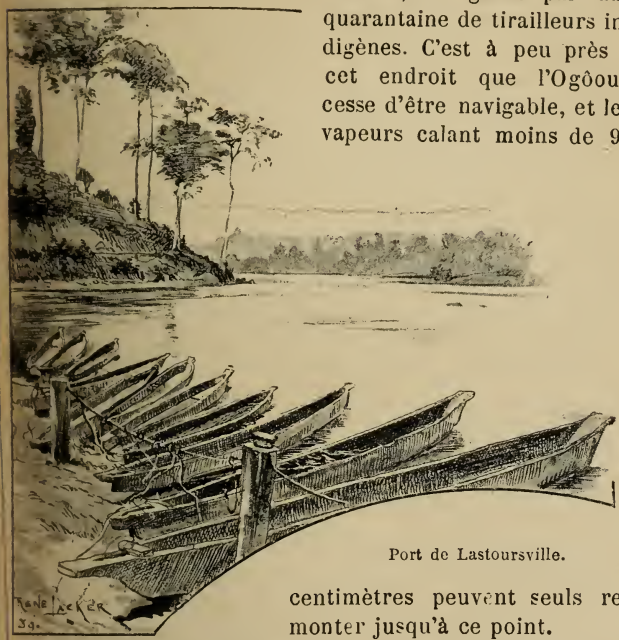

Port de Lastoursville.

centimètres peuvent seuls remonter jusqu'à ce point.

A 10 ou 11 kilomètres en aval de ce poste, existe une mission américaine protestante, celle de *Tabatonga*.

Lambaréné est situé beaucoup plus bas, à peu de distance du confluent de la rivière N' Gounié. Il est gardé par un Européen, assisté de trois ou quatre laptots et d'une demi-douzaine de kroumans.

Autour des bâtiments de l'État, on voit quelques factoreries et, sur l'autre rive, en face de la station, s'est installée une mission catholique.

Ce point est le centre commercial de beaucoup le plus important de l'Ogôoué. Un administrateur faisant fonctions de juge de paix, à compétence étendue y réside. Outre la mission catholique, une mission protestante françaises et une école de sœurs y sont établies. C'est là que les maisons de commerce de l'Ogôoué ont leurs principaux magasins.

Service des indigènes. — Il reste, avant de terminer ce chapitre, à expliquer brièvement le système mis en vigueur pour l'organisation, la conduite et la marche des convois. Ceux-ci sont relativement faciles à former.

Par suite de traités passés de 1880 à 1885 avec les indigènes de l'Ogôoué, chaque homme valide, en état de porter les armes, doit par an deux mois de service à l'État. Voici le texte du plus important de ces traités; il est relatif aux Okandas, qui sont, avec les Adoumas, les meilleurs pagayeurs du fleuve :

15 avril 1885.

Entre nous, Pierre Savorgnan de Brazza, Commissaire du gouvernement de la République française dans l'Ouest africain, agissant au nom de son gouvernement, assisté par MM. Albert Weistroffer, maréchal des logis au 13e régiment de dragons, et Auguste Crochet, quartier-maître, d'une part;

Et les chefs et notables soussignés du pays des Okandas, agissant au nom de toute la tribu et de leurs successeurs, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

En renouvellement des conventions passées : 1° en 1880 à Ogouma (Okandas) entre M. P. S. de Brazza, enseigne de vaisseau, et les représentants des tribus des Okandas, Adoumas, Ochébos (Ossyébas), Apinjis, Okotas, Inengas et Galois, brisant les monopoles locaux et ouvrant la route du fleuve aux tribus susdites; 2° en 1883, à Ogouma (Okandas), entre M. P. S. de Brazza, commissaire du gouvernement dans l'Ouest africain et les chefs du pays Okanda :

Article premier. — Les actes précités sont confirmés, en ce qui n'est pas contradictoire au présent acte.

Art 2. — Le temps de service que les Okandas se sont engagés à donner au gouvernement par les actes précités, est fixé ainsi qu'il suit :

Art. 3. — Les hommes valides de la tribu des Okandas feront

cinq voyages par an, de N'Djolé à la première station du pays des Okandas, soit environ deux mois et demi de service actif par an.

Art. 4. — La rémunération de ce temps de service est maintenue dans les conditions déjà établies, soit deux à quatre cents francs par an, suivant le cas, payés en marchandises aux prix actuellement établis dans le pays.

Art. 5. — Au cas d'événements intéressant la sécurité générale, le gouvernement aura le droit de réquisitionner les hommes nécessaires, sans augmentation de rétribution.

Art. 6. — Au cas prévu par l'article précédent, le gouvernement aura le droit de réquisitionner, sans rétribution, toutes les pirogues se trouvant dans la contrée, à quiconque elles appartiennent. Dans le cas de perte de ces pirogues, elles seront remboursées en marchandises aux prix actuellement établis pour l'achat des pirogues.

Art. 7. — Il sera donné aide et protection, soit dans les postes, soit dans les convois, aux Okandas voyageant pour leur propre compte.

Art. 8. — Les Okandas qui se seront distingués pendant leur temps de service, conserveront leurs armes perfectionnées, à titre de prêt, pour assurer la défense de leurs villages. Ces armes devront être remises à toute demande des chefs de poste de la contrée.

Art. 9. — Le gouvernement usera de son influence auprès des Ossyébas et des Chakés, nouvellement établis sur la rivière, afin qu'ils ne viennent pas troubler la sécurité des communications par le fleuve, sécurité à laquelle on les intéressera par tous les moyens.

Art. 10. — Les Okandas s'engagent à laisser travailler dans leurs pirogues, au même titre et aux mêmes conditions qu'eux-mêmes, les jeunes gens des villages pahouins (Ossyébas) riverains, afin qu'ils apprennent la manœuvre des pirogues dans les rapides et qu'ils puissent faire leur commerce par la voie du fleuve et être intéressés au maintien de la sécurité des communications.

Art. 11. — Les Okandas s'engagent à laisser participer à tous les avantages donnés aux tribus riveraines par les actes précités et le présent acte les villages pahouins (Ossyébas) qui fourniraient des pagayeurs et qui rempliraient les conditions établies par les actes précités.

Art. 12. — Les chefs et notables Okandas renouvellent en leur nom et au nom de leurs successeurs les différentes cessions de terrain faites : 1° en 1876 ; 2° en 1880, en 1883 et en 1884.

Art. 13. — Les Okandas conservent la propriété du reste de leurs terres.

Art. 14. — Toute aliénation des terrains mentionnés dans l'article précédent ne sera valable qu'approuvée par le gouvernement.

Art. 15. — Aucun étranger ne sera autorisé à résider chez les Okandas, s'il ne s'engage à respecter (en ce qui le concerne) les con-

ditions établies par les différents actes passés entre le gouvernement français et les Okandas, en particulier les articles 2, 3, 5, 6 et 14 du présent acte.

Fait chez les Okandas, au village de Cdemba, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le Commissaire du gouvernement,

Signé : P. S. de Brazza.

Signé : A. Weistroffer.

Signé : A. Crochet.

(Suivent les croix des chefs indigènes.)

Quelques explications sont indispensables pour mieux faire comprendre la portée des articles de ce traité.

On a vu, en effet, au précédent chapitre, que les peuplades riveraines de l'Ogôoué prétendaient avoir chacune des droits sur la partie du fleuve qu'elles bordaient, et exigeaient dès lors des étrangers ou des indigènes des autres tribus des droits de passage assez élevés. Par les traités de 1880 et de 1885, ces monopoles ont été abolis et chaque village a le droit de descendre et de remonter le fleuve selon son plaisir et ses intérêts.

Formation des convois. — Le premier convoi qui profita de cette liberté comprenait 750 Adoumas, qui descendirent, sous la conduite de M. Michaud, jusqu'au village de N'Djolé. A la fin de 1885, le service était à peu près régulièrement organisé.

Chez les Batékés et dans le bassin de l'Alima, le service des porteurs est collectif et se fait généralement par village. Les chefs de poste, au lieu de s'adresser personnellement aux hommes qui doivent servir, avertissent simplement les chefs des tribus qu'ils ont besoin de telle ou telle quantité d'hommes ; ceux-ci s'arrangent alors comme ils l'entendent et désignent eux-mêmes ceux qui feront partie du convoi.

Un arrêté du commissaire général, rendu en 1887 après

entente avec les tribus, a modifié l'article 3 du traité de 1885; le service ne se compte plus par le nombre de voyages, mais par la durée du temps écoulé. Ce temps a été fixé à deux mois par an.

Organisation des convois. — L'organisation des convois est fort simple. Pour les convois de terre, les hommes appelés au service se réunissent dans un poste; chacun reçoit un ballot d'un poids variable généralement de 25 à 30 kilogrammes. Ce ballot est pesé avec soin, et l'indigène reçoit un papier indiquant le poids et la nature du ballot ainsi que l'endroit d'où il vient lui-même. Lorsque le convoi est parvenu à destination, ce papier est échangé contre un autre qui est un bon de payement. L'indigène, qui est nourri à partir du moment où il est au service, emporte également des produits de la contrée, qui sont sa propriété; arrivé à destination, il les échange contre des marchandises européennes.

Jeune femmme obamba.

En général, les convois sont de 300 à 400 hommes, placés sous la conduite d'un laptot. En vue de la sécurité, le commandant du convoi et les quelques chefs indigènes qui dirigent en sous-ordre les porteurs, sont armés de fusils; mais ils n'ont jamais l'occasion de s'en servir, si ce n'est pour tirer quelques grands animaux, des bœufs sauvages principalement.

En quittant leur village pour se rendre à la station où s'organise le convoi, les hommes emportent leur nourriture, qui se compose de manioc; en chemin, ils en enter-

rent une partie, qu'ils retrouveront au retour. Si la route est longue, ils répètent plusieurs fois cette opération.

Pour les convois par eau, l'organisation est la même. Les indigènes emportent sur les bateaux, outre les ballots qui leur sont confiés, des marchandises qui leur appartiennent et qu'ils échangent au terme de leur voyage d'aller.

Service de la poste. — Les convois sont trop peu rapprochés pour pouvoir faire le service de la poste. Celle-ci est confiée, d'une manière générale, à des hommes dont on est sûr; sur les routes de terre, les correspondances sont placées dans un grand sac fermé que, seuls, les chefs de poste peuvent ouvrir; sur les voies fluviales, elles sont renfermées dans un ou plusieurs petits tonnelets étanches, qu'il est facile de rattraper si la pirogue chavire.

Payement des piroguiers et des porteurs. — Lorsqu'il est muni de son bon de payement, l'indigène peut se faire solder ce bon à toutes les stations. Celles-ci ont un magasin pourvu des marchandises de traite en quantité suffisante pour parer à tous les besoins. Le bon indique simplement la somme à payer à l'indigène : la quantité de marchandises représentée par cette somme varie selon la distance de la côte.

Moyens de défense. — Dans une colonie aussi nouvelle, il faut marcher prudemment et lentement. Le service personnel des noirs, dont le mécanisme a été expliqué plus haut, met à la disposition du gouvernement local des moyens d'action, qui seraient absolument insuffisants en cas d'attaque par une puissance européenne.

Dans ce dernier cas, le Congo français n'aurait comme moyen de défense que les bâtiments de la station locale et les troupes d'infanterie au nombre de 200 à 250 hommes. Celles-ci n'auraient d'ailleurs qu'un rôle assez effacé, car il n'existe d'ouvrages fortifiés sur aucun point de la côte, pas plus à Libreville qu'à Loango.

L'Ogôoué en aval de Lastoursville.

CHAPITRE IV.

Économie politique et sociale.

Différentes saisons de l'année. — Saison sèche. — Hivernage ou saison des pluies. — Les vents. — Maladies. — L'anémie. — La fièvre. — Médication et médicaments. — Hygiène. —Habitation et couchage. — Vêtements. — Alimentation. — Tentes et bagages. — Productions du sol. — Agriculture. — Végétaux divers. — Le cacao et le dika. — Autres végétaux. — Centres de culture. — Les cultures maraîchères. — La question de la colonisation. — Les minéraux. — Industrie. — Commerce. — Produits d'exportation. — Objets d'importation. — Droits d'importation et de sortie. — Voies de communication. — Chemin de fer du Congo ; différents tracés. — Les ponts et les phares. — Lignes de navigation. — Ligne postale française de la côte occidentale d'Afrique. — Passages et fret. — Communications postales et télégraphiques. — Conclusion.

Les Saisons. — Le caractère principal du climat du Congo français est une constante uniformité dans la chaleur, et

les variations du thermomètre y sont si peu appréciables que l'organisme de l'Européen, privé de toute réaction stimulante, ne tarde pas à s'affaiblir [1].

C'est qu'au Congo — et surtout à Libreville, — on est exactement sous l'Équateur (d'où l'uniformité du climat) et qu'on y est beaucoup moins favorisé qu'un peu plus au nord, au Sénégal, par exemple, où la saison fraîche, assez longue, est vraiment réparatrice [2].

L'année est généralement divisée en quatre saisons inégales :

1° La *grande saison sèche*, du 16 mai au 1er octobre ;
2° La *première saison des pluies*, du 1er octobre au 15 décembre ;
3° La *petite saison sèche*, du 15 décembre à la fin de février ;
4° La *deuxième saison des pluies*, de la fin de février au 15 mai.

Cette subdivision de l'année météorologique n'est pas rigoureusement exacte. Il n'y a en réalité qu'une saison sèche, la grande ; quant à la petite, on lui a probablement donné ce nom parce que, pendant sa durée, il pleut un peu moins que pendant les deux saisons des pluies ; mais elle est loin d'être complètement sèche, comme son nom pourrait le faire croire.

Pour donner aux saisons du Congo français des dénominations réellement appropriées, il faudrait remplacer cette classification par la suivante, qui indique d'une manière à peu près exacte la différence qui existe entre chacune d'elles :

1° Saison sèche (du 15 mai au 15 septembre) ;
2° Saison humide ordinaire (principalement octobre et novembre) ;

1. A l'ombre, le thermomètre, qui monte jusqu'à 35 degrés, est parfois descendu, mais rarement, jusqu'à 14 degrés.

2. Par contre, l'hivernage est un peu plus pénible au Sénégal qu'il ne l'est au Congo français.

3° Saison moins humide (principalement du 15 décembre au 15 janvier);

4° Saison excessivement humide (principalement du 1er février au 1er mai).

Il est préférable, néanmoins, d'adopter la division cli-

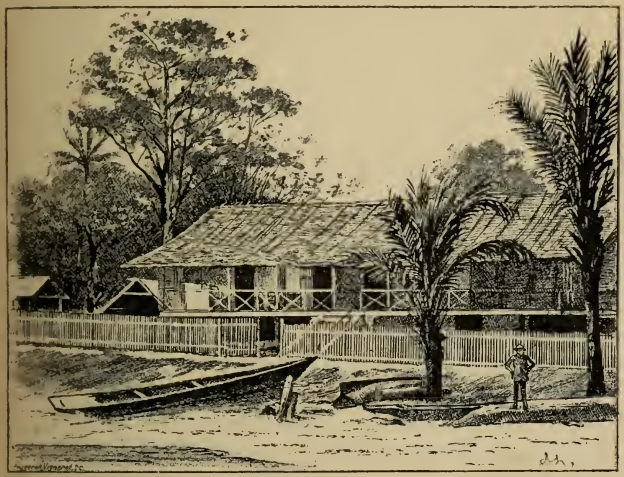

Une factorerie à Libreville.

matologique de l'année, telle que l'a indiquée, en 1881, un chef du service de santé de la colonie [1] :

1° La *saison sèche*, qui dure de mai à septembre et comprend ainsi quatre mois ;

2° La *saison des pluies* ou *hivernage*, qui comprend le reste de l'année.

Saison sèche. — C'est du 15 au 25 mai que la saison sèche commence à se dessiner. A cette époque éclatent les

1. *Archives de médecine navale*, 1881. Étude publiée par le docteur Bestion, médecin de 1re classe de la marine.

derniers orages, et les pluies, déjà moins fortes et moins longues, sont remplacées par d'autres plus fines et de courte durée. Comparée aux lourdes et humides chaleurs de l'hivernage, la température y semble plus fraîche et le thermomètre oscille entre 24 et 28 ou 29 degrés (ces derniers chiffres indiquant la chaleur du milieu du jour).

Bien que le rayonnement nocturne ne soit pas très sensible, la terre perd graduellement, une fois le soir venu, tout le calorique emmagasiné pendant la journée et il n'est pas rare de voir, vers le matin, le thermomètre baisser peu à peu jusqu'à ce que le soleil ait paru. Aussi les Européens s'empressent-ils, à ce moment, d'échanger leurs vêtements de soie ou de coton, contre d'autres en flanelle légère! Quant aux noirs, ils restent ordinairement chez eux, tant que le soleil n'est pas haut sur l'horizon.

Parfois, pendant cette saison, une ondée vient rafraîchir le sol desséché ; malheureusement, elle remue en même temps la poussière organique qui recouvre les marigots et provoque une recrudescence de fièvre. Habituellement, il n'y a ni orages ni tornades, mais de temps en temps sur la côte un raz de marée sans gravité. Le ciel, toujours pur pendant le reste de l'année, est ordinairement voilé.

Les vents ont des directions différentes selon qu'ils soufflent de jour ou de nuit. La brise du large qui s'élève vers le milieu de l'après-midi et dure jusqu'à une heure avancée de la nuit, vient du N.-O. ou du S.-S-.O. Elle est saine et provoque une houle assez forte. Après une période de calme qui dure jusqu'à minuit environ, commence à souffler la brise de terre qui vient du S.-E. ou de l'E., et augmente d'intensité jusqu'à l'aurore pour diminuer ensuite entre neuf et dix heures du matin. Cette brise, apportant les émanations de toute nature recueillies sur son passage dans les terres au-dessus des marigots ou des endroits marécageux, est souvent malsaine; on s'en préserve en restant soigneusement chez soi pendant le temps qu'elle souffle.

Enfin, à la brise de terre succède une autre période de calme (de quatre ou cinq heures), qui disparaît elle-même devant la brise du large.

Hivernage ou saison des pluies. — Dès que l'hivernage reparaît, la chaleur augmente et devient pénible pour l'Européen. Elle n'est cependant, d'après le thermomètre, que de 2 ou 3 degrés plus forte que pendant la saison sèche [1]. Mais cette chaleur est si humide, grâce aux pluies diluviennes de chaque jour, et la tension électrique si forte que l'organisme ressent un malaise sans cesse croissant qui se termine souvent par la fièvre, ou, au bout d'un certain temps, par l'anémie. La transpiration est alors continuelle et fatigante, la circulation du sang est plus lente, et le cerveau s'alourdit.

Chaque soir éclatent des orages d'une violence inconnue dans nos régions tempérées et leur apparition, si désagréable en elle-même parce qu'elle empêche tout sommeil, offre un spectacle d'une magnificence inouïe [2]. Sur le litto-

1. Pendant l'hivernage, le thermomètre ne peut indiquer qu'une partie des phénomènes météorologiques; pour avoir de ceux-ci une indication générale à peu près complète, il faut posséder en outre un hygromètre qui donne le degré d'humidité de l'air ambiant et un électromètre qui marque la tension électrique de l'atmosphère.

2. « Au moment où le soleil va se coucher, le ciel gris plombé s'électrise dans le nord-est d'une lueur livide qui embrase l'horizon comme un incendie lointain. Sur le fond du ciel fauve se dessinent avec des éclats de féerie, dans un fantastique paysage, les arêtes des collines et la cime altière des hautes futaies; des zigzags étincelants percent par intervalles l'arc de nuages volcaniques qui se déroulent au-dessus de la terre. La nuit se fait; la nuée noire grandit et se développe dans le ciel enfumé, qu'elle couvre d'une draperie sombre, en mille points déchirée par des traits de feu éblouissants. Bientôt le fracas du tonnerre assourdissant résonne avec l'ensemble d'une salve d'artillerie, les coups se succèdent, se pressent, se rapprochent, et la nuée noire s'épanche en déluge. En un instant, les torrents gonflent à déborder. Spectacle grandiose que l'Européen admire, mais trop souvent renouvelé pour lui, car il tétanise et distend les ressorts de la vie! Parfois l'orage est d'apparence si terrible, la nue si noire, que les indigènes ont peur et s'en-

ral, les orages et les pluies suivent généralement les variations de la marée, mais le fait n'est pas spécial à la côte d'Afrique; il se produit également en France, et quiconque a passé une saison d'été dans une des stations balnéaires de la Manche a pu facilement le vérifier.

Les vents. — Durant l'hivernage, les vents sont à peu près les mêmes que pendant la saison sèche, mais ils sont moins réguliers, moins forts et moins durables; leur direction est la même. La brise de terre, qui s'est élevée vers trois heures du matin, disparaît cinq ou six heures après et le calme qui lui succède est d'autant plus pénible pour l'Européen que le soleil est devenu brûlant et qu'aucun souffle d'air ne vient plus tempérer son ardeur. Le soir, vers huit heures, il vient du large une brise très légère, qui dure peu de temps.

Il existe également un vent du nord-est, très irrégulier et spécial à la saison des pluies. C'est ce vent qui souffle le plus souvent lorsqu'éclatent, le soir ou la nuit, les orages dont il a été parlé plus haut. Ceux-ci prennent alors le nom de tornades.

En résumé, ces orages continuels, la tension électrique constante, l'humidité et la lourdeur de l'atmosphère rendent le climat assez difficile à supporter. Cependant, au fur et à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur et que l'on gagne des régions de plus en plus élevées, les conditions atmosphériques s'améliorent; enfin, lorsqu'on est parvenu à la zone des hauts plateaux, tels que les plateaux batékés, on se trouve alors dans une région plus saine, bien ventilée et nullement fiévreuse.

Maladies. — L'anémie. — Dès son arrivée dans le pays, l'Européen se trouve en butte à deux influences très dis-

ferment dans leurs cases. Lorsque la foudre tombe, elle atteint les navires en rade, le mât de pavillon des factoreries, les arbres au port élevé, quelquefois les habitations sur les hauteurs. » (*Un orage sous l'équateur* : La Région gabonaise.)

tinctes qui agissent cependant ensemble la plupart du temps et produisent à peu près les mêmes effets.

La première est le climat, représenté par ses trois éléments : la chaleur constante, l'humidité et la tension électrique de l'atmosphère, causes principales, pour ne pas dire uniques, de l'anémie et de la fièvre. La seconde est le miasme paludéen, qui aggrave singulièrement les maux causés par le climat.

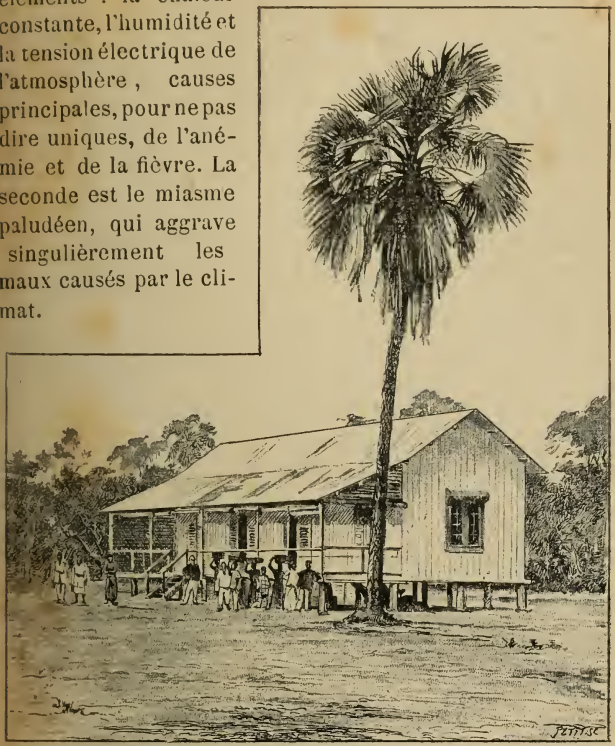

Poste français de Setté-Kama.

L'anémie ne se montre pas tout de suite; elle n'atteint le nouveau venu qu'au bout d'un certain temps, qui varie selon la constitution de l'individu, son genre d'existence et les circonstances où il se trouve; l'Européen qui mène

une vie sédentaire offre une proie moins facile, par exemple, que le voyageur qui est sans cesse en mouvement. Ce dernier usera ses forces beaucoup plus vite, non seulement à cause des fatigues physiques et morales de la route, mais encore parce qu'il lui manquera tout le long du chemin le confortable et le bien-être nécessaires à l'Européen sous ces latitudes. De même, celui qui habite un endroit bas et malsain sera atteint d'anémie plus rapidement que celui qui demeure sur de hauts plateaux, loin de toute émanation maremmatique.

Cette observation s'applique principalement à toute la région du littoral et des forêts, qui est depuis longtemps la plus fréquentée; il est reconnu en effet aujourd'hui que, comme nous le disions tout à l'heure, les régions élevées de l'intérieur ne se trouvent pas sous la même influence; ainsi les hauts plateaux batékés, élevés de 1.000 à 1.400 mètres au-dessus du niveau de la mer, bien aérés, nullement humides, présentent les meilleures conditions hygiéniques et l'on peut, dès maintenant, prévoir le moment où il ne sera plus nécessaire à l'Européen vivant en ces contrées de venir, tous les deux ou trois ans, passer quelques mois en France pour se remettre, mais où il pourra se contenter simplement d'aller résider pendant quelque temps sur les plateaux de l'intérieur du pays.

La fièvre. — L'Européen nouvellement arrivé peut également se trouver, au bout de peu de temps, atteint de la fièvre[1]; celle-ci est, comme l'anémie, plus ou moins forte, selon les circonstances, et sa gravité varie aussi

1. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, le moindre changement de climat pouvant même, dans les régions moins torrides, amener un semblable résultat. Nous citerons, en effet, à l'exemple d'un des collaborateurs de ces notices qui, passant seulement quelques jours à Smyrne, après un court séjour à Constantinople, fut sérieusement malade de la fièvre dont il avait été pourtant indemne quelques années auparavant au Mexique, pendant un séjour de plus de quinze mois à la Vera-Cruz.

suivant les saisons : on y est généralement moins sujet durant la saison sèche et même pendant l'hivernage qu'aux époques de transition d'une saison à l'autre.

Dès qu'on en est atteint, il est nécessaire de combattre le mal sans tarder, autant pour le faire disparaître que pour en prévenir le retour ; il est rare, toutefois, qu'on n'en soit pas repris dans un délai plus ou moins rapproché ; mais, si l'on a suivi un traitement préventif, ses apparitions sont moins fréquentes et, en tout cas, beaucoup moins fortes. Si l'on a été pendant un certain temps sous l'influence des miasmes telluriques (ce qui se produit surtout sur le littoral même), la fièvre prend un caractère différent et, au lieu d'être ordinaire ou *intermittente,* elle est dite *paludéenne simple.* Son principal symptôme est un frisson court, dont l'intensité augmente peu à peu, tout en étant interrompu par une période bien nette de chaleur et de moiteur ; il s'y ajoute souvent des vomissements bilieux et un engorgement passager des viscères (surtout du foie). La première attaque, qui est la plus forte, se reconnaît à quatre accès quotidiens successifs ; il est rare qu'elle n'en ait que deux[1].

La fièvre pernicieuse peut atteindre tous les individus, quel que soit le temps de leur séjour dans le pays. Elle est ordinairement précédée d'une série d'accès de fièvre ou d'une impaludation graduelle dont on ne s'est point aperçu ; dans ce dernier cas, il semble toujours qu'elle est inopinée. Elle se développe rapidement, affectant des caractères divers : elle est *hématurique*, lorsque les urines apparaissent rouges de sang ; dans ce cas, elle est rarement mortelle ; elle est *ataxique* (ce cas est une exception), lorsqu'elle se produit sous forme de délire, de rica-

1. La fièvre intermittente est généralement *septénaire*, ce qui signifie qu'elle ne reparaît que pendant un jour sur sept. Souvent, quand on a pu en diminuer seulement l'intensité sans l'enrayer tout à fait, la réapparition du mal n'est plus septénaire, mais représentée par des multiples de sept, c'est-à-dire qu'elle se produit tous les 14, 21, 28, et même 35, 42 et 49 jours.

nements prolongés et même de folie furieuse ; elle est enfin *comateuse,* lorsque le malade, se trouvant en proie à un besoin irrésistible de dormir, succombe à un sommeil dont il ne se réveille jamais [1]. Ce dernier cas, qui se produit rarement, mais plutôt pendant l'hivernage, est spécial aux indigènes et n'atteint pas les Européens [2].

L'impaludation a généralement sa source dans la configuration même du pays, dont les marigots, se desséchant après l'hivernage, conservent pendant quelque temps des eaux stagnantes, devenues bientôt marécageuses. En outre, le sol, avec ses forêts impénétrables au soleil, est tellement chargé de débris organiques qu'il s'y produit des émanations malsaines, plus terribles encore lorsqu'on veut défricher ; car, dans ce dernier cas, le soleil frappe la terre, qui dégage de nombreuses vapeurs, et les accès de fièvre augmentent encore, dans des proportions considérables, lorsqu'on vient ensuite remuer cette terre elle-même.

L'anémie et la fièvre sont donc les maux qu'on a surtout à redouter [3]. La dysenterie et les maladies des voies digestives sont assez rares, mais il importe cependant de s'en préoccuper et, pour cela, il est utile de posséder les remèdes nécessaires à combattre ces différentes affections.

Médication et médicaments. — La médication la plus généralement employée contre la fièvre est le sulfate, — ou mieux encore le bromhydrate, — de quinine, qu'on administre aujourd'hui dans des proportions bien plus considérables qu'autrefois (on en donne parfois jusqu'à 7 et

1. Le docteur Barret, médecin de la marine, a parfaitement déterminé les différentes causes des maladies les plus communes de cette contrée en disant que la constitution médicale de la région littorale est *l'anémie doublée d'infection palustre.*

2. Voir, relativement à cette maladie du sommeil, les fascicules concernant le Sénégal et le Soudan français.

3. Toutes les observations relatives à l'anémie et à la fièvre paludéenne ne s'appliquent pas seulement à la région côtière du Congo ; elles concernent également le Soudan français, les Rivières du Sud, et la côte de Guinée.

8 grammes par jour, par doses successives de 50 ou 100 centigrammes, au lieu de 1 à 2 grammes par doses successives de 25 centigrammes). La meilleure manière de prendre ce remède est de l'avaler dans du café noir, qui est lui-même un fébrifuge[1].

Il est d'autres médicaments que les médecins emploient selon le caractère et les phases de la maladie; ce sont : l'alcoolé de quinquina, l'extrait aqueux de caïlcedrat (1 gr. à 1 gr. 50 par jour), l'écorce de doundaké, le sulfate de soude (cas hématuriques : 75 à 80 gr. par vingt-quatre heures, en deux fois), certains purgatifs, le vésicatoire, les mouches de Milan, l'alcoolat de menthe, l'éther, la limonade sulfurique (1 gr. d'acide sulfurique pour 1 litre d'eau sucrée), les sinapismes, la teinture d'iode (usage externe), l'acétate d'ammoniaque, le laudanum de Sydenham, la teinture de valériane, le bicarbonate de soude et la magnésie calcinée[2]. On se sert aussi d'eau-de-vie, de thé punché, d'eau glacée, de jus de citron, de vinaigre, de café; on fait également usage de frictions et de lotions.

Enfin, dans les cas graves, lorsque les vomissements empêchent l'absorption des remèdes, on a recours aux injections sous-cutanées, qui sont le plus souvent couronnées de succès[3].

1. Livingstone, qui n'admettait la quinine que comme tonique, s'était composé des pilules que les indigènes avaient appelées des *réveilleuses* et qui contenaient 6 à 8 grains de résine de jalap, autant de quinine et de teinture de cardamome, et 3 grains de calomel; le tout pour 4 pilules.

2. Nous donnons cette liste assez complète des médicaments dont on fait ordinairement usage en ces pays, afin de permettre aux Européens qui se disposeraient à partir dans ces contrées avec un bagage important de se prémunir à l'avance de ce qui peut être nécessaire ou utile. Autant que possible, l'ordonnance de ces remèdes devra être confiée à un médecin; l'important est que celui-ci puisse avoir sous la main ce qu'il lui faut.

3. Pour ces injections, une seringue spéciale est nécessaire et il est bon d'en avoir une. On fait un pli à la peau et, entre les deux doigts qui la serrent, on enfonce horizontalement une aiguille per-

En cas de blessure, de coupure, d'accident, il est toujours bon de posséder un remède dont on se sert beaucoup aujourd'hui, et qui porte le nom de *cartouche-pansement;* c'est un simple mélange de collodion et de perchlorure de fer. Quand il est appliqué, le collodion fait pellicule et presque instantanément l'hémorrhagie s'arrête; on peut y ajouter un peu de baudruche.

Outre les médicaments énumérés plus haut, il est également utile d'en avoir quelques autres, ainsi que différents objets accessoires à peu près indispensables. Ces remèdes ou ces objets peuvent être, par exemple, les suivants : rhubarbe, acide phénique, alcool, ammoniaque liquide, aloès, calomel, glycérine, pain azyme, amadou, ipécacuanha, charpie, ouate, bandes de toile, compresses, cuiller à mesurer, compte-gouttes, flanelle, petit verre gradué, trousse garnie (bistouri, lancette, ciseaux, pince, aiguilles, fil) et crayon de nitrate d'argent.

Hygiène. — Dans ces contrées, une hygiène rigoureuse

forée ; s'il vient du sang, il faut recommencer l'opération en un autre endroit. On doit veiller à ce que la pointe de l'aiguille traverse entièrement la peau et puisse se mouvoir avec une certaine liberté. L'endroit du corps où l'on opère importe peu, mais il est préférable de choisir l'avant-bras ou le mollet. Les doses du médicament sont moins fortes que pour l'absorption : on met de 15 à 20 centigr. de sulfate de quinine neutre dans de l'eau chaude et l'on donne (ou prend) trois ou quatre injections par jour. (Employer de préférence la formule de Bourdon et Dodeuil si l'on en a la possibilité : eau distillée, 40 gr.; sulfate de quinine bibasique, 1 gr.; acide tartrique 0 gr. 50). Si l'on fait usage du bromhydrate, dont les effets sont plus puissants et plus rapides et la solubilité plus grande, il suffira de faire dissoudre 1 gr. de cette substance (neutre ou basique) dans 5 parties d'eau bouillante ou 60 d'eau froide. (On peut employer ici, soit la formule de Gubler : 1 partie bromhydrate, 10 parties eau alcoolée, ou l'une des deux formules du docteur Dardenne : (*a*) bromhydrate 1 gr., acide sulfurique dilué, 6 gouttes, eau distillée, 10 gr.; ou (*b*) bromhydrate, 1 gr., acide tartrique, 0 gr. 50, eau distillée, 10 gr.) Quand l'injection est terminée, il faut conserver le doigt sur la piqûre pendant une ou deux minutes; on applique ensuite une compresse d'eau froide.

est absolument nécessaire et quiconque n'en observe pas les règles ne tarde pas à s'en repentir. Il convient donc de signaler rapidement les points sur lesquels doit se porter plus particulièrement l'attention de l'Européen qui veut parcourir le pays ou y résider.

Habitation et couchage. — Autant que possible, la demeure, quelle qu'elle soit, doit être placée sur une hauteur pourvue de deux côtés bien fermés et de deux faces possédant des ouvertures qui permettent l'aération. Si le vent dominant est sain, une des faces peut y être exposée; s'il est insalubre, les deux doivent en être préservées; en outre, les rayons du soleil ne doivent pénétrer qu'obliquement dans l'habitation. L'emploi de la pierre pour élever le rez-de-chaussée donne non seulement une plus grande solidité, mais aussi empêche une trop grande absorption d'humidité par les murs. Le toit (construit, s'il est possible, en briques et mortier) doit s'avancer tout autour de l'unique étage de l'habitation ou seulement devant chaque face, de manière à former véranda et garantir de la pluie et du soleil. S'il y a une cour intérieure, les mêmes dispositions doivent être observées.

On ne saurait trop recommander de bâtir des murs épais, garantissant à la fois de l'humidité et de la chaleur, et de les recouvrir d'une couche de peinture de couleur claire; le blanc, qui fatigue la vue, peut ici être remplacé par le gris clair, le vert d'eau, le jaune très clair ou le bleu de ciel. Les fenêtres seront larges, pourvues de persiennes et l'habitation possédera, autant que possible, des fosses mobiles. Enfin, dans la distribution des pièces, le rez-de-chaussée sera de préférence réservé aux magasins et au personnel indigène.

Dans un grand nombre de pays chauds, on a coutume, le soir, d'allumer devant les portes de grands brasiers, sous prétexte de chasser des pièces de la maison les moustiques qui sont attirés ainsi par le feu. Généralement c'est le contraire qui se produit et cette mesure n'a pour effet que d'attirer ceux du dehors, de sorte qu'en rentrant

dans la pièce où l'on habite, on trouve une quantité beaucoup plus considérable de ces insectes. Le mieux, pour atteindre le but qu'on se propose, est de brûler une substance produisant peu de lumière et beaucoup de fumée; le papier nitré est ce qu'il y a de meilleur; à son défaut, on peut employer des pastilles du sérail ou du tabac.

Pour le couchage, le lit en fer est préférable et, si le lit est en bois, ses quatre pieds doivent reposer dans des godets ou des tasses remplies d'eau acidulée (au moyen de vinaigre ou d'acide sulfurique) afin de se préserver des incursions de certains insectes.

Vêtements. — La question des vêtements est également d'une grande importance. La meilleure étoffe est celle qui s'échauffe le moins vite et se refroidit le plus lentement; mais la laine qui remplit ces conditions est beaucoup trop chaude; aujourd'hui, on fait généralement usage de la soie, étoffe légère, moins froide que la toile ou le coton. On se sert également de petite flanelle; en tout cas, il est indispensable que les vêtements soient amples et de couleur claire.

Les chaussures les plus commodes sont de forts brodequins en cuir fauve, lacés au moyen d'œillets et garnis d'épaisses semelles; on les complète au moyen de jambières en cuir de même nature. On est ainsi préservé des morsures des reptiles, quelques espèces de serpents pouvant seules traverser avec leurs crochets les jambières ou les chaussures, mais alors la protection de celles-ci n'en est pas moins réelle, les crochets atteignant rarement la peau et le venin ne pouvant même, si par exception ce cas se présentait, pénétrer au delà de l'épiderme [1].

1. Une formule, dite de Tourrainne, permet d'imperméabiliser le cuir fauve, tout en l'assouplissant. On lave la chaussure, on l'essuie, on l'enduit du mélange (sur une épaisseur de 1 millim.), on l'expose au soleil, puis l'on frotte avec un tampon de flanelle, de manière à absorber l'excédent de graisse. La formule est celle-ci : suif de mouton, 120 gr.; axonge, 60 gr.; térébenthine, 30 gr.; huile d'olive, 30 gr.; cire jaune, 30 gr.; le tout fondu ensemble.

Enfin, comme coiffure, on se sert du casque colonial, auquel il peut être utile d'ajouter un parasol pendant la saison sèche.

Alimentation.— Dans ces contrées, où les affections des voies digestives prennent rapidement un caractère assez grave, l'alimentation demande une attention sérieuse. On

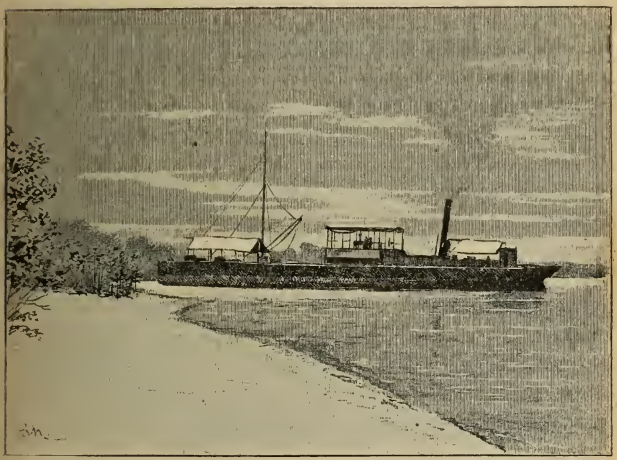

Le cap Lopez.

ne peut indiquer ici ce qu'elle doit être, car elle varie forcément selon la région. On est toutefois assuré de trouver partout les aliments très nutritifs, dont les indigènes font usage, le manioc et les bananes bouillies. Dans quelques localités, on pourra se procurer aussi du maïs, du riz, des patates, du lait de chèvre, des œufs et des poules. En voyage, on peut y ajouter les produits de la chasse. Si l'on vit dans un poste, il est facile d'y élever quelques animaux domestiques; enfin, sur la côte, outre le poisson, qu'on trouve en abondance, on a tous les produits alimen-

taires apportés par les navires (bœufs sur pied, boîtes de conserve de viande, de légumes, etc).

On ne saurait trop se garder de boire abondamment, car la transpiration s'effectue alors dans des proportions qui peuvent devenir dangereuses; si l'on veut se rafraîchir, on peut faire usage des bains froids ou encore des gargarismes d'eau fraîche, qui désaltèrent sans avoir les inconvénients de l'absorption du liquide; il faut surtout ne pas boire glacé, ni même très frais et l'on devra, après de grandes fatigues, prendre de préférence des boissons un peu chaudes, telles que lait, thé ou café. En voyage, l'eau dont on se sert doit être l'objet d'un examen sérieux. C'est souvent par elle que viennent ou se propagent les maladies. Si l'on se déplace chaque jour, il est facile d'avoir un filtre à charbon (ou, mieux encore, un filtre à coussin d'amiante recouvert d'une poudre de charbon qu'on change à volonté). A défaut de filtre, il suffit de faire bouillir l'eau. puis de la battre pour l'aérer; dans ce pays, on trouve toujours du bois pour faire du feu[1].

Telles sont les principales indications hygiéniques à suivre lorsqu'on réside dans la région maritime ou dans la zone forestière du Congo français. Il en est d'autres cependant (tant hygiéniques que pratiques) qu'il est bon de signaler à ceux que tenterait un voyage à l'intérieur ; ce sont celles qui ont trait à la tente et au couchage en route.

1. Dans les postes, on peut établir soi-même un grand filtre au moyen d'un baquet au centre duquel on place un tube en pierre poreuse (ou en verre, si l'on peut s'en procurer un), qui dépasse de quelques centimètres (au moins 30 ou 40) le niveau supérieur du baquet. Le bout inférieur du tube doit être percé de plusieurs trous ou soutenu de façon à laisser de ce côté une issue à l'eau. Tout autour du tube et jusqu'au tiers de sa hauteur, on jette alors du charbon (en petite quantité) et quelques cailloux placés çà et là dans la couche charbonneuse. Par le tube, on verse l'eau qui descend au fond du baquet, puis qui remonte, clarifiée et épurée, au-dessus de la couche de charbon. On a ainsi constamment de l'eau filtrée.

Au Congo, où l'on rencontre presque toujours un petit village, et par conséquent une case pour s'abriter, une tente n'est pas absolument nécessaire[1]. Toutefois, si l'on en veut emporter une, il faut la choisir en toile forte, d'un poids total peu élevé, solide, facile à démonter et bien aérée. Pendant la nuit, si l'on relève la portière, l'ouverture doit être placée de façon à éviter l'action du vent régnant.

Les explorateurs qui ont parcouru les différentes parties de l'Afrique centrale ont employé diverses méthodes de couchage, toutes fort simples, qui pourront servir de modèle. Le lit de Livingstone, auquel le célèbre voyageur donnait ses soins chaque soir, se composait de deux perches de 8 à 10 centimètres de diamètre, placées parallèlement à une distance de 60 centimètres; sur ces perches, il plaçait une série de traverses d'environ 90 centimètres de long, étendait sur celles-ci une forte couche d'herbes, plus épaisse à l'une des extrémités, de facon à former oreiller et jetait là-dessus, d'abord une toile imperméable, puis une couverture. MM. de Brazza et Stanley couchaient tout simplement sur quatre ou cinq madriers placés parallèlement et recouverts d'une certaine quantité de feuilles de palmiers sur lesquelles était jetée une couverture[2].

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces différents

1. On peut faire usage d'un hamac qui s'accroche aux branches des arbres; une toile fixée au-dessus, au moyen d'une ou deux cordelettes, garantit le dormeur de la pluie.

2. Les bagages doivent être munis d'étiquettes de métal, indiquant, d'une façon sommaire, le contenu de chaque caisse (vivres, effets, linge, munitions, pharmacie, etc.); si ce sont des malles, la même clef doit les ouvrir toutes. Les objets craignant l'humidité exigent des caisses en bois de teck recouvert de zinc, avec des coins et des bords en cuivre, ainsi qu'un fond pourvu d'une double garniture. Les goulots des bouteilles sont garantis avec de la cire, les blattes dévorant les bouchons de liège et même les capsules de métal; on peut employer aussi les bouchons à l'émeri; enfin les caisses à provisions doivent être soudées avec grand soin, etc., etc.

points, et les Européens qui auraient l'intention de parcourir ces contrées pourront consulter avec fruit les relations de voyage des explorateurs qui les ont précédés.

Productions du sol. — Le sol du Congo français est d'une richesse incomparable; malheureusement, l'emploi de la plupart des végétaux, — arbres ou plantes, — n'est pas encore bien défini et, par suite, le plus grand nombre d'entre eux n'a pu être utilisé jusqu'ici par l'industrie européenne. Ce n'est ni en quelques mois, ni même en quelques années qu'on atteindra ce résultat, et la patience, qui est la première règle des entreprises coloniales, est ici de toute nécessité. Le pays est riche; il produit de plus en plus et, avec un peu de persévérance, nous en pourrons tirer, avant qu'il soit longtemps, un parti considérable dont profiteront notre commerce et surtout notre industrie.

Agriculture. — L'agriculture est encore fort peu développée, car l'indigène, de nature paresseuse, trouve, sans se donner de peine, dans la forêt, ce qui est nécessaire à sa nourriture.

Depuis plusieurs années cependant, des efforts sérieux ont été tentés et, autour de quelques-uns de nos postes, il a été créé des essais de cultures portant principalement sur les espèces suivantes : café, cacao, coton, riz et pommes de terre; ces essais ont donné de bons résultats; on a également cherché à développer les cultures indigènes de maïs, de manioc et de tabac. Les noirs s'habituent ainsi progressivement, sous la direction de nos agents, à se livrer aux travaux agricoles. On s'efforce aussi d'empêcher les indigènes de couper sans nécessité, comme ils le font en général dans toute la région, certains arbres tels que le palmier oléifère ou encore les végétaux qui produisent le caoutchouc.

Au fur et à mesure que le rayon d'action des postes s'étendra et que le réseau des voies de communication se développera, l'exploitation des produits naturels pourra devenir plus rationnelle et la superficie des cultures

LA CHAINE DE L'OBOMBI.

pourra augmenter d'une façon notable. Évidemment, cette dernière question est liée à celle de la main-d'œuvre indigène; mais il est probable que, d'ici à un certain temps, il sera facile de résoudre celle-ci d'une manière satisfaisante.

Végétaux divers [1]. — Les produits végétaux qui font actuellement l'objet d'un mouvement commercial avec l'Europe sont le caoutchouc, qui pousse à l'état sauvage, le bois d'ébène, le bois rouge, l'huile de palme et l'amande de palme. Le manioc ou *ogouma* (*manihot edulis*) pousse presque sans soins; les indigènes mettent le feu à la brousse, coupent le tronc dépouillé de ses branches, remuent la terre mélangée de cendres et plantent les éclats de distance en distance. Dès la deuxième année, la plante donne des tubercules qui sont mangeables après une préparation spéciale, car il existe, au Congo, deux espèces de manioc, le doux (*dulcis*) et le vénéneux ou amer (*edulis*). Le poison de celui-ci s'enlève facilement : à la pulpe, mise dans un sac de feuilles de palmier, est pendue une cordelette qui est terminée par un poids et le long de laquelle s'écoule peu à peu un liquide qui n'est autre que le suc dangereux; le reste de la plante forme une fécule que les noirs mangent bouillie. Desséchée au feu, puis écrasée, cette fécule devient le tapioca dont nous faisons usage en Europe.

La banane (ou *kondo*) provient de diverses espèces de bananiers, peu différentes entre elles. Les indigènes la mangent verte, alors qu'elle est plus riche en matière azotée qu'en éléments sucrés. La plante se reproduit au moyen de drageons vivaces provenant de la souche et transplantés en bonne terre.

1. Les végétaux dont l'usage est à peu près général chez les indigènes sont le manioc et la banane. On les retrouvera chacun en leur lieu et place au cours de la description qui va suivre. La banane verte bouillie, le poisson fumé ou sec et le manioc constituent le fond de la nourriture indigène.

Jusqu'ici, ces deux végétaux n'ont pas eu, au Congo, d'autre emploi que de servir à l'alimentation des indigènes; mais il est possible qu'avant peu ils soient utilisés par l'industrie pour la production de l'alcool.

Le riz, le maïs, le mil principalement, l'igname, le taro, la patate douce et le pain du jacquier sont employés également dans l'alimentation, mais en quantités bien moindres que le manioc et la banane [1]. Le cocotier, le dattier sauvage (*le Phœnix sylvestris*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Phœnix dactylifera,* des oasis du Sahara) fournissent aussi un contingent minime à la nourriture indigène.

La culture du cocotier pourrait être particulièrement développée. La noix de cet arbre est l'objet d'un important trafic et les savonneries de Marseille, qui ont actuellement de la difficulté à s'en procurer en extrême Orient ou dans l'océan Indien par suite de la concurrence de l'industrie anglaise des Indes, accueilleront avec faveur les produits de la côte occidentale d'Afrique.

Il est un arbre, à peine connu jusqu'ici, de la culture duquel on pourra plus tard tirer d'importants bénéfices ; c'est l'avocatier, ou *n'combo*, qui donne des fruits de couleur verte lorsqu'ils se forment, et de teinte violette lorsqu'ils sont mûrs [2]. Ces fruits, quand on les pèle, ont la consistance d'un beurre un peu mou qui n'est employé jusqu'ici que dans l'alimentation. Dans certaines colonies,

1. Le jacquier ou arbre à pain (*artocarpus incisa*) est un arbre qui croît rapidement, mais ne vient que sur un sol riche; il donne des fruits au bout de cinq ans. En plein rapport, il peut porter jusqu'à 60 ou 80 fruits pesant en moyenne $1^{k},500$ à 2 kilogrammes chacun. Quand ils sont encore verts, ces fruits se mangent entiers et cuits au four ou bouillis, ou encore coupés en tranches et frits comme les pommes de terre. Lorsqu'ils sont mûrs, ils sont très sucrés et répandent une odeur très aromatique. Ils constituent un aliment agréable, mais peu nourrissant.

2. Il ne faut pas confondre l'avocatier, ou arbre à beurre du Congo (*laurus persea* ou *persea gratissima*) avec l'arbre à beurre ou karité, du bassin du Niger (*bassia Parkii*).

on s'en sert comme remède pour les maladies des femmes. Le péricarpe renferme une huile verdâtre dont on ne fait point usage. L'industrie européenne, qui pourrait l'employer de différentes manières, n'a point paru encore s'en préoccuper. Au centre du fruit est un noyau, chargé d'acide gallique, qui sert aux semis de reproduction ; dans ce cas, la greffe est à peu près nécessaire.

Un végétal, dont la culture pourra prendre une grande extension dans ces contrées, est le cacaoyer (*Theobroma cacao*), qui atteint jusqu'à 7 et 8 mètres de hauteur. Dans les pays où on le cultive, on le trouve dans les champs ou en forêt. Si c'est en forêt, il faut couper les arbres qui sont trop rapprochés et laisser de préférence ceux dont le feuillage abondant peut abriter les jeunes pousses; puis, au début de l'hivernage, on met en place, dans un terrain riche et humide, des plants de six mois, venus de graines, de façon qu'ils soient entièrement sous l'ombrage des grands arbres et suffisamment éloignés de ceux-ci pour ne pas s'enchevêtrer dans leurs racines. Si c'est dans les champs, il faut labourer un endroit spécial, destiné à servir de pépinière; on forme ensuite de petites buttes de 22 à 24 centimètres et, au sommet de chacune d'elles, on fait avec un bout de bois un trou au fond duquel on jette trois graines; on recouvre celui-ci de feuilles de bananier pour empêcher le sol de se dessécher, et l'on arrose, si la pluie manque. En même temps, entre chaque ligne, on plante (ou l'on transplante) des essences forestières d'une venue rapide qui donneront de l'ombrage à bref délai; l'arbre le plus employé à cet usage est le bananier. A la deuxième année, on écime le plant; à la fin de la troisième, les feuilles apparaissent, mais on les coupe jusqu'à ce que l'arbre ait cinq ans. Celui-ci commence alors à donner des fruits et dure pendant vingt ou vingt-cinq ans. D'une façon générale, on peut estimer la création d'une cacaoyère à 2,000 francs l'hectare (répartis sur cinq années). A cinq ans, l'arbre donne environ 50 pour 100

de son produit total et, deux ans plus tard, il est en plein rapport.

Il existe au Congo un produit qui a de nombreux points de ressemblance avec le cacao, c'est le Dika (*Irvingia gabonensis*) que l'on vend à Libreville, sous forme de pains arrondis de couleur brun grisâtre. Ce produit, qui a

Village obamba.

l'odeur du cacao, est d'un goût un peu savonneux; il est très gras et peut fournir à l'industrie une quantité importante de stéarine. L'arbre d'où il provient est une sorte de manguier sauvage à fleurs blanches, que les nègres appellent *oba*.

Autres végétaux. — Le manguier cultivé (*Mangifera gabonensis*) est fort bien soigné par les noirs et sa récolte (en septembre ou octobre) est pour eux une occasion de réjouissance. Les fruits qu'ils en tirent portent le nom de

mangues ou de mangots, selon que l'arbre a été greffé ou non. L'ananas pousse à peu près partout, et les soins qu'il demande sont insignifiants.

Parmi les autres végétaux, arbres, arbustes ou plantes, qui sont employés comme aliments ou condiments, il y a lieu de signaler encore l'oranger, le citronnier, le bigaradier, le limonier, le goyavier, le poivre, la canne à sucre, la vigne (ces deux derniers viennent à l'état sauvage), la vanille, le muscadier, le gingembre, le piment, le raphia vinifera (d'où l'on tire un vin très apprécié des indigènes), l'ara-arouo (*nymphœa abbreviata*) dont les rhizomes et les graines sont comestibles, le djoriga (*Houmiri* ou *Aubrya gabonensis*), avec les fruits duquel les noirs font une boisson fermentée appelée *itoutou*. Parmi ceux dont on fait usage dans l'industrie ou qu'on peut y employer, citons le ricin, l'owala (*Pentaclethra macrophylla*), dont l'embryon contient 49 pour 100 de matière huileuse, l'ézigo (*Pterocarpus angolensis*), dont le bois rouge et l'écorce sont employés pour la teinture et le tannage; le m'pano (*Baphia laurifolia*), employé au même usage, l'acoumé (*Bursera species*), qui laisse exsuder une résine dont on fait des torches, le *Bassia noungou*, dont la graine donne jusqu'à 56 pour 100 d'une matière grasse, analogue au beurre de Karité, et l'ohila ou palmier oléifère (*Elœis guinensis*), qui donne l'huile et l'amande de palme si employées en Europe. Parmi les végétaux réservés à des usages pharmaceutiques, signalons le zégué (*Ximenia gabonensis*) dont le fruit, l'amande et l'huile tirée de cette dernière (6 à 7 pour 100), sont très laxatifs; le *strophantus hispidus*, qui arrête les battements du cœur; le tchiogo ou tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), dont les fleurs contuses cicatrisent les ulcères; le m'boundou (*Strychnos icaja*), qui donne la strychnine; l'ogina ou guttier du Gabon (*Arungana paniculata*), dont l'écorce et les feuilles pilées sont employées dans les maladies des voies urinaires; le *Cannocarpus erecta*, qu'on a proposé comme succédané du quinquina et dont on fait usage dans

le traitement du diabète; le *Tephrosia Vogelii*, des feuilles duquel les nègres se servent pour empoisonner les poissons (ceux qui sont tués ainsi ne sont pas toxiques), et l'adépou ou liane réglisse (*Abrus precatorius*), dont les feuilles mâchées facilitent l'émission des sons.

Enfin, parmi les arbres dont le bois peut être utilisé à des usages industriels, il convient de citer le *griffonia*, pour traverses de chemins de fer et constructions); l'owala (*Pentaclethra macrophylla* ou *griffomania*), menuiserie et constructions; — l'ézigo ou santal rouge d'Afrique (*Pterocarpus angolensis*), tabletterie; — le camwood (*Baphia laurifolia*), ébénisterie; — le *loncocharpus sericeus*, ressemblant au citronnier, ébénisterie; — le *mœrua angolensis*, menuiserie; — l'acoumé (*Bursera species*), pirogues et petites embarcations; — et l'ébène (*diospyrum ebenum*), ébénisterie, marqueterie, tabletterie, etc.

Centres de culture. — L'un des centres de culture les plus importants du Congo français est : Libreville et ses environs, où l'administration a créé un jardin d'essais et où les missionnaires de Sainte-Marie ont des plantations fort bien tenues; ils y cultivent le cacao, qui donne de magnifiques résultats, le palmier oléifère et enfin le café et la vanille dont le rapport est encore insignifiant. Il est à craindre qu'avec le sous-sol de grès qui entoure Libreville et couvre la rive droite du Gabon, le café ne puisse réussir; mais, ailleurs, dans le bassin de l'Ogôoué, dans ceux du Congo et du Kiliou, les essais ont donné des résultats très satisfaisants; il est du reste à remarquer que les terrains d'origine purement granitique, comme ceux d'Elima en Guinée, par exemple, étant en général profonds et riches en potasse, conviennent fort bien à cet arbuste.

A peu de distance au N.-E. de Libreville, la maison Woermann, de Hambourg, possède aussi des cultures diverses et une compagnie hollandaise a de belles plantations au Kayo, près de Massabi.

Les cultures maraichères. — Dans quelques stations,

comme Franceville et Lastoursville, il a été fait des essais d'acclimatation de plantes maraîchères; un certain nombre de celles-ci sont bien venues, d'autres n'ont donné aucun résultat.

On sait que les plantes maraîchères peuvent se subdiviser en trois catégories principales, celles qui viennent dans les terres calcaires, celles qui poussent dans les terres sablonneuses, celles qui demandent enfin des terres argileuses. Au Congo français, ce sont les deux dernières catégories qui réussissent le mieux, l'une sur les plateaux sablonneux des Batékés, l'autre dans les argiles du bassin de l'Ogôoué. Le calcaire manque à peu près totalement et peut-être faudra-t-il, si l'on veut cultiver les trois catégories ci-dessus indiquées, avoir à un moment donné recours à l'engrais chimique!

Les remarquables travaux de M. Georges Ville, du Muséum d'histoire naturelle, ont démontré à ce sujet que les plantes potagères demandaient une certaine quantité de chaux, un peu d'acide phosphorique et beaucoup de potasse. Dans la région congolaise, les terres sont éminemment potassiques et les plantes telles que le seigle, le millet, la vigne, doivent y pousser admirablement; au contraire, ces terres ne possèdent que peu d'acide phosphorique et presque pas de chaux. Heureusement la quantité de ces substances chimiques nécessaire à la réussite des cultures est assez restreinte et il sera possible de remédier, dans une certaine mesure, à ce défaut; l'absence de potasse eût été bien plus fâcheuse, car non seulement ces plantes en exigent beaucoup, mais encore les sels potassiques ne se rencontrent point partout ou sont alors en quantité insuffisante.

La difficulté de se procurer les graines nécessaires à la reproduction des plants est également un obstacle au développement des cultures maraîchères. On a dit à ce propos qu'au Congo (comme au Gabon) les plantes potagères ne donnaient pas de semences; il serait plus exact de

dire que les graines sont de qualité inférieure, parce qu'elles ne proviennent pas de plants exclusivement destinés à la reproduction et cultivés avec une attention toute spéciale. Cette condition serait-elle même exactement remplie, qu'elle ne serait d'ailleurs pas suffisante, car les graines doivent toujours être très sèches pour pouvoir se conser-

Coin de village batéké.

ver ! Or au Congo français, l'humidité ambiante est telle qu'il est difficile de parvenir à ce résultat. Peut-être pourra-t-on tenter la dessiccation au four ! mais cette opération est très chanceuse. Il sera sans doute préférable de faire venir de France tous les ans les graines nécessaires, à moins qu'un jour on ne découvre sur les hauts plateaux situés entre le Congo et l'Ogôoué, ou au nord-ouest de l'Oubanghi un endroit assez élevé au-dessus du niveau de la mer et assez éloigné de la côte pour y créer une grande

pépinière destinée à produire, pour les plantations maraîchères de la colonie, les semences indispensables.

La colonisation. — On a pu voir par ce qui a été dit du climat, que la colonisation agricole au moyen d'Européens travaillant eux-mêmes était absolument impossible en ces contrées. De même qu'au Soudan français, au Sénégal et en Guinée, l'Européen ne peut être que chef de culture, chef d'équipe ou d'atelier, se contentant de diriger le travail des indigènes.

Richesses minérales — Au Congo les productions du sol ne sont point toutes végétales ; il en est aussi de minérales, qu'on ne connaît encore que d'une manière très imparfaite. On a reconnu déjà de nombreux gisements de cuivre dans le bassin du Kiliou, mais ces gisements, d'où l'on tirait autrefois une certaine quantité de minerai expédié sur Loango ou Pointe-Noire, ne sont plus exploités actuellement que par les indigènes qui fournissent depuis un temps immémorial tout le cuivre employé dans l'intérieur. Il existe aussi des mines de sel gemme, vers Eloka, dans le bassin de la Likuala. En outre, les indigènes de certains affluents du Congo, ceux de l'Alima entre autres, font bouillir l'eau de divers marécages et en retirent un sel qui leur procure de sérieux bénéfices ; d'autres extraient de la combustion d'une petite plante de la famille des crucifères, un sel de soude qu'ils emploient dans leur alimentation.

Les mines de cuivre et de plomb de M'Bonko Songo, près des sources de la Ludima, affluent du Kiliou, sont jusqu'ici les plus importantes que l'on connaisse.

Commerce. — Au Congo français, le commerce prend peu à peu une extension considérable.

Les marchandises se concentrent principalement à Libreville et Loango ; toutefois les lieux d'échange sont dispersés sur le littoral ou le long du fleuve. En général, les négociants remontent les cours d'eau sur de petits vapeurs, mais ceux-ci ne vont jamais bien loin et s'arrêtent à peu de distance de la côte, à cause des rapides.

Avant d'expliquer de quelle manière se fait le commerce en ces contrées, il convient de donner la liste des maisons établies au Congo français à la fin de l'année 1888; on y verra que, par suite du manque de communications directes avec la France, les factoreries érangères étaient les plus nombreuses; on comprendra alors de quelle nécessité devait être pour notre pays la création de la nouvelle ligne postale de la côte occidentale d'Afrique.

Maisons françaises : Daumas (Comptoirs à Libreville, Lambaréné, rivière Moundah, Ningué-Ningué, Loango, Brazzaville et N'Djolé).

Sajoux (Comptoirs à Libreville, Lambaréné, rivière Moundah, Ningué-Ningué et N'Djolé).

Pecqueur (Libreville, Ningué-Ningué).

Adhiba, Pène, Sors, Brandon, Lagleyze, Gravier frères (toutes à Libreville)

Maison franco-américaine : Gillard et Parkes (Chissanga, Chicano, Loango, Longobodi, riv. Kiliou).

Maisons anglaises : Holt (Libreville, Bata, Fernan-Vaz, Mandji Setté-Kama, Ningué-Ningué, Lambaréné).

Hatton et Cookson, de Liverpool (Fernan-Vaz, Glass, Lambaréné, Mayumba, Setté-Kama, Ningué-Ningué, lagune Bindo, Punta-Banda, N'Djolé).

Fothergill (au Fernan-Vaz); Lynslager (Nyanga, Setté-Kama).

Maisons portugaises : de Bettencourt (Libreville); Da Silveira (Konkuati, Loango, Longobodi, M'tonka, riv. Kiliou); Saboga (Kakamoéka, Loango, riv. Kiliou); Santo, Macédo et Cᵉ (Pointe-Noire, Quillé); Da Cruz-Silva (Pointe-Noire); compagnie portugaise du Zaïre (riv. Kiliou; Pointe-Noire); Mageriçàou (Kakamoéka), d'Assis (Loango); José Guerrero Numez (Libreville, cap Lopez); Ramos et Costa (Pointe-Noire); Laurentino dos Santos (Pointe-Noire).

Maisons allemandes : Woermann, de Hambourg (Batah, Fernan-Vaz, Ningué-Ningué, Lambaréné, N'Djolé).

Stein (Batah, Glass).

Jantzen et Tormœhleo (Libreville).

Gœdelt et Gütschow (Ningué-Ningué, Mayumba).

Maison espagnole : de Galarza (Dindéh).

Maison américaine : Marsins (Chibotte, Loango, M'tonka, riv. Kiliou).

Maison hollandaise : Compagnie hollandaise ou Nieuwe Afrikaanschhandels Vennopchaps, de Rotterdam (Cossomabeda, Kayo, lagune Bindo, Longobodi, Massabi, M'pili, M'tonka, Tuba, riv. Kiliou).

Maisons indigènes : Louanga (Brazzaville).
Leitao (Loango et Pointe-Noire).

Sur le Congo même, il n'existe qu'une seule maison française, celle de M. Daumas, dont un vapeur parcourt sans cesse le cours moyen du fleuve depuis les chutes de Stanley au delà de l'Oubanghi. Le port d'attache de ce bateau est Brazzaville; il y débarque les produits des contrées qu'il a parcourues et ceux-ci gagnent ensuite la côte par la route de Ludima et du Kiliou.

Dans l'intérieur le commerce est entièrement entre les mains des indigènes; les échanges s'y font encore de village à village et les denrées du pays parviennent ainsi jusqu'aux comptoirs européens.

Produits d'exportation. — Les produits que la colonie exporte en Europe sont principalement: l'huile de palme, le caoutchouc, les bois de teinture, surtout le bois rouge ou santal, l'ébène dont on fait un grand commerce, l'ivoire dont la qualité est bien supérieure à celle de la côte orientale, enfin la cire.

La valeur de ces divers produits variant naturellement sur les marchés indigènes selon les circonstances, il est impossible d'indiquer des prix exacts. Tout ce que l'on peut faire est de suivre l'usage pratiqué depuis longtemps en Europe et de donner une mercuriale remontant au milieu de l'année 1888 :

Ivoire vert [1]. — Pour les dents de 8 kilogrammes et au-dessus, l'échelle des prix varie selon la dent, mais on peut estimer que le prix moyen est d'environ 27 à 30 francs le kilogramme (prix moyen en France de cet ivoire non travaillé : 62 à 65 francs le kilogramme).

1. L'ivoire vert est celui qui est pris sur l'animal vivant, ou venant d'être tué. L'ivoire mort est pris sur l'animal mort depuis un certain temps déjà. On reconnaît ce dernier à ce qu'il est fendillé dans le sens de la longueur et à ce que sa blancheur est moins éclatante que celle de l'ivoire vert; celui-ci est d'ailleurs recouvert souvent d'une teinte brune qui disparaît en le polissant. L'ivoire d'Asie est bien inférieur à celui d'Afrique et se trouve souvent fendillé, sur l'animal même.

Pour les dents pesant moins de 10 kilogrammes, le prix moyen approximatif représente environ 10 à 12 francs par kilogramme. Ces dents sont parfois sculptées par les indigènes d'une manière originale ; leur valeur est alors calculée de la façon suivante : prix de l'ivoire brut, plus 1 franc par figure.

Ivoire mort. — Approximativement, 7 à 8 francs par kilo.

L'ivoire gabonais est le plus recherché de toute la côte occidentale et celui de la côte occidentale plus estimé que celui de la côte orientale; enfin, d'une manière générale, l'ivoire d'Afrique est bien supérieur à celui d'Asie. Les prix donnés ci-dessus s'élèvent encore lorsque les dents ont un poids et une longueur considérables ; on en trouve en effet qui ont jusqu'à $2^{m},50$ de long et pèsent jusqu'à 75 à 80 kilogrammes. La défense exposée au Palais central des colonies, à l'Exposition universelle de 1889, pesait 70 kilogrammes et mesurait environ $2^{m},43$ (dans ce cas, assez rare, l'ivoire vaut alors 40 francs le kilo; la dent valait donc environ 3000 francs). Le poids de la défense de gauche de l'animal est en général inférieur de 3 à 4 livres à celui de la défense de droite.

Caoutchouc, environ 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le kilogramme[1]. — *Ébène* (en billes écorcées) : 8 à 9 francs les 100 kilogrammes[2]. — *Bois rouge* ou *santal :* de 7 à 8 fr. 50 les 100 kilogrammes. — *Huile de palme :* de 40 à 45 francs les 100 kilogrammes. — *Gomme copal :* 18 à 20 francs les 100 kilogrammes. — *Amandes de palme :* 30 à 38 francs les 100 kilogrammes. — *Dika :* 20 à 25 francs les 100 kilogrammes. — *Arachide*: 30 francs les 100 kilogrammes. — *Cire :* 120 à 200 francs les 100 kilogrammes.

En 1887 le chiffre des exportations s'est élevé à 4,391,810 francs, dont 257,598 francs avec la France et 4,134,212 francs avec l'étranger, détaillé comme suit :

	France.	Étranger.
Animaux (morts)	»	2.000
Amandes de palme	»	20.019
Bois rouge (santal)	178.918	423.169
Ébène	56.978	455.977
Cacao (dika)	»	1.140
Caoutchouc	14.888	2.625.900
Huile de palme	454	23.070
Ivoire au-dessus de 10 kilogr.	»	305.750
— au-dessous de 10 kilogr.	»	502 850
Cuirs bruts	»	4.600
Objets de collection	6.400	4.930
Gomme gutte	»	660

1. 2 fr. 50 à 5 francs en Europe.
2. 25 francs en Europe.

De ce que le chiffre des importations à l'étranger est beaucoup plus considérable que celui des importations en France, il ne faut pas conclure que le Congo français ne fait d'affaires qu'avec l'étranger; on verra en effet, à la fin de ce chapitre, que jusqu'au mois de juillet 1889, il n'y avait aucune ligne française reliant directement la colonie à la métropole. Ce qui est indiqué au tableau ci-dessus comme importé en France l'a été par des navires appartenant à des maisons françaises et frétés entièrement par elles; d'autre part, les bâtiments des lignes étrangères (anglaise, allemande ou portugaise) qui visitent le littoral de notre colonie ne font pas escale en France et, par suite, les négociants français, qui n'étaient pas propriétaires de bateaux ou ne pouvaient en affréter, ont été obligés jusqu'à ce jour de faire usage de ces lignes étrangères; les produits destinés à notre industrie étaient alors transportés à Liverpool, à Hambourg ou à Lisbonne, et expédiés ensuite en France. Les statistiques précédentes indiquent donc simplement le lieu de destination des navires importateurs, mais nullement celui des marchandises.

Objets d'importation. — Les marchandises importées d'Europe sont de nature différente. Ce sont principalement :

Les armes à feu [1]; la poudre (de fabrication très grossière) ; le sel; les armes blanches, surtout des sabres dits *manchettes* (le machete de l'Amérique du Sud) qui servent à s'ouvrir des chemins dans la forêt vierge, à défricher, à tailler les arbres) ; les étoffes (guinées, mouchoirs illustrés ou de couleur); les vêtements confectionnés (même les plus baroques) ; les spiritueux (surtout une espèce d'alcool de qualité inférieure qui a quelque analogie avec le genièvre et qui est appelé de l'*alougou* par les indigènes); le tabac (vendu par *tête*, c'est-à-dire par paquet de 7 feuilles très longues et assemblées en plumeau) ; le sucre ; la quincaillerie et la chaudronnerie (particulièrement les sonnettes, les clochettes, les neptunes, les mar-

1. Le commerce des armes rayées est prohibé ; les armes à feu vendues au Congo sont des fusils à pierre.

mites, les casseroles, les baguettes en cuivre ou en laiton, les saumons de plomb, les clous, les épingles, les hameçons): la taillanderie et la coutellerie (rasoirs, ciseaux, couteaux de poche, haches, pioches, pelles): la mercerie (principalement les aiguilles); les pipes en terre; les allumettes; la verroterie (miroirs, colliers de perles, etc...); la chapellerie (chapeaux hauts de forme, casquettes, casques de tous genres): la bonneterie; la bijouterie en faux (surtout les boucles d'oreilles); la parfumerie (principalement les odeurs, puis les savons); les faïences coloriées: les instruments d'optique (lunettes, lorgnettes, lorgnons, télescopes, etc...); les bougies; les parapluies et ombrelles; les objets en corail; les chaussures; les conserves; les articles de Paris, et enfin les malles fermant à clef (où les indigènes renferment précieusement tout ce qu'ils possèdent parmi les richesses que nous venons d'énumérer; ils aiment surtout les grosses clefs et les grosses serrures).

En raison des frais considérables que nécessite le commerce d'échange de ce pays (entretien de vapeurs, personnel, transports, soins médicaux, avances aux indigènes non récupérées, perte de marchandises, etc.), on peut estimer qu'en général les marchandises d'Europe sont vendues environ quatre fois ce qu'elles valent dans leur pays d'origine, tandis que les produits de la contrée sont achetés environ la moitié de leur valeur. Calculés de cette façon, les bénéfices d'une entreprise de cette nature paraissent devoir être énormes, mais les frais généraux, dont il vient d'être question, en absorbent la plus grande partie et il est arrivé bien souvent que l'excédent des recettes sur les dépenses était très minime.

Le chiffre des importations s'est élevé en 1887 à 2,919,254 francs dont 646,181 francs de France ou des colonies françaises et 2,273,073 francs de l'étranger. Le tableau suivant indiquera la nature et la valeur des marchandises importées :

	France.	Étranger.		France.	Étrange
Animaux . . .	1.000	62.025	Parfumerie.	17.944	102.84
Armes.....	2.600	69.771	Quincaillerie..	4 220	84.97
Beurre.....	5.995	14.500	Riz.....	6.753	8.85
Bijouterie..	9.750	33.010	Sel.....	»	39.08
Farine.....	11.945	111.354	Sucre.....	1 494	9.72
Mercerie. ..	755	3.842	Spiritueux..	214.441	31.67
Fer en barres et cuivre.	5.040	88.779	Tabac.....	3.356	85.25
Autres métaux.....	2.207	271.212	Conserves et viandes salées.....	53.476	136.61
Guinées....	13.365	34.021	Vin.....	50.205	15.00
Autres tissus	11.787	247.091	Vêtements..	51.444	145.38
Huile	18.928	10.368	Verroterie..	2.684	27.94
Morue.....	9.157	13.267	Papeterie ..	9.859	9.34
Porcelaines.	3.250	42.155	Marchandises diverses..	134.526	574.97

L'observation faite précédemment au sujet du lieu de destination des produits importés en Europe doit être répétée ici au sujet du lieu d'origine des marchandises importées au Congo français; car la plupart des industriels ou des négociants de la métropole qui n'avaient pas de navires à eux et qui ne pouvaient en affréter, étaient obligés, jusqu'au mois de juillet 1889, de remettre leurs expéditions aux lignes étrangères partant de Hambourg de Liverpool ou de Lisbonne.

Droits d'importation et de sortie; Taxes diverses. — Des droits, sujets à certaines variations, ont été établis sur les marchandises et objets importés d'Europe dans la partie de la colonie comprise entre la frontière nord et la rivière de Setté-Kama; par décret du 27 août 1884, les marchandises et objets français importés sous tous pavillons bénéficient d'une détaxe de 60 0/0. Un certain nombre d'objets et de marchandises sont exempts de tous droits : en voici la liste exacte :

Animaux vivants de toutes sortes; peaux et pelleteries brutes; engrais d'origine animale; poissons frais; graisses de poisson; fruits frais; grains à ensemencer ou autres; vanille; essence d

térébenthine ; baumes, sucs, etc. ; racines, herbes, feuilles, fleurs, fruits et écorces d'usage médicinal ; bois divers, sauf le liège ; fruits, tiges et filaments à ouvrer (y compris les étoupes) ; végétaux pro-

Pont du N'konî.

pres à la teinture ou au tannage ; légumes verts ; son ; pierres, terres et combustibles minéraux ; pierres de construction brutes et ouvrées ; pavés ; pierres servant aux arts et métiers ; filtres de Ténériffe et autres ; meules ; médicaments composés ; eaux minérales ; livres, imprimés, gravures, estampes, lithographies, photographies, dessins de toutes sortes sur papier, cartes géographiques ou marines, musique gravée ou imprimée ; machines françaises ; futailles vides

montées ou démontées ; appareils scientifiques et instruments d'optique (autres que les besicles, lorgnons, lunettes et jumelles).

Indépendamment de ces exemptions, il en existe quelques autres. Tout ce qui est destiné aux travaux et aux approvisionnements du service de la colonie (marine, troupes ou autres services) est exempt. Il y a, en outre, des dispositions spéciales concernant les membres des missions envoyées par le gouvernement français, les nationaux qui viennent s'établir ou qui rentrent dans la colonie, et les voyageurs.

Un décret du 22 août 1887 a imposé d'un droit de 5 0/0 *ad valorem*, tous les produits exportés des territoires comprise entre Setté-Kama et la frontière portugaise. L'ivoire venant de Stanley-Pool a été dispensé de payer cette taxe; mais, à la suite d'une entente avec l'État indépendant du Congo, cette exemption doit cesser.

Enfin il existe des droits de navigation (de 1 à 10 francs), des droits sanitaires (de 9 à 15 francs), et un droit d'emmagasinage des poudres de traite de 6 centimes par kilogramme (doublé pour les poudres restées en magasin depuis plus d'une année).

Enfin, la licence des cabarets et débits de boissons est fixée à 600 francs ; et la contribution des patentes varie comme suit :

Négociant de ville établi entre Prince-Glass et Louis, 1,200 fr. de banlieue, 1re catégorie, 900 fr. ; 2e catégorie, 400 fr. ; commerçant en détail, 1re catégorie, 600 fr. ; 2e catégorie, 300 fr. ; succursale de factorerie, 1re catégorie, 300 fr. ; 2e catégorie, 75 fr. ; capitaine ou subrécargue de navire (cargaison supérieure à 10,000 fr. 300 fr. (cargaison d'une valeur comprise entre 1,000 et 10,000 fr. 200 fr.; (cargaison inférieure à 1,000 fr.), 50 fr.

Voies de communication. — Au Congo, comme dans tous les pays nouveaux, les voies de communications n'existent qu'à l'état rudimentaire. Les routes de terre ne sont que des sentiers sur le parcours desquels il faut avoir plus

d'une fois recours au sabre-manchette; aussi ne fait-on généralement usage que des voies fluviales! Dans la région des rivières du nord, on se sert du Kampo, du Bénito, du Mouny, du Moundah et, au fond de l'estuaire du Gabon, on fait usage du Komo et de la Rhamboé.

Au sud du cap Lopez, les deux voies les plus fréquentées sont le fleuve Ogôoué, au moyen duquel on peut rejoindre l'Alima et par suite le Congo, et la route du Kiliou-Niari qui conduit à Brazzaville.

Dans l'Ogôoué, les vapeurs peuvent remonter jusqu'à N'Djolé, non loin duquel se trouvent les premiers rapides; il faut alors, pour pénétrer dans le pays, employer des pirogues, au moyen desquelles on peut franchir les divers barrages de rochers et parvenir jusqu'à Franceville, point extrême de la navigation. Si l'on veut gagner le Congo, on prend la route de terre qui passe par l'Arbre Sec, traverse la rivière N'Koni, suit la Lékila et conduit à Diélé; c'est à cet endroit qu'on peut reprendre, soit une pirogue, soit un petit vapeur, s'il s'en trouve un à ce moment; on dépasse Lékéti et, s'abandonnant au cours de l'Alima, on arrive enfin au grand fleuve.

La route du Niari-Kiliou est presque entièrement une voie terrestre. Il faut débarquer à Loango et gagner par terre Brazzaville; on ne se sert nullement de la rivière. La dernière partie de la route, qui ne compte de Buenza, point où se terminera plus tard la navigation sur la Niari-Kiliou, à Brazzaville que 112 kilomètres, n'est nullement fatigante à parcourir, les accidents de terrain y étant très peu nombreux et très faibles[1].

De beaucoup la plus commode, la voie du Niari-Kiliou

1. On jugera combien sont grandes les difficultés d'accès par le bas Congo, quand on saura que le prix de la tonne revient, à Léopoldville, à 2,000 francs environ; sur l'Ogôoué, le prix du transport de la tonne jusqu'à Lékéti est de 1,500 francs et, de Loango, par le Kiliou-Niari, à Brazzaville, qui est situé en face de Léopoldville, ce prix est d'un peu plus de 1.000 francs seulement.

est appelée à un grand avenir. Déjà une étude préliminaire de la contrée et un nivellement complet ont été exécutés au cours des années 1887-1888 et le résultat de ces travaux a permis de s'assurer que la zone des rapides pouvait être utilisée d'une façon fort avantageuse[1].

Les ponts et les phares. — Dans l'intérieur du pays, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux communications déjà existantes, si primitives qu'elles pussent être. Les principales ont été la construction de ponts ou de passerelles sur les cours d'eau qui coupent les routes terrestres les plus fréquentées, tels que la Passa et le N'koni qu'on traversait jadis à gué. Aujourd'hui on les franchit à pied sec, sur des passerelles larges d'environ 2 mètres, construites au moyen de forts madriers recouverts transversalement au moyen de rondins. Quelques autres travaux publics sont à l'état d'exécution ou de projet. Les plus importants seront, sur la côte, l'installation d'un feu fixe à Loango et d'un phare d'une portée de plusieurs milles à Libreville.

Lignes de navigation. — Avant le mois de juillet 1889, il n'existait pas de ligne directe de navigation entre la

1. Pendant que le Gouvernement français étudie le moyen qui lui semblera le meilleur pour relier Brazzaville à la côte par le bassin du Niari-Kiliou, l'État libre songe à faire construire un chemin de fer entre le Stanley-Pool et l'embouchure du Congo. D'après les documents publiés jusqu'à ce jour, cette ligne (à voie de $0^{m},70$) commencerait à Matadi, point extrême de la navigation sur le bas fleuve et finirait à Kinchassa après un parcours de 435 kilomètres. Kinchassa est situé au delà de Léopoldville, sur le Stanley-Pool. La ligne aurait un seul train partant une fois par semaine de chacun des points extrêmes de la ligne, qu'il mettrait trois jours à parcourir, à raison de 145 kilomètres par jour. A l'heure présente, les convois de porteurs mettent dix-sept jours à franchir la distance qui sépare le Stanley-Pool du bas du fleuve. Les marchandises communes (huile de palme, ébène, etc...), paieraient 100 fr. par tonne; l'ivoire et les autres produits précieux paieraient 1000 fr.; quant au prix du trajet pour les voyageurs, il serait, d'après les mêmes documents, de 500 francs par personne.

France et le Congo français. On était obligé de prendre l'une des lignes suivantes qui mènent de Libreville à Loango ou à Pointe-Noire :

1° Paquebot anglais (Hatton et Cookson), partant de Liverpool le mercredi de trois en trois semaines et touchant à Ténériffe, Grande -

Village pahouin de Duila.

Canary, Kroo-Coast, Bonny, Fernando-Po, Vieux-Calabar, Kameroun, San-Thomé, *Libreville*, *Loango*, *Pointe-Noire*, Landana, Bas-Congo, (Banana), Ambrizette, Kinsembo, Ambriz et Loanda.

2° Paquebot allemand (Woerman), partant de Hambourg le dernier jour de chaque mois et touchant à Madère, Gorée, Rufisque, Monrovia, Grand-Bassa, Sinoé, cap Palmas, Accra, Adda, Kitta,

Petit-Popo, *Grand-Popo*, Whydah, Kameroun, Elobey, *Libreville*, Landana, Kabinda, Banana, Ambrizette, Kinsembo, Ambriz et Loanda.

3° On se servait le plus ordinairement de la ligne anglo-portugaise dont les bâtiments partent de Lisbonne le 6 de chaque mois aboutissant ou touchant à San-Thomé. Là un navire de la station locale, faisant le service de correspondance, venait chercher les voyageurs, les dépêches et les marchandises de l'État.

Ligne française de la cote occidentale d'Afrique. — La loi du 15 mars 1889 a créé un service maritime postal, depuis longtemps réclamé par les chambres de commerce et les négociants métropolitains ou locaux.

Ce service maritime est double ; les paquebots partent alternativement tous les deux mois du Havre ou de Marseille.

Les itinéraires fixés par le cahier des charges sont les suivants :

1° Ligne du Havre. (Départs en janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre). — Aller : le Havre (départ le 5 des mois précédemment indiqués), Cherbourg, Bordeaux (passage du paquebot le 10), Ténériffe, Dakar, Konakry, cap Palmas, Grand-Bassam, Kotonou, Libreville et Loango. — Retour : Libreville, Kotonou, Grand-Bassam, cap Palmas, Konakry, Dakar, Ténériffe, Dunkerque et le Havre.

2° Ligne de Marseille (Départs en février, avril, juin, août, octobre, décembre, le 10 de chacun de ces mois). — Aller : Marseille, Oran, Dakar, Konakry, Sierra-Leone, cap Palmas, Grand-Bassam, Kotonou, Benito, Libreville, Loango. — Retour : Libreville, Bénito, Kotonou, Grand-Bassam, cap Palmas, Konakry, Dakar, Marseille.

D'après le cahier des charges, les paquebots doivent avoir une vitesse minimum de 9 nœuds à l'heure ; ceux du Havre accomplissent aussi le trajet jusqu'à Loango en 36 jours (dont 10 jours pour les escales) et celui de Loango au Havre en 40 jours (dont 15 pour les escales), en tout 75 jours ; ceux de Marseille mettent 2 jours de

moins à l'aller et 2 jours de moins au retour, en tout 71 jours.

Les paquebots de la ligne anglaise, dont il a été question tout à l'heure, mettent de Liverpool au Gabon 29 jours (escales comprises) et 35 jours pour le retour, en tout 64 jours.

Les paquebots de la ligne Woerman, de Hambourg, mettent 40 jours à l'aller, 47 jours au retour, en tout 87 jours.

Depuis le mois de février 1890, la ligne du Havre (Chargeurs réunis) a, outre les paquebots qui font le service entre la colonie et la métropole et qui sont des navires de 2500 tonneaux, deux petits bâtiments chargés de visiter les différentes factoreries de la côte, de remonter surtout dans certaines rivières (à N'Djolé, dans l'Ogôoué), ou de desservir plusieurs points de la côte entre Libreville et Massabi, servant ainsi d'intermédiaires entre les comptoirs de la région et le paquebot mensuel. Ces petits bâtiments sont : le *Sergent Malamine*, qui jauge 60 tonneaux et qui a une machine de 120 chevaux; l'autre, l'*Éclaireur*, ne jauge que 25 tonneaux et a une machine de 80 chevaux ; chacun d'eux a 30 mètres de longueur, sur 5m,30 de largeur.

En partant du Havre, le fret d'aller est le suivant (par tonne de 700 kilos ou mètre cube), quelle que soit l'escale du Congo français où doivent être déposées les marchandises (Libreville ou Loango).

— Poudre et pétrole en caisses.....	55 fr.
— Mercerie, colliers en verre, cotons, droguerie, parfumerie, étoffes et marchandises non dénommées, quincaillerie, coutellerie.....	45 »
— Eaux minérales, bières, biscuits, cauris, cordages, feutre, farine, meubles, fusils, verrerie, vins, liqueurs, machinerie, peinture, armes, provisions fraîches et conservées, pipes en terre, spiritueux, tabac, goudron.....	40 »
— Riz, charbon, fûts et caisses vides, craie, poterie,	

faïences, marmites, sel, savons, bois, briques, ciment, fer, briquettes	35 fr.
— Genièvre, rhum, alcool	32 »
— Espèces, valeurs, bijoux, pierres précieuses, horlogerie, orfèvrerie	1 0/0 de leur valeur.

Le fret de retour est le suivant (par tonne de 1000 kilos ou mètre cube).

— Orseille	90 fr.
— Cuirs et peaux	68 »
— Caoutchouc, gomme élastique, cire, café en parche	66 »
— Marchandises non dénommées	60 »
— Arachides, gomme copal, fibres, cacao, café en grains, poivre, gingembre, huile de palme	55 »
— Graines de coton	48 »
— Santal et acajou	42 »
— Amandes de palme	37 50
— Minerais et métaux communs	30 »
— Bois rouge ou ébène	27.50
— Ivoire (par kilo brut)	» 25

Le prix des passages est :

Pour ou de	Libreville	1re cl.	1.100 fr.
		2e cl.	780 »
		3e cl.	380 »
	Loango	1re cl.	1.200 »
		2e cl.	800 »
		3e cl.	400 »

Au départ de Marseille, les prix de fret sont fixés comme suit pour Loango ou Libreville :

— Poudre et pétrole en caisses	48 fr.
— Mercerie, colliers de verre, cotons, droguerie, parfumerie, étoffes et marchandises non dénommées, quincaillerie, coutellerie	42 »
— Eaux minérales, bières biscuits, cauris, cordages, feutre, farine, meubles, fusils, verrerie, vins, liqueurs, machinerie, peinture, armes provisions fraîches et conservées, pipes en terre, spiritueux, tabac, goudron	39 »

— Riz, charbons, fûts et caisses vides, craie, poterie, faïences, marmites, sels, savons, bois, briques, ciment, fer, briquettes	34 fr.
— Genièvre, rhum, alcool	30 »
— Espèces, valeurs, bijoux, pierres précieuses, horlogerie, orfèvrerie	1 0/0 de leur valeur.

Le prix du fret de retour est le suivant :

— Orseille	91 fr.
— Cuirs et peaux	70 »
— Caoutchouc, gomme élastique, cire, café en parche	67 »
— Marchandises non dénommées	61 »
— Arachides, gomme copal, fibres, cacao, café en grains, poivre, gingembre, huile de palme	40 »
— Graines de coton	48 »
— Santal et acajou	42 »
— Amandes de palme	34 »
— Minerais et métaux communs	30 »
— Bois rouge ou ébène	27 50
— Ivoire (par kilo brut)	» 25

Enfin le prix des passages est de :

Pour ou de	LIBREVILLE.	1re cl.	1.050 fr.
		2e cl.	750 »
		3e cl.	360 »
	LOANGO	1re cl.	1.100 »
		2e cl.	780 »
		3e cl.	380 »

Les militaires et fonctionnaires bénéficient d'une réduction de 30 0/0.

COMMUNICATION POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES. — Les lettres et envois postaux à destination du Congo français sont soumis aux tarifs en usage pour les colonies : 25 centimes pour les lettres, 5 centimes par 50 gr. pour les imprimés, 25 cent. jusqu'à 250 gr. pour les papiers d'affaires (au delà, 5 cent. par 50 gr. ou fraction) ; 10 cent. par 100 gr. pour échantillons (au delà, 5 cent. par 50 gr. ou fraction)

Pour pouvoir partir par le paquebot mensuel, ces en-

vois devront être mis à la poste à Paris le 9 de chaque mois avant 5 heures du soir.

Le tarif des dépêches est de 8 fr. 70 par mot, à destination de Libreville.

Conclusion. — Grâce à la création du service maritime postal de la côte d'Afrique et à celle du service annexe, dont il a été question plus haut, toute la région littorale de notre colonie qui compte plus de 1000 kilomètres d'étendue, vient d'entrer récemment en pleine période de mise en valeur; c'est désormais à notre commerce et à notre industrie de savoir en tirer profit.

En outre, grâce aux travaux projetés, tels que l'aménagement du port de Libreville, l'établissement de jetées, la création d'un dépôt de charbon, nous pourrons tirer le meilleur parti de la magnifique rade de l'estuaire du Gabon.

Quant à la région de l'intérieur, il faut bien se pénétrer que tout le mouvement commercial du bassin du Congo, qui comprend un réseau de plus de 12,000 kilomètres de voies navigables actuellement parcourus par 27 vapeurs, dont 3 canonnières françaises, se concentre et se concentrera toujours au Stanley-Pool. Il reste alors à savoir quelle route suivront de préférence tous les produits de cette région pour gagner le littoral. Il y a trois voies différentes : la première partirait d'un point situé en amont de Boma, sur le territoire de l'État libre et gagnerait Brazzaville, en pénétrant ainsi sur le territoire français; la deuxième est tout entière sur le territoire de l'État libre; c'est celle dont il a été dit quelques mots; elle partirait de Matadi et aboutirait à Kinchassa; la troisième enfin, entièrement sur le territoire français, utiliserait le cours du Niari-Kiliou, puis, par un moyen de communication à étudier (route terrestre ou autre), gagnerait Brazzaville, qui n'est qu'à 132 kilomètres du point où pourrait s'arrêter la navigation. Un décret, en date du 25 janvier 1890, a tranché la question en faveur de cette dernière voie et en a confié l'étude et la concession à

l'industrie privée, qui se trouve ainsi intéressée directement à la mise en valeur et au développement du Congo français.

Il convient enfin d'ajouter qu'une voie de communication reliant l'intérieur au littoral permettra aux Européens de pénétrer jusqu'à la zone des hauts plateaux sains et ventilés où ils pourront facilement s'établir et résider.

Renseignements statistiques.

BUDGET POUR 1890.

Recettes ordinaires	1.474.950	»
Dépenses ordinaires	1.474.950	»

Recettes.

Contributions directes	57.300	»
Contributions indirectes	406.000	»
Produits divers	1.011.650	»
Total	1.474.950	»

Dépenses.

Chap. I.	Gouvernement colonial	24.489	70
	Affaires politiques	58.430	»
	Direction de l'intérieur	49.670	»
	Police générale	23.740	»
	Douanes	65.011	30
	Postes	6.777	»
	Imprimerie	10.660	»
	Service sanitaire et assistance publique	7.840	»
	Justice et cultes	6.746	»
	Instruction publique	33.855	»
	Frais de perception des impôts	17.600	»
	Dépenses diverses du personnel	20.000	«
Chap. II.	Travaux publics	162.256	»
	Ports et rades	11.962	»
	Feux et phares	8.300	»
	A reporter	507.337	»

		Report.....	507.337 »
Chap. III.	Accessoires de solde....		45.000 »
	Hôpitaux.....		17.800 »
	Vivres....		186.280 »
	Jardins..		12.480 »
	Dépenses d'intérêt général.		59.122 50
Chap. IV.	Postes de l'intérieur.....		646.930 50
		Total..	1.474.950 »

Bibliographie.

BARRET. — *La région gabonaise*. Paris, 1887.
CONGRÈS COLONIAL NATIONAL. — *Procès-verbaux et rapports*. Paris, 1890.
CONAN (docteur). — *Traité d'homo-homœopathie*. Paris, 1888.
GAFFAREL. — *Les Colonies françaises*. Paris, 1885.
GUIRAL. — *Le Congo français*. Paris, 1888.
DE LANESSAN. — *L'expansion coloniale de la France*. Paris, 1886.
MAGER. — *Atlas colonial*. Paris, 1884.
MARCHE. — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*. Paris, 1881.
NICOLAS. — *Guide médical du voyageur en Afrique*. Paris. 1886.
Notes manuscrites.
Lettres de Jacques Savorgnan de Brazza. Paris, 1885.
NEUVILLE ET BRÉARD. — *Explorations de M. de Brazza*. Paris, 1881.
RECLUS. — *Géographie universelle*. Paris, 1887.
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *Compte rendu et bulletins trimestriels*.
Statistiques coloniales.
VIGNON. — *Les Colonies françaises*. Paris, 1885.
WAUTERS. — *Le Congo*. Bruxelles, 1887.

GABON _ CONGO

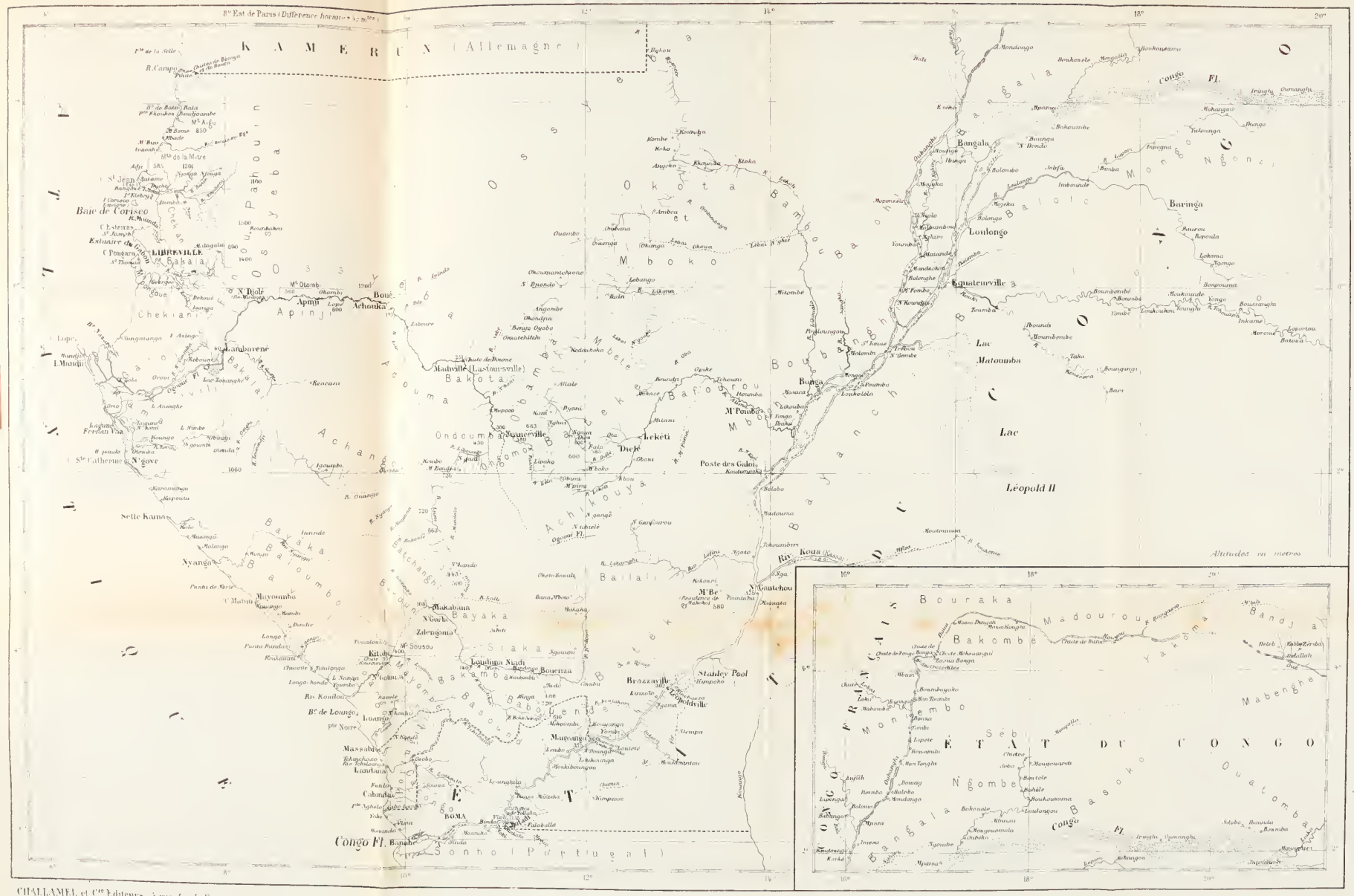

CHALLAMEL et Cie Éditeurs, 5 rue Jacob Paris.

Échelle de 1. 5 000 000 (1 millim vaut 5 kil.)

50 100 200 300 400 500 kil.

Les Colonies Françaises Maison QUANTIN Éditeur, 7 rue St Benoît, Paris

Grave par R. Hauswermann Paris, Imp. Lemercier et Cie

CÔTE DE GUINÉE

Malgré la distance considérable qui sépare nos établissements de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or de ceux du golfe de Bénin, on a cru devoir réunir, dans les quatre premiers chapitres de ce travail, les renseignements généraux qui s'appliquent à l'un et à l'autre de ces deux groupes de possessions, tant au point de vue historique et géographique qu'au point de vue politique et économique. On a toutefois consacré un chapitre particulier à chacune de ces deux colonies; le chapitre V est spécial à Grand-Bassam et à Assinie; le chapitre VI contient ce qui a trait plus particulièrement à Porto-Novo et Grand-Popo.

De même que la description générale a été divisée en quatre chapitres : histoire, géographie et ethnographie, administration, économie politique et sociale, les chapitres V et VI ont été coupés en quatre parties qui correspondent chacune à l'un des chapitres de la description générale du pays.

CHAPITRE PREMIER

Précis historique

Mémoire de M. de Santarem. — Témoignage des auteurs normands. — Mémoires de Villaut de Bellefonds et de Dapper. — Les compagnies privilégiées. — Le fort de Whydah. — Les établissements français de la côte de Guinée au XIXe siècle.

Mémoire de M. de Santarem. — Vers 1842, au moment où les territoires d'Assinie et de Grand-Bassam devenaient possessions françaises, un savant portugais, M. de Santarem, fit paraître à Lisbonne un mémoire *sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique.*

Le but de cette publication était de réfuter les asser-

tions de MM. Estancelin et Vitet, qui attribuaient à des navigateurs normands les premiers voyages faits par les Européens sur cette côte de l'Afrique, et principalement sur la côte de Guinée.

Les raisons que donnait M. de Santarem étaient un peu spécieuses [1]. Cependant l'apparition de ce mémoire eut un retentissement d'autant plus grand, qu'en France on fut alors dans l'impossibilité de réfuter ses assertions d'une manière indiscutable en produisant des pièces convaincantes, car les archives de l'amirauté du port de Dieppe, où ces pièces pouvaient se trouver, avaient été détruites par le feu, en 1694, lors du bombardement de la ville par les Anglais.

Témoignages des auteurs normands. — On put néanmoins lui opposer le témoignage concordant de plusieurs vieux auteurs normands, Asseline, Guibert, Croisé, dont les récits sont confirmés par les ouvrages des savants portugais Barros et Abren de Galindo et par celui du chroniqueur arabe Ibn-al-Khaldoun.

Ces différents auteurs s'accordent à raconter que, pen-

1. Les principales raisons données par M. de Santarem étaient les suivantes. Oubliant qu'au XIVe siècle, les chroniqueurs ne relataient guère que les faits politiques, religieux ou militaires, auxquels le roi de France ou les personnages de la cour étaient mêlés, il prétendait que, si les expéditions des marins dieppois avaient réellement eu lieu, ces chroniqueurs, Froissart tout le premier, en eussent parlé. De plus, la mappemonde du manuscrit des Chroniques de Saint-Denis qui porte le seing de Charles V (elle est aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève) ne donne aucun renseignement sur la côte d'Afrique, et c'est là pour M. de Santarem l'indice certain qu'aucun navigateur français n'avait fait à cette époque de voyage en ces contrées. Mais cette raison ne prouve rien, car, en ces temps-là, où les communications étaient rares et difficiles, il est à peu près certain que l'auteur de la mappemonde ignorait les explorations des Dieppois; il est même probable que de leur côté, ces derniers, même s'ils avaient appris la construction de cette mappemonde, n'eussent rien dit au constructeur, afin de conserver pour eux seuls le bénéfice de la découverte.

dant tout le XIVe siècle, les navires dieppois firent de nombreux voyages à la côte de Guinée ; certains d'entre eux citent même les noms de plusieurs de ces navires [1].

Mémoires de Villaut de Bellefonds et de Dapper. — Tous ces récits semblent d'ailleurs être confirmés par un voyageur français, nommé Villaut de Bellefonds, qui, ayant visité la Guinée de 1666 à 1668, adressa lors de son retour, à Colbert, sous le titre de : *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée*, un mémoire fort intéressant. Ayant retrouvé dans ce pays des traces nombreuses de l'occupation française, il voulut écrire l'histoire de ces premières expéditions, alla à Dieppe en 1668 (c'est-à-dire à une époque où les archives de l'Amirauté n'avaient pas encore été brûlées), compulsa avec soin les journaux de bord ainsi que les divers documents qui y étaient rassemblés, et joignit le résultat de ses recherches à son récit personnel [2].

1. D'après eux, ce furent trois navires de Dieppe qui allèrent les premiers sur la côte de Guinée en 1339. En 1364, deux navires du même port visitèrent un cap constamment ombragé par de la verdure (le cap Vert), le pays de Boulombel, où les fauves se trouvaient en si grand nombre que les Portugais, qui vinrent plus tard, le nommèrent *Sierra Leone* (Montagne des lions); ces bâtiments s'arrêtèrent à un pays qui ressemblait tellement à leur pays natal qu'ils l'appelèrent *Petit-Dieppe*. La même année, deux navires longèrent, l'un la côte du *Poivre* ou des *Graines*, l'autre la côte des *Dents* et celle de l'*Or*. En 1380, partait pour ces mêmes pays la *Notre-Dame de Bon-Voyage;* en septembre 1381, la *Vierge*, l'*Espérance* et le *Saint-Nicolas* se rendaient au comptoir de la Mine (dont les Portugais ont fait ensuite *El Mina*) et créaient des établissements à Acra et à Cormentin. Enfin, en 1383, les Dieppois fondaient à la Mine une colonie que la querelle des Armagnacs et des Bourguignons d'abord, puis la guerre contre les Anglais, firent abandonner vers 1413. Ce n'est que plusieurs années après, alors que le passage des Français était à peine resté à l'état de souvenir, que les Portugais firent leur première apparition dans le pays.

2. M. de Santarem, parlant de Villaut de Bellefonds, prétendit que cet auteur ne méritait aucune créance, puisqu'il était le premier des chroniqueurs français qui ait parlé des voyages des Dieppois

Villaut de Bellefonds n'est d'ailleurs pas le seul qui ait parlé des voyages de nos compatriotes de Dieppe sur cette partie de la côte d'Afrique. En 1686, un médecin hollandais, Dapper, écrivait dans sa *Description des côtes de Guinée*, que ses compatriotes avaient, quelques années avant l'apparition de son ouvrage, relevé une batterie connue dans la contrée sous le nom de *batterie des Français;* il ajoutait en outre avoir appris, de la bouche d'indigènes, que les gens de cette nation étaient venus dans le pays avant les Portugais (l'arrivée de ceux-ci remonte seulement au xve siècle). On trouva, en effet, gravés sur une pierre recouverte de mousse, les deux premiers chiffres du nombre 1300, mais il fut impossible de distinguer les deux autres. Dapper raconte également que, dans la forteresse d'Elmina, il avait vu les Hollandais assister à la messe dans une chapelle où les armes de France étaient à peine effacées [1].

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, cette question de priorité de

au xive siècle. Or Villaut de Bellefonds est le seul qui ait eu entre les mains des pièces et des documents qui n'existent plus depuis 1694.

1. Prenant la plupart du temps les Européens pour des gens d'une même nation, les indigènes s'obstinaient également à leur répéter le mot *malaguette*. Or il est constaté que ce mot qui appartient au vieux français du moyen âge et signifie *poivre* est tombé en désuétude dans la première moitié du xve siècle. A cette époque, les naturels ne disaient ni *sestos*, ni *grain*, qui indique le même produit en portugais et en hollandais et le vieux mot de *malaguette* a tellement survécu en cette région qu'il y a encore quelques années une partie de la côte de Guinée était encore désignée sur les cartes marines sous le nom de *côte de Malaguette*.

Enfin, il peut être utile de citer encore un fait sur lequel le doute est impossible. Dès les premières années du xve siècle, les habitants de Dieppe étaient déjà renommés pour leur habileté à travailler l'ivoire; or cet ivoire, qui arrivait en quantité suffisante pour alimenter une industrie d'une telle importance, ne pouvait provenir du Portugal, dont les navires n'allèrent pour la première fois sur la côte d'Afrique qu'un certain nombre d'années plus tard.

découverte, que tous les travaux parus jusqu'à ce jour n'ont pu résoudre d'une façon réellement indiscutable, n'est plus d'une importance capitale à l'époque actuelle ; ce qui nous intéresse c'est de suivre le développement agricole, industriel ou commercial de ces contrées.

Les compagnies privilégiées. — Après avoir été assez actif pendant plusieurs siècles, le commerce des côtes de Guinée fut à peu près délaissé, dans le courant du XVIIIe siècle, pour celui des côtes de Sénégambie.

Indigènes de Porto-Novo.

Lorsqu'en 1685, la *Compagnie du Sénégal, côtes de Guinée et d'Afrique*, dut se scinder en deux, la seconde de ces sociétés prit le nom de *Compagnie de Guinée;* en 1702, elle devint *Compagnie de l'Assiento* et disparut en 1720; bientôt le commerce, devenu libre, passa entre les mains de quelques maisons de Rouen et de Bordeaux, qui envoyèrent assez régulièrement de petits navires explorer la côte; le principal trafic fut alors celui des esclaves, qui prit peu à peu une extension considérable.

Le fort de Whydah. — Notre principal établissement était alors celui de Whydah, sur la côte du royaume du Dahomey, où trois forts avaient été construits, l'un par les Français, les autres par les Anglais et par les Portu-

gais[1]. Les autres comptoirs n'avaient qu'une importance absolument secondaire et ne tardèrent pas d'ailleurs à disparaître.

Les établissements français de la Côte de Guinée au XIXe siècle. — Les Français, comme toutes les autres puissances européennes délaissèrent la Côte de Guinée pendant les périodes de la Révolution et de l'Empire.

Ce n'est que plus tard, sous le gouvernement de Juillet, qu'on songea à revenir sur cette côte pour s'y installer définitivement.

Comme on le verra plus loin (Chapitres V et VI), des traités furent passés avec différents chefs de la côte des Graines, de la côte d'Ivoire, de la côte d'Or et, en 1842, on occupait Grand-Bassam; en 1863, nous nous installions à Porto-Novo,

Après des vicissitudes sans nombre (évacuation en 1870, réoccupation, rattachement des possessions françaises au Gabon, puis au Sénégal), nos établissements de la côte de Guinée groupés en deux fractions importantes (côte d'Or et d'Ivoire, et côte des Esclaves), ont été rendus à peu près autonomes depuis le 1er janvier 1890.

Ils sont placés sous la haute autorité du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud. Mais ils sont administrés chacun par un résident, qui a le droit de correspondance directe avec l'administration centrale des colonies, et ils ont en outre chacun un budget spécial et des ressources particulières.

1. Chaque fort était entouré de son village. Le fort français, situé entre les deux autres, était le plus considérable; il était protégé par un fossé profond, bâti de forme carrée, construit en briques et flanqué de quatre bastions dont deux étaient armés chacun de douze pièces de canon, les deux autres de dix pièces chacun. Au centre de la cour intérieure était une chapelle surmontée d'un beffroi avec sa cloche; tout autour étaient des bâtiments qui servaient d'habitation pour les officiers et les employés de la compagnie.

Temple de la Maternité à Porto-Novo.

CHAPITRE II

Description géographique

Aspect général du pays. — La barre. — Les lagunes. — Constitution géologique de la contrée. — Les sables aurifères, le grès rouge et les alluvions. — La terre ferme gagne sur la mer. — Travaux de M. Borghero. — Faune. — Flore.

Aspect général du pays. — Le littoral de la Guinée a reçu des premiers voyageurs européens diverses dénominations qui le divisent en quatre parties distinctes, et il prend tour à tour, depuis la frontière sud-est de la colonie de Sierra Leone, les noms de : *côte des Graines* (ou *du Poivre*, ou *de Malaguette*), jusqu'au cap des Palmes, de

côte d'Ivoire (ou *des Dents*), jusqu'à la rivière de Grand-Bassam, de *côte de l'Or* (ou *côte d'Or*), jusqu'au cap Saint-Paul et de *côte des Esclaves*, jusqu'au golfe de Bénin proprement dit.

Ces quatre parties n'ont pas un aspect bien différent les unes des autres ; c'est toujours une rive basse, sablonneuse, souvent bordée de palétuviers et plantée çà et là de bouquets de cocotiers, séparée en certains endroits de la terre ferme par des lagunes assez étendues qui sont, tantôt parallèles, tantôt perpendiculaires à la côte. Plus loin, à l'horizon, en aperçoit des collines peu élevées qui ne sont que le premier étage d'une série de terrasses très boisées s'étendant au loin dans l'intérieur.

La barre. — Un phénomène qui s'appelle la *barre* et qui est assez commun sur toute la côte d'Afrique, mais redoutable seulement sur le littoral de Guinée, mérite une mention spéciale [1].

Le passage de cette barre, presque impossible tant que dure la saison des pluies (de mai à septembre), est une opération toujours difficile et dangereuse, surtout pour les navires qui veulent pénétrer dans les rivières ; elle exige un beau temps, un vent favorable et des sondages con-

1. Dans cette contrée, la mer, en toute saison, déferle sur le rivage avec une violence extrême, surtout à l'embouchure des rivières. Les ondulations de l'Océan, d'abord assez fortes, grossissent peu à peu, en se dirigeant vers la côte ; mais, avant d'y arriver, elles rencontrent au fond de la mer un relief du sol qui forme une série d'obstacles comparables aux dents d'une crémaillère. Alors les vagues se dressent, s'élevant en hauteur à chaque nouveau choc qui se produit, poursuivies elles-mêmes et souvent atteintes par d'autres vagues qui passent par-dessus les premières, en affectant la forme d'une volute. Il semble qu'elles vont arriver au rivage, engloutir ce qui est devant elles, mais bientôt elles se brisent et retombent en bouillonnant avec fracas, étalant sur le sable une eau écumeuse qui se retire avec une rapidité inouïe. A l'entrée des fleuves (principalement à l'embouchure de la Volta sur la côte d'Or anglaise), où le sable s'est accumulé, la fureur de la mer s'accentue davantage.

tinuels. Ordinairement les bâtiments ne communiquent avec la côte qu'au moyen de baleinières montées par une douzaine de vigoureux rameurs indigènes qui ont une grande expérience de la mer et connaissent fort bien les endroits dangereux [1].

Les lagunes. — Les lagunes que l'on rencontre entre la première bande littorale et la terre ferme sont alimentées par de nombreux cours d'eau; elles se déversent elles-mêmes dans l'Océan par une de leurs extrémités et leurs eaux, invariablement calmes et unies, forment un contraste curieux avec celles de la mer, toujours écumeuses.

La partie du rivage qui touche au continent est, en général, comme nous l'avons dit plus haut, couverte d'arbres ; de temps en temps se trouvent, au milieu de clairières assez vastes, des villages ordinairement entourés de champs de bananiers; puis, au loin, se dresse une succession de mamelons peu élevés (90 à 100 mètres au plus), au milieu desquels serpentent de petits ruisseaux qui se transforment en marécages, au moment de la saison des pluies.

Constitution géologique de la contrée. — La constitution géologique de la Guinée est à peu près la même que celle de Sierra Leone, de Kameroun et d'une partie du Congo. C'est un énorme banc de roches cristallisées, qui se présentent, tantôt sous forme de granit, tantôt sous forme de gneiss.

Du cap des Palmes à la baie de Lagos, les terrains que l'on rencontre sur la côte sont de deux espèces différentes.

1. Malgré l'habileté de ces indigènes, les marchandises ne parviennent pas toujours au complet et la perte causée par le passage de la barre est évaluée par les factoreries à 5 0/0 du total de l'envoi. Souvent, lorsque la mer est mauvaise, ou lorsqu'après plusieurs tentatives, la barque a chaviré, les noirs refusent de charger, non pas par peur de l'eau — ce sont des nageurs émérites — mais par crainte des requins qui sont très nombreux dans ces parages. Alors le navire n'a plus que la ressource de communiquer avec la côte au moyen de signaux (un jeu de pavillons pendant le jour, des fusées d'artifice pendant la nuit).

Dans la partie maritime du pays de Krou, depuis la rivière de Garroway jusqu'au Petit-Bériby et, plus loin, sur la Côte d'Or, entre la rivière Ankobar et le fort de Cormantine, on rencontre des dépôts de grès rouge ; tout le reste du littoral est composé d'alluvions plus ou moins récentes.

En s'avançant dans l'intérieur, on ne trouve plus ni grès ni alluvions, mais seulement de la latérite et, un peu plus loin, vers la ligne de partage des eaux, un large banc de gneiss [1].

Les terres aurifères, le grès rouge et les alluvions. — Le banc de latérite qui recouvre une partie de la Guinée est coupé en deux par une couche de terres aurifères qui affecte la forme d'un triangle renversé, dont l'un des angles serait placé non loin du cap des Trois-Pointes, à côté du banc de grès rouge placé entre la rivière Ankobar et le fort de Cormantine, et dont les deux côtés iraient rejoindre, l'un les bords de la Volta, l'autre les rives de l'Akba. Cette couche comprend presque tout le pays des Achantis et une partie du royaume d'Amatifou.

Le cap des Trois-Pointes n'est pas le seul centre des dé-

1. Le gneiss n'est autre chose que du granit schisteux. Quant à la latérite, c'est une matière de nature argileuse qui provient de la désagrégation des roches primitives et principalement du gneiss. Comme cette désagrégation s'opère plus vite dans les pays humides, il s'ensuit que la presque totalité des terres de la Guinée est composée de latérite, comme les terres de l'île de Ceylan et celles d'une grande partie de la presqu'île de l'Hindoustan. Ces terres sont généralement riches en potasse, mais moins favorisées en chaux et en acide phosphorique. La couche de latérite est en partie recouverte de débris organiques d'origine végétale, transformés en humus très riche et provenant principalement de la décomposition des feuilles d'arbres Le gneiss, qui recouvre cette latérite, est imperméable comme toutes les roches primitives, ce qui explique qu'au moment de l'hivernage il se forme dans les endroits où le sol s'est un peu creusé de petite mares, dont les eaux deviennent stagnantes, par suite du manque d'écoulement, et malsaines, lorsque revient la saison sèche.

pôts de grès rouge de la contrée; il en existe également près du cap des Palmes. Quant au littoral, il est recouvert d'une bande d'alluvions qui s'élargit considérablement vers la côte des Esclaves et dans tout le bassin du bas Niger.

La terre ferme gagne sur la mer ; Travaux de M. Borghero. — Un missionnaire établi dans le Dahomey, M. Borghero, a publié, il y a près d'un quart de siècle, dans le *Bulletin de la Société de Géographie,* des travaux fort intéressants sur les lagunes du littoral de Guinée et, en particulier, sur celles de la côte des Esclaves. Il résulte de ses appréciations, d'ailleurs contrôlées par la suite et reconnues exactes, qu'il se produit dans ces régions une transformation complète du sol.

Types assiniens.

On a vu précédemment que le phénomène appelé la barre provenait des apports de sable formant, parallèlement au littoral, une série de petits remblais de plus en plus élevés. Ces derniers, augmentant peu à peu de volume et de hauteur, forment (au bout d'un assez grand nombre d'années) une ligne qui finit par émerger au-dessus du niveau moyen des eaux. D'autre part, les apports d'alluvions se renouvelant sans cesse, cette ligne s'accroît insensiblement et arrive enfin à séparer, d'une manière définitive, les eaux de l'Océan de celles qui sont

entre la barre et le rivage. Il se forme ainsi une espèce de lac, et l'on aurait sur la côte deux rangées successives de lagunes si, pendant que s'opère le mouvement de terrain qui vient d'être indiqué, les lagunes primitivement situées sur le littoral ne disparaissaient peu à peu complètement, se transformant elles-mêmes en terre ferme. On a constaté, en effet, que la profondeur de ces lagunes diminuait insensiblement, mais régulièrement, et l'on attribue ce fait autant à l'évaporation de l'eau qu'aux apports d'alluvions produits par les rivières qui se jettent dans les lagunes[1].

Faune. — Nos possessions de Guinée sont très riches en animaux de toute espèce. Ceux que l'on y rencontre sont principalement :

L'antilope, qui vit plutôt sur le littoral que dans l'intérieur; la *gazelle;* l'*éléphant,* qui est assez rare et dont la sauvagerie est telle qu'il sera peut-être difficile de le domestiquer le jour où on voudra essayer de le faire; le *léopard;* le *sanglier;* le *buffle;* l'*hippopotame,* qui est assez commun sur la côte des Esclaves, mais qui a au contraire disparu presque entièrement à Grand-Bassam; le *singe,* dont il existe quatre variétés différentes; le *chimpanzé* ou *babouin,* le *gorille,* le *singe noir à tête blanche* et le singe *gris cendré,* auquel on a donné le surnom de *moine* (les deux dernières variétés ont seules une valeur commerciale); les *animaux domestiques*, brebis, porcs, chèvres, volailles, que l'on trouve à peu près partout; les *serpents,* dont le plus commun est le *python,* sorte de boa gigantesque qui mesure jusqu'à 10 mètres de lon-longueur et 50 centimètres de circonférence; les *caïmans,* qui abondent dans les rivières et les lagunes.

1. A l'appui de cette thèse, M. Borghero a démontré qu'à une époque assez reculée, la côte des Esclaves était fort éloignée de l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, et que le rivage suivait alors une ligne qui passait aux environs d'Abomey, à Abéokouta et à Bénin pour finir au village de Duke-Town, sur la rivière du Vieux-Calabar. Ce qui tend d'ailleurs à confirmer cette assertion, c'est que la contrée comprise entre cette ligne et le littoral actuel, vaste plaine sans accidents ni reliefs de terrains, n'est composée que d'alluvions provenant du fond de la mer ou d'argiles résultant de la désagrégation des roches primitives.

Parmi les oiseaux : le *perroquet*, le *touraco*, l'*ibis*, le *pigeon* et la *tourterelle*.

Parmi les insectes : les *papillons* qui comptent, d'après Buchholz, jusqu'à 700 espèces différentes; — la *chique* de la Guyane (*pulex penetrans*); — une *mouche* de la même famille que la *tsétsé*, qui vit sur le littoral et s'attaque de préférence au bétail, qu'elle parvient quelquefois à faire périr; — les *fourmis*, qui pullulent à un tel point dans certaines parties de la Guinée qu'elles dévastent les basses-cours et que les noirs sont parfois obligés de leur abandonner leurs habitations pour aller s'établir ailleurs. Ces termites ont heureusement un ennemi terrible dans l'*Apra* (*manis longicaudatus*), animal dont le corps est entièrement recouvert de fortes écailles et qui possède, comme le dragon des contes de Perrault, une queue d'une longueur telle, qu'il a l'habitude, pour dormir, de s'y enrouler à la façon des serpents.

Dans les lagunes, on pêche des *carpes* et des *langoustes;* en mer, les poissons cétacés, crustacés ou mollusques sont ceux qu'on rencontre à peu près partout dans l'Atlantique, mais il en est qui se montrent en plus grande quantité à certaines époques de l'année ; par exemple, en janvier, les *morues;* en mai, les *poissons volants ;* en juin, les *bonites;* les *dauphins* et les *marsouins*. Parfois on aperçoit au loin la *baleine noire* qui ne voyage jamais qu'en compagnie d'un autre individu de son espèce.

Le principal habitant des côtes de Guinée, qui est aussi le plus redoutable, est le *requin*. Ce monstrueux animal suit régulièrement, en troupes, les embarcations qui vont en mer ou vers la plage et il arrive parfois que, si une de ces dernières chavire, aucun de ceux qu'elle contient ne reparaît[1].

Flore. — La flore des établissements français de Guinée est à peu près la même que celle des Rivières du sud, auxquelles celles-ci ressemblent par la richesse de leur végétation, la splendeur et l'étendue de leurs forêts.

Les principales espèces de végétaux — arbres ou plantes — que l'on rencontre sur la côte ou dans l'intérieur, sont

1. Devant Whydah, la barre est mauvaise et à certains moments de l'année, il arrive souvent que les pirogues chavirent au passage. Autrefois, les rameurs indigènes, qui n'avaient pas été enlevés, pris d'épouvante refusaient de rembarquer. Depuis quelque temps, afin de parer à ce danger, les capitaines de navires distribuent à chaque pirogue des cartouches de dynamite qui, en éclatant, effraient ou blessent les requins.

fort nombreuses, et nous les énumérerons tour à tour en indiquant, autant que possible, leurs principaux usages.

Le *manglier* et le *palétuvier* (rhizophora mangle) qui n'existe que sur le littoral et dont le bois est inattaquable par l'eau de mer; — le *cocotier* (cocos nucifera) qu'on rencontre un peu partout, sur la côte et le long des fleuves; — le *camwood* (baphia laurifolia), bois à grain fin et serré, plus lourd que l'eau, qui se vend surtout à Grand-Bassam; de blanc qu'il est ordinairement, il devient, lorsqu'on le coupe, rougeâtre au contact de l'air et exhale, si on le râpe une odeur analogue à celle du palissandre; — le *palmier à huile* (eleis guineensis), grand arbre à gros tronc produisant un fruit de la grosseur d'une noix, qui renferme une amande de nature oléagineuse; — le *mancone* (erythrophlœum guineense), dont l'écorce produit une substance que les noirs emploient pour empoisonner leurs flèches et qui arrête net, dit-on, les battements du cœur; — le *gommier* (copaifera copallina), qui donne la gomme copal et a été nommé par les Anglais *African Red-Gum* et *Yellow-Gum;* — le *Kola* (cola acuminata), arbre de 10 à 20 mètres de hauteur, qu'on trouve partout, depuis la côte jusqu'à 5 et 600 kilomètres dans l'intérieur et dont le fruit est l'objet d'un commerce important; — le *grœvia melocarpa*, dont le fruit, comestible et sucré, est employé pour composer certaines boissons rafraîchissantes; — le *ricin*, qui est arborescent, comme dans toute l'Afrique; — le *schmidelia africana*, bois d'ébénisterie; — le *blighia sapida*, dont les fruits sont mangeables et dont les fleurs servent à la préparation d'une eau aromatique; — le *touloucouna* (carapa guineensis), des graines duquel on retire une huile très dense, dont on fait usage contre les rhumatismes, les dartres, les maladies du cuir chevelu, les piqûres d'insectes et principalement contre l'attaque des chiques; son écorce, riche en tanin et très amère, est utilisée comme fébrifuge et ses fruits passent pour être vomitifs; — l'*avicennia*, grand arbre toujours vert, qui est très abondant le long des fleuves, mais fort rare sur la côte et dont l'écorce est employée par les noirs pour se guérir de la gale; — le *myrsine melanophlœos*, qui atteint jusqu'à 16 et 18 mètres de hauteur et donne un excellent bois de charpente et de construction; — le *pandanus* (pandanus utilis), grand arbre d'une vingtaine de mètres d'élévation, dont les fleurs et les fibres sont employées comme textiles; — la *morinda citrifolia*, petit arbre qui donne une teinture de couleur safran et dont le fruit, cuit sous la cendre, est employée contre la dysenterie, contre l'asthme et comme vermifuge; — le *gardenia Jovis tonantis*, arbuste de 2 à 3 mètres de hauteur, dont le nom vient de ce que les indigènes placent ses

rameaux au sommet de leurs cases pour conjurer la foudre; — le *Raphia* (raphia vinifera), qui sert à faire des meubles légers et produit une liqueur que les indigènes appellent le vin de Boudou; — le *manioc* (manihot edulis), arbrisseau de 1 à 3 mètres, dont les tubercules, raclés et pelés, fournissent, après un préparation spéciale, une fécule comestible d'où on tire le tapioca; — le *poivrier* (amomum melegueta), qui produit la graine dite de Paradis, employée dans le monde entier comme condiment excitant et tonique; — le *gingembre* (zingiber officinale), dont on fait également un usage comestible; — le *caféier* ou *cafier,* qui croît spontanément sur toute la côte occidentale depuis la Casamance jusqu'à la côte de l'Or et qui atteint, lorsqu'on ne l'étête pas pour augmenter sa production, jusqu'à 10 et 12 mètres de hauteur; — le *bananier;* — le *cotonnier*, qui pousse principalement à l'ouest de la petite rivière Lahou ; — l'*ananas sauvage*, assez rare; — le *mil* (sorghum vulgare), que les noirs de l'intérieur cultivent pour leur alimentation; — le *sésame* (sesamum orientale), plante herbacée dont les graines fournissent une huile employée surtout dans la fabrication des savons et qui ne se développe pas dans les régions où l'atmosphère est trop chargée d'humidité; — la *patate* (convolvulus batatas), plante comestible dont le goût est celui d'une pomme de terre légèrement sucrée; — l'*oseille de Guinée* (hibiscus sabdabariffa), plante tonique, apéritive et rafraîchissante ; — le *cubèbe* (piperclusii), dont les fruits, qui ressemblent au poivre, sont employés comme condiment; — la *feve de Calabar* (physostigma venenosum), dont le port ressemble à celui du haricot et dont la gousse atteint jusqu'à 17 centimètres de longueur; c'est une plante vénéneuse, très énergique, qui sert de poison d'épreuve aux indigènes; les médecins européens l'utilisent pour faire contracter la pupille, pour combattre le tétanos et guérir certaines névralgies.

A Afatonou.

CHAPITRE III

Administration.

Possessions françaises en Guinée. — Enclaves de la côte des Graines. — Organisation administrative de nos possessions de Guinée.

Possessions françaises en Guinée. — Les possessions françaises en Guinée sont disséminées un peu partout, depuis la côte des Graines jusqu'à la côte des Esclaves. Elles se divisent principalement en deux parties, qui sont :

Les territoires de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or (terre de Krou, bassins du San-Pedro, du Rio Fresco, établissements de Grand-Bassam et d'Assinie).

Les territoires de la Côte des Esclaves (royaume de Porto-Novo et Grand-Popo).

Il existe, en outre, sur la côte des Graines, un certain nombre d'enclaves assez importantes.

Enclaves de la Côte des Graines et territoires de la Côte d'Ivoire. — Le premier point soumis à la domination française dans la direction de l'ouest est un petit village que les indigènes appellent Ajacouty et les Anglais Trade-Town, situé au sud de Grand-Bassa; ce village est, avec son territoire, tout ce qui reste de nos anciennes possessions dans ce pays. En 1842, en effet, le pays de Grand-Bassa et des Boutou (Grand et Petit), à l'est de Greenville, furent achetés par le gouvernement français, puis cédés un peu plus tard à la république de Libéria. Quelques années après, en avril 1852, la France reprenait pied dans ce pays en passant un traité avec le chef de Trade-Town.

Un peu plus loin, près de la côte de Krou, un autre traité passé en 1838 et renouvelé en 1842, avec les deux frères Blackwill, nous a donné une enclave comprenant les deux rives de l'embouchure de la rivière Garroway et les territoires avoisinants [1].

Par un autre traité, en date du 4 février 1868, la France est devenue propriétaire, sur la côte d'Ivoire de tout le pays de Krou et particulièrement des territoires dépendant des villages du Grand et du Petit-Bériby, et de celui du Grand-Basha (qu'il ne faut pas confondre avec Grand-Bassa); en outre, d'autres traités ont été passés avec les indigènes des bassins du Rio-Fresco, de la rivière San-Pedro, et nos établissements forment ainsi une ligne ininterrompue, depuis et y compris le Rio-Cavally jusqu'à la Côte d'Or anglaise.

Organisation administrative de nos possessions de Guinée [2]. — On sait que, pendant de longues années, notre poli-

1. Voir pour tous ces traités, le décret du 20 décembre 1883. *Bulletin officiel de la marine et des colonies*, année 1884.

2. Se reporter, pour les limites du territoire de Porto-Novo du côté de Lagos, et de celui d'Assinie du côté de la Côte d'Or anglaise, aux chapitres V et VI de cette notice.

tique sur le littoral de Guinée a été fort indécise ; il a fallu d'abord notre établissement dans le bassin du haut Niger, puis l'établissement progressif des Anglais sur différents points du littoral et la situation prospère de leurs territoires, pour nous faire enfin comprendre que nous avions un avantage considérable à nous installer d'une manière solide et définitive dans le pays.

Ce fut alors qu'on songea à organiser nos possessions, délaissées depuis 1870, sur un pied convenable. M. Verdier, chef d'une maison de commerce de La Rochelle, qui possède plusieurs comptoirs sur la Côte d'Ivoire, fut alors chargé des fonctions de résident de France à Grand-Bassam et à Assinie; il lui fut, en outre, alloué une somme annuelle pour l'entretien d'une milice indigène d'une trentaine d'hommes chargés de la police et composant toute la force armée dont nous disposions en Guinée.

Un résident fut également nommé à Grand-Popo et un autre à Porto-Novo [1].

Après avoir été pendant longtemps rattachés à l'administration du Gabon, confiée elle-même à un capitaine de frégate, nos établissements de Guinée ont été réunis ensuite à la colonie du Sénégal, et placés sous la surveillance spéciale du lieutenant-gouverneur des Rivières du sud, résidant à Gorée.

Mais cette situation ne pouvait durer longtemps. Obligé, pour se porter d'un point à un autre de son domaine administratif, de franchir plusieurs centaines de kilomètres, ce fonctionnaire n'arrivait à faire en Guinée qu'une ou deux apparitions annuelles.

Aussi a-t-on pensé à apporter à cet état de choses des modifications importantes, et, ainsi que nous l'avons déjà

1. Ces deux derniers appartiennent au cadre des administrateurs coloniaux ; outre leur solde personnelle, ils reçoivent une indemnité de représentation qui est de 2.000 francs pour le premier, et de 3.000 francs pour le second.

expliqué plus haut, les Rivières du sud et les établissements de la côte de Guinée forment depuis le 1er janvier 1890, un groupe de colonies, placé sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur. Néanmoins, malgré leur réunion, chacune de ces possessions (Rivières du sud, Grand-Bassam et Porto-Novo) conserve une certaine autonomie; chacune a son budget local, ses ressources spéciales; de plus, l'administrateur résidant à Porto-Novo et celui de Grand-Bassam, ont le droit de correspondre directement avec le sous-secrétaire d'État aux colonies.

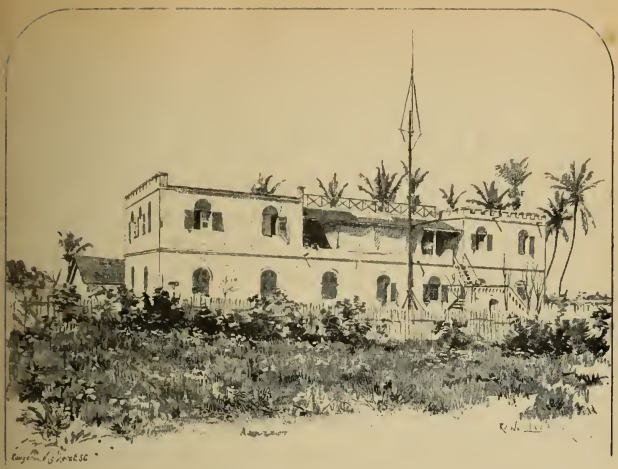

La factorerie Verdier.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Le climat : saison des pluies et saison sèche.— Température.— L'Harmattân — Brise de terre et brise du large. — Maladies. — La chique ou ver de Guinée. — Productions du sol. — Les bois. — Le palmier oléifère. — Le café. — Cultures alimentaires et industrielles. — Monnaies. — Navigation. — Fret. — Prix des passages. — Création d'une ligne postale.

Le climat : saison des pluies et saison sèche. — De même que la plupart des contrées équatoriales et tropicales de l'Afrique, la Guinée a deux saisons principales :

La *saison des pluies* ou *hivernage,* qui commence à la fin d'avril et se termine en décembre ;

La *saison sèche*, qui comprend les autres mois de l'année.

Il est d'usage cependant de diviser ces diverses saisons en grande et petite saison sèche, grande et petite saison des pluies. La grande saison des pluies qui commence en avril est alors remplacée en août par la petite saison sèche et, en octobre, par la petite saison des pluies.

Mais, à vrai dire, la dénomination de petite saison sèche, n'est pas précisément exacte, car, pendant sa durée, s'il y pleut beaucoup moins qu'en juillet et un peu moins qu'en octobre, il pleut quand même.

Ces pluies sont fines, peu abondantes et ne durent pas longtemps, tandis que, pendant l'hivernage, et principalement en juin et juillet, les orages et les tornades venant de l'ouest, sont fréquents et d'une violence extrême.

L'hivernage est également l'époque des raz de marée et du débordement des rivières. Durant cette époque de l'année, — en juin et juillet — la barre est toujours belle; elle est assez bonne à la fin de septembre et pendant une partie de la saison sèche, puis elle redevient difficile et est presque impraticable en avril et en mai.

Température. — La température la plus fréquemment observée est celle de 26 degrés ; mais elle est loin d'être régulière et le docteur Féris a vu, dans le cours d'une année, le thermomètre variant de 35 à 20 degrés.

L'époque la plus chaude est la saison sèche et le commencement de l'hivernage; c'est pourtant la plus facile à supporter. Pendant la saison des pluies, l'air est si humide et la tension électrique si forte que l'Européen est bientôt en proie à une excitation fébrile qui fait souvent place à un abattement complet pour reparaître quelques heures plus tard. Cet énervement continuel, très fatigant, ne tarde pas à faire place à l'anémie et à la fièvre.

Le moment le plus dangereux de l'année est la petite saison des pluies (octobre et novembre), pendant laquelle commence à régner un vent du nord-ouest, appelé l'*harmattân.*

L'Harmattàn. — L'harmattân apparaît généralement de très grand matin et disparaît vers le milieu de la journée ; il persiste souvent de deux à six jours. C'est un vent desséché par les sables du Sahara, puis refroidi par l'humidité ambiante de certaines contrées du sud du Niger. Il chasse devant lui des tourbillons de sable; pendant l'hivernage, il est chargé de brumes malsaines, mais, dès que les pluies ont disparu, il devient si sec et si froid qu'on a vu, sous son influence, la température descendre en quelques heures de 26 à 17 degrés. Il n'est plus aussi redoutable pendant la saison sèche, époque de l'année la plus favorable à l'Européen.

Brise de terre et brise du large. — Les autres vents sont désignés sous le nom de brise de terre et brise du large. Pendant la saison sèche, l'une et l'autre soufflent alternativement pendant une durée égale. La brise de terre qui vient du nord, et parfois du nord-ouest, apparaît vers minuit et dure jusqu'à neuf heures du matin. La brise du large vient le plus souvent de l'ouest, rarement du sud-ouest et règne principalement en juin et juillet.

Maladies. — La fièvre paludéenne est, de toutes les maladies, celle que doivent le plus redouter les Européens qui vivent en Guinée [1].

L'insalubrité de la côte n'est pas uniforme ; les parties les plus malsaines sont d'abord la colonie anglaise de Sierra-Lame, puis la république de Libéria [2]. La Côte d'Or an-

1. La fièvre paludéenne se combat généralement, comme la fièvre intermittente, au moyen du sulfate de quinine. Le meilleur mode pour prendre ce médicament est de l'avaler dans une infusion de café (à raison de 20 à 25 centigrammes par jour, à renouveler pendant 4 ou 5 jours). Un grand nombre de médecins préconisent également le bromhydrate de quinine, plus énergique que le sulfate. Ajoutons, à propos de cette fièvre, que ce sont généralement les gens habitués à boire de la bière qui y sont sujets les premiers.

2. Dans ces deux contrées, l'empoisonnement paludéen est parfois tel que l'on a vu, à plusieurs reprises, des malades atteints

glaise, ainsi que les territoires d'Assinie et de Grand-Bassam, le sont à un degré beaucoup moindre. Enfin la côte des Esclaves vient en dernier lieu ; c'est celle où l'on résiste le plus facilement aux atteintes du climat. Mais ces différences de salubrité sont très faibles et les mêmes précautions, les mêmes soins, sont aussi nécessaires à Porto-Novo qu'à Grand-Bassam.

Les cas de dysenterie sont rares, tandis qu'au contraire l'anémie, provenant de l'inertie digestive, de l'influence climatérique, ou des pertes sudorales, est le mal auquel tous les Européens sont en proie.

L'insolation fait aussi quelques victimes, mais dans ce pays ombragé, ce cas est généralement le résultat d'une imprudence.

Les refroidissements sont à craindre, quoique rares mais ils sont difficiles à guérir complètement[1].

La chique ou ver de Guinée. — Il existe en Guinée une maladie spéciale provenant d'un petit animal, semblable à une puce et appelé *chique*, qui vit dans les hautes herbes et s'implante dans la peau. La chique traverse les étoffes, surtout les coutures, mais elle ne peut pénétrer à travers les chaussures de cuir. Elle attaque surtout les

d'une espèce de tétanos; ils tombaient dans une sorte d'idiotie, délirant et ricanant d'une manière véritablement effrayante. Ce cas n'a jamais été observé dans les autres parties de la Guinée.

1. Dans les villes anglaises de Guinée ou dans les postes français (Assinie, Grand-Bassam, Grand-Popo et Porto-Novo), on trouve assez facilement les médicaments nécessaires à combattre les maladies ordinaires de la contrée; il est bon toutefois d'emporter, quand on se rend dans ce pays, une petite pharmacie, dont la composition est nécessairement très variable, mais où devront entrer néanmoins les substances ou objets suivants : sulfate et bromhydrate de quinine, quinquina, calomel, sulfate et bicarbonate de soude, éther sulfurique, perchlorure de fer, magnésie, laudanum de Sydenham, ipéca, sous-nitrate de bismuth, iodure de potassium, alcoolat de menthe, opium, aloès, alcool camphré, sinapismes, baudruche, taffetas d'Angleterre, pierre infernale, ciseaux, pince, lancette, bistouri, aiguilles, fil, bandes, compresses et charpie.

pieds et un léger chatouillement indique sa présence. Si on peut le faire, il faut alors la saisir et surtout l'enlever sans tarder davantage, car elle n'a encore que les mandibules introduites sous la peau [1].

Production du sol; les bois et le palmier oléifère. — Les production végétales du sol de la Guinée sont de deux catégories différentes : celles qui poussent naturellement et celles qu'on cultive.

La première catégorie comprend d'abord, outre les bois de construction, dont nous avons donné un aperçu dans un précédent chapitre, le palmier oléifère et le kola.

On a vu plus haut ce que c'était que le kola. Cet arbre commence généralement à produire au bout de six à sept ans et, se trouve en plein rapport à dix ans.

Il produit deux fois chaque année, en juin et en novembre, et donne chaque récolte environ 40 à 46 kilogrammes de graines. Celles-ci, de couleur jaune clair ou rouge rosé, pèsent de 10 à 25 grammes. On les place dans un panier rempli de feuilles qui les conservent fraîches pendant 25 à 30 jours.

La mesure de 45 kilogrammes se vend de 100 à 250 fr. selon l'abondance ou la rareté du produit sur le marché.

Le kola est employé à divers usages, principalement à des usages pharmaceutiques. C'est un tonique excellent qui passe pour être également antidysentérique.

1. Si l'extraction n'a pas été possible, le chatouillement fait place à une douleur aiguë et la présence de l'insecte ne se décèle plus que par un point oblong et noirâtre. Il faut alors pratiquer l'*échiquage,* sans quoi l'on risque des désordres qui amènent souvent des érysipèles et parfois même la gangrène et le tétanos. L'échiquage se pratique au moyen d'une aiguille avec laquelle on opère comme s'il s'agissait d'enlever une écharde; on pique la peau à côté du point noirâtre, on passe la pointe de l'aiguille sous l'insecte qu'on enlève sans brusquerie, en une seule fois autant que possible. On panse ensuite la plaie avec un peu d'alcool camphré. Si l'insecte est une femelle qui a pondu ses œufs, il faut avoir recours au bistouri et au nitrate d'argent (pierre infernale).

Le palmier oléifère se rencontre partout; il se multiplie lui-même et ne demande aucun entretien. Il donne deux récoltes : l'une, la plus importante, a lieu environ du 15 février au 15 mai ; l'autre se fait en novembre. Chaque pied de palmier produit deux ou trois régimes comptant chacun 1,000, 1,200 et même 1,500 fruits, qui ont l'apparence de grosses cerises et se composent comme celle-ci de chair et de noyau. Ces fruits se détachent au moyen d'une petite hachette.

Quand on juge la récolte suffisante, on jette ces fruits dans une fosse de terre entourée d'un petit mur et tapissée de fruits du palmier. On verse sur eux une certaine quantité d'eau, puis deux ou trois femmes descendent dans la fosse et, se soutenant avec deux espèces de béquilles, se mettent à écraser les fruits de manière à en détacher la pulpe. Quand l'opération est terminée, on verse encore de l'eau; l'huile, qui apparaît alors à la surface en écume jaunâtre, est recueillie dans de grands pots placés sur des brasiers où elle subit une ébullition prolongée. On la tamise ensuite dans un grand vase à moitié rempli d'eau; puis on écrème le liquide qui se forme ainsi dans ce récipient et qui n'est autre que l'huile de palme du commerce.

Cette huile d'une belle couleur jaune orange, est très liquide et répand, lorsqu'elle est chaude, une odeur assez agréable, qui rappelle un peu celle de l'iris ou de la violette. Au contact de l'air, elle se rancit, s'acidifie et abandonne de la glycérine, lorsqu'on la traite par l'eau. Elle forme avec les alcalis, tels que la potasse et la soude, des savons de couleur jaune.

De l'amande du palmier oléifère, on extrait également une matière grasse qui est blanche, solide, et peut servir, lorsqu'elle est fraîche, aux mêmes usages que le beurre.

Le café. — Les cultures sont assez nombreuses en Guinée et particulièrement sur la côte des Esclaves. Mais il en est une pourtant qui prospère sur la Côte d'Or fran-

INTÉRIEUR D'UNE CASE INDIGÈNE A PORTO-NOVO.

çaise et tend à prendre une importance considérable. C'est la culture du café.

Ce café appartient à l'espèce dite de Liberia[1]. Il est assez gros, à base ronde, à dôme bombé, et présente deux nuances : brun noir et havane clair.

Le caféier prospère dans les pays où la température ne baisse jamais au-dessous de 20 à 22 degrés, et pousse indifféremment sur la côte ou dans les endroits élevés: il lui faut un terrain humide, mais on doit éviter que ses racines se trouvent en contact avec l'eau.

Le plant demande à être abrité pendant la première année; après cela, il ne redoute pas trop les rayons solaires, mais il est nécessaire, en tout cas, que l'air et la lumière arrivent sur lui directement. Dans les terres argileuses comme celles de la Guinée, il faut, lorsque vient la saison sèche, recouvrir les racines de paille ou de gazon sec, car à ce moment la terre se fendille et les racines, qui affleurent, risquent de se dessécher.

La terre qui convient le mieux au caféier est une terre meuble, légère et vierge, autant que possible. Elle se suffit à elle-même pendant cinq ou six ans, puis les engrais sont nécessaires. Les meilleurs à employer sont les engrais azotés.

Quand le plant atteint 2 mètres de hauteur, on l'étête pour lui faire donner une récolte plus abondante et plus facile à cueillir.

En Guinée, le rendement est considérable et, d'après les rapports américains et anglais, 20 acres de café de Liberia produisent autant que 40 acres de café de Ceylan ou d'Arabie[2].

Dans son savant ouvrage sur les *Plantes utiles des colo-*

1. Il ne faut pas confondre l'espèce dite de Liberia, dont les graines sont très grosses, avec l'espèce du Rio-Nunez dont les graines sont au contraire excessivement petites.

2. L'acre est une surface de 40 ares ou 4,000 mètres carrés, par conséquent des deux cinquièmes d'un hectare.

nies françaises, M. de Lanessan a donné tout le détail des opérations que nécessitent la culture et la récolte de ce plant.

On peut dire d'une façon générale qu'un hectare de café coûte à établir, jusqu'à sa production, environ 2.500 francs; il ne produit qu'au bout de six ans, il est vrai, mais il rapporte alors chaque année jusqu'à 20 et 25 0/0 du capital engagé.

M. Verdier, qui, de 1871 à 1889, a été chargé des fonctions de résident de France à Grand-Bassam et à Assinie, a créé à Elima, sur les bords de la lagune Aby, une magnifique plantation de caféiers; celle-ci, qui doit comprendre 600 hectares, en a déjà plus de 110 en plein rapport. Les travaux agricoles sont faits par les indigènes, hommes et femmes, les premiers employés à la culture, les autres à la récolte. Un petit chemin de fer à voie de 50 centimètres traverse une partie de la propriété sur une longueur de plus de 1.800 mètres. Les produits de cette exploitation sont vendus à Paris, le Havre, Bordeaux, Nantes et La Rochelle.

Après avoir été recueilli en cerises, le café est débarrassé d'une première enveloppe; il ne lui reste alors qu'une deuxième enveloppe, ressemblant un peu au parchemin; c'est sous cette forme que le café est expédié en France. A son arrivée dans la métropole, le parchemin, qui pèse 40 pour 100 du poids total, est enlevé et les grains apparaissent tels qu'on peut les voir chez tous les débitants. Une fois récolté, le café subit donc trois transformations successives; on a ainsi le *café en cerises* (de couleur noire, avec des reflets un peu rougeâtres), le *café en parche* (ou parchemin) et le *café en grains*, ce dernier seul étant marchand.

Cultures alimentaires et industrielles. — Les autres productions du pays sont le riz, qu'on cultive à l'est du lac Eyhi, l'igname, qui se plante en février et mars et se récolte en juillet et août, le manioc, le bananier, l'ara-

chide, le sésame, le coton, l'indigo, le maïs, le citronnier et l'oranger, ces derniers en quantité fort minime. Les produits de ces différentes cultures sont tous consommés dans le pays.

Monnaies. — A Grand-Bassam et à Assinie, la principale monnaie du pays est la poudre d'or; on s'en sert pour tous les échanges et l'on peut arriver à peser jusqu'à deux sous d'or. Chaque indigène a une petite balance à fléau, une plume d'oiseau dont il a laissé une des barbes et qui sert à enlever le surcroît de poudre d'or pouvant se trouver dans la balance, puis une autre plume, provenant généralement d'un vautour, dans laquelle on renferme la poudre d'or, enfin un poids spécial, qui s'appelle le *mitkal* et dont on fait également usage à Porto-Novo et à Grand-Popo [1]. Le mitkal vaut environ 4 grammes; quelquefois l'indigène perd le mitkal dont il se sert pour ses transactions; dans ce cas, il peut retrouver la valeur exacte de ce mitkal, en mettant à sa place dans la balance, 24 graines de bombax, ou 48 graines de corail végétal, ou encore 144 graines de riz non décortiqué.

Après l'or, on se sert comme monnaie, tant à Grand-Bassam que sur la côte des Esclaves (Porto-Novo et Grand-Popo) de cauris ou de manilles; les cauris sont de petits coquillages qu'on peut assimiler, avec cette différence qu'ils sont effectivement représentés, aux reis du Portugal ou même aux centimes de France. Selon les contrées, il en faut 1.700, 2.000, 2.500 pour faire une piastre; le premier soin du voyageur, en arrivant dans un pays, doit être de s'informer de la valeur des cauris [2]. La manille est un anneau en étain et cuivre, affectant la forme d'un bracelet; jadis la chaîne mise au-dessus de la cheville des forçats était terminée par un anneau portant le même

1. Une plume de vautour renferme généralement pour une cinquantaine de francs de poudre d'or.

2. La piastre cauri varie entre 0 fr. 80 et 1 fr. 25.

nom; au moment du départ des galériens pour le bagne, on forgeait cet anneau, cette manille, d'un seul coup de marteau. Les anneaux employés en Guinée affectent la même forme et ont le même poids; ils viennent généralement d'Angleterre et, depuis quelque temps, de Nantes; leur valeur est de 23 centimes chacun. Un homme robuste ne peut pas porter pour plus de 30 francs en cauris et plus de 12 francs en manilles.

NAVIGATION : FRET; PRIX DES PASSAGES; CRÉATION D'UNE LIGNE POSTALE. — La navigation commerciale est représentée dans nos territoires de Guinée par un petit nombre de navires à voiles ou à vapeur, dont la plupart appartiennent aux maisons établies dans le pays.

En 1884, le mouvement de cette navigation a été de 178 navires.

Les entrées comptent pour 90 navires, dont 30 à voiles et 60 à vapeur, représentant 19.500 tonneaux. Les sorties comptent pour 88 navires, dont 60 à vapeur et 28 à voiles, représentant 19.050 tonneaux.

De ces 178 navires, 16 seulement sont français.

Les prix de fret pour Grand-Bassam, cap Palmas Assinie, les Popos, Lagos et Kotonou, sont les suivants .

Fret d'aller (par mètre cube ou tonne de 700 kilog.) : Riz, 50 francs; — Genièvre, rhum, alcool, 32 francs; — Briques, ciment, charbon en vrac, fer, briquettes, sels en blocs, 50 francs; — Charbon en sac, fûts et caisses vides, sacs vides, craie, poteries, faïences, marmites, sels en sac, savon, bois, 32 francs; — Eaux minérales, bière, biscuits, caurics, cordages, feutre, farine, meubles, fusils, verrerie, vins et liqueurs, machinerie, peinture, armes, provisions fraîches et conservées, pipes en terre, spiritueux, tabac, goudron, 40 francs; — Quincaillerie, coutellerie, 45 francs ; — Mercerie, colliers en verre, cotons, droguerie, parfumerie, étoffes et toutes autres marchandises non dénommées, 45 francs; — Pétrole en caisses, 55 francs; — Poudre, 55 francs; — Embarcations sur le pont (tarif à débattre); — Espèces et valeurs, bijoux, pierres précieuses, horlogerie, orfèvrerie (sur la valeur), 1 0/0.

Fret de retour (par mètre cube ou tonne de 1.000 kilogr.) : Amandes de palme, 34 francs; — Huile de palme, 40 francs; — Ébène et bois

rouge, 27 fr. 50; — Santal, 42 francs; — Graines de coton, 48 francs; — Arachides, gomme copale, fibres, cacao, café, gingembre, poivre, 55 francs; — Caoutchouc, gomme élastique, cire, 66 francs; — Cuirs et peaux, 68 francs; — Orseille, 90 francs; — Minerais et métaux communs, 30 francs; — Ivoire (par kilo brut), 0 fr. 25; — Marchandises non dénommées, 60 francs.

Les passages sont :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
	—	—	—
De France au cap Palmas (terre de Krou)	850 fr.	600 fr.	300 fr.
De France à Grand-Bassam	900 »	650 »	300 »
— à Kotonou	1000 »	700 »	350 »

Les départs de France ont lieu le 10 de chaque mois, de Marseille (en février, avril, juin, août, octobre et décembre) ou de Bordeaux (en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre).

Les départs des établissements ont lieu : de Kotonou, le 6 de chaque mois; de Grand-Bassam, le 9; du cap Palmas, le 10.

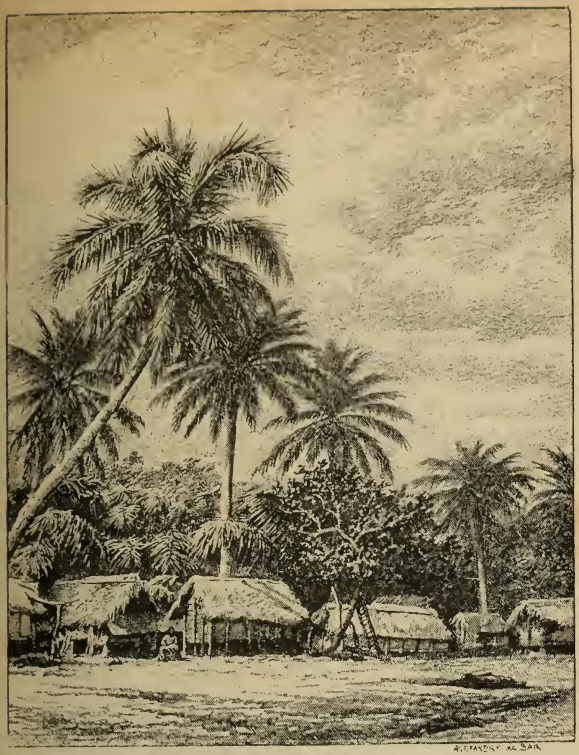

Petit village sur la lagune d'Assinie.

CHAPITRE V.

Établissements de la côte d'Ivoire et la côte d'Or.

Occupation de Grand-Bassam et d'Assinie. — Évacuation en 1870. — Autres possessions de la France sur la côte des Graines et la côte d'Ivoire — Jonction du Soudan français et du territoire de Grand-Bassam.

I

Occupation de Grand-Bassam et d'Assinie. — C'est en 1842 que, sur la demande de plusieurs maisons de commerce françaises qui avaient créé quelques comptoirs sur la Côte de l'Or et y faisaient un commerce important, le ministre de la marine chargea le commandant Bouët-Willaumez d'entrer en relations avec les chefs de la contrée.

Celui-ci obtint alors d'Amatifou, souverain d'un royaume situé à l'ouest du pays des Achantis, la cession du territoire d'Assinie et, du roi Piter (ou Peter), dont l'autorité s'étendait sur les villages de la lagune d'Ebrié, la cession des territoires de Grand-Bassam, ainsi que le droit d'établir un poste à Dabou.

Ces deux chefs s'engageaient en outre, à assurer, dans toute l'étendue de la contrée qui leur était soumise, la sécurité des voies de communication et recevaient en échange une redevance annuelle du gouvernement français.

A Assinie, on releva quelque peu les restes d'un vieux fortin bâti en 1700 par la compagnie de Guinée et abandonné quelques années plus tard, lors de la déconfiture de cette société. A Grand-Bassam, on établit, non loin d'un village habité par plusieurs milliers d'indigènes, un blockhaus, appelé le fort Nemours, et comprenant une enceinte palissadée, défendue aux quatre angles par des pièces de campagne.

Dix ans plus tard, un officier du génie, le capitaine Faidherbe, était envoyé en Guinée par le gouverneur du Sénégal pour diriger, près du village de Dabou, la construction d'un fort destiné à surveiller les agissements des Jacks-Jacks, indigènes assez turbulents, qui avaient vu d'un mauvais œil notre arrivée dans le pays (octobre 1853).

Un peu plus tard, le roi Amatifou, qui, durant sa vie, entretint toujours avec nos représentants les relations les

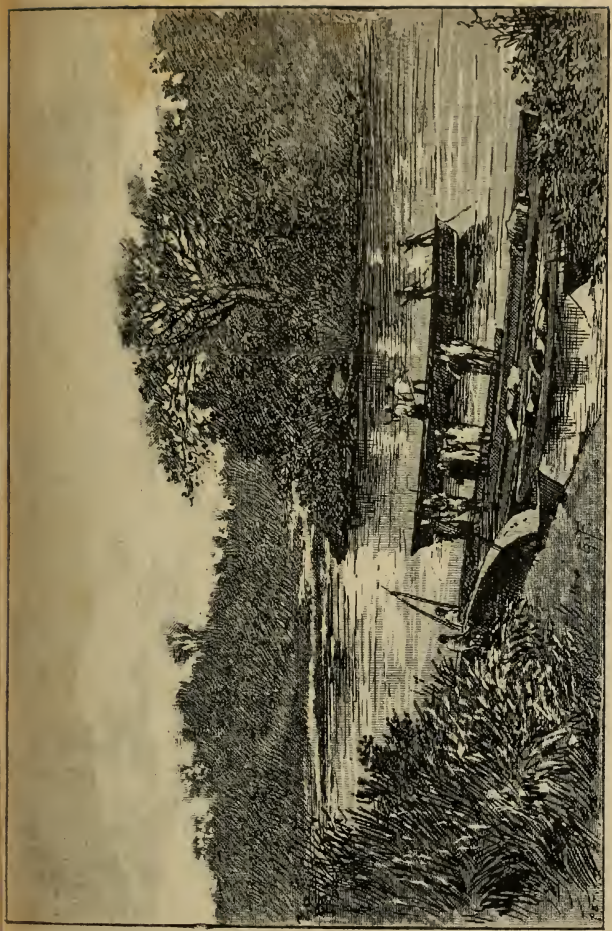

Le Volta.

plus cordiales, sollicita pour ses États le protectorat de la France, qui lui fut aussitôt accordé.

Notre domination s'étendait ainsi peu à peu dans toute cette région.

Évacuation en 1870. — Malheureusement les événements de 1870 survinrent et, au début de l'année suivante, le département de la marine crut devoir, par raison d'économie, faire évacuer nos établissements de la Côte d'Or, tout en maintenant les droits de la France sur les points qui nous avaient été cédés.

D'ailleurs, après l'évacuation, les coutumes continuèrent à être régulièrement payées, et M. Verdier, chef d'une maison de commerce de la Rochelle, qui resta seul dans le pays, se chargea d'effectuer ce paiement et prit, avec l'assentiment du gouvernement français, le titre de résident.

Grâce à lui, nos possessions de la Côte d'Or restèrent telles qu'elles étaient avant l'année 1870, et aucune tentative de soulèvement n'eut lieu de la part des indigènes.

Autres possessions de la France sur la Côte des Graines et la Côte d'Ivoire. — La France possède encore certains points sur la Côte des Graines et tout le territoire de la Côte d'Ivoire depuis le Rio Cavally.

Nous possédons ainsi, entre autres points importants, un certain nombre de villages et de territoires limitrophes du Rio Cavally, qui nous donnent ainsi toute autorité sur le pays de Krou.

Un décret du 4 août 1884 a également ratifié la cession qui nous a été faite, par le roi Pîter, chef du pays des Yatékés, de la côte et du territoire compris entre la grande rivière Lahou. Ce traité a fait disparaître la solution de continuité qui existait entre nos différentes possessions de la Côte d'Ivoire, et le littoral soumis à la domination française s'étend aujourd'hui de Newton, à l'est d'Assinie, jusqu'au Rio-Cavally, à l'est des Beriby.

Jonction du Soudan français et du territoire de Grand-

Bassam. — Au mois d'octobre 1888 partait de Grand-Bassam pour l'intérieur, à la tête d'un convoi assez important, un jeune homme, M. Treich-Laplène, qui résidait déjà depuis quelques années dans le pays, où il dirigeait les exploitations agricoles de la maison Verdier. Il avait pour mission de rechercher et de ravitailler le lieutenant Binger, qui était parti vingt mois auparavant de Bammako et dont on était resté sans nouvelles pendant longtemps. En passant à Bondoukou, M. Treich signa avec le roi de ce pays un traité qui plaçait ses États sous le protectorat de la France, et rejoignit le lieutenant Binger sous les murs de la ville de Kong, avec laquelle celui-ci venait de signer également un traité de même nature. Ces traités eurent pour résultat de relier directement les États soudanais de Samory et de Tiéba, nos protégés, au territoire de Grand-Bassam.

Peu de temps après le retour de ces deux explorateurs, était signé à Paris entre la France et l'Angleterre, un arrangement délimitant différentes possessions de ces deux puissances dans l'Afrique occidentale. Voici les termes exacts de cet arrangement qui concerne la côte de Guinée :

Art. 3, § 1er. — Sur la Côte d'Or, la frontière anglaise partira du bord de la mer à Newton, à 1.000 mètres à l'ouest de la maison occupée, en 1844, par MM. les commissaires anglais. Elle se dirigera ensuite en droite ligne vers la lagune Tendo. La ligne suivra ensuite la rive gauche de cette lagune et de celle d'Ahy, puis la rive gauche de la rivière Tanoué ou Tendo jusqu'à Nougoua. A partir de Nougoua, le tracé de la frontière sera établi en tenant compte des traités respectifs conclus par les deux Gouvernements avec les indigènes. Ce tracé sera prolongé jusqu'au 9e degré de latitude nord.

Le Gouvernement français prendra l'engagement de laisser l'action politique de l'Angleterre s'exercer librement à l'est de la ligne frontière, particulièrement en ce qui concerne le royaume des Achantis : le Gouvernement anglais prendra l'engagement de laisser l'action politique de la France s'exercer librement à l'ouest de la ligne frontière.

La frontière française partira également du bord de la mer à Newton, à 1.000 mètres à l'ouest de la maison occupée en 1844

par MM. les commissaires anglais. Après avoir rejoint en ligne droite la lagune Tendo, elle suivra la ligne droite de cette lagune et de celle d'Ahy, ainsi que la rivière Tanoué ou Tendo, pour aboutir à Nougoua, point où les deux frontières se confondent.

§ 2. — Dans le cas où le Gouvernement de « Gold coast » jugera utile d'établir un poste de douane à l'embouchure de la rivière Tendo, le Gouvernement français ne fera pas d'objection à ce que les autorités anglaises exigent des embarcations françaises des certificats de destination pour les marchandises remontant le Tendo, certificats spécifiant que les droits d'entrée dans la colonie française ont été intégralement payés par elles.

La navigation sur les lagunes Tendo, Ahy et la rivière Tendo sera libre et ouverte aux embarcations et aux habitants des deux protectorats.

Dans le cas où le Gouvernement français jugera utile d'établir un poste de douane pour contrôler les embarcations anglaises venant du côté d'Apollonie dans les conditions exigées des embarcations françaises à l'embouchure du Tendo, le Gouvernement anglais ne fera pas d'objection.

§ 3. — L'acquiescement du Gouvernement anglais aux lignes de démarcation ci-dessus mentionnées demeure subordonné à l'adoption par le Gouvernement français d'un projet de tarif douanier à établir en Assinie, dans lequel les droits sur les alcools ne seraient pas inférieurs à 40 francs l'hectolitre pour les alcools de 25° à 49°, et de 100 francs l'hectolitre pour les alcools à 50° et au-dessus.

Les droits sur le tabac en feuilles et fabriqué ne seraient pas inférieurs à 80 centimes le kilogramme. Les tissus seraient soumis à un droit de 15 pour 100 *ad valorem*.

Annexe. — En ce qui regarde la ligne frontière, entre la mer et la lagune Tendo, l'expression « en ligne droite » doit signifier droit au nord vrai.

La « Map showing the town and villages visited by the Assinee Boundary commissionners in Déc. 1883 and Jan. 1884 » a servi à décrire cette partie des limites jusqu'à Nougoua.

Cet arrangement a été ratifié par le Président de la République le 12 mars 1890.

II

Les rivières de la Côte d'Ivoire et la lagune d'Ebrié. — L'Akba et les rivières d'Aéby et de Grand-Bassam. — L'abîme sans fond. — La lagune et la rivière d'Assinie. — Le Bia et le Tanoué. — Les races indigènes :

Agnis et Ochins. — Travaux. — Habitations. — Religion et organisation des tribus. — Les Boubouris et les Jacks-Jacks. — Les Quoua-Quoua et les Glébos. — Les Krouman. — Le royaume d'Amatifou.

Les rivières de la Côte d'Ivoire et la lagune d'Ebrié.— On a vu quel était l'aspect général du pays ; on a expliqué également le phénomène de la barre et la formation des lagunes ; il nous reste maintenant à parler des cours d'eau qui arrosent le territoire de Grand-Bassam et des populations qui l'habitent.

Sur la Côte d'Ivoire se jettent un certain nombre de cours d'eau dont les principaux sont, de l'ouest à l'est, le Rio Cavally, dont une rive appartient à la France et l'autre à la république de Libéria, le San Pedro, le Rio Fresco et les deux Lahou, après lesquelles commence immédiatement la lagune d'Ebrié.

Sauf la petite Lahou, qui est sans grande importance, ces rivières n'ont pas encore été explorées. Toutefois, on a remonté un peu la grande Lahou et, en présence de l'énorme quantité d'eau qu'elle roule constamment, on a été amené à supposer que son cours est fort long et qu'elle doit prendre naissance à peu de distance de la chaîne de partage des eaux du bassin du Niger. La grande Lahou, avant de se jeter dans la mer, forme le petit lac Lozo, qui est parsemé de petites îles boisées (îles Piter, Pandam et Afé).

La lagune d'Ebrié, sur laquelle peuvent naviguer en tout temps les bâtiments dont le tirant d'eau ne dépasse pas 80 centimètres, mesure environ 120 kilomètres de longueur. Des îles qu'elle renferme les plus importantes sont celles de Déblay et de Petit-Bassam ; sur ses rives sont échelonnés de nombreux villages qu'habitent, vers l'ouest et au milieu de la lagune, la tribu des Jacks-Jacks et, du côté opposé, des sujets du roi Amatifou, vassal de la France.

L'Akba et les rivières d'Aéby et de Grand-Bassam. — A l'est de Dabou, la lagune reçoit la rivière d'Aéby, qui arrose le village d'Acrédiou à une vingtaine de kilomètres

dans l'intérieur. En face de Grand-Bassam, se jette l'Akba, qui pénètre dans l'intérieur jusqu'au milieu des États de Tiéba, notre protégé, et qui passe à quelques jours de marche de la grande ville de Kong. L'Akba est plus connu dans le pays sous le nom de Comoé. Ce cours d'eau, qu'il faut traverser pour aller de Bondoukou à Kong, serait navigable au moyen de pirogues, si les indigènes savaient construire celles-ci; mais les pirogues qu'on trouve sur le fleuve sont trop lourdes et ne servent qu'à passer d'une rive à l'autre. Le cours total de l'Akba est d'environ 800 kilomètres et de 450 à hauteur de Kong; de ce point (600 mètres d'altitude) jusqu'à la mer, le fleuve arrose Groumania (360 mètres), Attacrou (218 mètres) et Bettié (114 mètres d'altitude). Pendant l'hivernage, son courant est si rapide qu'il atteint parfois, à son entrée dans la lagune, une vitesse de 7 à 10 kilomètres à l'heure. Vers la fin de son cours, l'Akba forme deux lagunes appelées, l'une, la lagune Ono, l'autre, plus proche de la mer, la lagune Kodioumé; puis ses eaux franchissent en écumant la barre formée devant son embouchure et, en raison de la vitesse acquise, se mélangent si lentement avec les eaux de la mer qu'à quelques centaines de mètres du rivage, la ligne de démarcation est encore très visible.

L'Abime sans fond. — Vers le milieu de la côte qui sépare la lagune d'Ebrié de l'Océan, la conformation du fond de la mer est particulièrement curieuse. Tandis que, presque partout, la plage s'incline en une pente relativement assez douce, en face de Petit-Bassam, au contraire, elle s'affaisse brusquement sur une largeur de près de 2 kilomètres. Cette crevasse, appelée *abîme sans fond* ou *fosse de Petit-Bassam,* est profonde d'environ 490 mètres à 4 milles de la côte, de 180 mètres à un tiers de mille et de 36 mètres à la côte elle-même.

La lagune et la rivière d'Assinie. — La rivière d'Assinie qui se trouve à 24 kilomètres environ à l'est de celle de Grand-Bassam est moins profonde, plus sinueuse, plus

difficile à reconnaître que cette dernière, et les navires qui calent au plus 1m,60 peuvent seuls y pénétrer. La lagune voisine, moins longue que celle d'Ebrié, s'enfonce davantage dans les terres et s'appelle tour à tour lac Aby, lac Tendo, lac Eyhi, lac d'Ouani. Elle renferme plusieurs petites îles dont l'une, l'île de la Nuit, est située à l'entrée de la rivière près des factoreries françaises.

Au nord de la lagune, le terrain se relève en pentes assez douces, dominées par des forêts entrecoupées de clairières d'où on domine tous les environs. Dans ce pays la végétation est telle que « les forêts, dit le docteur Barret, rappellent celles du Nouveau-Monde, avec leurs arbres gigantesques, qui commencent à se ramifier seulement à 30 ou 40 mètres au-dessus du sol, et leur dôme de verdure. »

La Bia et le Tanoué. — Les principales rivières de la lagune d'Assinie sont la Bia ou Songan, ou rivière de Krinjabo, qui se déverse dans le lac Aby, et le Tanoué, ou Tendo, qui se jette entre le lac Eyhi et celui d'Ouani.

On ne connaît pas la Bia au delà des chutes d'Aboisso, on sait cependant qu'elle s'étend assez loin dans l'intérieur. Quant au Tanoué, qui appartient au royaume d'Amatifou, un aviso de la station du Sénégal l'a remonté pendant une centaine de kilomètres; on a appris depuis, d'après les renseignements rapportés par le capitaine Binger, qu'il prend sa source dans le pays des Achantis, mais son cours est si accidenté et si tortueux que les caravanes allant de Koumassie vers la lagune lui préfèrent la route à travers la forêt[1].

Les races indigènes : Agnis et Ochins. — Deux races distinctes d'indigènes habitent le territoire de Grand-Bassam et d'Assinie. La première, celle des *Agnis*, qui est de beaucoup la plus nombreuse, est établie depuis longtemps

1. Ces deux cours d'eau roulent des paillettes d'or dont la recherche suffit à faire vivre une population assez nombreuse de pauvres gens qui se contentent d'un petit salaire quotidien.

dans la contrée; l'autre, celle des *Ochins*, est venue beaucoup plus tard, vers le commencement du XVIIIe siècle; les individus de cette dernière ont de nombreux points de ressemblance avec leurs voisins les Jacks-Jacks.

Les Ochins sont de grande taille et ont la mâchoire inférieure un peu saillante, tandis que les Agnis ont le corps musculeux et trapu. Les formes de ces deux races indigènes sont généralement belles et leurs traits assez réguliers. Ces noirs sont d'une constitution très robuste et, quoique leurs attaches soient fines et qu'ils aient les mains petites, ils ont ordinairement des pieds fort longs.

Dans la plupart des villages de la lagune, les femmes vont entièrement nues; quelques-unes seulement ont pour tout vêtement un morceau d'étoffe, grand comme la main, qui s'attache, soit à une ficelle, soit à la ceinture de perles ou de coquillages qui entoure la taille. Partout ailleurs, elles portent une bande de cotonnade qui se fixe en avant à la ceinture, passe entre les cuisses et s'enroule sur les reins, de manière à former un coussin à peu près semblable à celui que portent sous leurs jupes les femmes européennes. Elles s'entourent ensuite la moitié du corps et le haut des jambes d'un pagne d'environ 1 mètre 50 de longueur et portent au cou, aux bras, aux poignets, aux genoux et aux mollets, des perles, des chapelets de coquillages ou de verroterie, des anneaux de cuivre, des bijoux en filigrane d'or et parfois des pépites d'or.

Les jeunes filles tressent leurs cheveux en petites touffes, tandis que les femmes les relèvent sur le sommet de la tête, en leur donnant la forme d'une pyramide conique. Quant aux hommes, ils se font une ceinture qui passe entre leurs cuisses et qu'ils s'attachent ensuite autour des reins, laissant flotter au vent les deux extrémités. S'ils en ont le moyen, ils se drapent, à la mode romaine, dans une large pièce de coton provenant généralement du pays même et composée de bandes de diverses couleurs.

La nourriture des indigènes se compose principalement

de bananes et de poisson. Après avoir été épluchées, les bananes, encore vertes, sont bouillies dans l'eau ; puis on les pile jusqu'à ce qu'elles forment une pâte qui remplit l'office de pain. Le poisson est fumé et à moitié cuit sur du bois vert (afin de le con-

Station du Gouvernement français à Assinie.

server pendant 15 ou 20 jours au moins); il est ensuite recuit dans un peu d'huile de palme ou d'arachide[1]. Les

1. Les nègres aiment particulièrement un plat qu'ils appellent le *foutou-foutou,* et qu'ils préparent avec du poisson, de la volaille ou

noirs mangent aussi du gibier (antilope, gazelle ou buffle), du manioc, de l'igname et quelquefois du maïs.

Travaux.— Les occupations des hommes sont la chasse, la pêche, la récolte du vin de Boudou et la recherche de l'or; celles des femmes sont la préparation des aliments, les soins du ménage, la culture des champs, la récolte des noix de palme, la fabrication de l'huile destinée au commerce et enfin, le soir, des sarabandes et des chants qui ont pour but de distraire et d'amuser les hommes.

La propreté de ces noirs est proverbiale (comme celle des Krouman), et le plus grand plaisir de ces indigènes est de se baigner chaque jour, de se savonner des pieds à la tête et de s'enduire le corps d'une légère couche d'huile de palme [1].

Habitations. — Les cases des villages sont bâties en pisé (ou torchis) peint à la chaux, avec portes et fenêtres pleines et recouvertes de feuilles de palmier disposées avec solidité, afin de résister aux pluies torrentielles qui tombent pendant une grande partie de l'année.

Religion et organisation des tribus. — La religion est le fétichisme, et tout ce qui arrive dans la contrée ou dans la tribu est attribué aux fétiches. Chaque tribu se gouverne elle-même; elle nomme un chef et, dans les cas importants, tous les habitants notables ou âgés sont appelés à donner leur avis dans un *palabre* spécial [2].

Les Boubouris et les Jacks-Jacks. — Au nord de la lagune d'Ebrié, sont établis les Boubouris, peuplade turbu-

du porc, auxquels ils ajoutent de l'huile de palme, des arachides pilées, du sel et une très forte quantité de piment.

1. Le savon dont ils font usage est, tantôt de provenance européenne, tantôt de fabrication indigène (huile de palme et cendres de feuilles de palmier).

2. Le *palabre* (du mot espagnol *palabra*, parole) est une assemblée où chaque assistant, devenu orateur, se plaît à prononcer des discours longs et interminables. Faire palabre (ou tenir palabre) est un des plus grands plaisirs des noirs.

lente et guerrière, qui fait un certain commerce avec les traitants de Grand-Bassam et les noirs du littoral.

La partie centrale et occidentale de la lagune est habitée par les Aradian ou Jacks-Jacks, indigènes industrieux et actifs, qui servent d'intermédiaires entre les populations de l'intérieur et les navires européens pour le commerce de l'huile et des amandes de palme. Les Jacks-Jacks, tout en acceptant, il y a quelques années seulement, le protectorat français, ont refusé jusqu'ici le concours des négociants des factoreries et ont toujours paru jaloux de conserver leurs relations directes avec les capitaines de navires. Ils sont environ 40.000; la plupart d'entre eux s'occupent de pêche, lorsqu'ils ne font pas de commerce, et le village seul de Grand-Bassam, contient un grand nombre de leurs pirogues.

Les Quoua-Quoua et les Glébos. — A l'ouest des Jacks-Jacks, entre les Lahou et la rivière San-Pedro, se trouvent la tribu des *Avikom*, — également appelés *Quoua-Quoua*, à cause de leur salutation qui a, dit-on, quelque analogie avec le cri du canard, — et la tribu des *Glébos*, ou *gens de Sant-André* [1].

Les Krouman.— Au delà des Glébos sont les Krouman qui vivent dans les contrées voisines du Cap des Palmes et habitent par conséquent notre enclave de Garroway et nos territoires des Beriby et du Grand-Basha [2].

1. Tous ces indigènes, Glébos ou Quoua-Quoua, bien que placés sous notre autorité, sont encore assez sauvages, malgré leur origine Krouman. Quelques voyageurs ont même affirmé qu'ils étaient anthropophages, mais le fait n'a pas été vérifié. On a dit également qu'il existait dans le pays une tribu d'amazones où les garçons étaient mis à mort à leur naissance; enfin on a raconté que le vocabulaire des habitants de certains villages de cette contrée était si restreint que les indigènes se trouvaient forcés, pour se comprendre, de joindre à leurs paroles une mimique fort animée et qu'ils avaient ainsi les plus grandes difficultés pour communiquer entre eux au milieu de l'obscurité.

2. Il ne faut pas confondre Grand-Bassa, Grand-Bassam et Grand-

Ces noirs sont les plus beaux de toute la côte de Guinée; intelligents, travailleurs, assez honnêtes et fort doux, ils quittent volontiers leur pays pour un temps déterminé; toutefois ils ne partent jamais sans avoir échangé avec leur futur maître ce qu'ils appellent un *livre,* c'est-à-dire un traité en bonne et due forme; ils laissent ce traité entre les mains de leurs parents ou de leurs femmes, puis ils s'embarquent. Chez eux, tout se fait en commun; la terre est propriété commune à tout le village, et le produit de cette terre n'appartient qu'à celui qui l'a cultivée. Chaque centre de population a un chef élu par les anciens qu'il consulte d'ailleurs dans les circonstances importantes. Il en est de même dans les familles. Lorsqu'un Krouman, ayant terminé un engagement, revient au pays avec quelque argent, il lui en est réservé une partie pour lui-même; une autre part, très minime, revient de droit au village et est déposée entre les mains du chef. Le reste est à la disposition de la famille; les parents assemblés décident alors à quels usages on emploiera ladite somme; ils font ensuite choix d'une épouse pour le jeune Krouman et c'est généralement aux cadeaux destinés à la nouvelle mariée que passe la plus grande partie de l'argent dont les parents ont à fixer l'emploi [1].

Grand-Basha. *Grand-Bassa* est un centre assez important de la République de Libéria, situé sur la rivière Saint-Jean, au sud-est de Monrovia. *Grand-Bassam* et *Grand-Basha,* au contraire, sont sur le territoire français, le premier sur la Côte d'Or, non loin de l'Akba, le second sur la Côte d'Ivoire, à l'est du cap des Palmes et de la rivière Cavally.

1. Il est un fait curieux à noter; seuls peut-être de tous les noirs de l'Afrique, les Krouman ont conservé très vif l'amour de la liberté. Les populations voisines n'ont jamais pu les réduire; à la moindre attaque d'un ennemi quelconque, le pays de Krou se soulevait en entier et marchait à la rencontre de l'agresseur. Les traitants avaient d'ailleurs renoncé d'autant plus facilement à faire commerce des gens de cette contrée que ceux dont on avait réussi à s'emparer préféraient la mort à l'esclavage. Ils se laissaient mourir de faim ou se noyaient à la première occasion; on les reconnaissait

Le royaume d'Amatifou. — Au nord-est de la lagune d'Assinie existe un puissant État vassal de la France, dont le chef, d'origine achanti, réside à Krinjabo, ville de 3.500 à 4.000 âmes, située sur la rive gauche de la rivière de Bia. Cet État est connu sous le nom de royaume d'Amatifou.

Amatifou était le souverain qui régnait en 1843, et qui nous céda les territoires de Grand-Bassam et d'Assinie, conquis quelque temps auparavant sur des chefs indigènes par l'un de ses prédécesseurs. Quoique fort dévoué à la France, ce roi a cependant arrêté pendant de longues années le développement des transactions dans l'intérieur du pays en exigeant des caravanes et des étrangers des droits de passage exorbitants. Ce n'est que vers la fin de son règne qu'il consentit à modifier sa ligne de conduite; il est mort en janvier 1886, laissant pour successeur son neveu Akasimadou, homme très intelligent et fort bien disposé pour les Français [1].

— on les reconnaît encore — à une cicatrice qu'ils se font quand ils sont tout jeunes et qui va du haut du front jusqu'au milieu de l'arête du nez. On n'a jamais connu aux Krouman que quelques esclaves, mais il y a de cela fort longtemps, et ceux-ci étaient parfaitement traités. D'ailleurs ces Krouman ne les avaient point achetés, mais reçus de débiteurs qui ne pouvaient payer autrement leurs dettes.

1. D'un naturel assez doux et très hospitalier, malgré leur origine achantie, les indigènes du royaume d'Amatifou n'ont pu perdre encore entièrement leur goût pour les sacrifices humains. Ainsi la mort d'Amatifou a été cachée pendant une quinzaine de jours au résident de France à Grand-Bassam; l'on a tout lieu de supposer que, pendant ce temps, les funérailles du vieux roi ont été célébrées avec un éclat particulier, c'est-à-dire que le sang humain y a coulé dans de larges proportions. Amatifou n'abusait cependant pas de la peine de mort contre ses sujets, et il a laissé la réputation d'un chef sévère, mais équitable. Quand il croyait devoir punir, il n'admettait que deux peines, l'amende ou la peine capitale. L'amende se payait en marchandises ou en or.

III

Territoires de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or. — Assinie, Dabou, Grand et Petit-Bassam. — Instruction publique ; moyens de défense.

Territoires de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or. — La limite du territoire dépendant des établissements de Grand-Bassam et d'Assinie a pour point de départ, à l'est, une ligne conventionnelle partant de la côte, près du village de Newton; le reste de la délimitation fait l'objet d'un protocole qui a été signé le 11 août 1889 entre la France et l'Angleterre et dont on a pu lire les termes exacts au début de ce chapitre.

Le territoire d'Assinie et de Grand-Bassam rejoint au nord-est le royaume d'Amatifou, qui se trouve aujourd'hui relié aux États protégés du Soudan français par les pays de Kong et de Bondoukou.

A l'ouest, nos possessions s'arrêtent à la rivière Cavally et les droits de la France sur la partie de la côte comprise entre les Lahou et la rivière Cavally sont incontestables et appuyés sur des traités réguliers.

Assinie, Dabou, Grand et Petit-Bassam. — Assinie est placée sur la rive droite de la rivière à laquelle elle a donné son nom; en face d'elle s'élève l'ancien poste où fut créé autrefois le fort Joinville; il y a quelques années, on y voyait encore de vieux canons laissés par nous en 1871, au moment de notre évacuation.

Grand-Bassam est situé à 27 milles environ à l'ouest d'Assinie. C'est également un village indigène, non loin duquel sont installés les comptoirs européens.

Le village de Dabou, où l'on avait jadis construit un blockhaus aujourd'hui en ruines, est placé sur la lagune d'Ebrié, à l'ouest de l'embouchure de l'Aéby.

Entre Dabou et Grand-Bassam, on rencontre, sur la partie méridionale de la lagune, et à 1.200 mètres seulement de la mer, le village de Petit-Bassam, dont il a été question à différentes reprises, au sujet du développement commercial de notre territoire de la Côte d'Or[1].

L'Instruction publique ; les moyens de défense. — A Elima, en face d'Assinie, sur le lac Aby, il a été créé, il y a peu d'années, une école qui réunit une cinquantaine d'enfants; cette école est actuellement dirigée par un instituteur primaire.

Il n'y a pas de garnison à Grand-Bassam, mais seulement une milice noire d'une trentaine d'hommes; par suite, il n'existe pas d'ouvrages de défense.

1. Le littoral de Guinée ne possède qu'un très petit nombre de ports, tous situés sur les rivières, et, par suite, d'un accès difficile à cause de la barre qu'il leur faut franchir. Les autres points maritimes de la côte n'ont que des rades foraines.

Il est bien évident qu'on pourrait, au moyen de dépenses assez considérables et, par suite, hors de proportion avec le résultat qu'on pourrait en attendre à bref délai, créer sur quelque point du littoral un port de refuge où la barre ne serait plus à craindre. On a jusqu'ici reculé devant un tel projet.

Il existe cependant un endroit où cette barre n'existe pas, en raison de l'extrême profondeur de la mer ; c'est celui auquel les marins ont donné le nom d'*Abîme sans fond* ou de *Fosse du Petit-Bassam*. A la côte même, la profondeur de l'Océan est encore de 36 mètres et la largeur de la Fosse est de 2 kilomètres. On a donc pensé que cette disposition exceptionnelle permettrait peut-être, par des moyens que peuvent seuls reconnaître les ingénieurs, de créer un port magnifique qui ne pourrait s'ensabler, n'étant pas à l'embouchure d'une rivière. A ce projet, qu'il sera nécessaire d'étudier sérieusement avant de le déclarer impraticable ou excellent, on en avait joint un autre, celui de relier Petit-Bassam au continent par un pont (de bois ou de fer) divisé en deux sections : la première d'une longueur d'environ 1,200 mètres en face du Petit-Bassam ; la seconde, longue de 2,400 mètres environ, partant de l'île de Petit-Bassam, et aboutissant de l'autre côté de la lagune, près du village d'Aminkié.

IV

Commerce. — Exploitation de l'or. — Taxes et droits.

Commerce. — On a traité au chapitre IV de cette notice, toutes les questions relatives à l'agriculture sur la côte de Guinée. Il reste à parler de la question commerciale, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or.

A Grand-Bassam et à Assinie, le commerce est entre les mains d'une maison française de la Rochelle, qui fait à elle seule les deux tiers des affaires du territoire. Le reste appartient à une maison de Londres, et une grande maison de Bordeaux essaie d'y créer une factorerie.

La maison de la Rochelle possède une petite flotte de bâtiments à voile et à vapeur qui sillonnent les lagunes pour y chercher les produits d'exportation et y apporter les marchandises européennes. Elle a à lutter principalement contre les Jacks-Jacks, qui exportent, à eux seuls, environ 5 à 6.000 tonnes d'huile de palme; elle exporte, de son côté, environ 1.000 tonnes, auxquelles il faut joindre 400 tonnes d'amandes de palme. Plus de la moitié de ces produits va dans les savonneries et les stéarineries de Marseille.

L'or est représenté par une exportation annuelle d'environ 1.500 onces (de 32 grammes), d'une valeur de 144.000 francs.

Le mouvement commercial, concentré jusqu'ici à Grand-Bassam et à Assinie, s'étend le long de la côte, au Lahou et à Petit-Bassam, que nous avons indiqué comme le futur port de la contrée. Du 1er janvier au 10 juin de cette annnée, les recettes locales se sont élevées à 96.374 fr. 07, dont 88.750 fr. 48 pour les douanes, alors que les pré-

visions pour la même période, étaient seulement de 53.473 francs.

Le territoire de Grand-Bassam est relié au Soudan français depuis le voyage du capitaine Binger et de M. Treich-Laplène, et les négociants de la contrée cherchent à établir des relations commerciales avec les États de Kong et les pays avoisinants. Ils cherchent également à créer un courant d'échanges avec un royaume indigène voisin de notre territoire de Grand-Bassam et appelé le royaume des Achantis.

Le pays des Achantis a pour capitale Coumassie qui est une grande ville d'environ 6 kilomètres de tour, et compte 10 à 15,000 habitants. Le royaume, bien qu'indépendant de nom, est en réalité vassal de l'Angleterre, qui cherche à empêcher les autres nations européennes d'y pénétrer. La population se prête d'ailleurs merveilleusement à ce résultat. Les Achantis ont horreur des blancs et l'on raconte que jadis, pour faire reculer les étrangers qui tentaient de pénétrer dans leur capitale, les habitants étendaient des cadavres sur les routes ou les attachaient aux arbres en grande quantité.

Coumassie n'est plus comme autrefois un groupe considérable de huttes bâties les unes auprès des autres sans ordre ni symétrie. Les Anglais, qui s'entendent merveilleusement en commerce et en colonisation, ont, dès leur arrivée dans le pays, dépensé des sommes considérables pour faire des voies de communication. Le commerce, qui n'avait qu'une importance relative, s'est alors développé dans des proportions énormes et l'influence européenne a peu à peu pénétré à Coumassie. Le village est devenu une ville, avec des rues bien alignées et des constructions modernes à un et à deux étages.

Les sacrifices humains, qui étaient quotidiens jadis et qui prenaient des proportions effroyables, lorsqu'il s'agissait de célébrer la mort d'une personne de la famille royale, ont beaucoup diminué depuis 1882.

Tout était alors un prétexte à verser du sang : il y avait sacrifice, si l'on brisait un œuf dans la rue, si l'on répandait de l'huile de palme, si le fétiche l'ordonnait — et il l'ordonnait souvent — s'il fallait enfin célébrer une fête quelconque, — or il y en avait deux ou trois par semaine. L'une des plus importantes était celle des ignames, dont la récolte aurait manqué si l'on n'avait pas eu de victimes à égorger.

Les rues de Coumassie, si tortueuses qu'elles fussent, avaient toutes des noms significatifs à cet égard ; l'un de ces noms voulait dire : « Tuez-les tous ! » Une autre s'appelait « Jamais sèche de sang. » Une autre encore « le Ruisseau rouge. »

Mais les Achantis se civilisent progressivement et l'introduction des marchandises européennes n'a pas peu contribué à ce résultat.

Malgré ses tueries d'autrefois, le pays est encore fort peuplé et l'on comprend tout l'avantage que des relations commerciales avec cette contrée procureraient aux factoreries françaises du littoral.

Heureusement, aujourd'hui le pays des Achantis n'est pas le seul qui avoisine nos territoires d'Assinie et du Grand-Bassam. Au nord-ouest des Achantis, au nord et au nord-ouest du royaume d'Amatifou, il y a les pays visités par MM. Binger et Treich-Laplène, qui deviendront un débouché important pour nos produits.

Evidemment les communications laissent à désirer; mais il y a les voies fluviales dont on pourra peut-être tirer parti.

On a développé déjà, mais dans une mesure très minime, les échanges entre nos comptoirs et les peuplades Quoua-Quoua et Glébos, etc., qui, comme nous l'avons dit précédemment, se trouvent sous notre protectorat jusqu'à la rivière Cavally.

Exploitation de l'or. — Au nord d'Assinie et dans le royaume d'Amatifou, on rencontre la continuation des gisements de terres aurifères qui couvrent le pays des Achantis et qui ont donné au littoral la dénomination actuelle de Côte d'Or.

L'exploitation de l'or se fait de deux façons selon l'époque de l'année; pendant la saison sèche, les indigènes n'ayant pas d'eau à leur disposition, creusent des puits dans le quartz aurifère et parviennent quelquefois à trouver des pépites qui pèsent 20, 30, 40 et même jusqu'à 100 ou 120 grammes. Les procédés qu'ils emploient sont des plus primitifs et laissent échapper une certaine quantité d'or. C'est pendant l'hivernage, où les pluies sont torrentielles, que les noirs revoient avec soin toutes les terres où ils ont pu laisser échapper de l'or pendant la saison sèche. Cette terre, qui est une argile très ténue et qui forme le fond de toutes les vallées, contient aussi une certaine quantité de paillettes ou de poudre d'or. Le procédé employé est encore très rudimentaire; l'argile est placée

dans des calebasses auxquelles on imprime un mouvement de rotation qui précipite l'or au fond du vase; tout le reste est entraîné et jeté. Les sables ne donnent guère plus de deux à trois francs d'or par mètre cube et ne sont pas exploitables pour les Européens. La maison Verdier a tenté cette exploitation et a dû y renoncer; il en a été de même pour les gisements du territoire anglais d'Apollonie.

Les noirs seuls y trouvent quelque profit; ils vont s'établir dans la forêt, installent des huttes, plantent quelques bananiers, puis, selon la saison, ils creusent des puits ou, armés de calebasses, ils se mettent à laver le sable; lorsqu'ils ont recueilli quelques onces de métal, ils viennent aux factoreries de la côte les échanger contre des marchandises européennes de leur goût, c'est-à-dire des étoffes, de l'alcool, de la poudre ou des fusils à pierre[1]. L'or se vend aux factoreries à raison de trois francs le gramme.

Il existe également dans la contrée, près d'Aby, une source de bitume assez abondante.

Taxes et droits. — Un décret, en date du 3 septembre 1889, frappe les marchandises de toute prove-

1. Les chefs font également chercher l'or par leurs esclaves; ils l'enterrent dans leurs cases ou le font transformer en bijoux de filigrane qui contiennent de 50 à 60 pour cent du précieux métal. Ces bijoux sont portés par les femmes aux jours de fête ou aux grandes cérémonies. Ils ne sont mis dans le commerce que par hasard; lorsqu'un indigène ne peut se libérer vis-à-vis d'un négociant des avances que celui-ci lui a faites, ou qu'il désire avoir de nouvelles marchandises, il donne alors des bijoux en paiement ou en garantie. La poudre d'or est enfermée dans des calebasses enterrées sous la terre battue qui forme le sol de la case. Certains chefs possèdent ainsi des richesses considérables qu'on ne soupçonne pas. Il y a quelques années, M. Verdier devait recevoir d'un chef de la contrée une somme de 3.000 francs en poudre d'or; il arriva chez celui-ci quelques instants avant l'heure fixée pour le rendez-vous. Il trouva le chef entouré d'immenses calebasses pleines d'or qu'il venait de déterrer; M. Verdier estime qu'il y en avait là pour plus d'un million.

nances, importées à Grand-Bassam et Assinie, des droits suivants :

Les vins paient de 10 à 15 francs par hectolitre; les alcools et eaux de-vie de 40 à 60 francs; les armes 2 francs par pièce; les ouvrages en fonte, fer, acier, cuivre, 20 francs par 100 kilos; le sel, 1 franc par 100 kilog.; le tabac, 0 r. 80 par kilog.; les tissus, 15 0/0 de leur valeur; la coutellerie, 50 francs par 100 kilog.; les poteries, faïences, porcelaines, verres, 20 francs par 100 kilog.; le fer, 4 fr. les 100 kilog.; la poudre de traite, 0 fr. 50 par kilog.; les savons ordinaires, 20 francs par 100 kilog.; les savons de toilette, la parfumerie, les fils de toutes sortes, 20 0/0 *ad valorem;* les futailles, 3 francs chaque; les autres marchandises, 10 0/0 de leur valeur.

Une rue à Porto-Novo.

CHAPITRE VI

Établissements de la Côte des Esclaves.

I

Le royaume de Porto-Novo. — Convention avec l'Allemagne. Traité avec l'Angleterre.

Le royaume de Porto-Novo. — En 1863, le roi Sodji, souverain du royaume de Porto-Novo, plaçait ses États sous le protectorat de la France. Ceux-ci s'étendaient vers l'ouest jusqu'au royaume du Dahomey ; ils comprenaient,

outre le territoire soumis actuellement à notre domination, une bande de terrain qui longeait la mer et s'étendait jusqu'à la lagune Corodou, c'est-à-dire presque jusqu'à Lagos. Peu de temps après, le Dahomey nous cédait le petit port de Kotonou, situé au sud-est de son royaume[1].

Mais les commerçants anglais de Lagos, voyant que, par le seul fait de notre établissement à Porto-Novo, une partie du commerce de la région allait leur échapper, se plaignirent si vivement que le commandant de la division navale britannique, sans s'inquiéter des traités déjà conclus, mit le blocus à l'embouchure de la rivière et menaça de bombarder Kotonou et Porto-Novo. Heureusement nous avions sur ce point un agent consulaire fort énergique, M. P. Béraud, dont les protestations troublèrent le commandant de la division britannique. Les bâtiments anglais se retirèrent et des indemnités furent données à divers négociants français qui avaient été lésés. Mais la suite des événements montra combien les Anglais ont raison d'élever constamment des protestations à tout propos et bien souvent sans motif plausible ; le gouvernement de l'Empereur, voulant se concilier sans doute le cabinet de Saint-James, céda à la colonie de Lagos la bande littorale qui s'étendait de la rivière Addo à la lagune de Corodou.

Un peu plus tard, laissé sans organisation, sans ressources, notre protectorat de Porto-Novo cessa bientôt de fonctionner, et le contre-amiral Laffon de Ladébat, commandant la division navale de l'Atlantique sud, crut alors devoir faire évacuer le pays.

Convention avec l'Allemagne. — En 1883, après un abandon de plusieurs années, nos établissements furent réorganisés (décret du 16 décembre) et placés sous l'auto-

1. Cette cession, faite verbalement en 1864 au cours d'une visite que firent, à Abomey, le capitaine de vaisseau Devaux et M. Daumas, agent consulaire de France à Porto-Novo, ne fut confirmée par traité que le 19 mai 1868.

rité du commandant particulier de notre colonie du Gabon.

Le grand mouvement qui, depuis quelque temps déjà, portait les principales puissances européennes à fonder des établissements en Afrique, avait rendu cette réorganisation nécessaire, et ce même motif nous avait fait accepter, en 1883, la demande de protectorat adressée à la France par les chefs des pays de Petit-Popo et de Grand-Popo, desquels dépendaient aussi les villages de Porto-Séguro, d'Agoué et de Togo ; mais il arriva qu'au moment où nos droits venaient d'être reconnus (avril 1885), l'Allemagne avait, à la suite d'un conflit entre un de ses nationaux et un chef indigène, planté son pavillon sur Togo et à Porto-Séguro.

C'est alors que fut conclue, le 24 décembre suivant, entre les cabinets de Paris et de Berlin, la convention qui règle la situation respective de la France et de l'Allemagne dans la région :

Le gouvernement de la République française, en reconnaissant le protectorat allemand sur le territoire de Togo, renonce aux droits qu'il pourrait faire valoir sur les territoires de Porto-Séguro, par suite de ses relations avec le roi Mensa.

Le gouvernement de la République française renonce également à ses droits sur Petit-Popo et reconnaît le protectorat allemand sur ce territoire.

Les commerçants français à Porto-Séguro et à Petit-Popo conservent pour leurs personnes et pour leurs biens, de même que pour les opérations de leur commerce jusqu'à la conclusion de l'arrangement douanier prévu ci-dessus, le même bénéfice de traitement [1].

Les limites de notre possession de Grand-Popo et d'Agoué se trouvent ainsi bien définies, entre le Dahomey, du côté de l'est, et vers l'ouest, du côté de la colonie allemande de Togo.

1. Cette même convention réglait la question de la Dubréka, ainsi que tout ce qui était relatif à la délimitation du Congo français et du Kameroun (Voir les fascicules du Sénégal et du Congo).

A Porto-Novo, il restait à régler la question relative à la délimitation du territoire français dans la direction anglaise de la colonie de Lagos dont les agents cherchaient constamment à empiéter sur des portions de territoires nous appartenant. L'arrangement suivant qui résout cette question a été conclu le 11 août 1889 :

Traité avec l'Angleterre. — Art. 4, § 1er. — Sur la Côte des Esclaves, la ligne de démarcation entre les sphères d'influence des deux puissances se confondra avec le méridien qui coupe le territoire de Porto-Novo à la crique d'Ajarra, en laissant le Pokrah ou Pokéa à la Colonie anglaise de Lagos. Elle suivra le méridien précité pour s'arrêter, au nord, au 9e degré de latitude nord. Au sud, elle ira aboutir à la plage, après avoir traversé le territoire d'Appah, dont la capitale restera à l'Angleterre.

La navigation de l'Ajarra et celle de la rivière d'Addo seront libres et ouvertes aux habitants et aux embarcations des deux protectorats.

§ 2. — Des garanties seront stipulées en vue d'assurer aux commerçants français toute liberté pour leurs échanges avec les pays qui ne seraient pas compris dans la sphère d'influence de la France, et notamment avec les Egbas.

Réciproquement, des garanties seront stipulées en vue d'assurer aux commerçants anglais toute liberté pour leurs échanges avec les pays qui ne seraient pas compris dans la sphère d'influence de l'Angleterre.

§ 8. Des garanties seront également stipulées en faveur des habitants de Kotonou et de la partie française du territoire d'Appah. Ces habitants seront libres d'émigrer s'ils le désirent et ceux qui resteront seront protégés par les autorités françaises contre toute atteinte, de la part du roi de Porto-Novo ou de ses gens, à leurs personnes, leur situation et leurs biens.

Les mêmes garanties seront stipulées en faveur des habitants du territoire de Pokrah.

§ 4. — Il est convenu, en outre, que : 1° l'action politique du Gouvernement français s'exercera librement à l'ouest de la ligne frontière, et que, 2° l'action politique du Gouvernement anglais s'exercera librement à l'est de la ligne frontière.

§ 5. — Comme conséquence de l'entente qui vient d'être ainsi définie, et pour éviter les conflits auxquels les rapports journaliers des populations du pays de Porto-Novo avec les habitants de Pokrah pourraient donner lieu si un poste de douane devait être établi par l'une ou l'autre des parties contractantes à la crique d'Ajarra,

les délégués français et anglais s'accordent à recommander à leurs Gouvernements respectifs la neutralisation, au point de vue douanier, de la partie du territoire de Pokrah comprise entre la crique Ajarra et l'Addo, en attendant qu'un accord douanier définitif puisse intervenir entre les établissements français de Porto-Novo et la colonie de Lagos.

Annexe. — § 1. « Le méridien qui coupe le territoire de Porto-Novo à la crique d'Ajarra » doit signifier :

1° (Au nord de la lagune de Porto-Novo), le milieu du cours de la rivière Ajarra ou Ajera, jusqu'au point où cette rivière cesse de séparer le royaume de Porto-Novo de celui de Pokrah et, de là, le méridien de ce point, au nord, jusqu'au 9e parallèle de latitude nord ;

2° (Au sud de la lagune de Porto-Novo), le méridien du milieu de la rivière Ajarra à son embouchure dans la lagune de Porto-Novo;

3° La ligne frontière a été décrite dans cette convention, d'après le « Sketch survey of the Inland water communications in the colony of Lagos, by Harbour-Master speeding, 1886 ».

II

Territoire de Grand-Popo; l'Agomé. — La lagune Denham et l'Ouémé. — Les populations de la Côte des Esclaves. — Les Minas. — Les Nagos.

Territoire de Grand-Popo ; l'Agomé. — La côte de Grand-Popo et de Porto-Novo présente à peu près les mêmes caractères que celles d'Assinie et de Grand-Bassam, mais elle est défendue, en outre, par des brisants formidables, où des pilotes expérimentés peuvent seuls s'aventurer[1]. Du large, les entrées des rivières sont presque invisibles et la côte n'est indiquée que par les arbustes ou les bouquets de cocotiers qui entourent les villages du littoral[2].

1. Les territoires de Grand-Popo et de Porto-Novo sont sur la côte des Esclaves, à 550 kilomètres environ à l'est de Grand-Bassam et d'Assinie.

2. Dans cette contrée, les baies intérieures des cours d'eau

Les collines, qui commencent assez loin de la mer, forment, comme sur la Côte d'Ivoire, des gradins successifs d'une hauteur de 60 à 70 mètres chacun et vont ainsi se rattacher aux hauts plateaux de l'intérieur qui n'ont pas plus de 800 mètres d'altitude.

A Grand-Popo, le littoral est double et la bande maritime est séparée du continent par un canal qui fait communiquer entre elles les lagunes Avon, Denham et Korodou, allant ainsi du pays de Togo à la colonie de Lagos, à travers le Dahomey et le royaume de Porto-Novo [1].

Le territoire de Grand-Popo est traversé par les rivières d'Agomé et de Grand-Popo ; cette dernière se divise en plusieurs bras, en se jetant dans le canal des lagunes, et forme quelques îles dont les plus importantes sont les îles Mattah, Macou et Tabarge. En toute saison, la communication existe avec la mer ; cependant les indigènes pratiquent souvent des coupures dans la bande maritime pour y faire passer leurs barques. La barre, si violente en certains endroits de la côte de Guinée, n'est pas très forte en face du village d'Agomé.

La lagune Denham et l'Ouémé. — A l'ouest de Porto-Novo se trouve la lagune Denham (ou Nakhoué), dans laquelle s'écoule la rivière Ouémé, qui a une profondeur moyenne de quatre mètres et dont le cours supérieur passe à Agonly, à huit heures de marche d'Abomey, capitale du Dahomey [2].

A partir du littoral, sillonné par de petits canaux, le

cachent une quantité de petites criques, au bord desquelles, bien abrités par des arbres touffus, les traitants d'autrefois pouvaient, sans crainte d'être vus, amener leurs caravanes d'esclaves.

1. La lagune Avon porte le nom du navire anglais qui, le premier, l'explora en 1846.

2. Le roi du Dahomey a eu pendant un certain nombre d'années la prétention d'interdire aux Européens de remonter le cours de l'Ouémé. Aujourd'hui cette prétention ne saurait plus exister ; car une partie des chefs riverains de l'Ouémé se sont placés en mai 1887 sous le protectorat de la France.

terrain se relève peu à peu, de manière à former un vaste plateau que bordent, à l'ouest, la rivière Ouémé, à l'est, la rivière Addo.

Les populations de la Côte des Esclaves; les Minas. — Le territoire de Grand-Popo et d'Agomé est habité par une peuplade qui a fourni jadis aux négriers portugais,

La place du marché au bois à Porto-Novo.

lesquels les envoyaient au Brésil, un nombre considérable d'esclaves. Les indigènes de ce pays portent le nom de *Djédis,* mais ils sont plus connus sous celui de *Minas,* qu'on leur donne encore dans l'Amérique du Sud. Ce sont des hommes de haute taille, bien découplés, très vigoureux, qui se sont fait estimer par leur douceur et leurs qualités morales, comme ils se sont fait craindre au Brésil par leur amour de la liberté [1].

1. Comme tous les noirs de Guinée, les *minas* sont fétichistes; mais ils ont plus particulièrement le culte des reptiles et il s'ensuit

Les Nagos. — A Porto-Novo, les habitants du territoire, appelés *Nagos,* appartiennent, comme leurs voisins les Egbas, au grand peuple des Yoroubas. Ce sont des êtres doux, bienveillants, consciencieux, sincères et très serviables. Chez eux, comme chez les Krouman, la propriété est collective; ils sont agriculteurs et cultivent spécialement l'igname et le maïs, qui sont leur principale nourriture; mais ils ont également des plantations de manioc, de mil, d'arachides, de bananes, de patates, etc. D'ailleurs, le pays, qui est fort riche, se prête merveilleusement aux travaux agricoles de toutes sortes.

Les Nagos excellent aussi à extraire le vin de boudou, de l'arbre appelé le raphia, au sommet duquel ils grimpent avec une agilité prodigieuse. Ils sont en outre fort industrieux et fabriquent des étoffes qu'ils teignent ensuite, des poteries et des objets en fer ou en peau.

Ainsi que tous les noirs de la Côte de Guinée, ils sont idolâtres et leur crainte du fétiche est telle, que l'étranger qui visite le marché au bois de Porto-Novo est frappé d'un spectacle vraiment curieux.

Tout autour de la place sont déposées les piles de bois à vendre; seulement il n'y a là que des acheteurs et pas de marchands, ceux-ci étant partis à leurs affaires. Comme le bois a un prix fixé d'une manière invariable, chaque noir fait lui-même sa provision à l'une des piles et dépose par terre, en face de la pile, le prix de son achat en cauris. Quoique le marchand soit absent, aucun acheteur ne songe à voler, car, d'après la croyance des indigènes, la place est surveillée par le fétiche et le voleur tomberait aussitôt foudroyé.

Toutes ces peuplades, Nagos ou Minas, qui habitent Grand-Popo ou Porto-Novo, fort jalouses de leur indépendance, ont été bien souvent en butte à des attaques, aux-

que ces animaux, n'étant jamais détruits, pullulent dans toute la contrée.

quelles elles n'ont pas toujours pu résister, de la part des bandes armées du royaume du Dahomey, qui se trouve situé justement entre les deux possessions.

III

Territoire de Grand-Popo. — Royaume de Porto-Novo. — Kotonou et Afatonou. — Ville de Porto-Novo. — Gouvernement du royaume. — La langue française. — Troupes et milices.

Territoire de Grand-Popo. — Le territoire de Grand-Popo est situé sur la Côte des Esclaves, à l'ouest de la partie maritime du Dahomey. Il est borné de ce côté par une ligne partant de la mer et rejoignant directement vers le nord la rivière de Grand-Popo, limite orientale du territoire. Du côté de l'ouest, la frontière suit également une ligne qui part d'un point situé entre Petit-Popo et Agomé et se dirige vers le nord perpendiculairement à la mer. Il n'y a pas de limites du côté du nord.

Cette possession contient, d'après Zoller, environ 120,000 habitants, et les pays situés au nord, environ 200,000. D'après le même auteur, la contrée voisine de Togo et de Petit-Popo, qui appartient aux Allemands, compte 60,000 habitants et les pays limitrophes 50,000.

La Baranquère, Agomé et la ville de Grand-Popo. — Les centres principaux de cette enclave sont : Agomé, Grand-Popo et la Baranquère.

La Baranquère, appelée Abaranquère par les indigènes, n'est qu'une réunion de quelques misérables huttes ; on y voit une factorerie française.

Agomé (Ajigo) est à 9 kilomètres de Petit-Popo. C'est une ville commerçante, entourée d'un grand nombre de champs cultivés. Ce sont surtout les nègres qui y font le commerce. Son port est un des plus sûrs de la côte et

son climat n'est pas malsain. Les caravanes de l'intérieur commencent à en prendre le chemin et contribuent ainsi à son développement.

Grand-Popo a été fondée, comme Agomé et la Baranquère, par des indigènes persécutés du Dahomey, des Minas libérés revenus du Brésil et des mahométans de l'intérieur. On a ainsi une population très diverse, fétichiste, chrétienne et musulmane. Une partie de Grand-Popo est sur la mer; l'autre partie, appelée Salt- Pond-Havy, est située sur la lagune. On y fait également un grand commerce.

Royaume de Porto-Novo. — De l'autre côté de la région côtière du Dahomey est le royaume de Porto-Novo, dont les limites sont les suivantes : à l'ouest, une ligne brisée partant d'un point du littoral et aboutissant, à peu de distance de là, à la lagune Denham; puis elle suit la rivière Ouémé jusqu'à l'endroit où elle pénètre complètement sur le territoire dahoméen; au nord, ce sont les frontières du Dahomey; enfin, à l'est, notre territoire touche celui de Lagos, dont il est séparé, d'abord par une ligne partant de la mer et fixée par l'arrangement du 11 août 1889, qu'on a pu lire, *in extenso,* au début de ce chapitre.

Kotonou et Afatonou. — Le port de cette possession est Kotonou (Appi) où les bâtiments entrent en franchise, tandis qu'ils paient des droits assez considérables à Lagos; aussi le mouvement maritime augmente-t-il sans cesse!

Auprès de Kotonou, dans la lagune, est le village d'Afatonou, créé autrefois par des indigènes de Godomé, poursuivis par les noirs du Dahomey. Le fétiche défendant aux soldats de ce royaume de franchir l'eau autrement qu'à gué et leur interdisant par suite l'usage des ponts ou des bateaux, les gens de Godomé se sont installés sur la lagune même dans des habitations bâties sur pilotis.

Ce village a cela de singulier que les palabres se tiennent en l'air, sur les toits presque plats des cases, ou *tadjis;* c'est également sur ces toits que, les jours de fête, gam-

badent les danseuses. Lorsque quelqu'un tombe à l'eau, personne ne s'en inquiète; une chute dans la lagune n'a rien de bien grave pour ces indigènes qui nagent admirablement et qui ont en outre une pirogue remisée sous chaque habitation.

Ville de Porto-Novo. — Nous arrivons enfin à Porto-Novo, le Port-Neuf des Portugais, l'Adjaché des noirs.

Lagos seule dépasse Porto-Novo en population. Dans cette dernière ville, ou plutôt dans ce groupe de villages, on compte environ 20.000 habitants (200.000 pour le royaume entier).

Marchands de manioc.

Porto-Novo fait un grand commerce avec les districts de l'intérieur du bassin du Niger. Les principaux objets d'échange sont, principalement, le tabac, la poudre, les étoffes et les boissons alcooliques; on y expédie des noix pour le Brésil et, pour l'Europe, des amandes et de l'huile de palme. En outre, on y fabrique des étoffes en fil d'ananas et on y recueille du sel qu'on vend aux tribus de l'intérieur.

Gouvernement du Royaume. — Le gouvernement du royaume est absolument unique en son genre. Il y a deux rois à Porto-Novo, le roi de jour et le roi de nuit.

Le roi de jour, Toffa, est le plus considéré; c'est lui qui a les droits politiques, qui dirige l'administration. Il doit être rentré chez lui au coucher du soleil. Au contraire, le roi de nuit ne peut sortir que lorsque le jour a disparu; c'est un simple chef de police, dont la mission est uni-

quement de veiller à la tranquillité de la ville. Chaque roi a droit de mettre à mort son collègue, s'il le rencontre dans les rues pendant son interrègne.

La langue française. — La langue française est peu répandue dans ces contrées et particulièrement à Porto-Novo. On y parle l'anglais, un peu de portugais et beaucoup de dialectes indigènes.

Il y a quatre ou cinq ans, les missionnaires et les sœurs établis sur nos possessions enseignaient l'anglais dans leurs classes; mais le commandant particulier leur imposa la langue française et l'on commence aujourd'hui à la parler un peu.

La mission catholique instruit chaque année 110 à 120 garçons et 80 filles; quant à l'école protestante, elle est beaucoup moins suivie et ne compte que 35 à 40 élèves.

Troupes et milices. — A Porto-Novo, il y a une compagnie d'infanterie indigène, la 10e du régiment des tirailleurs sénégalais, dont il a été question dans une précédente notice.

Outre cette compagnie, il a été organisé, depuis le mois de mars 1890, une milice recrutée parmi les Européens et les indigènes résidant sur le territoire français de Benin. Cette force armée se compose de quatre compagnies (trois pour Porto-Novo, une pour Agomé et Grand-Popo), dont l'effectif par compagnie est le suivant :

1 chef de compagnie; 4 chefs de section; 4 brigadiers; 8 sous-brigadiers, et 100 miliciens. Soit 117 hommes par compagnie et 468 hommes pour la milice tout entière.

Ces compagnies peuvent être mobilisées par décision du lieutenant-gouverneur; en cas d'urgence et d'événements graves, cette mobilisation est ordonnée par le résident de France. Elles sont à la disposition absolue de l'autorité civile; mais, si elles font partie d'une colonne constituée, elles relèvent de l'autorité militaire.

IV

Commerce et relations commerciales. — Le Dahomey. — Le pays des Egbas. Les Yoroubas. — Taxes et droits.

Commerce et relations commerciales. — A Grand-Popo et à Porto-Novo, le commerce français appartient aux maisons Mante frères et Borelli de Regis, Cyprien Fabre, Colonna de Leca et Maurel. Il y a, en outre, douze maisons créoles, cinq maisons allemandes, une anglaise, une portugaise et cinq brésiliennes.

Comme à Grand-Bassam, les exportations ne se composent guère que d'huile et d'amandes de palme.

En 1886, les exportations se sont élevées, pour toute la côte de Guinée, à plus de cinq millions de francs, et les importations à près de quatre millions.

En 1888, elles ont atteint, pour Porto-Novo et Grand-Popo, un total de 10.145 tonnes d'huile de palme (d'une valeur de 500 francs chaque), et de 10.711 tonnes d'amandes de palme (d'une valeur de 250 francs chaque); on a exporté enoutre 6.000 noix de coco. La valeur de ces exportations a donc dépassé 10 millions de francs cette année-là.

En 1889, le mouvement commercial s'est élevé pour Grand-Popo et Agomé à 2.626.300 francs; de ce chiffre, il y a 1.429.150 francs d'importations (dont 1.080.600 francs par maisons françaises) et 1.197.150 francs d'exportations (dont 907.950 francs par maisons françaises).

Pour Porto-Novo et Kotonou, il y a eu pour 6.308.200 fr. d'importations (dont 4.768.950 francs par maisons françaises) et pour 4.808.750 francs d'exportations (dont 3.900.800 francs par maisons françaises); au total 9.577.500 francs.

Ainsi, sur un mouvement commercial total de 14.141.550 fr., dont 7.737.350 fr. à l'importation, la France est repré-

sentée par un chiffre de 10.661.300 fr. dont 5.582.550 fr. à l'importation et 4.808.750 fr. à l'exportation.

En outre, le royaume du Dahomey, dont la partie littorale est enclavée entre nos deux possessions et dont le commerce se trouve presque tout entier entre les mains de maisons françaises, a eu, cette même année 1889, un mouvement d'échanges s'élevant à la somme de 11.763.100 fr. ; les exportations y sont comprises pour 5.346.850 fr. (dont 4.491.750 fr. par maisons françaises) et les importations pour 6.416.250 fr. (dont 5.930.150 fr. par maisons françaises).

Par conséquent le mouvement d'affaires de toute la région (Grand-Popo, Dahomey, Porto-Novo), ne s'élève pas à moins de 26 millions de francs (dont 21.530.000 fr. par maisons françaises).

Il faut faire remarquer en outre qu'une certaine quantité de produits de la colonie sont exportés par la voie anglaise de Lagos, où il passe chaque année, venant de Porto-Novo ou du Dahomey, environ 7.000 tonnes d'amandes et 4.000 tonnes d'huile de palme.

Les principaux articles européens qui se vendent dans le pays sont :

Les alcools (genièvre, venant de Hambourg, tafia, absinthe et anisette venant de Marseille), les tissus, le tabac venant du Brésil, le sel, venant de Port-de-Bouc ou de Gibraltar, les armes, provenant de Liverpool, les poudres, provenant de Saint-Chamas et de Hambourg, enfin les faïences, la quincaillerie, la mercerie, les chaussures, les verroteries et les comestibles (presque tous ces articles venant de France).

Quant aux produits d'exportation, ce sont, comme on l'a vu plus haut : en première ligne, les huiles et les amandes de palme, puis les noix de coco ou bien le maïs.

Les commerçants français s'efforcent d'attirer à eux une partie du commerce de l'intérieur. Comme ceux de Grand-Bassam et Assinie qui cherchent à atteindre Coumassie,

les maisons de commerce tentent de faire arriver leurs marchandises à Abomey, capitale du royaume du Dahomey, à Abéokouta, ville principale du pays des Egbas, et dans le Yorouba, petit État situé au nord d'Abéokouta; les deux derniers ont signé avec la France des traités de commerce.

Il nous semble donc utile de donner de ces trois contrées un aperçu rapide :

Le Dahomey. — Entre Grand-Popo et Porto-Novo se trouve le royaume du Dahomey, État complètement indépendant.

Les Portugais ont pendant quelque temps occupé Whydah, mais ne pouvant, malgré leurs tentatives, pénétrer dans le pays, ils ont évacué ce point en 1887.

La capitale du Dahomey est Abomey (qui veut dire cité dans l'enceinte), ville forte avec des portes monumentales, de larges fossés et une ceinture impénétrable d'arbres épineux. A vol d'oiseau, elle est à 440 kilomètres de Whydah et à 450 kilomètres d'Agomé. Par la rivière Ouémé qui nous appartient en partie, elle est à peu près à la même distance de Kotonou, mais ce cours d'eau est une voie commode et permet d'arriver à Agonly, à huit heures de marche d'Abomey.

On a vu, dans un des chapitres précédents, qu'Agomé était un excellent port devant lequel la barre était praticable en tout temps et que Kotonou, sans être très mauvais, était loin d'avoir la valeur d'Agomé. Ces deux points sont bien supérieurs cependant à Whydah, dont le mouillage présente peu de garanties, dont la barre est souvent impraticable et toujours dangereuse.

Le Dahomey, pays très riche et très peuplé, pouvant donner des quantités considérables d'huile et d'amandes de palme, produits si nécessaires à notre industrie métropolitaine, résiste encore, quoique péniblement, à l'invasion commerciale des Européens.

Il lui faudra cependant céder d'autant plus que la seule puissance européenne limitrophe du Dahomey, la France, se trouvera souvent amenée, par la force des choses, à intervenir dans les affaires de ce pays; car les Dahoméens ne se contentent pas de se livrer dans leur pays même, comme le faisaient autrefois les Achantis, à d'épouvantables séries de sacrifices humains; il faut encore que de temps en temps, ils envahissent en nombre les territoires placés sous notre protectorat, principalement le territoire de Porto-Novo, et en enlèvent les habitants. Ils ont ainsi pénétré chez nous en 1883, en 1884 et en 1887; en mars 1889, ils

sont venus attaquer la ville même de Porto-Novo et y ont enlevé 1,800 indigènes [1].

On évalue la population totale du Dahomey à 250.000 habitants environ. Cet État est gouverné par un roi qui exerce sur ses sujets le pouvoir le plus absolu et le plus despotique. Ce souverain a auprès de lui, une armée de 8.600 à 10.000 soldats, dont une partie est pourvue de mauvais fusils à pierre. Ces 10.000 soldats ne sont pas tous des hommes, il y a parmi eux, une troupe d'environ 2.000 amazones, spécialement chargées de la garde de la personne du souverain.

Comme on l'a vu précédemment, c'est Gléglé, le prédécesseur du roi actuel, qui nous a cédé, en 1878, par l'entremise du caberène (grand chef) Chandatou gouverneur (ou yévogan), le port et le territoire de Kotonou. Voici d'ailleurs l'article du traité signé entre les représentants des deux parties, qui est relatif à cette cession :

« Le roi Gléglé abandonne en toute souveraineté à la France le territoire de Kotonou avec tous les droits qui lui appartiennent sans aucune exception ni réserve et suivant les limites déterminées au sud par la mer, à l'est par la limite actuelle des deux royaumes de Porto-Novo et du Dahomey, à une distance de six kilomètres de la factorerie Régis aîné, sise à Kotonou, à l'ouest, à une distance de six kilomètres. »

Le pays des Egbas. — Au nord-est de Porto-Novo, le territoire soumis à notre protectorat touche directement une région très peuplée, nommée pays des Egbas.

Ces Egbas, qui sont de la même race que les Nagos de Porto-Novo et les Yoroubas d'Ibadan, sont, paraît-il, au nombre de 12 à 15,000.

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, il s'est passé un fait nouveau qui vient en quelque sorte confirmer ce qui a été dit. Le drapeau français à été insulté au village de Dangbo, sur le fleuve Ouémé; de plus, le représentant de la France, le lieutenant-gouverneur Bayol, venu en mission chez le roi du Dahomey, a été retenu de force par celui-ci et obligé d'assister à une nouvelle et effroyable série de sacrifices humains. En outre, le roi du Dahomey, ayant au début de l'année 1890, nié le traité qui nous cédait Kotonou, ayant également essayé de nous reprendre par la force ce point par lequel passent les voyageurs et les marchandises à destination de la colonie ainsi que les produits venant du pays, ayant enfin envahi le territoire soumis à la France, les hostilités se sont engagées et à la fin du mois d'avril, après plusieurs engagements avec nos troupes, les forces dahoméennes se sont repliées et sont rentrées dans les limites de leur pays.

Ils sont très doux, très travailleurs et fort industrieux, comme leurs frères les Nagos. Leur capitale est Abéokouta, où les Anglais de Lagos ont tenté mainte fois de s'établir.

Mais les Egbas n'ont pas oublié que ceux-ci, en 1860, les ont massacrés et chassés du littoral qu'ils occupaient et de Lagos, leur port principal. Ils sont donc mieux disposés pour les Français qui se sont établis dans le pays sans avoir mis les armes à la main.

Désireux de faire du commerce avec la côte, ils ont repoussé l'idée d'aller à Lagos, où d'ailleurs les droits sont énormes, et ont pensé à lier avec Kotonou des relations très suivies; malheureusement, le souverain indigène de Porto-Novo, le roi Tofa, notre protégé, les empêchait de pénétrer sur son territoire, qu'on doit nécessairement traverser pour gagner Kotonou. Mais, grâce aux insistances du résident français, Tofa a tout récemment consenti à laisser passer les Egbas.

Les Yoroubas. — Au nord du pays des Egbas, se trouve celui des Yoroubas, qui est encore plus riche et plus peuplé que le précédent. On comprendra donc l'intérêt considérable que nous avons de nous établir dans ces contrées où nous pouvons arriver quelque jour à contrebalancer un peu l'influence acquise par les Anglais dans le Bas-Niger.

Taxes et droits. — A Kotonou, il existe, depuis le 1er avril 1890, des droits à l'importation qui ont été fixés comme suit :

Les marchandises de toute provenance, importées dans les territoires de Kotonou, Porto-Novo, et dans les territoires placés sous le protectorat de la France à l'est de Grand-Popo, seront soumises aux droits suivants :

Genièvre (par caisse de 8 litres) : au-dessus de 40°, 0 fr. 80; — de 40° à 60°, 1 fr. 20; — au-dessus de 60°, 2 francs.

Rhum (par litre) : au-dessus de 40°, 0 fr. 04; — de 40° à 60°, 0 fr. 06; — au-dessus de 60°, 0 fr. 10.

Tabac, 0 fr. 25 par kilogr. — Poudre, 6 fr. 25 par livres anglaises. — Fusils, 1 fr. 25 par pièce. — Sel, 10 francs la tonne de 1.000 kilos.

Tous les articles autres que ceux mentionnés ci-dessus sont admis en franchise.

Il n'a pas encore été établi de droits à l'exportation.

Conclusion.

Il apparaît nettement de ce que l'on vient de lire que nous avons tout à faire dans ces pays d'un si grand avenir.

Nous y avons deux centres d'action importants, d'où nous devons tendre avant tout à gagner la vallée du Niger. Les résultats de la mission du capitaine Binger a été de nous assurer les pays qui sont au nord de Grand-Bassam et touchent à nos possessions du Soudan français; du côté de Porto-Novo, il n'y a pas moins à faire, mais, étant donné l'état de sauvagerie dans lequel vivent les populations du Dahomey, il nous faudra faire sans doute quelques sérieux efforts.

Enfin, nous devons dans le plus bref délai possible, transformer en protectorat effectif, le protectorat que nous exerçons nominalement sur les populations maritimes, situées entre la petite Lahou et la rivière Cavally, explorer les régions de l'intérieur et chercher une voie de communication suffisamment commode entre le littoral et les contrées explorées par le capitaine Binger, tels que le Djimini et les États de Kingo.

Plus tard, on pourra songer à améliorer un peu les ports de Kotonou et d'Agomé et peut-être même à créer celui de Petit-Bassam, s'il est reconnu, après études, qu'il est possible de le construire.

SOUDAN ET GOLFE DE GUINÉE

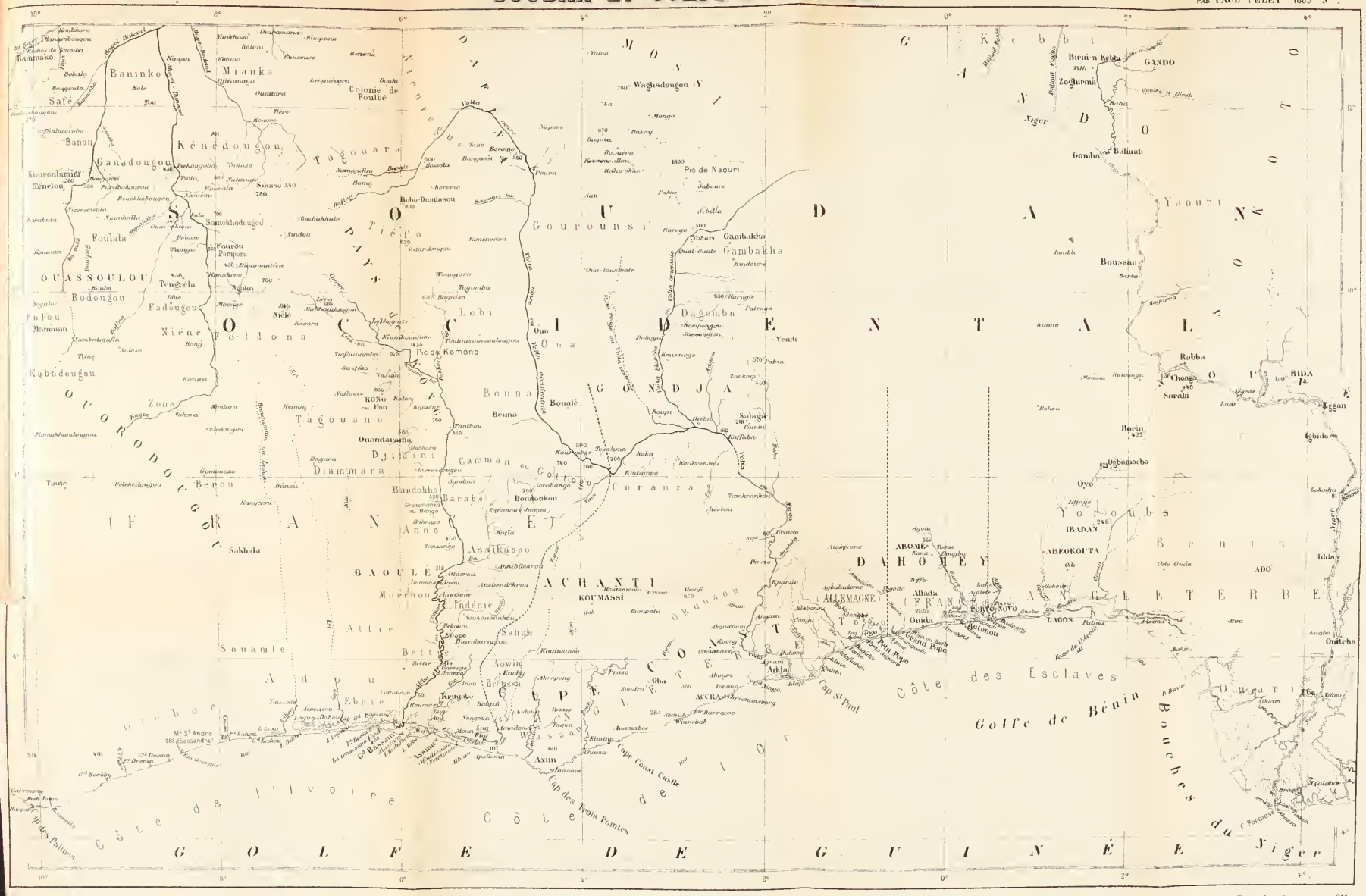

A CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob Paris

Echelle de 1.5 000 000 (1 millim vaut 5 kil)

0 50 100 200 300 400 500 kil

les Colonies Françaises — Maison QUANTIN Editeur, 7 rue St Benoit, Paris.

Grave par R. Hausermann — Paris, Imp Lemercier et Cie

Bibliographie.

Bouche (abbé). — *La Côte des Esclaves.* — Paris, 1884.
Barret. — *L'Afrique occidentale.* Paris, 1887.
Borghero. — *Notes sur la côte de Guinée.* Paris, 1886.
Bouet-Willaumez. — *Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique.* Paris, 1848.
Congrès colonial national. — *Procès-verbaux et rapports.* Paris, 1890.
Desribes (abbé). — *L'Évangile au Dahomey et à la Côte des Esclaves.* Clermont-Ferrand, 1877.
Gaffarel. — *Les Colonies françaises.* Paris, 1885.
Gravier. — *Recherches sur les navigations européennes faites au moyen âge sur les côtes occidentales d'Afrique, en dehors des navigateurs portugais du* XVIe *siècle.* Rouen, 1881.
De Lanessan. — *L'expansion coloniale de la France.* Paris, 1886.
Librecht d'Albéca. — *Les établissements français du golfe de Bénin.* Paris, 1890.
Mager. — *Atlas colonial.* Paris, 1884.
Moloney (Alfred), gouverneur de Lagos. — *Sketch of the foresty of west Africa.* London, 1887.
Dr Nicolas. — *Guide médical du voyageur en Afrique.* Paris, 1886.
Notices et statistiques coloniales.
Notes manuscrites.
Reclus. — *Géographie universelle.* Paris, 1886.
Vignon. — *Les Colonies françaises.* Paris, 1885.
Vitet. — *Dieppe.* Paris, 1845.

OBOCK
L LOEWY 89

Rade d'Obock.

OBOCK

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

M. Henri Lambert. — Rivalité de Sharmaket et d'Ibrahim Aboubeker. — Reconnaissance d'Aboubeker envers la France. — Mission du capitaine Russel. — Assassinat de M. Lambert. — Le commandant Fleuriot do Langle. — Voyage de Dini-Ahmet à Paris. — Traité du 11 mars 1862. — Prise de possession d'Obock. — Le pavillon égyptien indûment hissé sur notre territoire. — Les premiers colons. — Motifs de la création du port d'Obock. — Mission du commandant Conneau et de M. Lagarde. — Annexion de Tadjourah et des territoires voisins ; cession des îles Mouscha. — Cession du Ras-Jibouti et traités avec les tribus de l'intérieur.

M. Henri Lambert. — En 1857, le gouvernement français nommait agent consulaire à Aden un jeune homme d'une trentaine d'années, M. Henri Lambert, qui avait été d'abord volontaire de marine à Lorient, puis négociant et chercheur d'or en Australie, et dont le frère, M. Joseph Lambert, l'un des plus riches planteurs de l'île Maurice, avait des relations suivies avec Madagascar et toute la côte orientale d'Afrique.

M. Henri Lambert commença par visiter la région au centre de laquelle il venait de se fixer, et principalement

les villes et les territoires d'Hodeïdah, de Tadjourah et de Zeïlah.

Rivalité de Sharmaket et d'Ibrahim Aboubeker. — Dans cette dernière contrée, la ferme des douanes, mise en adjudication, avait été obtenue par un Arabe de ses amis, Aboubeker Ibrahim, le chef le plus important de la baie de Tadjourah. Mais un concurrent évincé, Sharmaket, jaloux de ce qu'il considérait commeune victoire et désireux de se venger, trouva moyen de faire mettre son rival aux fers et Aboubeker, malgré ses plaintes, malgré ses protestations, resta pendant plusieurs mois en prison.

Il y était encore le 5 février 1858, lorsque, le commandant Méquet étant venu à Aden, sur un brick de guerre avec lequel il se proposait de parcourir la mer Rouge, M. Lambert obtint de l'accompagner, le mit au courant de la situation et lui demanda de faire tous ses efforts pour obtenir la mise en liberté d'Aboubeker. M. Méquet, ayant consenti à lui prêter son concours, força le sultan d'Hodeïdah, non seulement à mettre Aboubeker en liberté, mais encore à lui rembourser cinq mille thalaris (environ vingt mille francs), dont celui-ci s'était indûment emparé.

Reconnaissance d'Aboubeker envers la France. — Aboubeker, reconnaissant, offrit alors ses services au commandant du navire français et lui proposa de céder à la France, moyennant la somme de dix mille thalaris, les territoires de Ras-Ali et d'Ouano (Obock).

A cette époque, l'Angleterre, déjà installée à Aden et prévoyant le jour où le canal de Suez serait ouvert, venait de s'emparer de l'îlot de Périm.

Mission du capitaine Russel. — Le ministre de l'Algérie et des colonies, lorsqu'il eut connaissance de la proposition d'Aboubeker, — laquelle était suivie d'une demande de Ngoussié, roi du Tigré, qui sollicitait notre protectorat, — envoya le capitaine de frégate Russel dans la mer Rouge pour explorer le littoral africain et examiner les avantages politiques, commerciaux et maritimes que pou-

vait présenter la partie de la côte qu'on offrait de nous céder.

Assassinat de M. Lambert. — Malheureusement, quelques semaines plus tard, le 4 juin 1859, M. Henri Lambert, qui avait entrepris un voyage à Tadjourah, fut assassiné dans le canal qui sépare les îles Mouscha du cap Jibouti par les matelots de l'équipage de son boutre, le *Natchery*.

Le commandant Fleuriot de Langle. — Le gouvernement français résolut, en cette circonstance, d'agir avec énergie et envoya dans la mer Rouge le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle, commandant la division navale des côtes occidentales d'Afrique (janvier 1861). Le commandant de Langle sut trouver et prendre les assassins, qui furent envoyés à Constantinople, où ils furent condamnés par les tribunaux musulmans. Mais, à cette occasion, M. Fleuriot de Langle avait renoué avec Ibrahim Aboubeker les relations interrompues depuis la mort de notre agent à Aden ; il en profita pour étudier avec soin tout le golfe qui s'étend du Ras-Bir à Zeïlah et ramena avec lui en France, à bord de la corvette la *Somme,* muni des pouvoirs les plus étendus, le gouverneur de Zeïlah, Dini-Ahmet Aboubeker, cousin du sultan de Tadjourah et ami de M. Lambert.

Voyage de Dini-Ahmet a Paris ; Traité du 11 mars 1862. — Les propositions de cet envoyé ayant été acceptées, une convention, conclue à Paris le 11 mars 1862, entre Dini-Ahmed et M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, nous assura, moyennant la somme de dix mille thalaris, la possession des port, rade et mouillage d'Obock, avec le territoire qui s'étend depuis le Ras-Doumeïrah, au nord, jusqu'au Ras-Ali, au sud.

De plus, en ce qui concernait les autres points de leurs territoires, les chefs Danakil s'engageaient, solidairement ou isolément, à repousser toute proposition faite par un gouvernement étranger et n'ayant pas été agréée par la France. Enfin il était entendu que, si Obock était reconnu

impropre à la création d'un port, il serait choisi sur la côte un autre point.

Prise de possession d'Obock. — La prise de possession eut lieu le 20 mai 1862 ; le pavillon national fut hissé, et un procès-verbal rédigé en présence des principaux chefs de la contrée et des deux envoyés français : MM. Buret, capitaine de frégate, et Schefer, premier secrétaire interprète.

A partir de cette époque, les navires de notre marine de guerre visitèrent Obock assez fréquemment. Mais les événements qui se succédèrent de 1866 à 1871, empêchèrent le gouvernement de porter son attention sur notre nouvelle colonie, et ce n'est qu'en 1872 que fut faite la première demande de concession; plus tard, en 1878 et 1879, de nouvelles demandes furent présentées.

Le pavillon égyptien indument hissé sur notre territoire. — Dans les premiers mois de l'année 1881, il se passa à Obock ce qui devait avoir lieu trois ou quatre ans plus tard, à l'instigation d'un fonctionnaire turc trop zélé, sur notre territoire de Cheik-Saïd. Le pavillon égyptien fut indûment hissé près du Ras-Bir et le gouvernement français protesta auprès du khédive; celui-ci ordonna une enquête, apprit que cette irrégularité était due à l'initiative d'un agent ignorant et donna des ordres pour qu'une pareille tentative ne fût pas renouvelée.

Les premiers colons. — Depuis lors, des concessions ont été accordées à plusieurs de nos compatriotes, sans qu'il pût toutefois leur être assuré qu'un service maritime régulier desservirait un jour ou l'autre la colonie. Mais les bâtiments de guerre de notre marine s'y succédaient à peu près régulièrement, et tous les commandants se montraient favorables à l'établissement d'une administration locale.

Motifs de la création du port d'Obock. — Ce n'est qu'en 1883 que la France dut songer à tirer parti de cette possession. Elle semblait être à la veille de déclarer la guerre à la Chine, et l'Angleterre, sous prétexte de neu-

tralité, lui fit fermer à l'avance ses ports d'Aden et de Hong-Kong. Il était donc indispensable que notre marine eût entre Suez et Saïgon un point de refuge et de ravitaillement.

Mission du commandant Conneau et de M. Lagarde. — Au mois de janvier 1881, le capitaine de frégate Conneau, commandant l'aviso l'*Infernet*, et M. Lagarde, commandant de cercle au Sénégal, furent envoyés à Obock avec mission de délimiter d'une manière exacte le territoire de la colonie; on y décidait en même temps la création d'un dépôt de charbon.

Mais on s'aperçut bien vite que, réduit aux limites du traité de 1862, ce territoire n'avait aucun avenir commercial, et qu'en outre on était encore tributaire des Anglais, puisqu'il fallait se ravitailler sur la côte Somali, soumise à leur influence.

Annexion de Tadjourah et des territoires voisins; Cession des îles Mouscha. — M. Lagarde, nommé commandant d'Obock, put amener les principaux chefs des pays voisins à solliciter notre protectorat, et, en 1885, ce protectorat était accordé aux territoires de Tadjourah, d'Ambabo, de Sagallo et du Gubbet-Kharab.

Un peu plus tard, le gouvernement français fit occuper un point de la côte somali, Dongaretta, situé entre Zeïlah et Berberah, villes dépendant du khédive d'Égypte et occupées en ce moment par les Anglais; alors ceux-ci, craignant d'être gênés un jour dans leurs communications entre les deux villes, offrirent à la France de lui céder, en échange de l'évacuation de Dongaretta, les îles Mouscha, qui commandent le golfe de Tadjourah, et leur proposition fut acceptée.

Cession du Ras-Jibouti et traités avec les tribus de l'intérieur. — Enfin, au commencement de 1888, la France prenait possession du Ras-Jibouti, point extrême de la côte méridionale du golfe d'Obock, et un arrangement intervenait entre la France et l'Angleterre, pour

déterminer la zone d'action de ces deux puissances sur cette partie de la côte Somali. Par suite de cet accord, la ligne de démarcation séparant les zones d'action anglaise et française part d'un point de la côte situé à l'est de Jibouti, et vient aboutir à Harrar en passant par Alassouën, Bir-Calouba et Gildessa.

En outre, divers traités nous lient également à certains chefs des tribus de l'intérieur, et la domination de la France, que l'on pensait devoir se réduire à un maigre territoire contenant un simple dépôt de charbon, s'étend aujourd'hui sur une région de plus de cent vingt mille kilomètres carrés.

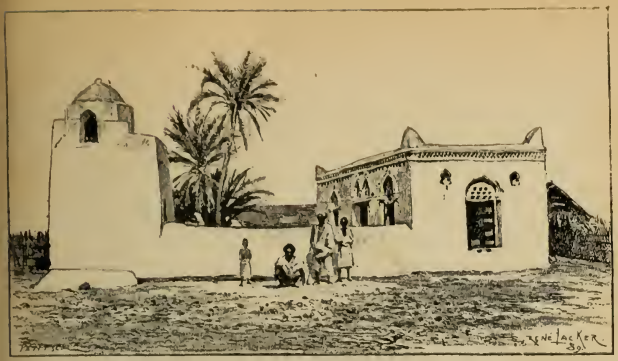

Mosquée de Tadjourah.

CHAPITRE II

Description géographique et ethnographique.

Premier aspect du territoire d'Obock. — Le port d'Obock. — Aspect général de la contrée. — Le Gubbet-Kharab. — Le Bahr-Assal. — Constitution géologique du pays. — Régime des eaux. — Faune et flore. — Population de la colonie d'Obock. — Les Danakil : mœurs, coutumes, vêtements et nourriture. — Les Somalis : coutumes, usages, nourriture et vêtements. — Les Gallas : vêtements, habitations, coutumes, religion.

Premier aspect du territoire d'Obock. — Lorsqu'on a dépassé l'île Périm et franchi le détroit de Bab-el-Mandeb, on aperçoit au loin la rade d'Obock, entourée d'un pays aride, désolé, formé d'immenses plateaux bornés vers l'ouest par une chaîne de hautes montagnes dont la silhouette se détache au loin sur un ciel du bleu le plus pur; sur les versants de ces plateaux, sont de petits bouquets d'arbres, plus ou moins verts suivant la saison. Malgré cette

aridité apparente, le pays offre cependant un aspect tout différent de la côte d'Arabie qui, avec ses plaines de sable et ses pics élevés, sans aucune trace de végétation, attriste la vue et serre le cœur.

Après le Ras-Bir, on est en face d'Obock et on aperçoit une vallée immense, dite *Vallée d'Obock* ou *Vallée des Jardins*, en partie cachée aux regards par une ligne de palétuviers qui bordent la côte, laquelle est basse, sablonneuse, vaseuse même en certains endroits.

De chaque côté de cette vallée, couverte d'arbres assez élevés, et verdoyants pendant la saison fraîche, se trouvent deux plateaux : au nord (ou à droite) *le plateau des Sources*, au sud (ou à gauche) *le plateau des Gazelles*. C'est sur le plateau des Sources que s'élèvent la factorerie Mesnier et le pénitencier (ancienne tour Soleillet); sur le plateau des Gazelles, ont été placés les établissements du gouvernement, suite de maisons blanches à tuiles rouges qu'on voit d'assez loin et qui forment un contraste singulier avec les cases du village indigène, situées un peu en contre-bas.

Le port d'Obock. — Du cap Obock (à l'extrémité est du plateau des Gazelles) à la pointe sud du *plateau des Aigles*[1], on compte trois bancs de coraux qui ferment la rade en décrivant un assez grand arc de cercle.

Le banc que domine le cap Obock porte le nom de *banc du La Clocheterie*, en souvenir du croiseur français venu en 1881 dans la colonie. Le banc situé au centre de l'arc de cercle est le *banc du Surcouf*, ainsi nommé en mémoire d'un autre bâtiment français dont le commandant, M. Salmon, dressa en 1864, le premier plan du mouillage d'Obock. Enfin, au-dessus du plateau des Aigles, falaise madréporique qui domine la mer d'une vingtaine de mètres, presque à pic, est le *banc du Curieux*[2].

1. A l'est du plateau des Pasteurs.

2. Le *Curieux* est un aviso de la marine française qui fut envoyé en 1862 à Obock pour y conduire les représentants du gouverne-

+ Le sont des mimosas épineux qui ont 2 mètres de hauteur !

Ces trois bancs forment un port intérieur divisé en deux parties par deux autres bancs appelés : le plus proche du rivage, le *banc du Bisson* (nom d'un navire français venu en 1880), et le plus éloigné, le *banc des Perles*, ainsi nommé, à cause de la découverte, par des indigènes, de quelques peres sans grande valeur.

La rade se compose ainsi de deux parties distinctes : la première, *le port du Nord-Est*, comprend sous le plateau des Aigles, *l'anse Buret* et, sous le *plateau des Pasteurs* (situé entre le plateau des Sources et celui des Aigles), l'anse des Pêcheurs ; on parvient à ce port en franchissant, entre le banc du Curieux et celui du Surcouf, la passe de l'*Est*, qui n'a que 8 mètres d'eau. Celle-ci, ainsi qu'une autre qui joint les deux parties de la rade (entre les bancs des Perles et du Surcouf), est encore impraticable aux grands navires et le port ne peut malgré sa profondeur (de 9 à 18 mètres), recevoir jusqu'ici que des navires de petite dimension ; le *port du Sud*, plus vaste et beaucoup plus commode, est fréquenté par les paquebots français et les bâtiments de guerre, qui franchissent la passe du Sud (profonde de 50 mètres et large de 600 mètres) au moyen des bouées-balises des bancs du Surcouf et du La Clocheterie [1].

Deux feux rouges établis, l'un sur la tour Soleillet, l'autre sur la falaise du cap Obock, indiquent la route à suivre pour entrer ou sortir ; un secteur vert, au second de ces phares, indique la zone du mouillage [2].

Enfin, tout récemment, au Ras-Bir, on a installé sur une tour en maçonnerie un feu blanc fixe de 16 à 17 milles de portée.

ment, MM. Buret, capitaine de frégate, et Schefer, secrétaire interprète, chargés de prendre possession de la côte qui nous avait été concédée.

1. La profondeur de ce port varie entre 10 et 40 mètres ; sa superficie est de 100 hectares.

2. Le service du pilotage est assuré par un pilote major, qui est en même temps capitaine de port, et par un pilote ordinaire.

Aspect général de la Contrée. — On a vu plus haut que le pays était formé de vastes plateaux sablonneux limités vers l'ouest par des collines assez élevées. Cette ligne de plateaux et de collines qui commence au Ras-Doumeirah pour finir un peu après Zeïlah, abrite parfaitement la rade d'Obock des vents du nord et du nord-ouest, et le golfe de Tadjourah, des vents qui viennent de l'ouest.

A quelques kilomètres dans l'intérieur apparaît un second étage de montagnes parsemées çà et là de pics assez élevés dont le principal, le Goudah, atteint 1,675 mètres. La chaîne s'avance même assez près de la mer, sur laquelle elle surplombe, et cet endroit a pris le nom de Falaise-Table (Table Cliff). Entre Falaise-Table et le Ras-Séjarn (également appelé Ras-Siane, dans le pays), la côte est bordée par des récifs, puis par une ceinture de petites îles nommées Djezirah-Soba (archipel des Frères).

Les plateaux, qui forment en grande partie toute la contrée, sont entrecoupés de ravins ou de vallées, où se trouvent des lits de torrents, qui ne roulent leurs eaux qu'à l'époque des grandes pluies.

Après Obock, la côte se dirige du nord au sud-ouest puis au Ras-Douan, elle s'incline davantage à l'ouest vers Tadjourah ; elle reprend ensuite sa direction primitive jusqu'au fond du golfe où se trouve le Gubbet-Kharab. A partir de ce point, elle tourne vers l'est, jusqu'au Ras-Jibouti, puis vers le sud-est jusqu'à Zeïlah.

Le Gubbet-Kharab. — Entouré de hautes montagnes volcaniques sans aucune trace de végétation, le *Gubbet-Kharab* est une vaste baie de 13 milles de long sur 6 milles de large, qui communique avec la mer au fond du golfe de Tadjourah par un détroit de 1300 à 1400 mètres de large. Ce détroit est coupé en deux parties par un îlot rocheux d'une douzaine de mètres de hauteur, appelé l'îlot de Bab; des deux passes ainsi formées, la meilleure est celle du nord, moins large mais plus profonde que celle du sud.

Quant au Gubbet-Kharab même, il ne contient qu'un ou deux mouillages pour les bâtiments d'un faible tonnage, malgré sa grande profondeur qui n'est pas moindre de 190 mètres et atteint même 300 et 400 mètres.

Le Bahr-Assal. — A quelques kilomètres au nord-ouest du Gubbet-Kharab, se trouve un lac appelé le *Bahr-Assal* (ou Lac salé), et affectant la forme d'un ovale allongé du nord-est au sud-ouest. Il est large d'environ 4 à 5000 mètres et long de 8 à 10 kilomètres.

Le sel, qui se dépose sur ses bords, est l'objet d'un commerce important avec l'Abyssinie, et les chefs du pays, qui en tirent de grands revenus, se sont toujours montrés très jaloux de la propriété du Bahr-Assal.

Constitution géologique du pays. — Tout le territoire d'Obock — colonie proprement dite et pays protégés — appartient essentiellement à la région saharienne et a par conséquent une grande analogie avec le Sahara algérien et tunisien.

La principale chaîne montagneuse du pays est, ainsi que ses contreforts, exclusivement formée de roches volcaniques, c'est-à-dire des trachytes, des domites, des basaltes, des dolérites et des laves [1].

D'après M. Aubry, ingénieur des mines, les plateaux situés entre cette chaîne et la mer appartiennent à l'époque quaternaire et paraissent provenir du soulèvement d'un rivage fort ancien. Cette hypothèse est également partagée par le docteur Faurot, qui a parcouru toutes ces contrées. Sous une mince couche de sable, chargée d'efflorescences de sel, se trouve une roche calcaire où domine le carbonate de chaux, mais où le gypse (sulfate de chaux), le sulfate et le carbonate de magnésie, ainsi que le sel marin (chlorure de sodium) apparaissent en maints endroits. Ces terrains contiennent des échinodermes, des foraminifères et de

1. Voir, au chapitre IV de ce fascicule, la valeur généralemen admise de cette sorte de terrains au point de vue agricole.

nombreuses coquilles appartenant à des espèces qu'on trouve actuellement au fond de l'Océan. Enfin, il y a dans ces terrains une certaine quantité de sels de potasse ou de soude et, au-dessous du calcaire, une couche d'argile très fine, parfois schisteuse, recouvrant des couches alternatives de marne à veines bleues et verdâtres et d'argile.

Régime des eaux. — Outre quelques torrents qui sont presque toujours à sec et ne roulent leurs eaux qu'au moment des grandes pluies, il y a dans la contrée deux lits de rivière, qui deviennent des cours d'eau pendant l'hivernage et qui ont été appelés, l'un, la *rivière d'Obock*, l'autre, la *Tella*.

Heureusement il existe, à une profondeur variant entre 1m 50 et 4 mètres, une nappe d'eau qui alimente tous les puits creusés dans la vallée des Jardins, puits dont l'eau est saumâtre à cause des infiltrations de la mer, mais suffit aux animaux domestiques. Il est fort probable d'ailleurs que, vu la nature du terrain, on obtiendrait, en creusant à une plus grande profondeur, de meilleurs résultats, non seulement au point de vue de la qualité de l'eau, mais aussi au point de vue de la quantité [1].

1. L'expérience a été tentée, en ces dernières années, dans une contrée qui offre avec Obock une analogie curieuse; c'est le nord de la province de l'Arad, dans le Sahara tunisien, non loin de Gabès. Une Compagnie française a fait creuser, sur les bords de la petite rivière de l'Oued-Melah, plusieurs puits artésiens. Le premier, placé à peu de distance de la mer, a rencontré, à environ 8 mètres de profondeur, une eau saumâtre semblable à celle d'Obock. Les autres, placés à des points distants de 1,200 à 1,800 mètres du rivage et à des hauteurs variant entre 8 et 24 au-dessus du niveau de la mer, ont également rencontré plusieurs nappes dont l'eau devenait de moins en moins saumâtre au fur et à mesure que la sonde s'enfonçait. La dernière de ces nappes a donné une eau fort bonne, légèrement chargée de magnésie, mais très potable et employée depuis quatre ans par les agents et colons de la Compagnie. La profondeur de cette couche varie entre 57 et 90 mètres au-dessous du niveau du sol, c'est-à-dire à 6 ou 8 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Faune et flore.—Obock a également une faune et une flore sahariennes. Les ânes sauvages, les gazelles, les outardes s'y rencontrent en quantité : les autruches, assez nombreuses, sont difficiles à joindre. Les bêtes féroces ou nuisibles sont les mêmes que dans le Sahara algérien et tunisien : le guépard (assez rare), le chat sauvage, la vipère commune, la grande vipère, le scorpion, le chacal et l'hyène. Enfin, comme animaux domestiques, on y trouve, sauf le cheval, les mêmes animaux que dans le Sahara : le chameau, l'âne, la chèvre et le mouton ; il y a aussi des bœufs, mais surtout dans l'intérieur.

La végétation est rare et clairsemée. L'arbre le plus fréquent est le mimosa aux formes bizarres, dont le feuillage court (le *kabata*) sert à alimenter les troupeaux. Sur la côte, au bord de la mer, il y a des bouquets de palétuviers; dans les vallées, des genêts et des euphorbes. Enfin, sur certains plateaux, pousse une sorte de chiendent, appelé *hachich* par les indigènes, qui en nourrissent leurs animaux domestiques durant la mauvaise saison. En dehors de ces quelques arbres, tous les autres végétaux de la colonie ont été importés et acclimatés.

Population de la Colonie. — Les populations soumises à notre domination appartiennent à trois races bien distinctes ;

Les Danakil, — les Somalis, — les Gallas.

Le territoire occupé par les Danakil commence à la baie d'Adulis, longe les montagnes de l'Éthiopie à l'ouest et la côte à l'est, puis finit à peu près au Gubbet-Kharab, au plateau de Doulloul et aux mines de soufre du Choa.

Du Gubbet-Kharab au cap Guardafui, tout le long de la côte, vivent les Somalis (ou Somal); enfin, au sud des Somalis, principalement vers Harrar, vivent les Gallas.

Les Danakil.— Les Danakil se divisent en deux groupes : ceux du nord, les *Chohos* et les *Hazortas* et ceux du centre[1].

1. De même que nos indigènes de l'Algérie, ces groupes se sub-

Les Danakil sont essentiellement pasteurs et par consé-

divisent à leur tour en tribus, en douars et en familles. Nous donnons ici les principales de ces subdivisions.

Les Danakil forment sept tribus, qui sont : les *Asmila*, les *Assobas*, les *Madima* et les *Takyil*, administrés par le chef Bourhane-Abdou, les *Ab-Ammila*, les *Aden-Sara* et les *Bédoui-tamila*, administrés par le chef Mohamed-Ali.

Ce dernier administre, en outre, les *Guémisso* et les *Abita*, qui font partie des Ab-Ammila, mais habitent sur un territoire un peu plus éloigné.

Quant aux fractions les plus importantes de ces tribus, elles portent les noms suivants :

Tribu des Asmila (habitant Latella) : les *Aat-Asmila* et les *As-Asmila*.

Tribu des Assobas (habitant Mabla) : les *Amaralito*, les *Badrichikto*, les *Katouha*, les *Omarguaba* et les *Omartou*.

Tribu des Madina (habitant Guardarasso) : les *Aat-Alito*, les *Ali-Ouatal* et les *Mognamaley*.

Tribu des Takyil (habitant Obock) : les *Gaudily-Takyil*, les *Guibabi*, les *Hayou-Takyil*, les *Mondo-Takyil* et les *Schim-Sara*.

Tribu des Ab-Ammila (habitant Angar) : les *Hamado* et les *Kamilto*.

Tribu des Aden-Sara (habitant Guattaré) : les *Ashalé* et les *Hoboïta*.

Tribu des Bédoui-tamila; les *Afada* (habitant l'Adegueno), les *Aïtoura* et les *Ederkalto* (le Yuéma) ; les *Ali-Sarra*, les *Harmilto*, les *Oursanina*, et les *Gaassera* (le Doubyia) ; les *Assalboura* (l'Asboul); les *Bédouita-boura* (le Bédouita) ; les *Guédelé* (le Guémi), les *Haisso* (le Moulhoulay) ; les *Kourha* (l'Aéta) ; les *Oulid* (l'Ourirasso); les *Yas-Odom* (le Gunta) et les *Yokos* (le Sonyali).

Le territoire de Tadjourah, placé sous le protectorat de la France, comprend en deux tribus principales : 1° les *Adail*, administrés par le sultan de Tadjourah lui-même et divisés en huit fractions appelées les *Aéro-Hasso*, les *Abli*, les *Adlito*, les *Chika*, les *Daba-Adali*, les *Darhouma*, les *Garaisso* et les *Guaronni*; 2° une partie des *Assobas*, administrée par Omar-Bourhane-Bey et divisée en trois fractions : les *Audiyassara*, les *Cheick-Arbahinto* et les *Yiakoubto*. — Enfin le sultan Loïtah administre le territoire, sur lequel vivent toutes les tribus Débéneh, Uémas, etc., depuis Beïlloul jusqu'à Faré.

Chacune des fractions est administrée directement par un chef secondaire et, dans la tribu, les dignités de sultan et de vizir sont héréditaires, mais elles alternent entre elles. Ainsi le vizir suc-

quent nomades; ils n'ont donc pas d'habitation fixe et changent de résidence suivant la saison et les besoins de leurs troupeaux.

En quelques heures, ils construisent, avec des branchages et des nattes, des huttes plus ou moins vastes, selon l'importance de leur famille, et tellement basses qu'il est impossible de s'y tenir debout.

Ils sont tous musulmans, mais nullement fanatiques; on dit même qu'ils manquent d'enthousiasme pour cette religion, et certains voyageurs rapportent qu'une partie des tribus qui confinent au plateau abyssin sont chrétiennes, au moins pour les pratiques extérieures.

Bourhane-Abdou, chef des Assobas.

Les Danakil ont la taille élevée, la peau noire, un peu terne, des traits farouches, mais réguliers, des cheveux frisés, ondulés chez quelques-uns, lisses chez d'autres, mais généralement longs sans dépasser le haut de la nuque et couverts d'une couche de graisse ou de beurre.

Leur vêtement consiste en une pièce d'étoffe, appelée *taube,* serrée autour des reins et descendant à la hauteur des genoux [1]; leur chaussure se compose d'une paire de

cède au sultan décédé tandis que l'héritier de ce sultan devient vizir et remplacera à son tour le nouveau sultan, lorsque celui-ci mourra.

1. Parfois un second taube recouvre les épaules.

sandales en cuir de bœuf qu'on leur voit plus souvent à la main qu'aux pieds.

Quant aux femmes, elles portent une sorte de pagne en peau tannée ou en cotonnade et une espèce de camisole en cotonnade bleue. Leurs cheveux, divisés en une multitude de petites tresses, au bout desquelles pend un ornement en perles ou en verroterie, sont graissés comme ceux des hommes. Les femmes mariées ont seules un voile en étoffe bleue, qu'elles laissent retomber sur le front. En outre, aux oreilles, aux bras, aux chevilles, elles portent de lourds bijoux en cuivre et, au cou, des colliers en coquillages ou en perles de verre coloré.

Elles sont traitées par leurs maris comme de véritables bêtes de somme; elles vont chercher l'eau, le bois, préparent la nourriture et fabriquent des nattes et des paniers, tandis que les hommes vont à la chasse, conduisent les troupeaux, font la guerre et se livrent à de longs *kalams* avec leurs amis [1].

Les Danakil vivent du lait de leurs troupeaux et de galettes de *dourah* lorsqu'ils peuvent s'en procurer [2]. Sur le littoral, ils y ajoutent du riz et du poisson grillé. Enfin, à l'occasion des grandes cérémonies, telles que : funérailles, mariages ou fêtes quelconques, ils mangent aussi de la viande de chèvre ou de mouton.

Leur arme principale est une lance en forme de javelot à pointe acérée, muni d'un bois de $1^{m},50$ à 2 mètres de long et garni à son extrémité inférieure d'un morceau de fer assez pesant qui sert de contrepoids. Ils ont aussi un

1. Le *kalam* est une causerie ou discussion interminable; c'est le *palabre* des tribus de l'Afrique occidentale.

2. La galette de *dourah*, que tous ceux qui ont voyagé dans le Sahara reconnaîtront facilement, est une sorte de pain grossier fait avec de la farine de gros mil qui porte dans le pays le nom de dourah. Sur le bord de la mer, les indigènes font parfois cette galette avec du froment.

couteau à lame courbe, renfermé dans une gaine de peau et un bouclier en cuir très épais.

Méfiants, soupçonneux, traîtres et sanguinaires, les Danakil mettent un certain amour-propre à commettre des meurtres; ils ont alors le droit de porter une plume d'autruche blanche ou noire, selon l'importance des victimes[1]. Cette passion du meurtre est telle que tout étranger risque d'être assassiné, à moins qu'il ne soit lié d'amitié avec les membres d'une tribu, auquel cas il devient généralement sacré pour tous.

La langue *dankali* est la langue *afar,* sorte d'idiome éthiopien sans écriture[2]; cependant les indigènes qui habitent la côte parlent aussi la langue arabe, mais quelques chefs seuls savent l'écrire[3].

Les Somalis. — Les Somalis sont divisés en plusieurs grandes tribus, subdivisées elles- mêmes comme celles des Danakil en tribus et celles-ci en familles[4]. Les chefs portent le nom d'*Ougasse* et leurs fonctions sont héréditaires.

1. Elle est blanche si la victime est un chef indigène ou un Européen. Ajoutons que les Danakil qui vivent auprès d'Obock ou de Tadjourah ne se risqueraient pas à commettre des meurtres qui seraient vite réprimés.

2. Dankali est le singulier de Danakil; on dit un Dankali et des Danakil, comme on dit un Targui, des Touareg.

3. Il n'existe qu'un seul ouvrage qui traite de la langue *afar ;* c'est un dictionnaire publié à Londres, en 1840, par le révérend C.-W. Isenberg.

4. Les grandes tribus sont les *Issas,* les *Gadi-Boursis,* ennemis des Issas, et les *Aber-Arval.* La tribu des Issas, la plus importante et la plus considérable de toutes, est soumise entièrement à notre influence; elle comprend un grand nombre de tribus parmi lesquelles on peut citer celles des *Abgab,* des *Ouerdicke* et des *Douloul,* dont les subdivisions sont les suivantes :

Abgab . . . { *Ras-Moussa* . . { *Saad-Moussa* (4 familles).
Jonès-Moussa (5 familles).
Mammasani (5 familles).

Ouerdicke (3 familles).
Douloul (9 familles).

Ce sont de beaux hommes à peau noire, moins foncée que celle des Danakil et parfois même olivâtre ou cuivrée. Leurs traits sont réguliers et leur physionomie respire l'audace et le courage.

Leurs cheveux, qui sont plus laineux que ceux des Danakil, sont souvent décolorés au moyen d'un mélange de chaux et de graisse, qui se durcit et forme une sorte de carapace, laquelle une fois brisée laisse apparaître des cheveux de couleur rougeâtre.

Les femmes sont assez jolies; elles portent sur l'épaule une sorte de péplum et, autour des reins, des jupons de cuir ou d'étoffe blanche ou teinte et drapés avec une certaine grâce. Leurs cheveux tressés comme ceux des femmes Danakil laissent le front complètement découvert. Le vêtement des hommes est celui des Danakil.

Les armes sont aussi les mêmes; la largeur de la lame du couteau varie un peu; mais celui-ci est droit et le bouclier très petit.

Les Somalis sont également guerriers et pasteurs; mais ceux de la côte sont surtout marins et excellent dans leur profession : quelques-uns font du commerce; tous sont des conducteurs de caravanes fort estimés. Leur pays, tout différent de celui des Danakil, offre de grandes ressources; les pâturages y sont abondants, les troupeaux plus nombreux et mieux soignés.

C'est d'ailleurs de la côte somali que les Italiens, établis dans les pays d'Assab et de Massouah, qui ne produisent presque rien, tirent leurs approvisionnements. Enfin Obock et Aden font venir de la même région les bestiaux nécessaires à leur consommation.

Les Gallas. — Complétons cette description en disant quelques mots des Gallas, dont plusieurs tribus se trouvent placés sur le territoire soumis à notre influence.

Cette race, quoiqu'elle soit l'une des plus considérables de l'Afrique, est encore peu connue, car son territoire, plus grand que celui de la France, a été à peine exploré.

Les Gallas ont la peau brune — de teinte foncée chez les hommes, de teinte claire chez les femmes[1] — la taille moyenne, les traits réguliers, le regard clair et franc. Ils portent une toge semblable à celle des Abyssins, sont armés d'une lance, d'un couteau à double tranchant et d'un bouclier; ils habitent, comme les Éthiopiens, des demeures formées de cercles de pierres brutes, couvertes de toits coniques en herbes ou en roseaux, et placées à l'ombre de grands arbres.

Ils sont en général polyglottes, très intelligents et font des cultivateurs de premier ordre. Ils sont fétichistes et monogames, mais certaines de leurs tribus, telles que les *Sidamas,* sont presque entièrement chrétiennes.

C'est principalement à l'aide des populations somalis et gallas que nous pourrons tirer un parti avantageux de notre situation dans les contrées d'Obock et de Ras-Jibouti et c'est de ce côté surtout que nous devons chercher à étendre notre influence.

1. C'est à cause de cette blancheur relative (à côté de populations noires) que les Jésuites missionnaires leur ont donné jadis le nom de Gallas qui vient du mot grec *gala*, lait.

Obock. — Quartier indigène.

CHAPITRE III

Administration

Divisions principales de la colonie. — Territoire d'Obock. — Pays de protectorat. — Superficie et population. — Organisation administrative de la colonie. — Obock : les établissements européens. — Le village indigène. — Tadjourah. — Ambabo, Doulloul, Sukti, Sagallo, Darkellé et Ouardelissan. — Vie de l'Européen à Obock. — Transportés hindous. — Les moyens de défense et la garnison.

Divisions principales de la colonie ; territoire d'Obock. — La colonie d'Obock se divise en deux parties bien distinctes :

1° la colonie proprement dite, ou territoire d'Obock ;

2° les pays de protectorat.

Sur la côte, la colonie proprement dite est limitée, au nord, par le Ras-Doumeirah, sur la mer Rouge, et la rivière de Raheita — et, au sud, par le Ras-Ali, à 4 kilomètres à l'est de Tadjourah. De ce territoire dépendent l'île Dou-

meirah (près du cap du même nom), les Djezira-Soba, situées près du cap Séjarn, et les îles Moussah.

Pays de protectorat. — Les pays de protectorat partent, sur la côte, du Ras-Ali, comprennent Tadjourah, Ambabo, Doulloul, Sukki, Sagallo, le Gubbet-Kharab, le Ras-Jibouti, et s'arrêtent aux puits de Lehadou, à peu de distance et à l'est de Jibouti, dans la direction de Zeïlah, ville appartenant à l'Égypte et occupée en ce moment par les Anglais.

A l'intérieur, notre protectorat s'étend dans le pays Somali, jusqu'au Harrar et dans les pays Gallas, — vers l'ouest, dans le pays dankali, jusqu'à la frontière du Choa, à l'endroit même où la rivière Haouach, qui coule jusque-là de l'ouest à l'est, tourne brusquement vers le nord, dans la direction des mines de soufre. Du côté du nord et du nord-ouest, notre influence s'étend tout le long de l'Haouach, sur le Dében, la partie orientale et méridionale du Mudaito, de la vallée de Gafou, aux monts Ouéhéma.

Superficie et population. — La superficie totale de la contrée soumise ainsi, par traités, à la domination de la France, est de plus de 120.000 kilomètres carrés.

Quant à la population, assez rare sur la côte, elle devient de plus en plus dense vers l'intérieur, mais quoique l'on ait estimé qu'elle devait s'élever à deux cent mille habitants environ, il a été impossible jusqu'à ce jour d'en faire un recensement quelconque.

Organisation administrative de la colonie. — L'organisation de la colonie est naturellement toute récente. Jusqu'en 1886, elle était administrée par un commandant particulier; mais, depuis cette époque, elle a été placée sous l'autorité d'un gouverneur, assisté d'un nombre très restreint de fonctionnaires ou d'agents, dont le détail est le suivant :

Cabinet du gouverneur : 1 secrétaire et 2 interprètes, agents de renseignements.

Affaires politiques : 1 administrateur colonial.

Service administratif : 1 commis de marine.
Commandement des troupes : 1 lieutenant des troupes de la marine.
Trésor : 1 trésorier-payeur.
Service de santé : 1 médecin de 1re classe et 1 médecin de 2e classe.
Travaux publics : 1 conducteur des ponts et chaussées.
Magasins : 1 magasinier.
Administration pénitentiaire : 7 surveillants militaires.

Comme on le voit, ce personnel est aussi restreint que possible[1].

A part ce petit nombre de fonctionnaires et d'agents français, le gouverneur s'est appliqué surtout à se servir des indigènes. Jusqu'à présent cette méthode a donné de bons résultats; non seulement elle nous a attiré l'amitié des chefs que nous employons, mais elle nous a valu également la sympathie des chefs et des indigènes des tribus de l'intérieur, qui savent que plusieurs de leurs compatriotes remplissent des fonctions plus ou moins importantes pour le compte du gouvernement français. Ce système, qui est employé au Congo comme à Obock, a l'avantage de développer notre influence en nous conciliant les indigènes et d'éviter les dépenses d'occupation que nécessitent le personnel civil et les troupes.

Obock : les établissements européens. — Le chef-lieu de la colonie est Obock qui, loin d'être une ville, est un petit village composé presque exclusivement d'indigènes et surtout un centre administratif servant en même temps de lieu de ravitaillement[2].

1. Le service judiciaire a été organisé par un décret du 2 septembre 1887, qui a créé à Obock une justice à compétence étendue; les fonctions de juge de paix sont remplies par le chef du service administratif et, à son défaut, par un officier ou fonctionnaire désigné par le gouverneur. Le décret de 1887 a été complété par un autre, en date du 22 juin 1889.

2. Au point de vue géographique, Obock est située par 11° 57′ de latitude nord et 41° de longitude est.

Les établissements français sont divisés en deux groupes bien distincts. Les uns, ceux du gouvernement, sont installés au cap Obock, sur le plateau des Gazelles; les autres, sur le plateau des Sources, de l'autre côté de la vallée des Jardins.

Les établissements du gouvernement comprennent : la maison du gouverneur et ses dépendances, faisant face à la rade; puis, plus loin de la mer, les logements du personnel, les casernes, l'hôpital, les magasins et enfin le mess des officiers et fonctionnaires. Ces établissements sont bordés, au sud et à l'est, par la mer, au nord et à l'ouest, par un fossé assez profond pour les protéger à l'occasion contre une surprise des indigènes.

Les habitations, qui ne sont pour la plupart que des baraques provisoires, sont en charpentes de fer envoyées de France et installées sur des piliers en maçonnerie. Les murs sont en brique, le toit en tuiles rouges; les autres baraques sont en bois. Quant aux matériaux de construction, on les trouve dans le pays même; la chaux provient de la calcination de roches madréporiques, la pierre à bâtir, d'une roche calcaire assez commune, le mortier, d'une argile qu'on trouve partout, et le bois, de la forêt d'Angar, située à peu de distance dans l'intérieur.

Sur le plateau des Sources, en face de l'anse des Pêcheurs, se trouve la factorerie de la compagnie Mesnier, concessionnaire de la fourniture du charbon aux bâtiments de l'État et aux paquebots, et de celle des vivres aux fonctionnaires et aux troupes de la colonie. Cette factorerie, fort bien aménagée, a comme dépendance au bord de la mer un grand magasin avec lequel elle communique au moyen d'un petit chemin de fer Decauville.

A côté de cette factorerie est une vaste enceinte, au centre de laquelle s'élève la tour Soleillet qui mesure une douzaine de mètres de hauteur; c'est dans cette enceinte

que se trouve installé le pénitencier, éloigné d'environ 2 kilomètres des habitations du gouvernement [1].

Sur le plateau des Gazelles est également établie une mission catholique, qui se compose de deux habitations en maçonnerie; l'une est destinée aux pères, qui apprennent la langue française aux enfants indigènes et aux jeunes esclaves libérés; l'autre, plus récente, est occupée par des sœurs, qui accomplissent la même tâche auprès des filles indigènes.

Obock : le village indigène. — En 1884, au début de notre occupation, il n'existait aucun habitant à Obock; il y avait seulement à cette époque quelques abris provisoires construits par des Danakil, qui étaient venus en cet endroit pour faire paître leurs troupeaux.

Depuis lors, il s'est créé un village indigène qui comprend aujourd'hui deux quartiers principaux : le quartier arabe et le quartier dankali.

Au nord-est du plateau des Gazelles, sous les habitations du gouvernement et non loin de la vallée des Jardins, on remarque une dépression du terrain qui forme un petit vallon, puis se relève un peu avant le rivage; ce sont le plateau et le vallon des Chasseurs, placés en contre-bas et à quelques centaines de mètres des bâtiments de l'État.

Sur le plateau se trouve le quartier arabe, qui se compose d'une rue bordée dans toute sa longueur de maisons en pierre ou en terre glaise, revêtues d'une couche de chaux. Il y avait en ces dernières années, au milieu de la rue, au centre du quartier, une énorme solive surmontée d'une planchette sur laquelle étaient apposées, lorsqu'elles

1. La tour a été construite en 1882 par le célèbre explorateur Paul Soleillet, auquel elle servait à la fois d'abri et d'observatoire. Elle a été ensuite utilisée par la société Godin qui, lors de sa liquidation, la céda au gouvernement avec l'enceinte où le pénitencier s'est établi. En 1885, cette tour s'affaissa; mais elle fut reconstruite et surmontée d'un des deux feux rouges dont l'alignement indique aux navires l'entrée de la passe du Sud.

paraissaient, les ordonnances du gouverneur; ces ordonnances sont aujourd'hui affichées à la porte du bâtiment qu'occupe ce dernier. Trois ou quatre petites rues transversales, allant de la voie principale à la mer, bordées de paillottes bien alignées et construites avec des branches du mimosa, des nattes de feuilles de palmier et de foin du pays, complètent cette partie du village indigène, où résident les marchands arabes et plusieurs commerçants européens (trois Français et cinq Grecs).

Sur la partie nord du plateau est le quartier dankali qui ne se compose que de paillottes et qui va être reporté un peu plus près du quartier arabe, car son emplacement actuel fait partie de la concession provisoire, accordée à la Compagnie des Messageries maritimes pour servir à l'installation de ses magasins, ateliers, chantiers ou entrepôts.

La population du village est très mélangée; les Arabes, les Somalis et les Danakil y dominent; viennent ensuite des Éthiopiens ou des Soudanais, qui sont pour la plupart miliciens ou agents de la police indigène, des Abyssins, des Gallas et quelques Indous; au total, 1.800 à 2.000 habitants.

L'animation est très grande dans le quartier arabe à certaines heures de la journée. Les marchands indigènes, mollement allongés sur leurs sièges, fument des narghilés tout en servant la clientèle; les bouchers, les marchands de poisson, les marchands de galette de dourah sont installés en pleine rue; les restaurants, aux heures de repas, vendent à la population des galettes, du poisson grillé, de la viande de mouton, du riz et du carry. Enfin les cafés, où l'on débite un liquide préparé avec de l'écorce de caféier ou de la pulpe de café réduite en poudre, sont encombrés d'une foule bruyante qui s'installe jusque dans la rue, accroupie ou couchée sur des sièges de bois tressés en corde de palmier, et qui fume également des narghilés, que chacun se passe et se repasse à tour de rôle.

De place en place, des groupes d'indigènes, invariable-

ment composés de gens de même nationalité, Danakil, Gallas, Somalis, Abyssins, assis ou accroupis sur le sol, se livrent avec un plaisir infini à des *kalams* interminables[1].

Au milieu de tout ce monde circulent, pour surveiller et pour maintenir l'ordre, les Soudanais de la police indigène, vêtus d'un costume blanc, coiffés d'une toque de même couleur, tenant une baguette à la main et armés d'un sabre-baïonnette.

Campement de Danakil.

Tadjourah. — Après Obock, le seul point un peu important est Tadjourah, située au bord de la mer, au centre du golfe qui porte son nom.

Dominée, à l'est, par un plateau rectangulaire qui n'est accessible que par l'un de ses petits côtés, et comprenant, outre les maisons en bois qui composent le village, le bâtiment de la douane et cinq mosquées d'un pur style

1. C'est sur ce plateau facile à défendre que les Égyptiens avaient autrefois élevé un fort habité aujourd'hui par les gardiens indigènes du pavillon français.

oriental, Tadjourah, vue du large, prend un aspect assez pittoresque et paraît plus peuplée qu'elle n'est en réalité [1].

C'est la tête de ligne d'une des principales routes de caravanes qui vont au Choa ou en Abyssinie. Elle est un peu moins fréquentée depuis que nous avons, par le Ras-Jibouti, une route plus courte et plus sûre. Les caravanes s'installent généralement à un kilomètre du village, sur un des massifs de palmiers-dattiers qui sont assez nombreux dans le pays.

La seule industrie du pays est la fabrication de nattes et de corbeilles en feuilles de palmier, tantôt blanches, tantôt peintes de couleurs éclatantes [2].

Le port de Tadjourah n'est pas bon; les petits navires peuvent seuls le fréquenter lorsque souffle le vent d'est; pendant la mousson du sud-ouest, il est dangereux de s'y aventurer.

C'est dans ce village que réside le sultan Hamed ben Mohamed qui a sous sa dépendance les Adaïl et une importante fraction des Assobas.

Autres centres de la colonie. — Quelques autres endroits de la contrée, qui n'ont pas une grande importance comme population, méritent cependant d'être signalés.

Ambabo (à 4 kilomètres sud-ouest de Tadjourah) est un petit hameau d'une trentaine de cases situé au milieu d'un bouquet de dattiers et environné d'un pays assez riant; on y trouve de l'eau douce en assez grande quantité et quelques pâturages. Ambabo est habité par une partie de la nombreuse famille d'Abou-Beker, l'ancien émir de Zeïlah. Plus loin, au sud-ouest sur la côte, sont *Doulloul* et *Sukti,* où les caravanes trouvent de l'eau.

A un mille et demi de Sukti, et toujours sur le littoral, est

1. La population est d'environ 2,000 habitants.

2. Ces corbeilles et ces nattes commencent à se vendre beaucoup aux passagers des différents paquebots.

le petit bourg de *Sagallo*, dernier point de la route des caravanes sur le bord de la mer. Sagallo est l'endroit le plus riant de la côte septentrionale du nord; malheureusement, par suite de la constitution marécageuse du terrain, il est assez malsain et ne comprend que quelques cases habitées par les Danakil. Au milieu d'un petit bois de palmiers, on y voit apparaître les restes d'un fortin en pierres [1].

Enfin, à quelque distance dans l'intérieur, se trouvent les petits centres de *Darkellé* et de *Ouardélissan* qui sont sur la route des caravanes et où l'on trouve de l'eau.

Vie de l'Européen a Obock. — Les Européens, fonctionnaires, agents, militaires ou négociants, résident presque tous à Obock, où leur existence est assez monotone.

Il n'y a guère, comme distractions, que la promenade au village ou dans la vallée des Jardins, la chasse, la pêche et enfin la lecture, qu'il est heureusement facile de varier, grâce à une bibliothèque assez importante installée dans une des salles du mess.

En général, les Européens qui viennent s'établir ou résider à Obock sont célibataires et il n'est venu jusqu'ici que huit européennes [2].

Au point de vue de la vie matérielle, les ressources sont encore assez restreintes. Les vivres qu'on peut facilement se procurer sont : la viande — chèvre, bœuf ou mouton — le poisson, les volailles, le lait, les œufs et le gibier — lièvres, outardes, perdrix, cailles et gazelles. Pendant la bonne saison on peut avoir des légumes frais, mais, durant tout le reste de l'année, surtout pendant la saison d'été, on fait usage de légumes conservés.

1. Le fortin de Sagallo a abrité pendant quelque temps quelques soldats français qu'on a retirés ensuite lorsque la garnison d'Obock a été réduite d'une compagnie à une demi-compagnie. C'est ce fortin qu'avait occupé le Cosaque Atchinof, lors de sa tentative sur Sagallo.

2. Les femmes de deux fonctionnaires, celles de deux négociants français et quatre religieuses.

Si on part pour l'intérieur, il faut emporter avec soi, comme dans le Sahara, tout ce dont on aura besoin, sauf le lait et la viande que l'on trouve partout. On se munira de boîtes de conserves et de galettes de dourah qui remplacent le pain.

Les transportés hindous. — On a vu plus haut qu'il existait sur le plateau des Sources un pénitencier. Cet établissement renferme environ une centaine de transportés d'origine hindoue condamnés pour actes de rébellion ou crimes de droit commun. La colonie a de cette façon une main-d'œuvre à bon marché qu'elle utilise pour les travaux de toutes sortes, constructions de bâtiments, voies de communications, etc. Elle pourra s'en servir pour essayer de créer des oasis dans l'intérieur, ainsi que pour exécuter les différentes améliorations dont il sera question plus loin et qui pourront contribuer en peu d'années au développement de la colonie.

Les moyens de défense et la garnison. — La garnison française d'Obock est peu importante et constitue la seule défense de la colonie. Il n'existe, d'ailleurs, aucun ouvrage de fortification dans le pays, et les fortins de Tadjourah et de Sagallo, ainsi que le fossé qui entoure, à Obock, les établissements du gouvernement, n'ont jamais eu d'autre but que de tenir les indigènes en respect.

Quant aux troupes, elles se composent d'une demi-compagnie d'infanterie et de quelques canonniers, placés sous les ordres d'un lieutenant; la station locale, dont peut disposer le gouverneur, ne comprend que la canonnière le *Météore* (100 chevaux, 4 canons) et l'aviso de 2e classe le *Pingouin* (55 chevaux, 2 canons).

OBOCK. — Établissements du Gouvernement en 1885.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Le climat d'Obock. — Bonne saison et mauvaise saison. — Direction des vents. — Le khramsine. — Les maladies. — Hygiène à suivre. — Disposition des habitations. — Les cultures d'Obock. — Essais à tenter : cocotier, ricin, eucalyptus, dattier. — Création d'oasis. — Culture du dattier et cultures intercalaires. — Essai de colonisation. — Puits artésiens. — Régime aquifère. — Fertilisation des terrains volcaniques. — Relations commerciales.— Le Choa. — La route d'Harrar et le Ras-Jibouti. — La ville d'Harrar. — Itinéraire des caravanes. — Travaux publics. — Le port d'Obock et le chemin de fer de Herrer. — Communications maritimes de la colonie avec la France et les ports de l'océan Indien. — Conclusion.

LE CLIMAT D'OBOCK : BONNE SAISON ET MAUVAISE SAISON. — Le climat d'Obock est un climat exclusivement sec, comme celui de toute la région saharienne.

L'année météorologique se divise en deux périodes : la bonne saison, ou saison fraîche, qui dure pendant sept mois, d'octobre à mai; la mauvaise saison, ou saison chaude qui a une durée de cinq mois seulement. Il n'y a donc pas de saison des pluies, comme sur la côte occidentale.

Toutefois le passage d'une saison à une autre ne s'accomplit pas brusquement et les mois d'avril et de mai, ainsi que ceux d'octobre et de novembre, constituent entre chaque saison une période intermédiaire.

Dans la bonne saison, le thermomètre ne dépasse guère 25 à 26 degrés ; il monte vers 30 degrés pendant les mois intermédiaires et reste autour de 40 à 42 degrés durant la mauvaise saison. Les températures extrêmes sont : 17 à 18 degrés pendant la bonne saison, mais à deux ou trois reprises seulement et toujours le matin, — et 47 à 48 degrés pendant quelques journées de la saison chaude et seulement l'après-midi, de 2 heures à 4 heures. On peut dire d'ailleurs d'une façon générale, que la chaleur croît de mois en mois de la fin de janvier à la fin de juillet et décroît du milieu d'août jusqu'à la fin de décembre.

A Obock, le ciel est invariablement d'un bleu un peu cru, mais clair et limpide; ce n'est que pendant les mois intermédiaires, époque à laquelle la santé générale est d'ailleurs moins bonne que pendant le reste du temps, que l'on voit parfois, mais très rarement, le ciel se voiler et la pluie tomber après un violent orage.

Direction des vents. — Le khramsine. — Les vents varient naturellement selon les différentes époques de l'année; mais il en est deux surtout qui reviennent périodiquement pendant l'une ou l'autre saison et qui ont sur ces dernières une influence considérable.

Le premier est le vent d'est-nord-est, qui est généralement appelé mousson de nord-est et se fait sentir pendant la bonne saison. L'autre, qui est spécial à la saison chaude, a une direction exactement contraire : c'est le vent ou mousson du sud-ouest.

Ces vents ne règnent pas toute la journée et, lorsqu'ils tombent, c'est, pendant la bonne saison, le vent d'est, ou pendant la saison chaude, le vent du nord-ouest (également appelé *khramsine*) qui le remplace [1]. Ce vent s'élève ordinairement vers dix heures du matin et ne tombe que sur les dix ou onze heures du soir. Alors tout devient calme pendant quelques heures; puis, au milieu de la nuit, vers deux ou trois heures du matin, la mousson du sud-ouest reprend [2]. Cette dernière, quoique fort chaude, ne fatigue pas comme le khramsine. Avec celui-ci, il semble qu'on respire du feu; la gorge, les narines, la bouche se dessèchent, les paupières deviennent brûlantes et l'évaporation de la sueur est si rapide que toute la surface du corps reste constamment sèche; la soif est ardente et il est à la fois impossible et contraire à l'hygiène de ne pas boire, car il faut absolument fournir un aliment à la transpiration qui est, en ce cas, de toute nécessité. Le sommeil devient également très pénible; on est obligé, pour dormir, d'arroser son lit et de s'entourer le corps de linges imbibés d'eau.

Quand le khramsine souffle pendant longtemps, il arrive parfois qu'on est exposé à un accident. appelé le *coup de chaleur*, qui est à redouter principalement pendant les heures de calme qui suivent chaque période de khramsine. Il est en outre impossible de sortir et il faut rester calfeutré chez soi, malgré les 45 ou 46 degrés que marquent alors les thermomètres placés à l'intérieur des habitations.

La bonne saison est également chaude, mais elle est rela-

1. *Khramsine,* en arabe, veut dire cinquante; les Arabes prétendent en effet que ce vent règne pendant cinquante jours consécutifs. Malheureusement, il souffle parfois pendant plus longtemps, mais souvent avec interruption, et son passage est aussi pénible à l'Européen qu'à l'indigène.

2. On estime généralement que, sur les cent cinquante jours de mauvaise saison, il y en a environ soixante pendant lesquels règne le khramsine et quatre-vingt-dix pendant lesquels souffle la mousson du sud-ouest.

tivement plus agréable, et certaines heures de la journée — le matin, de six à huit ou neuf heures, le soir, à partir de cinq heures,— sont réellement délicieuses. Les nuits sont suffisamment fraîches et les écarts de température ne se manifestent jamais brusquement.

Les maladies. — L'anémie est peu à redouter à Obock, la fièvre y est rare et la dysenterie exceptionnelle. Celle-ci, lorsqu'elle se produit, est d'ailleurs bénigne et s'observe aux changements de saison, principalement chez les individus qui ne suivent pas les règles de l'hygiène. Elle n'a jamais un caractère d'acuité bien prononcé et ressemble plutôt à une diarrhée aiguë. Selon les cas, la diète, le repos, l'extrait de quinquina, le laudanum, l'alcool chaud (grog ou punch), ainsi que les sels neutres (sous-nitrate de bismuth, sulfate de magnésie, etc.) et certains astringents, tels que le tanin, le cachou, l'extrait de ratanhia, font partie de la médication ordinaire.

Les seuls maux ou accidents qui soient réellement à craindre, sont l'hépatite, l'insolation et le coup de chaleur.

L'hépatite (inflammation du foie, accompagnée de vomissements et parfois de jaunisse), se traite généralement avec des cataplasmes, de la glace, du calomel, des purgatifs, du sulfate de quinine, de l'aloès et même du jalap. L'insolation et le coup de chaleur se ressemblent beaucoup. La première, qui fait dans les pays chauds beaucoup plus de victimes qu'on ne pense, est causée le plus souvent par l'action du soleil sur la tête et surtout sur la nuque. Le coup de chaleur est dû à l'élévation de la température ambiante ; on peut en être atteint en l'absence du soleil, même à l'ombre ou dans un appartement [1]. Ces deux accidents se traitent à peu près de même : des lotions d'eau fraîche, des frictions, du thé, de l'eau coupée de

1. Le coup de chaleur se produit souvent dans la chambre de chauffe des navires qui traversent la mer Rouge, chambre où le thermomètre atteint parfois jusqu'à 72 degrés centigrades.

cognac, des purgatifs, des sinapismes ou des vésicatoires, parfois une saignée, mais, avant tout, du repos.

Hygiène a suivre. — Malgré son élévation, le climat d'Obock est aussi sain que possible et il suffit d'observer quelques précautions pour se bien porter. Il faut princi-

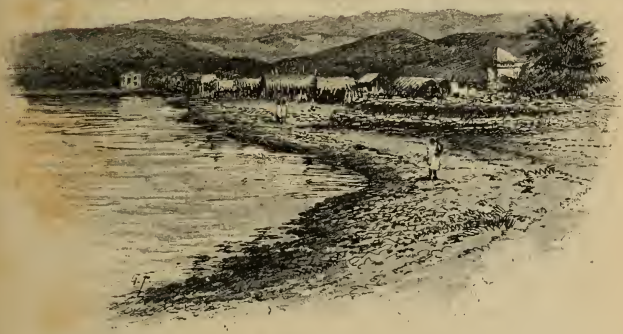

Tadjourah.

palement éviter les refroidissements, les excès de table ou autres, ainsi que l'usage des alcools et des liqueurs. La glace n'y est pas proscrite comme dans les climats humides, mais il est préférable de l'employer seulement pour rafraîchir les boissons au lieu de l'absorber directement. Les toniques, le vin, le fer, le quinquina, sont excellents, surtout lors d'un premier séjour dans le pays. Enfin la manière de se vêtir est d'une importance extrême.

Il faut proscrire d'une manière absolue, les coiffures pesantes, les vêtements chauds et lourds, surtout ceux qui

sont ajustés et compriment le milieu du corps, ou ceux qui sont disposés de manière à recevoir une cravate.

Comme coiffure, on doit adopter le casque colonial, tel qu'on le porte aux Indes et au Tonkin ; on peut même y ajouter un léger parasol, dont l'usage est parfaitement admis en ces climats. Quant au vêtement, le plus pratique est celui qu'on a adopté dans l'Indo-Chine, c'est-à-dire un pantalon assez large, retenu aux hanches par une ceinture de flanelle et, par-dessus, une vareuse sans col, très large également, en étoffe légère (coton ou soie) de couleur claire ou blanche autant que possible.

Disposition des habitations. — Le séjour de la colonie d'Obock deviendra bien plus supportable, lorsque les Européens y trouveront le confort qui leur est nécessaire.

A un climat saharien, il faut une architecture saharienne et la disposition des maisons du sud-algérien, de l'Arabie ou du Maroc, avec leurs murs excessivement épais et leur cour intérieure entourée de galeries abritées du soleil, sur lesquelles s'ouvrent toutes les pièces de l'habitation, est certainement celle qui paraît la plus pratique[1].

A l'heure présente, en ce qui concerne les établissements de l'État, les ressources budgétaires du gouvernement local n'ont pas encore permis la construction de cette sorte d'habitations. Il est cependant nécessaire d'y songer ; on pourra atteindre ce résultat en agissant progressivement et le premier bâtiment de ce genre qui sera édifié est celui qui doit être affecté à l'hôpital.

Les cultures d'Obock. — Les productions du sol sont à peu près nulles.

Sauf auprès d'Obock et aux environs, il n'y a pas de cultures indigènes et les seuls végétaux qui donnent quelques produits ont été plantés et cultivés par les Européens ou à leur imitation.

1. Dans ces climats, lorsque la disposition de l'habitation le permet, une salle de bains est de toute nécessité.

C'est dans la vallée des Jardins, entre le gouvernement et le pénitencier, qu'il a été créé un champ de cultures maraîchères et fruitières, dont les produits servent à l'alimentation de la garnison, des fonctionnaires et des condamnés.

Ces cultures sont entretenues par des soldats d'infanterie de marine, jardiniers de profession, auxquels on a adjoint quelques Arabes, quelques Danakil et un certain nombre de transportés.

A force de soins, — car il a fallu acclimater ces plantes, — et grâce aux puits qui donnent de l'eau en abondance, on est arrivé à obtenir en assez grande quantité, pendant la saison fraîche, des légumes de toute espèce, radis, aubergines, tomates, salades, petits pois, haricots verts, carottes, concombres, pastèques. Quant aux fruits, on n'a récolté jusqu'ici que des grenades.

Autour du jardin du Gouvernement, il existe plusieurs autres jardins. Ce sont ceux de la mission catholique, ceux de la factorerie Mesnier, et quelques autres tout petits appartenant à des indigènes. Ils produisent les mêmes légumes et les mêmes fruits, possèdent de l'eau en abondance et ont, à eux tous, une superficie beaucoup plus grande que le jardin du Gouvernement.

Essais a tenter : Cocotier, ricin, eucalyptus, dattier. — Quelques cocotiers ont été plantés également ; ils poussent avec une vigueur surprenante. C'est là une plantation qui demande à être développée d'une façon sérieuse et des bouquets de cocotiers, dont on augmenterait peu à peu la superficie, auraient une influence excellente sur le pays ; outre les fruits qu'ils donneraient, ils permettraient, comme le dattier, certaines cultures intercalaires, serviraient de brise-vents et d'ombrage, et rendraient le paysage moins désagréable à l'œil [1].

1. Le cocotier ne produit que difficilement au delà du 24e degré de latitude ; passé cette limite, ce n'est plus qu'un arbre d'agrément.

Il serait intéressant d'essayer aussi le ricin, qui pousse fort bien dans tout le Sahara, atteint en quelques mois une hauteur de 3 à 4 mètres, puis devient un arbre de taille moyenne ; de même pour l'eucalyptus qui vient sous toutes les latitudes, dans tous les terrains (il faut seulement choisir les espèces convenables) et est un assainissant précieux au bord des marécages.

Enfin des essais de palmiers dattiers ont eu lieu et ils ont pleinement réussi. Les arbres plantés sont vigoureux et bien venus ; mais ils n'ont encore que trois ans et l'on sait que les dattiers ne donnent généralement de fruits qu'à la fin de la cinquième année.

On peut être convaincu que cet arbre est l'avenir d'Obock au point de vue agricole. Partout où l'on pourra avoir de l'eau, il faut planter des *rharsas* (jeunes plants de dattier) et créer ainsi des oasis qui seront plus tard la prospérité du pays.

Il ne faut cependant guère y songer sur le littoral ; la terre végétale y est assez rare et, le plus souvent, son épaisseur est trop faible pour pouvoir y tenter une plantation.

C'est plutôt dans l'intérieur qu'on pourrait essayer de combattre l'aridité actuelle du sol par la création d'oasis.

A l'heure actuelle, la seule difficulté est la mauvaise volonté des indigènes qui, n'ayant pas encore saisi tout l'avantage qu'ils en retireraient, ne se soucient guère jusqu'à présent de devenir cultivateurs. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'on est ici en présence de populations nomades, très sauvages et rebelles jusqu'ici à toute tentative de civilisation.

Avec de l'habileté, de la patience, de l'opiniâtreté même, on arrivera sans aucun doute à leur faire comprendre peu à peu tout ce qu'ils auraient à gagner le jour où les parties de leur pays, dans lesquelles on trouve de l'eau et de la terre végétale, seraient transformées en palmeraies.

Dans une palmeraie, on compte généralement 150 à

200 arbres femelles par hectare ; mais à Obock comme rien ne pousse à l'ombre (c'est du moins ce que semblent prouver les quelques essais qui ont été tentés jusqu'ici), il suffirait d'en planter une cinquantaine seulement par hectare, de manière à ne pas intercepter le soleil, et à maintenir au contraire au-dessus du sol un peu d'humidité [1]. Au bout de six ou sept ans, ils sont assez grands pour permettre de faire ce qu'on appelle des cultures intercalaires ; à la fin de la cinquième année, ils donnent une première récolte qui est environ le tiers de ce qu'elle deviendra par la suite ; la production des arbres augmente ensuite d'année en année et le palmier est en plein rapport au bout de huit ans.

Tandis que le palmier pousse et grandit, on établit entre les lignes d'arbres ce qu'on appelle des cultures intercalaires qui se composent, tantôt d'arbres fruitiers ou autres, tantôt de plantes au ras du sol. Les arbres fruitiers que l'on choisit ordinairement sont le figuier, l'amandier, l'oranger, le bigaradier, le citronnier, le caroubier et enfin l'olivier. Les cultures du sol sont des plantes maraîchères, des plantes industrielles ou des céréales. On estime que ces cultures ajoutent 40 à 50 pour 100 au bénéfice de la récolte des palmiers.

On peut estimer, d'une manière générale, que la création d'une oasis nécessiterait, par hectare, en dehors des frais de sondage une dépense d'environ 300 à 350 francs [1].

Les bénéfices donnés par le palmier sont suffisamment connus aujourd'hui pour qu'on puisse les estimer d'une manière à peu près exacte. Chaque pied de palmier est en

1. Le palmier étant, comme la vanille, ce qu'on appelle un arbre dioïque, il faut le féconder pour qu'il produise. Un palmier mâle suffit pour 200 à 300 palmiers femelles.

2. Dans le sud algérien ou tunisien, le prix du *rharsa* (ou plant de palmier) est d'environ 1 fr. 25, au maximum ; c'est donc pour 200 djebbars, une dépense de 250 francs environ par hectare ; la mortalité des plants ne doit pas dépasser 5 ou 6 pour 100.

plein rapport, au plus tard, au bout de huit ans de plantation; à cinq ans, il donne environ 30 à 35 0/0 de son rapport, puis le produit augmente jusqu'à la huitième année. A huit ans, un palmier produit au moins de 3 fr. 50 à 4 francs de dattes; à cinq ans, il n'en donne encore que pour 1 fr. à 1 fr. 50, et ainsi de suite en augmentant jusqu'à ce qu'il atteigne le rapport total. On peut juger, d'après cela, quel est le bénéfice d'un hectare de palmeraie. Comme, dans tous les pays d'oasis, chaque arbre est, au bout de quinze années de plantation, frappé d'un impôt qui varie entre 20 et 30 centimes, il est facile de calculer ce que pourrait produire au gouvernement local d'Obock, au bout de quelque temps, la création dans l'intérieur d'un nombre important d'hectares de palmeraie, le jour où cette création serait possible, c'est-à-dire à la suite d'une entente avec les indigènes; ceux-ci, il est vrai, n'ayant pas encore compris tout l'avantage qu'ils retireraient d'une mise en valeur de leur pays et se complaisant dans leur existence nomade, si misérable qu'elle soit, se sont refusés jusqu'ici à laisser cultiver leur territoire; ce n'est que dans l'avenir, si les essais de sondage qu'il faudra bien tenter un jour dans ces régions, donnent des résultats suffisamment appréciables, qu'il faudra leur faire comprendre que la culture leur donnerait l'abondance et même la richesse.

Essai de colonisation. — Ce ne sont pas seulement les Arabes des environs, les Danakil du pays, les Somalis ou les Gallas des contrées voisines qui pourraient cultiver le palmier, le jour où ils consentiront à se fixer sur un point du pays et à devenir sédentaires. C'est aussi les Hindous et les Annamites provenant du pénitencier et libérés une fois leur peine expirée.

Il est à remarquer d'ailleurs que, dans une palmeraie bien irriguée, la température est sensiblement moins élevée que la température ambiante de l'extérieur. Dans le Sud tunisien, où la chaleur est certainement bien souvent plus forte qu'à Obock et où il se passe des années sans

qu'il pleuve, le cultivateur n'a guère d'occupation que pendant les mois d'hiver (ce qui est la bonne saison au Sahara et à Obock)[1]; la récolte de dattes a lieu en novembre et en décembre, et la fécondation des arbres ou la plantation des rharsas du commencement de mars à la fin d'avril. Il en est de même pour certaines cultures intercalaires, c'est-à-dire celles qui ne comprennent que des cultures arborescentes (figuiers, amandiers, orangers, citronniers, bigaradiers, oliviers, etc.) et qui ne demandent que quelques soins.

Dans ces conditions, pendant la saison chaude, le colon qui n'aura, dans son oasis, ni à redouter le Khramsim, ni à craindre l'élévation de la température (il aura à peine, à l'époque la plus chaude, 25 à 28 degrés, tandis qu'il en fera 40 ou 42 dehors), pourra se reposer pendant la plus grande partie de la journée. A cette époque de l'année, son travail quotidien ne durera guère qu'une heure à une heure et demie et consistera à donner quelques légers soins à ses plantations et surtout à irriguer sa portion d'oasis, besogne qui ne donne aucune fatigue.

Un peu plus tard, s'il est tout à fait acclimaté et qu'il soit actif, il pourra essayer de se livrer aux cultures du sol, et montrera ainsi aux indigènes de la contrée tout le parti qu'ils pourraient tirer de semblables travaux. Peut-être ceux-ci se montreront-ils récalcitrants pendant quelques années et il y aurait encore, dans ce cas, avantage à essayer de se servir des adolescents en les habituant à la culture de la terre dès leur enfance.

1. En 1887, au mois d'avril, MM. Damour et Moreau, ingénieurs des mines, chargés d'une mission dans l'Arad (Sud tunisien), ont constaté pendant plusieurs jours, entre 8 et 9 heures du matin, une température de 40 et 41 degrés à l'ombre ; au mois de juillet de la même année, M. Blanc, inspecteur adjoint des forêts, arrêté sur la lisière de l'oasis de Nefta (Djérid-tunisien) a constaté, à 2 heures de l'après-midi, une température de 56 degrés à l'ombre, température qui n'est pas connue à Obock.

Donc, s'il est possible de créer des oasis dans l'intérieur, ce qui ne peut être reconnu qu'après plusieurs tentatives sérieusement faites, le développement des cultures et principalement celui des cultures maraîchères méritera d'être vivement encouragé, car, au bout d'un certain temps, les paquebots et les navires de guerre, quels qu'ils soient, étant certains de trouver de l'eau et des vivres frais à Obock, feront escale en ce port et délaisseront peu à peu les ports de la côte d'Arabie dont la terre est absolument aride et où l'eau manque complètement, sauf en de rares endroits. Il pourra se créer de la sorte un certain mouvement commercial et les ressources de la colonie se trouveraient ainsi augmentées.

Régime aquifère. — Puits artésiens. — Mais la création d'oasis et de cultures de toutes sortes exige, avant tout, deux facteurs principaux : l'existence de l'eau et la fertilité du sol.

Voyons à cet égard quel peut être l'avenir d'Obock. Un ingénieur des mines, M. Aubry, qui a étudié, en 1883, le régime aquifère de la contrée, a reconnu l'existence d'une nappe d'eau douce assez importante.

Depuis cette époque, on a creusé un certain nombre de puits, mais l'eau y est saumâtre à cause des infiltrations de la mer et sert à abreuver les animaux domestiques. Cette nappe d'eau a été rencontrée au milieu d'une couche perméable placée entre deux bancs d'argile, dans la vallée des Jardins, à une profondeur variant de $0^{m},50$ à 2 mètres; on la retrouve, dit M. Aubry, au-dessous des bancs de calcaire.

On avait pensé qu'en creusant plus profondément cette eau deviendrait meilleure; c'est le contraire qui est survenu : l'eau était plus saumâtre encore. On a reconnu alors qu'il y avait deux nappes successives très rapprochées : une première, d'eau douce mélangée d'eau salée, puis une seconde, due exclusivement aux infiltrations de la mer et absolument mauvaise.

Néanmoins, d'après la disposition géologique du terrain, des ingénieurs sondeurs ont estimé qu'en creusant très profondément ou en s'avançant un peu dans l'intérieur, on arriverait à dépasser ou à éviter la couche salée et à trouver une nouvelle nappe d'eau douce beaucoup plus importante que la première. Ainsi, sur le littoral, il faudrait dépasser de plusieurs mètres le plan formé par le fond de la mer. Quoique ce ne soit là que des appréciations ne reposant sur aucune donnée bien nettement établie, il n'en est pas moins vrai que l'expérience est utile à tenter et que la dépense ne serait pas excessive [1].

L'eau des puits actuels a été analysée par M. Aubry, qui a trouvé qu'elle contenait : de l'acide carbonique, du chlore, de l'acide sulfurique, de la chaux, de la magnésie, de la potasse, de la soude et de la silice, ou, si l'on préfère, — afin de rendre plus complète la ressemblance avec les eaux du sud des provinces de Constantine et de Gabès,— du bicarbonate et du sulfate de chaux, de la silice, du chlorure de sodium, du chlorure de potassium et du chlorure de magnésium [2].

Ce n'est pas à Obock seulement qu'on rencontre de ces puits, car il en existe de semblables tout le long de la côte.

A 5 ou 600 mètres à l'ouest du cap Obock, à l'extrémité du banc de *La Clocheterie*, on rencontre au milieu

1. Comme frais de premier établissement, un appareil de sondage est nécessaire et peut servir à tous les autres puits. Pour 8.000 à 9.000 francs, on aurait un appareil pouvant aller jusqu'à 250 mètres de profondeur et transportable par pièces à dos de chameau. Quant au tubage et à la main d'œuvre, il faut compter 4.000 à 5.000 francs pour un puits de 25 à 40 mètres, 8.000 à 9.000 francs pour un puits de 60 à 80 mètres et 12.000 à 14.000 francs pour un puits de 150 mètres.

2. Il est à remarquer qu'avec des tubages en fer comme ceux des puits artésiens, on arriverait à éviter, en partie du moins, des eaux sulfatées, calcaires et magnésiennes, le tubage évitant la plupart du temps le contact de l'eau avec les couches contenant du sulfate de chaux ou de la magnésie.

de la roche calcaire, deux ouvertures laissant échapper des eaux et des vapeurs sulfureuses. On croit que ces deux sources, qui doivent leur existence à la nature volcanique du sol, traversent l'argile et sont situées, la première à 2m20 au-dessous du sol, et la seconde à 1m40 : la température de l'eau à l'orifice du puits est de 80 degrés centigrades. Elles ont en partie la même composition que les précédentes, mais il s'y ajoute une forte quantité d'hydrogène sulfureux, ce qui explique leur nature toute spéciale.

Fertilité des terres volcaniques. — On voit donc, d'après ce qui vient d'être dit, qu'Obock ne manque pas d'eau ; on va voir maintenant que le jour où on pourrait le cultiver, le sol, par sa nature, n'est point si rebelle qu'on l'a dit aux entreprises agricoles (toujours dans l'intérieur du pays et très peu sur la côte).

Dans son traité de la *Détermination des terres arables dans le laboratoire,* M. P. de Gasparin a démontré qu'on pouvait considérer une terre comme riche en potasse et acide phosphorique lorsqu'elle en contenait de 0,10 pour 100 à 0,15 pour 100 [1]. Or, les analyses faites jusqu'à présent des terres volcaniques utilisées par l'agriculture dans les pays civilisés, ont donné les résultats suivants [2] :

	Potasse.	Acide phosphorique.
Trachytes.....	de 4,110 à 3,104	de 0,217 à 0,109
Basaltes.....	de 0,940 à 0,821	de 0,499 à 0,479
Laves.....	de 1,950 à 0,160	de 1,100 à 0,147

1. On a vu, au chapitre II, que les terrains volcaniques se divisent, selon leur composition chimique en trachytes, laves, basaltes, etc. Ce qui distingue les roches volcaniques des roches primitives (granits, gneiss, micas, etc.), c'est que, outre la potasse que renferment ces dernières, les roches volcaniques contiennent encore une quantité assez considérable de chaux et une quantité parfois très forte d'acide phosphorique.

2. *Traité de géologie agricole,* par M. Risler, directeur de l'Institut agronomique.

On sait de plus aujourd'hui, par les beaux travaux de M. Georges Ville sur la végétation, que les plantes ont, avant toutes choses, besoin de quatre substances chimiques : l'azote, qu'on trouve en partie dans l'air, la chaux, l'acide phosphorique et la potasse. On voit donc, en se reportant à ce qui a été dit plus haut des données de M. de Gasparin, qui fait foi en matière agricole, qu'en général les terres volcaniques conviennent admirablement aux cultures ; il y a dès lors lieu de penser que dans l'avenir, après des essais sérieusement faits et répétés (car un seul échec ne prouve rien en matière agricole) des plantations de palmiers (qui demandent surtout du phosphate de chaux) et d'autres cultures appropriées au pays seraient une source de richesse pour notre colonie [1].

Relations commerciales.— Dans notre colonie d'Obock, l'industrie n'existe pas et l'on ne fait que du commerce.

Le nombre des commerçants s'élève actuellement à vingt-deux, dont quatre pour Jibouti; sur ce nombre, il y a sept Français.

Les échanges ont lieu principalement avec les pays de l'intérieur, le Choa et le Harrar.

Les Danakil de Tadjourah ont toujours eu, avec la première de ces contrées, des relations fort suivies; ils y importent des tissus d'Europe et des Indes, de l'acier, du cuivre, du zinc, de l'étain, de l'argent, de la bimbeloterie, de la verroterie et, en passant au Bahr-Assal, les caravanes y prennent en outre des quantités considérables de sel [2].

Le Choa.— Du Choa, les Danakil rapportent de l'ivoire,

1. Une grande partie des terres de la Sicile, autour de l'Etna, comprend : potasse, 0,574; acide phosphorique, 0,620. Autour du Vésuve, la composition de la lave arable est celle-ci : potasse, 3,470 et acide phosphorique 0,348.

2. Ils y échangent également des thalers de Marie-Thérèse, seule monnaie ayant cours en Abyssinie et au Choa. A la côte Somali, la monnaie courante est la roupie de l'Inde. A Obock, le gouverneur a réussi à faire adopter la monnaie française par les indigènes.

du café, de la poudre d'or, du musc, des plumes d'autruche et de l'encens. Jadis, ils y ajoutaient les esclaves des pays Gallas voisins du Choa, qu'on vendait à Tadjourah, lieu principal de la traite, et qu'on emmenait en Arabie. Mais le roi Ménélik ayant défendu ce trafic dans ses États et l'ayant énergiquement combattu, ce commerce est devenu presque impossible, du moins de ce côté. En outre, depuis près de deux ans, le sultan de Tadjourah, qui se mêlait volontiers à ce genre d'échanges, a, sur les instances du gouverneur d'Obock, supprimé officiellement dans ses États la traite des noirs, et un traité, signé à la fin de 1889, a confirmé cette interdiction; malgré cela, notre représentant à Obock fait quotidiennement surveiller la côte et visiter les centres indigènes, afin d'éviter la contrebande.

Depuis quelques années déjà, un certain nombre de Français ont fait avec le Choa des opérations directes, qui consistaient jadis dans la vente d'armes et de munitions de guerre, commerce aujourd'hui remplacé par les tissus, la verrerie, les articles de Paris, etc.

Le Choa, situé à 350 kilomètres de la côte, est, comme l'Abyssinie, un pays montagneux, très élevé au-dessus du niveau de la mer (1.600 mètres environ), d'un climat tempéré et d'une fertilité incomparable.

« Ce pays et l'Abyssinie, dit M. de Lanessan, sont destinés, par la douceur de leur climat, par la fertilité de leur sol et par l'abondance relative de la main d'œuvre, à devenir tôt ou tard de puissantes colonies européennes. Jusqu'à ce jour, les nations de l'Europe se sont surtout préoccupées de rechercher des débouchés pour leurs produits industriels. Le jour n'est pas éloigné où elles devront songer, dans une plus large mesure, aux colonies agricoles. » (*Expansion coloniale,* page 322.)

Les habitants du Choa (il y en a 1.500.000) sont plutôt guerriers que travailleurs, et le sol du pays produit si facilement qu'ils n'ont que peu d'efforts à faire pour en

tirer ce qui suffit à leurs besoins. Aussi, quoique le caféier, le cotonnier, la canne à sucre, la vigne, les céréales y viennent admirablement, on n'en produit pas en quantités suffisantes pour alimenter un commerce important! Dans ces conditions, le trajet de Tadjourah à Ankober paraît devoir être trop coûteux à des caravanes nombreuses et fréquentes [1].

Le Choa, est un État indépendant, gouverné par un souverain assez bien disposé en faveur des Européens [2].

La route d'Harrar; le Ras-Jibouti. — Mais ce n'est pas seulement avec le Choa que les nations européennes

1. Un des produits les plus importants du Choa est le musc, qui provient d'un animal appelé civette. Les civettes sont généralement par troupes de 200 à 300 individus. Les mâles seuls fournissent le musc; chacun d'eux est enfermé dans une case très allongée, mais en même temps trop étroite et trop basse pour qu'il puisse se retourner. Les parcs sont chauffés à une température constante pour hâter la sécrétion qui n'a lieu que tous les quatre jours, et varie entre 80 et 100 grammes; pendant tout ce temps, on nourrit ces animaux de morceaux de viande de choix préparée au beurre. L'entrée des parcs à civettes est formellement interdite aux étrangers sous peine des punitions les plus sévères.

2. Le roi du Choa, Ménélik aspirait depuis longtemps à la succession du négus Jean d'Abyssinie. Celui-ci étant mort dans le courant de l'année 1889, Ménélik s'est emparé du trône d'Abyssinie sur lequel il a su se maintenir jusqu'à présent, malgré les attaques répétées de quelques-uns de ses rivaux à la couronne, qui ont pu, de leur côté, maintenir une partie du pays sous leur autorité. La lutte est loin d'être terminée et l'on ne sait encore si Ménélik réussira à repousser ses concurrents d'une manière définitive.

Ajoutons qu'au moment où les puissances européennes cherchent à pénétrer de tous les côtés dans l'intérieur du continent africain et à se partager ses différents territoires, trois nations principalement cherchent à faire la conquête commerciale (ou même territoriale) des contrées qui nous occupent ici d'une façon directe ou indirecte; les Italiens ont jeté les yeux sur l'Abyssinie, les Français ont une grande influence au Choa et une plus grande encore dans les pays Gallas ainsi que dans la contrée de Harrar; enfin les Anglais ont songé à l'immense pays des Somalis, qui va jusqu'au delà du cap Guardafui.

établies sur la côte du Somal ont songé à créer des relations commerciales; c'est aussi avec la contrée de Harrar, qui est séparée du Choa par des pays Gallas indépendants et dont la capitale (qui a donné son nom au pays) est située à 200 kilomètres à l'est d'Ankober et à 240 kilomètres de la mer.

La France, qui a le protectorat d'une grande partie du pays situé entre la capitale et le littoral, y a une influence considérable; à côté d'elle, et dans des proportions un peu moindres, vient l'Angleterre, qui est provisoirement établie à Zeïlah et Berberah, qu'elle administre pour le compte du gouvernement égyptien, à qui ces villes appartiennent.

De ces deux villes, Berbérah seule a quelque avenir; elle possède un bon port, le meilleur de la côte jusqu'au cap Guardafui, tandis que Zeïlah n'a qu'une mauvaise rade foraine, nullement abritée des vents du sud-ouest ou du nord-ouest; cette rade est si peu profonde, que les bâtiments doivent mouiller à 3 ou 4 milles de la côte [1].

Depuis le mois de mars 1888, notre territoire s'est accru d'un nouveau port, celui du Ras-Jibouti, au sud des îles Mouscha. En cet endroit, le rivage forme une anse dont les contours sont assez accentués pour préserver les navires des vents du nord-est; le mouillage est sûr, profond et, à quelques centaines de mètres de la mer, une chaîne de collines abrite des vents du sud-ouest. En quelques mois, il s'est créé au Ras-Jibouti un mouvement commercial assez considérable, et les départs ou les arrivées de caravanes vont sans cesse en nombre croissant.

La ville d'Harrar. — Située à 1.856 mètres au-dessus du niveau de la mer, Harrar a une population de 30 à 35.000 âmes et une superficie de 48 hectares [2]. Presque

1. Rappelons que le mille est de 1,852 mètres.

2. Comme terme de comparaison, le Champ de Mars de Paris a une superficie d'environ 36 hectares.

tous marchands, les Harrarites sont de fanatiques musulmans, qui appartiennent, comme les Persans, à la secte chiite. L'instruction publique y est fort développée, et presque tous les enfants, quelle que soit leur condition, savent lire et écrire en arabe. Les principales industries de la ville sont : les étoffes rouges ou noires, qui s'emploient toutes dans le pays, les poteries fines, les cuirs et la reliure [1]. Les productions de l'agriculture ou de l'élevage sont en partie les mêmes qu'en Abyssinie, c'est-à-dire les chèvres, les bœufs, les moutons, les chevaux, les plumes d'autruche, l'encens, l'ambre, la gomme, la myrrhe, le piment, le tabac, le pavot à opium, les figues, les bananes, les raisins, les oranges et les légumes d'Europe. Les Harrarites cultivent aussi le café, qu'on exporte en Arabie, d'où les villes d'Aden, de Moka et d'Hodeïdah l'expédient en Europe sous le nom de *moka*.

Les pays Gallas. — Ceux-ci, qui sont complètement indépendants, sont situés au sud-est du Choa et à l'est du Harrar, qu'ils séparent l'un de l'autre. Ce sont des territoires très fertiles, habités par des populations industrielles et laborieuses avec lesquelles la France a déjà passé un certain nombre de traités de protectorat.

Itinéraire des caravanes. — Plusieurs routes mènent de la côte, soit à Harrar, soit aux pays Gallas, soit enfin au Choa. Les principales, pour aller à Harrar, sont celles de Berbérah, de Zeïlah, et maintenant celle du Ras-Jibouti, qui devient peu à peu la plus fréquentée.

Pour se rendre au Choa, les routes sont plus nombreuses. Les quelques voyageurs italiens qui y sont allés en partant d'Assab, ont gagné le cours de l'Haouach, à l'ouest du lac Aoussa.

D'Obock, il y a la route d'Aoussa, peu fréquentée en ces dernières années à cause des attaques auxquelles les

1. On sait que les ouvriers relieurs d'Harrar sont si habiles que les marabouts de la Mecque y envoient leurs manuscrits à relier.

caravanes ou les voyageurs étaient en butte de la part du sultan de cette contrée. Il y a également la route qui passe par Tadjourah et que les caravanes mettent trente-cinq jours à parcourir pour atteindre Ankober. Cette route traverse les localités suivantes : Latella, Mangaïa, Tadjourah, Ambabo, Sagallo, Alaxitane, Daliboui, Saggadéra, Sekaïto, Abou-Youssouf, Sabolla, Arabdéra, Amédou, Fialou, Baroudagga, Killelou, Adeïto, Hassanderi, Melasni, Darar, Meta, Korikati, Amoïssa, Elinforo-on-Moulou, Dankaka, Lemafdaga, Billen, Bonta, Killolé, Datahora, Farré et Ankober.

Les caravanes qui passent par Tadjourah et se dirigent vers les pays Gallas ou vers Harrar suivent la même route jusqu'à Sabolla; à partir de ce point, celles qui vont à Harrar se dirigent sur Las-Hadaïa, Mallik, Arro, Ouarouf et Babab, localités visitées par le capitaine Hénon au cours de son voyage au Choa et au pays de Harrar.

Toutefois la cession à la France du port de Ras-Jibouti, dont le mouvement maritime commercial s'accroît sans cesse, a apporté dans ces itinéraires des modifications d'autant plus importantes qu'à l'heure présente, nous sommes en possession d'une route à la fois courte et facile menant à la fois chez les Gallas et au pays de Harrar, et et sur laquelle pourra s'embrancher une autre route menant vers Ankober et le Choa; mais il sera nécessaire toutefois de songer à aménager le port de Jibouti, ainsi que celui d'Obock, de manière à donner toutes facilités aux navires qui y feront escale [1].

1. Il faut en effet qu'ils y trouvent les mêmes commodités qu'à Aden, tant pour l'approvisionnement en vivres que pour les réparations. Il est également nécessaire qu'ils puissent s'y approvisionner de charbon au même prix qu'à Aden. Or, aujourd'hui, la tonne de charbon est fournie aux navires par la compagnie concessionnaire au taux de 75 francs, alors qu'elle ne vaut que 46 francs à Aden. Mais il ne faut pas oublier que ce prix est celui qui avait été fixé en 1883, au moment où les ports anglais nous étaient fermés, où il n'existait rien encore à Obock et où il

Communications maritimes de la colonie avec la France et les ports de l'océan Indien. — Le port d'Obock est de plus en plus fréquenté, et les améliorations qu'on y projette augmenteront encore son mouvement maritime. Une partie des navires qui viennent y mouiller sont des bâtiments de commerce, l'autre partie se compose de paquebots-poste ou de navires de guerre.

Depuis le mois d'août 1888, la colonie d'Obock est en relations directes avec la France par les paquebots des Messageries maritimes qui desservent la côte orientale d'Afrique.

Ces paquebots quittent Marseille le 12 de chaque mois, font escale à Port-Saïd, à Suez, arrivent à Obock douze jours après le départ de France (le 24) et continuent leur route par Aden, Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, la Réunion et Maurice.

Au retour, le même itinéraire est suivi en sens inverse et le paquebot passe à Obock le 10 de chaque mois; onze à douze jours après, il revient à Marseille.

Obock entretient ainsi des relations avec certains ports de l'océan Indien, non seulement à cause des marchandises d'Europe que la colonie peut y importer, mais aussi parce qu'elle doit y avoir recours pour se procurer différentes matières très communes ou certains matériaux qui ne voyagent que par voiliers et ne peuvent, par conséquent, franchir le canal de Suez [1].

Le port d'Obock reçoit également les navires de l'État qui partent de Toulon tous les quarante jours et font le service de l'Indo-Chine. Enfin, deux fois par mois, une fois

fallait absolument ravitailler nos navires allant en extrême Orient ou rentrant des mers de Chine. Naturellement ce prix prendra fin avec la concession actuelle et sera beaucoup modifié par la suite.

1. Les vapeurs seuls franchissent le canal de Suez; les voiliers ne peuvent le faire, à cause de la direction ordinaire des vents de ces contrées.

à l'aller, une fois au retour, des boutres arabes apportent d'Aden les diverses marchandises nécessaires aux commerçants européens et indigènes. Quand le vent est favorable, ces boutres peuvent faire ce trajet en quinze ou dix-huit heures; mais quand il est contraire, il arrive parfois qu'ils restent plusieurs jours en mer.

Le prix du fret de Marseille à Obock, pour les paquebots des Messageries maritimes, est de 28 francs la tonne de 700 kilog. ou le mètre cube (au choix de la compagnie) pour les marchandises prises à quai. Pour les marchandises déposées à Paris et embarquées, à la volonté du chargeur, à Marseille ou au Havre, le prix est de 40 francs par mètre cube ou tonne de 1000 kilog. (toujours au choix de la compagnie), plus le transport par chemin de fer de Paris au Havre ou à Marseille. A Obock, le débarquement est fait par les soins d'une compagnie spéciale.

Quant aux passages, qui varient selon les classes, les prix en sont fixés comme suit :

1re classe : 850 francs; — 2e classe : 600 francs; — 3e classe : 300 francs. Les militaires et les fonctionnaires jouissent d'une réduction de 30 0/0 sur le prix du passage.

Obock est également en communication télégraphique avec la métropole ; le prix des dépêches (par Malte et Marseille) est de 4 francs par mot.

Conclusion. — Il résulte, de tout ce qui vient d'être dit que, dans un avenir qui n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on le pense, Obock pourra devenir une escale importante pour les paquebots qui suivent la route des Indes et de Chine ou celle de l'Australie, et faire ainsi à Aden, où l'on ne trouve ni eau ni vivres frais, une concurrence sérieuse.

Le premier effort à faire à cet égard est l'amélioration du port; de même l'abaissement du prix du charbon. Le gouvernement local dispose d'une main-d'œuvre avec laquelle il lui sera, sans aucun doute, possible d'effectuer

une partie des travaux et peut-être créer à l'intérieur de petites oasis, sur lesquelles on pourrait fixer les condamnés libérés et former ainsi un noyau de population sédentaire; mais cette création est, comme nous l'avons dit, subordonnée à la recherche d'eaux artésiennes et surtout aux dispositions des indigènes danakil, qui jusqu'ici se sont fermement opposés à l'établissement d'étrangers (Européens ou autres) sur les territoires qui leur appartiennent.

La création successive des oasis, non seulement sur certains points de l'intérieur, mais le long des routes commerciales, s'il était possible de le faire, donnerait à la colonie une prospérité et une importance inespérées jusqu'à ce jour.

Enfin il faudra songer au port du Ras-Jibouti, et aux relations avec les contrées de l'intérieur. C'est principalement du côté du Harrar et des pays Gallas indépendants, situés entre le Choa et le Harrar, que nous devons surtout concentrer nos efforts; c'est de ce côté que se trouve le véritable avenir commercial de la colonie.

Bibliographie.

ARRAULT (PAULIN). *Procédés et outils de sondage*, Paris, 1889.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (VICOMTE DE). — *Les Intérêts français dans le Soudan éthiopien*, Paris, 1887.

CONGRÈS COLONIAL. — *Procès-verbaux et rapports*. Paris, 1890.

FAUROT (docteur). — *Voyage au golfe de Tadjourah*.

GAFFAREL. — *Les Colonies françaises*. Paris, 1885.

DE LANESSAN. — *L'Expansion coloniale de la France*, Paris, 1886.

MAGER. — *Atlas colonial*. Paris, 1884.

N... — *D'Obock au Choa*.

NICOLAS. — *Guide médical du voyageur en Afrique*. Paris, 1886.

Notes manuscrites.

RAMBAUD. — *La France coloniale*, Paris, 1886.

RIVOYRE (DENIS DE). — *Les Français à Obock*. Paris, 1888.

RECLUS. — *Géographie universelle*. Paris, 1887.

VIGNON. — *Les Colonies françaises*. Paris, 1885.

OBOCK

A CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob, Paris

Echelle de 1 : 2 000 000 (1 millim. vaut 2 kil.)

0 25 50 100 200 kil

Les Colonies Françaises – Maison QUANTIN Editeur, 7 rue St Benoit, Paris

Gravé par R. Hausermann Paris Imp. Lemercier et Cie

TABLE DES MATIÈRES

GABON ET CONGO FRANÇAIS

Pages.

CHAPITRE Ier. — Précis historique. 3
— II. — Description géographique et ethnographique. 45
— III. — Administration. 77
— IV. — Économie politique et sociale. 107
Renseignements statistiques. 153
Bibliographie. 155
Carte du Gabon-Congo.

COTE DE GUINÉE

CHAPITRE Ier. — Précis historique. 159
— II. — Description géographique. 165
— III. — Administration. 175
— IV. — Économie politique et sociale. 179
— V. — Établissement de la côte d'Ivoire et la côte d'Or 191
— VI. — Établissements de la côte des Esclaves. . 213
Bibliographie. 231
Carte du golfe de Guinée.

OBOCK

Pages.
CHAPITRE Ier. — Précis historique. 235
— II. — Description géographique et ethnographique 241
— III. — Administration. 255
— IV. — Économie politique et sociale. 265
Bibliographie. 288
Carte d'Obock.

Paris. — May & Motteroz, Lib.-Imp. réunies
7, rue Saint-Benoît.

BINDING

JUL 18 1968

JV
1826
H5
t.6

Henrique-Duluc, Louis
Les colonies françaises

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY